قرة عيون الموحدين

تأليف

العلامة عبد الرحمن بن حسن آل الشيخ

QOURRATOU ᶜOUYOÛN AL MOUWAḤḤIDÎN

écrit par

Shaykh ᶜAbd Ar-Raḥmân
Ibn Ḥassan Âl Ash-Shaykh رحمه الله تعالى

Al Bayyinah

قُرَّةُ عُيُونِ الْمُوَحِّدِينَ

تأليف

العلامة عبد الرحمن بن حسن آل الشيخ

QOURRATOU ᶜOUYOÛN AL MOUWAḤḤIDÎN

écrit par

Shaykh ᶜAbd Ar-Raḥmân
Ibn Ḥassan Âl Ash-Shaykh رحمه الله تعالى

Al Bayyinah

Traduction : Bureau de traduction
des éditions Al-Bayyinah

Première édition 2015 G. - 1436 H.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
par tous les procédés réservés pour tous pays

ISBN 978-2-919455-42-3

© Al Bayyinah
Librairie, édition, distribution, bazar
Ouvert tous les jours de 10H30 à 19H30

33, avenue du Château - 95100 Argenteuil - France
Tél. : 01 39 96 26 79
E-mail: contact@albayyinah.fr
Site web: www.albayyinah.fr

Préambule

Les louanges sont à Allah ﷻ, que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mohammed, sur sa famille ainsi que l'ensemble de ses nobles compagnons. C'est avec joie et plaisir que nous vous proposons cet ouvrage « **Qourratou ᶜOuyoûn Al Mouwaḥḥidîn** » un livre bénéfique du grand savant qu'était Shaykh ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Ḥassan Ibn Mohammed ﷺ, qui n'est autre que le petit fils de Shaykh Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb ﷺ.

L'auteur écrit de nombreux ouvrages dans les différentes sciences et matières religieuses, notamment concernant la croyance et le Tawḥîd, parmi ceux-là « **Fatḥ Al Majîd Li Sharḥ Kitâb At-Tawḥîd** » qui est donc une explication de Kitâb At-Tawḥîd. Il expliqua aussi ce dernier d'une manière moins approfondie (bien qu'il contient des choses non citées dans Fatḥ Al Majîd) dans un livre nommé « **Qourratou ᶜOuyoûn Al Mouwaḥḥidîn Fî Taḥqîq Daᶜwati Al Anbiyâ' Wa Al Moursalîn** », ou aussi appelé « **Khâtimatou Al Baḥr Al Moufîd Li Bayân Masâ'il At-Tawḥîd** »

Ce livre fait donc partie des ouvrages bénéfiques et authentiques que les éditions Al Bayyinah ont le plaisir de vous proposer. Etant donné l'importance de ce sujet dans notre religion, les savants ne cessent de recommander ce genre d'œuvre.

Nous demandons à Allah ﷻ de faire de nous des serviteurs sincères, et qu'Il nous guide vers ce qu'Il aime et agrée comme paroles et actes.

L'éditeur

Al Bayyinah

Biographie de l'auteur

Shaykh ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Ḥassan Ibn Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb est né en 1193 de l'hégire à *Ad-Dirᶜiyyah*, il fut élevé par son grand-père Shaykh Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb ﵀ car son père décéda alors qu'il était petit. Il fut éduqué dans l'amour de la science, il mémorisa le Saint Coran à l'âge de neuf ans, il apprit donc la science chez lui et chez les grands savants de son époque.

Il se distingua par son savoir dans les différentes matières religieuses, par son attachement à la Sounnah du Prophète ﷺ, ainsi que son combat contre Le *Shirk* et son appel à l'unicité d'Allah ﷻ.

Il occupa la fonction de juge pendant plusieurs années, enseigna la science et écrit de nombreux ouvrages. Il décéda à Riyad en 1285 de l'hégire, à l'âge de 92 ans.

Introduction

Allah ﷻ a dit :

وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

﴾Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent﴿ (Sourate Adh-Dhâryat, v.56)

Ce verset indique qu'Allah ﷻ a créé les créatures pour une grande sagesse, qui est le fait d'accomplir ce qu'Il leur a rendu obligatoire en termes d'adoration, et le délaissement de toute forme d'adoration vouée à autre que Lui. Donc le premier acte - c'est-à-dire leur création - implique le second - qu'ils Lui vouent leurs adorations -.

Shaykh Al-Islam ﵀ a dit : « L'adoration est un nom général englobant tout ce qu'Allah aime et agrée comme actes et paroles, apparentes et cachées »[1].

Il a dit également ﵀ : « L'adoration réuni le summum de l'amour pour Allah, et le summum de l'humiliation pour Lui, car un amour dénué d'humiliation, ou l'inverse, ne convient pas pour être une adoration. L'adoration est ce qui englobe ces deux points accomplis parfaitement ».

Il a dit également ﵀ : « Ce pour quoi ils ont été créés, tant pour l'amour d'Allah que Sa satisfaction : c'est une volonté religieuse, et ceci est présent dans Sa parole :

[1] *Majmoû^c Al-Fatâwâ* 10/149.

وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

﴾Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent﴿ (51/56) ».

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِى كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَٱجْتَنِبُوا۟ ٱلطَّـٰغُوتَ

﴾ Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Ṭâghoût »﴿ (Sourate An Naḥl v.36)

Allah nous informe qu'il a envoyé à chaque époque et à chaque groupe d'humains, un messager qui prêcha à l'adoration d'Allah seul, et l'interdiction d'adorer ce que le diable a embelli à leurs yeux, en les faisant chuter dans l'adoration d'autre que Lui. Parmi les gens, il y a celui qu'Allah guida, et qui L'unifia dans l'adoration, en obéissant aux messagers, et parmi les gens, celui qui mérita l'égarement, en associant à Allah autre que Lui dans l'adoration, en refusant la guidée d'Allah que Ses messagers ont apportée, comme Allah ﷻ le dit :

وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِىٓ إِلَيْهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَـٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدُونِ

﴾Nous n'avons envoyé avant toi (personne) si ce n'est que Nous lui révélâmes : « Nulle divinité mérite l'adoration sauf Moi, adorez-Moi donc ! » ﴿ (21/25)

Voici donc l'unicité pour laquelle ils ont été créés, et ce à quoi ils ont été appelés. Ceci est l'unicité d'adoration, l'unicité de but et de demande.

Quant à l'unicité de Seigneurie, l'unicité des Noms et Attributs, et l'unicité des actes : c'est l'unicité dans la science et la croyance. Et celui-ci, la majorité des communautés le reconnaissent et l'attribuent à Allah.

Par contre, l'unicité d'adoration est rejetée par la grande majorité des communautés, comme Allah nous informe de ce que Hoûd dit à son peuple, et de leur réponse :

وَإِلَىٰ عَادٍ أَخَاهُمْ هُودًا ۗ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥٓ ۚ أَفَلَا تَتَّقُونَ

﴾Adorez Allah ! Vous n'avez aucune autre divinité en dehors de Lui﴿ (7/65)

قَالُوٓا۟ أَجِئْتَنَا لِنَعْبُدَ ٱللَّهَ وَحْدَهُۥ وَنَذَرَ مَا كَانَ يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا ۖ فَأْتِنَا بِمَا تَعِدُنَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ

﴾Ils dirent : « Nous es-tu venu afin que n'adorions qu'Allah seul ?﴿ (7/70)

أَجَعَلَ ٱلْءَالِهَةَ إِلَٰهًا وَٰحِدًا ۖ إِنَّ هَٰذَا لَشَىْءٌ عُجَابٌ

Et comme dirent les gens de Qouraysh : **﴾Va-t-il faire de nos divinités une divinité unique ? Voilà bien une chose étrange﴿** (38/5)

Ce verset explique donc bien le premier verset du livre, et il en est ainsi pour les versets qui vont suivre. Tous montrent que le sens de l'adoration pour laquelle ils ont été créés est une adoration pure et sincère, nullement mélangée ou souillée par du polythéisme, et ce peu importe qui ou quoi serait associé à Allah. Les actes n'ont donc aucune valeur si ce n'est après s'être désavoué de tout ce qui est adoré avec ou en dehors d'Allah.

Allah a créé les deux grandes communautés de djinns et d'humains afin qu'ils L'adorent. Parmi eux, certains accomplissent cela, et parmi eux certains associèrent et mécrurent, comme Allah a dit dans ce verset :

فَمِنْهُم مَّنْ هَدَى ٱللَّهُ وَمِنْهُم مَّنْ حَقَّتْ عَلَيْهِ ٱلضَّلَٰلَةُ

﴾Certains, Allah les a guidés, et certains ont mérités l'égarement﴿ (16/36)

Et Il ﷻ a dit :

وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن رَّسُولٍ إِلَّا لِيُطَاعَ

﴾Nous n'avons pas envoyé de messager si ce n'est pour qu'il soit obéi ﴿ (4/64)

Il apparait ici que la sagesse du Seigneur dans la création des hommes et des djinns n'implique pas que tout un chacun va réaliser et accomplir ce pour quoi il a été créé, et ce pour quoi les messagers ont été envoyés.

C'est donc pour cette sagesse qu'Allah fait a fait périr ceux qui ne L'ont pas adoré seul, et qui ont rejetés ce que les messagers ont apportés, et du fait également qu'ils ont déclarés la guerre à Son Prophète (ﷺ) et à ceux qui l'ont suivi. Parmi les gens donc, certains lui ont obéit –ce sont la minorité- et certains lui ont désobéit –ce sont la majorité-.

Cette unicité représente la religion de l'Islam, et Allah n'accepte aucune religion autre que celle-ci ; comme le dit Yoûssouf عليه السلام :

إِنِ ٱلۡحُكۡمُ إِلَّا لِلَّهِۚ أَمَرَ أَلَّا تَعۡبُدُوٓاْ إِلَّآ إِيَّاهُ

﴾Le jugement n'appartient qu'à Allah et Il a ordonné de n'adorer que Lui ﴿ (12/40)

Ceci est donc la religion pour laquelle Allah a envoyé Ses messagers et révélé Ses livres, et ordonné à Ses messagers qu'ils établissent cette religion, comme Allah ﷻ le dit : « **Il vous a été légiféré en matière de religion ce qu'Il avait enjoint à Noûḥ, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que nous avons enjoint à Ibrâhîm, à Moûssâ et à ᶜÎssâ** :

أَنْ أَقِيمُواْ ٱلدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُواْ فِيهِ

﴾ Etablissez la religion et n'en faites pas un sujet de division. ﴿ » (42/13)

Et Il a dit à Son Prophète Moḥammed ﷺ :

قُلْ إِنَّمَآ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ وَلَآ أُشْرِكَ بِهِۦٓ ۚ إِلَيْهِ أَدْعُواْ وَإِلَيْهِ مَـَٔابِ

﴾ Dis : « Il ne m'a été ordonné uniquement que d'adorer Allah et de ne rien Lui associer. J'appelle à cela et je reviens repentant à Lui ». ﴿ (13/36)

Il lui ordonna de L'adorer seul, et d'y inciter sa communauté.

Et le Coran en entier renferme cette unicité, ses détails, sa récompense, et les répliques à ceux qui la rejettent, comme Allah a dit :

يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ قَدْ جَآءَكُمْ رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمْ كَثِيرًا مِّمَّا كُنتُمْ
تُخْفُونَ مِنَ ٱلْكِتَٰبِ وَيَعْفُواْ عَن كَثِيرٍ ۚ قَدْ جَآءَكُم مِّنَ ٱللَّهِ نُورٌ
وَكِتَٰبٌ مُّبِينٌ ﴿١٥﴾ يَهْدِى بِهِ ٱللَّهُ مَنِ ٱتَّبَعَ رِضْوَٰنَهُۥ سُبُلَ ٱلسَّلَٰمِ
وَيُخْرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ بِإِذْنِهِۦ وَيَهْدِيهِمْ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ

﴾ Il vous est certes parvenu, de la part d'Allah, une lumière et un livre explicite. Par lui, Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Sa satisfaction. Et il fait sortir des ténèbres à la lumière, par Sa grâce. Et il les guide vers un droit chemin.﴿ (5/15-16)

Et dans le Hadith de Mouᶜâdh ﵁ il est dit : « *J'ai dit : « Ô Messager d'Allah ! Indique-moi une œuvre qui me permettra de rentrer au Paradis, et de m'éloigner du Feu. » Il ﷺ dit : « Tu as demandé quelque*

chose de grandiose, qui est toutefois facile pour celui qu'Allah a facilité : Tu dois adorer Allah sans rien Lui associer, accomplir la prière, s'acquitter de l'aumône légale, jeûner le mois de Ramadan » - puis il mentionna le pèlerinage- et dit : « Ne t'informerais-je pas de la chose primordiale, de son pilier et de son apogée ? » Je dis : « Mais si, ô messager d'Allah ». Il ﷺ dit alors : « La chose primordiale est la soumission, son pilier est la prière et son apogée est la lutte dans le sentier d'Allah ». »[2]

Ceci prouve donc que l'Islam équivaut à l'unicité, et les obligations font partie de ses droits.

Les jurisconsultes sont unanimes à dire que l'Islam est la condition essentielle de la validité de la prière, et autres parmi les actes. Et c'est ceci qu'impliquent les deux attestations de foi : « Nulle divinité ne mérite d'être adorée sauf Allah, et Moḥammed est Son Prophète ».

Donc le sens de « Lâ Ilâha Illâ Allah » : La négation du polythéisme, et le désaveu du polythéisme et de celui qui le pratique, et de même la sincérité dans l'adoration vouée à Allah, la foi et l'obéissance à Son messager. Et ceci est le sens du troisième verset (du chapitre) qui est :
﴾ **Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui** ».﴿
Décrété : C'est-à-dire : ordonné et incité.
Et Sa parole : « **N'adorez** » contient le sens de « Lâ Ilâha ».
Et Sa parole : « **que Lui** » contient le sens de « Illâ Allah ».
Et ceci est le sens de la parole de la sincérité. Comme Allah l'a dit :

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ كَلِمَةٍ سَوَآءٍۭ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا ٱللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِۦ شَيْـًٔا

[2] Ibn Mâjah n°3973 At-Tirmidhî 2621 qui a dit : hadith *Ḥassan-Ṣaḥîḥ*.

﴾ Dis : « Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : », puis il l'expliqua en disant : « Que nous n'adorions qu'Allah, et que nous ne Lui associons rien »﴿ (3/64)

Sa parole : « **Que nous n'adorions** » contient le sens de « *Lâ Ilâha* ».

Sa parole : « **qu'Allah** » contient l'expression indiquant l'exception dans la parole de la sincérité.

Gloire et pureté à Allah ! Comment cela n'est-il pas perceptible – malgré toutes ces explications et ces éclaircissements - aux gens intelligents parmi les contemporains de cette communauté ?

La parole d'Allah : « **Adorez Allah et ne Lui associez rien** » nous montre l'adoration pour laquelle les humains et les Djinns ont été créés. Allah a lié ici l'ordre de L'adorer, et qui est obligatoire, à l'interdiction de Lui associer, et ceci est interdit. Ce verset nous montre donc que s'écarter du polythéisme est une condition de la validité de l'adoration, sans quoi elle ne serait pas valable, comme Allah nous a dit :

ذَٰلِكَ هُدَى ٱللَّهِ يَهۡدِي بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنۡ عِبَادِهِۦۚ وَلَوۡ أَشۡرَكُواْ لَحَبِطَ عَنۡهُم مَّا كَانُواْ يَعۡمَلُونَ

﴾S'ils avaient associés à Allah, tout ce qu'ils auraient œuvrés serait certes devenu vain﴿ (6/88)

Et Il a dit :

وَلَقَدۡ أُوحِيَ إِلَيۡكَ وَإِلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكَ لَئِنۡ أَشۡرَكۡتَ لَيَحۡبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ ﴿٦٥﴾ بَلِ ٱللَّهَ فَٱعۡبُدۡ وَكُن مِّنَ ٱلشَّٰكِرِينَ

﴾ Il t'a certes été révélé, ainsi qu'à ceux qui sont venus avant toi : Si tu associes à Allah, les œuvres seraient devenues vaines

et tu serais parmi les perdants. Mais plutôt adores Allah et sois au nombre des reconnaissants ﴾ (39/65-66)

Le sens indiqué ici est : « adores Allah seul et nul autre que Lui », et l'on trouve également ce sens dans la sourate al-Fâtiḥah : ﴿ **C'est Toi [seul] que Nous adorons et c'est de Toi [seul] dont nous implorons le secours** ﴾

Et Allah ﷻ réitère l'ordre de l'unifier lorsqu'Il a dit :

قُلْ إِنِّيٓ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ ٱلدِّينَ

﴿**Dis : « Il ne m'a été ordonné que d'adorer Allah en lui vouant exclusivement le culte** ﴾ (39/11)

Le culte, c'est l'adoration, en pratiquant ce qui nous est ordonné, et en délaissant ce qui nous est interdit, comme a mentionné cela le grand savant Ibn Al-Qayyim ﵀ lorsqu'Il a dit dans son poème « An-Noûniyyah » : « Les ordres et les interdictions sont Sa religion, et Sa récompense au Jour dernier ». Et il a certes précédé que sa base et son fondement, est l'unicité dans l'adoration. Ne sois donc pas parmi les insouciants par rapport à ce qui a précédé.

وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓاْ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا

﴿**Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui et (marquez) de la bonté envers les père et mère** ﴾ (17/23)

C'est-à-dire : Il vous a interdit le polythéisme qui leur a été interdit par Sa parole : « **Ne Lui associez rien...** »

Le polythéisme est donc le pire des péchés par lequel Allah est désobéi, que ce soit le grand ou le petit polythéisme.

Et la majorité des contemporains de cette communauté sont tombés dans ce polythéisme, qui est la plus grave des interdictions,

tout comme sont tombés les gens dedans, à l'époque antéislamique, avant l'envoi du Prophète (ﷺ). Les gens adoraient les tombes, les monuments, les arbres, les pierres, les Ṭawâghît, les Djinns, tout comme était adoré Al-Lât, et Al ᶜOuzzâ et Manât, et Houbal et autres que cela parmi les statues et les idoles. Ils ont pris ce polythéisme comme religion, et ils ont fuit ceux qui appelaient à l'unicité d'Allah, d'une grande fuite, et alors leur attachement et leur colère envers les idoles s'intensifia, comme Allah ﷻ nous dit :

وَإِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَحْدَهُ ٱشْمَأَزَّتْ قُلُوبُ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْآخِرَةِ ۖ وَإِذَا ذُكِرَ ٱلَّذِينَ مِن دُونِهِۦٓ إِذَا هُمْ يَسْتَبْشِرُونَ

﴾ Et lorsqu'Allah est mentionné seul, les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'au-delà s'assombrissent, et lorsque sont mentionnés ceux qui sont en dehors de Lui, les voilà qui se réjouissent ﴿ (39/45)

Et Il ﷻ a dit :

وَإِذَا ذَكَرْتَ رَبَّكَ فِى ٱلْقُرْءَانِ وَحْدَهُۥ وَلَّوْا۟ عَلَىٰٓ أَدْبَٰرِهِمْ نُفُورًا

﴾ Et lorsque tu mentionnes ton seigneur seul dans le Coran, ils retournent sur leurs pas en fuyant ﴿ (17/46)

Et Il ﷻ a dit :

إِنَّهُمْ كَانُوٓا۟ إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٣٥﴾ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا لَتَارِكُوٓا۟ ءَالِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍۭ

﴾Certes quand il leur est dit : « Nulle divinité ne mérite l'adoration sauf Allah », ils 'enflent d'orgueil et disent : « Allons-nous délaisser nos divinités pour un poète fou ? ».﴿(37/35-36)

Apprenez que « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » est une négation du polythéisme dans lequel ils sont tombés, lorsqu'ils renièrent l'unicité indiquée par cette attestation. Ces polythéistes sont donc plus informés du sens de cette parole que les contemporains affiliés à cette communauté, principalement les gens de science parmi eux, ceux qui ont des connaissances dans certains jugements religieux et dans la théologie, tout en ignorant l'unicité dans l'adoration. Ils tombèrent alors dans le polythéisme amenant à nier cette unicité, et ils le rejetèrent. Ils ignorèrent de même l'unicité dans les Noms et Attributs, et ils tombèrent dans la négation de ces Noms, ils écrivirent des livres, croyant que ceci était la vérité, alors qu'en fait tout cela est faux.

Et l'étrangeté de l'Islam s'amplifia au point où le convenable devint considéré blâmable, et le blâmable tel le convenable ; le jeune grandissant sur cette croyance, et le vieillard vieillissant dessus. Et cela a été annoncé par le Prophète ﷺ : « L'Islam a commencé étranger et il redeviendra étranger comme il a commencé ». [3]

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « Les juifs se sont divisés en soixante et onze groupes, et les chrétiens se sont divisés en soixante-douze groupes. Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous en enfer sauf un ». Ils dirent : « Qui est ce groupe [sauvé] ô messager d'Allah ? » Il ﷺ dit : « Celui qui se trouve sur ce quoi je me trouve moi et mes Compagnons en ce jour ». ». [4]

Ce qu'a annoncé le Prophète ﷺ s'est réellement produit, à la fin des trois premiers siècles. Pour cela, l'ignorance de l'unicité s'est généralisée, alors que l'unicité est la base de l'Islam, qui est

[3] Mouslim 145 – et le complément du hadith : « *Heureux soient les étrangers* »
[4] Ibn Mâjah 3992, et authentifié par de nombreux savants, tel Ibn Taymiyyah. Ce hadith est donc authentique, comme a mentionné cela Al-ʿImâd Ibn Kathîr dans son *Tafsîr*, et autres que lui. Il se trouve également dans les Sunan Aboû Dâwoûd 4596, At-Tirmidhî 2645, Ibn Mâjah 3991, d'après Aboû Hourayrah, et autres qu'eux, et de même il a été rapporté par Moḥammed Ibn Nasr dans Kitâb Al-Iᶜtiṣâm.

d'adorer Allah seul, et de ne L'adorer que par ce qu'Il a légiféré. Ceci a certes été délaissé, et les actes d'adoration de la majorité des gens s'est certes mêlée au polythéisme et aux innovations. Mais Allah – le Très-Haut - (à Lui toute louange) n'a jamais laissé la terre dénuée de personnes portant les preuves, appelant à Lui avec clairvoyance, afin que ne se perdent pas les preuves d'Allah et ses explications, celles qui sont venues par l'intermédiaire de Ses messagers et Prophètes. A Lui donc, les louanges et les remerciements pour cela.

قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ

﴾ Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : Ne Lui associez rien… ﴿ (Sourate Al-Anᶜâm v.151)

وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ

﴾ Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé ﴿ (Sourate An-Nissâ v.36)

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) a dit : « *Quiconque voudrait lire le testament de* Moḥammed (ﷺ) *sur lequel il aurait apporté son sceau, qu'il lise la parole d'Allah le Très Haut :*

قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ
إِحْسَٰنًا ۖ وَلَا تَقْتُلُوٓا۟ أَوْلَٰدَكُم مِّنْ إِمْلَٰقٍ ۖ نَّحْنُ نَرْزُقُكُمْ وَإِيَّاهُمْ ۖ وَلَا تَقْرَبُوا۟
ٱلْفَوَٰحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَنَ ۖ وَلَا تَقْتُلُوا۟ ٱلنَّفْسَ ٱلَّتِى حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا
بِٱلْحَقِّ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿١٥١﴾ وَلَا تَقْرَبُوا۟ مَالَ ٱلْيَتِيمِ إِلَّا بِٱلَّتِى
هِىَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ أَشُدَّهُۥ ۖ وَأَوْفُوا۟ ٱلْكَيْلَ وَٱلْمِيزَانَ بِٱلْقِسْطِ ۖ لَا نُكَلِّفُ
نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا ۖ وَإِذَا قُلْتُمْ فَٱعْدِلُوا۟ وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ ۖ وَبِعَهْدِ ٱللَّهِ أَوْفُوا۟ ۚ

ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿١٥٢﴾ وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ

﴾Dis : «Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a faite sacrée. Voilà ce qu' [Allah] vous a recommandé de faire ; peut-être comprendrez-vous. Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous. « Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.» Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété﴿ (Sourate Al-Anᶜâm v.151-153) [5]

Concernant la parole d'Ibn Massᶜoûd ﵁ : « Quiconque voudrait lire le testament de Moḥammed (ﷺ) sur lequel il aurait apporté son sceau, qu'il lise la parole d'Allah le Très Haut :

قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا

﴾Dis : «Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère...﴿

[5] At-Tirmidhî n°3070.

Jusqu'à sa parole :

وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا

﴾Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude...﴿ :

Sa parole : « **sur lequel il aurait apporté son sceau** » : ceci est une ressemblance d'avec un testament qu'il aurait dicté puis sur lequel il aurait apposé son sceau, c'est-à-dire : Un conseil qui n'aurait pas été changé où modifié. Il voulait dire par là que le Prophète (ﷺ) n'a jamais cessé d'appeler sa communauté –à partir du moment où Allah l'a envoyé comme Prophète, et ce jusqu'à sa mort– Et certes Mafroûq le chef des Banî Shaybân lui a dit, lorsqu'alors il prêchait les tribus se rendant au pèlerinage : « A quelle chose prêches-tu ô frère de Qouraysh ? ». Le Prophète (ﷺ) récita alors :

قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا

﴾Dis : «Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ».﴿

Ces versets clairs contiennent des ordres et des interdits, comme Allah nous dit concernant Son ami intime Ibrâhîm (عليه السلام) :

إِذْ قَالَ لَهُۥ رَبُّهُۥٓ أَسْلِمْ ۖ قَالَ أَسْلَمْتُ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٣١﴾ وَوَصَّىٰ بِهَآ إِبْرَٰهِـۧمُ بَنِيهِ

وَيَعْقُوبُ يَٰبَنِىَّ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰ لَكُمُ ٱلدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ

﴾Lorsque ton Seigneur lui dit : « Soumets-toi ». Il a dit : « Je me soumet au Seigneur des mondes ». Et c'est ce qu'Ibrâhîm recommanda à ses fils, de même que Yaᶜqoûb : « Ô mes fils, certes Allah vous a choisi la religion, ne mourrez donc point, autrement qu'en soumis !﴿ (2/131-132)

Mouᶜâdh Ibn Jabal (رضي الله عنه) rapporte : « J'étais derrière le Prophète (ﷺ) sur un âne. Il me dit : « Ô Mouᶜâdh, sais-tu quel est le devoir des serviteurs envers Allah et quel est Son devoir envers eux ? » Je répondis : « Allah et Son Prophète

sont plus savants. » Il (ﷻ) continua alors : « Le devoir des serviteurs envers Allah est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer. Et Son devoir envers eux est qu'Il ne châtie pas ceux qui ne Lui ont rien associé. » Je m'écriai : « Ô Prophète d'Allah puis-je répandre cette bonne nouvelle parmi les gens ? » Il (ﷻ) dit : « Ne l'annonce pas, car ils risqueraient de s'en remettre qu'à ça ». »[6]

Concernant ce Hadith, l'auteur l'a cité ici par rapport au fait qu'il contienne un passage lié aux versets coraniques cités précédemment. Ce passage est le suivant : « Le devoir des serviteurs envers Allah est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer.»

Le grand savant Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « Le droit de la divinité est de L'adorer en suivant Ses ordres, pas les passions de l'âme, car ceci provient du diable, et sans aucune forme de polythéisme. Ces deux-là sont la cause du sauvetage alors accomplis bien ces deux causes. Ne sera sauvé de la colère d'Allah et de Son Feu, que celui qui a accompli ces deux bases. Les gens autres que cela sont soit des polythéistes dans l'adoration, soit des innovateurs ou alors une personne réunissant ces deux caractéristiques ». Celui donc qui voue une adoration parmi toutes celles qui sont du droit exclusif d'Allah, alors que personne en dehors de Lui n'en mérite même une seule, tel l'invocation, la demande d'aide, alors celui-là a cru au *Ṭâghoût*, associé à Allah et donc il a mécru.

Sa parole (ﷻ) : **« Et Son devoir envers eux est qu'Il ne châtie pas ceux qui ne Lui ont rien associé »** : Aucun droit n'incombe à Allah d'une manière obligatoire rationnellement, comme prétendent cela les Mutazilites. Mais Allah est le plus en droit de faire valoir cela sur lui-même, par mérite et excellence envers les véritables monothéistes sincères. Eux n'ont pas déviés dans leurs volontés, leurs buts essentiels, leurs désirs, et leurs craintes et tout cela est sur la même longueur, et ils n'ont jamais cherchés un

[6] Al Boukhârî n°128 Mouslim n°30.

rapprochement par ce qu'ils disent ou font comme œuvres, sauf d'Allah seul, et Allah est le plus savant.

Chapitre 1 :

Du mérite du Tawḥîd et des péchés qu'il permet d'expier

Allah ﷻ a dit :

ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَـٰنَهُم بِظُلْمٍ أُو۟لَـٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْأَمْنُ وَهُم مُّهْتَدُونَ

﴾ Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité (association), ceux-là ont la sécurité ; et ce sont eux les bien-guidés ﴿ (Sourate Al-Anᶜâm **v.82)**

Le terme arabe -اللبس- traduit par « troublé la pureté » signifie aussi « le mélange ». Et le terme -الظلم- traduit par « l'injustice » indique ici : « le grand polythéisme », comme ceci est confirmé dans le Hadith de Ibn Massᶜoûd (رضي الله عنه) et autres que lui, qui rapportent que le Prophète (ﷺ) a dit :

وَإِذْ قَالَ لُقْمَـٰنُ لِٱبْنِهِۦ وَهُوَ يَعِظُهُۥ يَـٰبُنَىَّ لَا تُشْرِكْ بِٱللَّهِ ۖ إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ

﴾Il s'agit uniquement du polythéisme. N'avez-vous pas entendu la parole du serviteur vertueux (Louqmân) : ﴾Certes le polythéisme est une grande injustice » ?﴿ (31/13) » [7]

Il est voulu ici que celui qui ne s'éloigne pas du polythéisme n'atteint donc pas la sécurité et la guidée complète. Quant à celui qui s'en préserve, il va atteindre de cela en fonction de son degré de foi et d'Islam. Il n'atteindra la sécurité complète et la guidée parfaite que s'il ne rencontre Allah, dénué de toute persistance sur les grands péchés. Si le monothéiste a commis des péchés desquels il

[7] Al Boukhârî n°3429 Mouslim n°124.

ne s'est pas repenti, il obtiendra la sécurité et la guidée selon son degré d'unicité. Et il laissera échapper ces deux-là en fonction de ses péchés, comme Allah le dit : « Puis nous fîmes hériter le Livre à ceux que nous avons élus parmi Nos serviteurs, parmi eux il y a ceux qui sont injustes envers eux-mêmes, d'autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d'autres qui, avec la permission d'Allah, devancent tous les autres par leurs bonnes actions ».

L'injuste envers lui-même : « C'est celui qui mélange les actions pieuses avec d'autres mauvaises. Il est placé sous la volonté d'Allah, S'Il veut, Il lui pardonne, et s'Il veut, Il le saisit pour ses péchés, puis Il le sauvera pour l'unicité [qu'il détient] du Feu éternel. »

Quant à celui qui se tient sur une voie moyenne : « C'est celui qui a appliqué les ordres d'Allah, tout en délaissant Ses interdits, sans rajouter ou ôter quelque chose de cela. Ceci est l'état des bienheureux. »

Quant à celui qui devance tous les autres : « C'est celui qui a atteint la foi complète en investissant tous ses efforts et son temps dans l'obéissance à Allah, par les actes et les paroles. »

Ces deux-là, ils ont la sécurité et la guidée complète dans ce monde et dans l'au-delà. Le tout pour le tout, et une partie pour une partie. Car la foi complète empêche la personne de commettre des péchés et d'en subir les conséquences. Il rencontrera donc Allah ﷻ sans péché pour lesquels il aurait été puni, comme Allah le dit :

مَّا يَفْعَلُ ٱللَّهُ بِعَذَابِكُمْ إِن شَكَرْتُمْ وَءَامَنتُمْ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ شَاكِرًا عَلِيمًا

﴾Pourquoi Allah vous infligerait-il un châtiment si vous êtes reconnaissants et croyants ?﴿ (4/147)

Et c'est celui que j'ai mentionné dans le sens de ce verset, et c'est le sens qu'a répété Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (ﷺ) et Ibn Al-Qayyim (ﷺ)[8]. Et c'est cela qu'indique le Coran, et c'est la parole des gens de la Sounnah et du consensus, contrairement aux gens des innovations parmi les *Khawârij*, les mutazilites et autres.

ᶜOubâdah Ibn Aṣ-Ṣâmit (ﷺ) a dit : « Le Prophète (ﷺ) a dit : « Quiconque atteste qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah, Unique sans associé, Que Moḥammed (ﷺ) est Son serviteur et messager, que ᶜÎssâ et le serviteur d'Allah, Son messager, Sa parole qu'Il envoya à Maryam, et une âme venant de Lui, que le paradis est vérité et que l'enfer est vérité, entrera au paradis quels que soient ces actes ». [9]

« **Quiconque atteste** » : Nul doute que l'attestation n'en est pas une, que si elle est basée sur la science, la certitude et la véracité. Quant à celle qui repose sur l'ignorance et le doute, elle n'est pas considérée et n'est pas profitable. Et le témoin –dans ce cas- est un menteur, de par l'ignorance de la chose sur laquelle Il a dit témoigner. Cette parole grandiose contient une négation et une affirmation. Par elle, tu nies toute divinisation d'un autre qu'Allah, par ta parole : « *Lâ Ilâha* » et tu affirmes cette divinisation à Allah seul par ta parole : « *Illâ Allah* ».

[8] *Majmoûᶜ Al-fatâwâ* 7/81-82.
[9] Al Boukhârî n°3435 Mouslim n°28.

Allah ﷻ a dit :

شَهِدَ ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ وَأُوْلُواْ ٱلۡعِلۡمِ قَآئِمَۢا بِٱلۡقِسۡطِۚ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلۡعَزِيزُ ٱلۡحَكِيمُ

﴾Allah est témoin que nulle divinité ne mérite l'adoration en dehors de Lui, et Ses anges et les gens de science [témoignent aussi de cela] en toute justice. Nulle divinité ne mérite l'adoration en dehors d'Allah, le Puissant le Sage﴿ (3/18)

Combien se sont égarés de par l'ignorance de son sens, et ceux-là sont les plus nombreux. Ils ont inversés la réalité de son sens, en affirmant la divinisation pour des créatures, seigneurs des tombes, des mausolées, des *Ṭawâghît*, des arbres, des pierres, des djinns et autres que cela. Et ils ont pris ce chemin comme religion, en l'ornant, et ils ont considérés l'unicité comme étant une innovation, en blâmant ceux qui appellent à elle, en ignorant à son propos ce que même les mécréants de Qouraysh et autres connaissaient, car ils avaient la science de son sens, et ils renièrent ce qu'elle impliquait comme sincérité du culte, comme Allah ﷻ le dit :

إِنَّهُمۡ كَانُوٓاْ إِذَا قِيلَ لَهُمۡ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ يَسۡتَكۡبِرُونَ ٣٥ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا لَتَارِكُوٓاْ ءَالِهَتِنَا لِشَاعِرٖ مَّجۡنُونِۭ

﴾Certes quand il leur est dit : « Nulle divinité ne mérite l'adoration sauf Allah », ils 'enflent d'orgueil et disent : « Allons-nous délaisser nos divinités pour un poète fou ? ».﴿ (37/35-36)

Alors que les polythéistes, parmi les contemporains de cette communauté, renièrent ce que renièrent ceux-là, pour celui qui les appellerait à délaisser l'adoration de tout ce qu'ils adorent en dehors d'Allah, parmi les tombes, les mausolées, les *Ṭawâghît* etc. Ceux-là (les premiers) connaissaient le sens de l'attestation et le rejetèrent. Tandis que ceux-ci ignorent son sens et le rejette. C'est

pour cela que tu vas en trouver dire « Lâ Ilâha Illâ Allah », et il invoque un autre avec Allah !

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « La divinité est celui que les cœurs déifient et vénèrent, par amour, magnificence, repentance, noblesse, glorification, humiliation, soumission, peur, espoir et confiance ».

Al-Wazîr Aboû Al-Maẓaffar (ﷺ) a dit : « Sa parole (ﷻ) : « Quiconque atteste qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah » implique que le témoin de ceci sait que nulle divinité ne mérite d'être adorée en dehors d'Allah, comme dans Sa parole :

فَٱعۡلَمۡ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ

﴾Saches que nulle divinité ne mérite d'être adorée en dehors d'Allah﴿ (47/19)

Et le nom propre « Allah » se termine par la déclinaison du cas direct appelée « Aḍ-Ḍammah » alors qu'il est placé après la particule d'exception « sauf » car ceci indique clairement qu'il est obligatoire de Lui vouer l'adoration, et que personne ni rien ne la mérite autre que Lui. Et le profit de tout ceci est que tu saches que cette parole englobe la mécréance au Tâghoût et que tu y ajoutes la foi en Allah. Car dès lors que tu nies la divinisation et que l'affirmes de manière obligatoire à Allah seul, tu fais partie de ceux qui mécroient au Tâghoût et qui ont foi en Allah ».[10]

Ibn Rajab (ﷺ) a dit : « La divinité est celui à qui l'on obéit, et on ne doit pas Lui désobéir, par respect, retenue, amour, peur, espoir, confiance, en Lui demandant, en L'invoquant, et tout ceci n'est réellement valable que pour Allah. Celui qui Lui associe une créature dans une de ces choses précitées –et qui sont parmi les particularités de la divinité- il a souillé sa sincérité contenue dans la parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* ». ».

[10] *Al-Ifṣâh.*

Al-Biqâᶜî (ﷺ) a dit : « « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » nie d'une manière absolue et catégorique qu'une autre divinité mérite l'adoration autre que le Roi suprême. Et cette science est parmi les plus rappels qui te sauveront des affres de l'Heure, et certes elle sera une science dès lors qu'elle sera utile, et elle sera utile quand elle sera accompagnée des œuvres qu'elle exige. Sinon, elle ne sera qu'une ignorance inutile ».

Je dis : Et nos contemporains ignorent « Lâ Ilâha Illâ Allah » et ont inversés la réalité de son sens, en la comprenant comme étant l'unicité dans la Seigneurie. Ils ont donc affirmés ce que cette parole nie comme formes de polythéisme, et ont rejetés ce qu'elle contient comme affirmation de l'adoration à Allah, et ceci par ignorance de leur part, et Allah ﷻ a certes dit :

فَٱعۡبُدِ ٱللَّهَ مُخۡلِصٗا لَّهُ ٱلدِّينَ

﴾Adores donc Allah en Lui vouant un culte exclusif﴿ (39/2)

Mouḥyî Ad-Dîn An-Nawâwî (ﷺ) a dit : « Saches que la porte de l'ordre du convenable et de l'interdiction du blâmable s'est restreinte au fil du temps, et il n'en reste, dans ces temps-ci, qu'un passage étroit. C'est une porte immense. Dès que la saleté se répand, le châtiment saisit alors les justes comme les injustes ».

Sa parole : « dans ces temps-ci » signifie le cinquième ou sixième siècle de l'hégire. S'il en est ainsi, alors que dire du dixième siècle et ceux qui suivent. L'étrangeté s'est répandue.

Et notre Shaykh Moḥammed Ibn ᶜAbd Al-Wahhâb (ﷺ) a une parole claire, très bonne et profitable dans l'explication de cette phrase, par laquelle personne ne l'a précédé. Nous invitons le lecteur à y revenir en cas de besoin.

Sa parole : « *Unique, sans associé* » est un appui de la phrase qui précède, et qui suggère le même sens. Cette expression vient ici expliquer plus en détails le sens de l'attestation de foi, car elle

indique elle aussi sur l'unicité. « Lâ Ilâha » nie toute forme de polythéisme dans l'adoration, peu ou nombreux, et ceci est expliqué par sa parole : « sans associé » dans sa divinisation, qui est l'adoration.
Sa parole : « *Unique* » exprime le sens de « Illâ Allah ». C'est lui la divinité unique et véritable, en dehors de tous les habitants des cieux et de la terre, comme ceci est prouvé par les versets clairs. Médite cette explication, tu comprendras alors la fausseté de la parole de celui qui autorise d'invoquer autre qu'Allah, alors qu'Allah lui-même a dit à Son Prophète (ﷺ) :

فَلَا تَدْعُ مَعَ ٱللَّهِ إِلَـٰهًا ءَاخَرَ فَتَكُونَ مِنَ ٱلْمُعَذَّبِينَ

﴾N'invoques aucune divinité avec Allah, tu serais parmi les châtiés﴿ (26/213) Et autres que cela parmi les versets.

Sa parole : « *Unique* » appuie l'idée de la confirmation.
Sa parole : « *sans associé* » appuie l'idée de la négation.
Sa parole : « *Que Moḥammed est Son serviteur et messager* » : C'est-à-dire qu'il faut attester également que Moḥammed est Son serviteur et Son messager, avec certitude et véracité, et ceci engendre son suivi, considérer ses ordres de grande valeur, ainsi que ses interdits, et s'attacher à sa Sounnah (ﷺ), et de ne pas opposer sa parole à n'importe quelle autre, car autre que lui (ﷺ) peut tomber dans l'erreur. Le Prophète (ﷺ) a été préservé par Allah, qui nous a ordonné de lui obéir, et Il nous a menacés concernant le délaissement de son obéissance, quand Il a dit :

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥٓ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ ٱلْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَـٰلًا مُّبِينًا

﴾Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidés d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager s'est certes égaré d'un égarement évident﴿ (33/36)

Et Sa parole ﷻ :

فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

﴾Que ceux donc qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux﴿ (24/63)

L'imam Aḥmed (رحمه الله) a dit : « Je suis étonné de voir des gens connaître les chaînes de hadith et leur authenticité, se tourner vers l'avis de Soufyân, alors qu'Allah a dit : **﴾Que ceux donc qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve (*Fitnah*) ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux﴿**. Sais-tu ce qu'est la « *Fitnah* » ? C'est le polythéisme. Il se peut que tu rejettes une partie de ses paroles et alors, une part d'égarement risque de tomber dans ton cœur et tu vas aller à la perdition ».

Et certes, certains sont tombés dans le laxisme et le délaissement de son suivi, en faisant précéder les paroles de ceux qui peuvent être exposés à l'erreur, sur sa parole (ﷺ), et principalement des savants, comme cela est clair.

Sa parole : « *que ᶜÎssâ et le serviteur d'Allah, Son messager* » met en évidence une vérité dont la croyance y est obligatoire, comme ceci nous est parvenu dans les versets clairs, et ce qu'ils contiennent comme répliques aux mécréants chrétiens, qui sont divisés en trois groupes : Un groupe dit que ᶜÎssâ est Allah. Un groupe dit qu'il est le fils d'Allah. Un groupe finalement dit qu'Allah est le troisième de trois (la trinité) - ils disent : « Allah, ᶜÎssâ et sa mère »-.

Allah ﷻ a dans Son livre fait apparaître la vérité et annule le faux. Il a dit :

يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ لَا تَغۡلُواْ فِي دِينِكُمۡ وَلَا تَقُولُواْ عَلَى ٱللَّهِ إِلَّا ٱلۡحَقَّۚ إِنَّمَا ٱلۡمَسِيحُ
عِيسَى ٱبۡنُ مَرۡيَمَ رَسُولُ ٱللَّهِ وَكَلِمَتُهُۥٓ أَلۡقَىٰهَآ إِلَىٰ مَرۡيَمَ وَرُوحٞ مِّنۡهُۖ فَـَٔامِنُواْ بِٱللَّهِ
وَرُسُلِهِۦۖ وَلَا تَقُولُواْ ثَلَٰثَةٌۚ ٱنتَهُواْ خَيۡرٗا لَّكُمۡۚ إِنَّمَا ٱللَّهُ إِلَٰهٞ وَٰحِدٞۖ سُبۡحَٰنَهُۥٓ أَن
يَكُونَ لَهُۥ وَلَدٞۘ لَّهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۗ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلٗا ﴿١٧١﴾

﴾Ô gens du Livre, n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites sur Allah que la vérité. Le messie ᶜÎssâ fils de Maryam n'est qu'un messager d'Allah, Sa parole qu'Il envoya à Maryam, et un souffle de vie venant de Lui. Croyez donc en Allah et en Ses messagers. Et ne dites pas « trois ». Cessez ! Ce sera meilleur pour vous. Allah est une divinité unique. Il est trop glorieux pour avoir un enfant. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et Allah suffit comme protecteur﴿ (4/171 et les versets suivants).

Et Il ﷻ a dit :

لَّقَدۡ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلۡمَسِيحُ ٱبۡنُ مَرۡيَمَۚ

﴾Ce sont certes des mécréants ceux qui disent : « En vérité, Allah est le Messie ﴿ (5/17) et (5/72)

Et Il nous informe de la parole de ᶜÎssâ عليه السلام alors qu'il était dans le berceau :

فَأَتَتۡ بِهِۦ قَوۡمَهَا تَحۡمِلُهُۥۖ قَالُواْ يَٰمَرۡيَمُ لَقَدۡ جِئۡتِ شَيۡـٔٗا فَرِيّٗا ﴿٢٧﴾ يَٰٓأُخۡتَ هَٰرُونَ
مَا كَانَ أَبُوكِ ٱمۡرَأَ سَوۡءٖ وَمَا كَانَتۡ أُمُّكِ بَغِيّٗا ﴿٢٨﴾ فَأَشَارَتۡ إِلَيۡهِۖ قَالُواْ كَيۡفَ نُكَلِّمُ مَن
كَانَ فِي ٱلۡمَهۡدِ صَبِيّٗا ﴿٢٩﴾ قَالَ إِنِّي عَبۡدُ ٱللَّهِ ءَاتَىٰنِيَ ٱلۡكِتَٰبَ وَجَعَلَنِي نَبِيّٗا ﴿٣٠﴾

وَجَعَلَنِي مُبَارَكًا أَيْنَ مَا كُنتُ وَأَوْصَٰنِي بِٱلصَّلَوٰةِ وَٱلزَّكَوٰةِ مَا دُمْتُ حَيًّا ﴿٣١﴾
وَبَرًّۢا بِوَٰلِدَتِي وَلَمْ يَجْعَلْنِي جَبَّارًا شَقِيًّا ﴿٣٢﴾ وَٱلسَّلَٰمُ عَلَيَّ يَوْمَ وُلِدتُّ وَيَوْمَ أَمُوتُ
وَيَوْمَ أُبْعَثُ حَيًّا ﴿٣٣﴾ ذَٰلِكَ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ ۚ قَوْلَ ٱلْحَقِّ ٱلَّذِي فِيهِ يَمْتَرُونَ ﴿٣٤﴾
مَا كَانَ لِلَّهِ أَن يَتَّخِذَ مِن وَلَدٍ ۖ سُبْحَٰنَهُۥٓ ۚ إِذَا قَضَىٰٓ أَمْرًا فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ
﴿٣٥﴾ وَإِنَّ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ ۚ هَٰذَا صِرَٰطٌ مُّسْتَقِيمٌ

﴾Puis elle vient auprès des siens en portant le bébé. Ils dirent : « Ô Maryam, tu as fait une chose monstrueuse ! Sœur de Hâroûn, ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée ». Elle fit alors un signe vers lui (le bébé). Ils dirent : « Comment parlerions-nous à un bébé au berceau ? » Mais le bébé dit : « Je suis vraiment le serviteur d'Allah. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète. Où que je sois, Il m'a rendu béni, et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière et l'aumône légale, et la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni violent, ni malheureux. Et que la paix soit sur moi le jour où je naquis, le jour où je mourrai et le jour où je serai enterré vivant ». Tel est ᶜÎssâ fils de Maryam : parole de vérité dont ils doutent. Il ne convient pas à Allah de s'attribuer un fils, gloire et pureté à Lui ! Quand Il décide d'une chose, Il a dit seulement : « Sois » et la chose devient. Certes Allah est mon seigneur tout comme votre seigneur. Adorez-Le donc. Voilà un droit chemin﴿ (19/27-36)

Allah met en évidence ce droit chemin, dans ce verset, et celui qui l'emprunte sera sauvé, tout comme celui qui s'en écarte sera perdu.

Et Allah ﷻ a dit :

إِنَّ مَثَلَ عِيسَىٰ عِندَ ٱللَّهِ كَمَثَلِ ءَادَمَ ۖ خَلَقَهُۥ مِن تُرَابٍ ثُمَّ قَالَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٥٩﴾ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْمُمْتَرِينَ

﴾Pour Allah, ᶜÎssâ est comme Adam qu'Il créa de poussière, puis Il lui dit : « Sois » et il fut. La vérité vient de ton seigneur. Ne sois donc pas du nombre des sceptiques﴿ (3/59-60)

Allah nous montre ici le droit chemin d'une manière claire, limpide et évidente. Il nous montre également les preuves concernant Son unicité, en affirmant la vérité, et repoussant le faux, et ce malgré l'aversion des polythéistes.

Sa parole : « *Sa parole qu'Il envoya à Maryam* » : C'est la parole : « **Sois** ». Il l'a créé par cette parole, et il devint. Ce verset confirme à Allah l'attribut de la parole, contrairement aux *Jahmiyyah* qui l'ont nié.

Sa parole : « *et une âme venant de Lui* » : Une parmi les âmes qu'Allah a fait sortir des reins d'Adam (عليه السلام), lorsqu'il prit l'engagement sur eux qu'il est leur seigneur et leur divinité, comme Allah ﷻ a dit :

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ ۖ قَالُوا۟ بَلَىٰ ۛ شَهِدْنَآ

﴾Et quand ton seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre seigneur ? ». Ils répondirent : « Mais si, nous en témoignons… »﴿ (7/172)

Et l'âme de ᶜÎssâ (عليه السلام) est une de ces âmes créées par Allah.

Ibn Jarîr (رحمه الله) mentionne d'après Wahb Ibn Mounabbih (رضي الله عنه) qu'il a dit : « *Jibrîl* (عليه السلام) *a soufflé au niveau de la fente (poche) de son vêtement, et le souffle a ensuite atteint l'utérus et l'engloba* ».

As-Souddî (رحمه الله) a dit : « Le souffle est rentré par sa poitrine et elle se retrouva enceinte ».

Ibn Jarîr (رحمه الله) a dit : « Ils disent que le souffle a pénétré son vêtement et sa manche ». Fin de citation en résumé.

Donc Jibrîl (عليه السلام) a soufflé, et Allah l'a créé par Sa parole « **Sois** » et il est devenu, comme Allah ﷻ a dit :

فَإِذَا سَوَّيْتُهُۥ وَنَفَخْتُ فِيهِ مِن رُّوحِى فَقَعُوا۟ لَهُۥ سَـٰجِدِينَ

﴾Et dès que je l'aurai harmonieusement formé et lui aurai insufflé Mon souffle de vie﴿ (15/29)

Et certains chrétiens ont rapportés à certains savants musulmans la parole d'Allah : « *et une âme venant de Lui* ». Ils dirent comme réponse : ceci n'est pas spécifique à ᶜÎssâ (عليه السلام), mais plutôt il en est ainsi pour toutes les créatures, comme Allah a dit :

وَسَخَّرَ لَكُم مَّا فِى ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا مِّنْهُ ۚ

﴾Et Il vous a soumis tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, le tout venant de Lui﴿ (45/13)

C'est-à-dire : en création et en existence. Et ᶜÎssâ (عليه السلام) a été créé de la manière que toutes les créatures.

Et ce hadith contient une réplique aux juifs, les ennemis d'Allah, et les ennemis des Prophètes et des envoyés, car ils sont eux et les chrétiens aux deux opposés de la religion. Eux prétendent qu'il est le fils d'une prostituée (qu'Allah les tue !!) Allah a démenti leur mensonge dans Son Livre, et rendue vaine leur parole, tout comme

Il rendit vaine la parole des extrémistes chrétiens, comme cela a précédé dans les versets précités.

Les chrétiens ont exagérés à propos de ᶜÎssâ fils de Maryam (que la paix soit sur eux), d'une exagération terrible, d'une mécréance et d'un égarement. Alors que les juifs se sont restreints dans son droit, d'une terrible restriction, et les deux groupes se sont égarés dans un égarement lointain, qu'Allah a montré de nombreuses fois dans Son Livre, Il montra la vérité, éleva la valeur du Messie (عليه السلام), le plaça parmi les cinq dotés de fermeté [Noûḥ, Ibrâhîm, Moûssâ, ᶜÎssâ et Moḥammed (qu'Allah prie sur eux et les salue tous)] qui ont été mentionnés dans la sourate Al-Aḥzâb (verset 7) et la sourate Ash-Shoûrâ (verset 13). Et Il ordonna à Son Prophète (ﷺ) de patienter à leur exemple, comme Il a dit :

فَٱصْبِرْ كَمَا صَبَرَ أُوْلُواْ ٱلْعَزْمِ مِنَ ٱلرُّسُلِ

﴾Endures (Moḥammed) comme ont enduré les messagers doués de fermeté﴿ (46/35)

Ce sont les meilleurs des messagers, et le Prophète Moḥammed est le meilleur d'eux, que les prières d'Allah et Son salut soit sur lui, ainsi que sur l'ensemble des messagers et des Prophètes, ainsi que sur ceux qui vont les suivre dans l'excellence, jusqu'au Jour dernier.

Sa parole : « *que le paradis est vérité* » : Allah l'a préparé pour les croyants, au Jour dernier, ainsi que les palais qu'il contient, ses fruits, ses délices permanents, le regard vers la noble Face d'Allah, comme Allah ﷻ a dit :

عَطَآءً غَيْرَ مَجْذُوذٍ

﴾ C'est là un don jamais interrompu ﴿ (11/108)

Et Allah ﷻ a dit :

فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَّآ أُخْفِيَ لَهُم مِّن قُرَّةِ أَعْيُنٍ جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ

﴾Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient﴿ (32/17)

Sa parole : « et *que l'enfer est vérité* » : Allah l'a préparé pour celui qui mécroit en Lui, et Lui associe dans la divinité et la seigneurie, et qui rejette Ses noms et attributs. Et celui qui ne croit pas au paradis et à l'enfer a certes mécru au Coran et aux messagers, car Allah nous a expliqué Son paradis et ce qu'Il y a préparé comme délices permanents, et Il a mentionné que c'est l'endroit des vertueux, et Il a mentionné l'enfer, et ce qu'il contient comme châtiment, et qu'Il l'a préparé pour celui qui mécroit en Lui et qui Lui donne des associés.

Sa parole : « *il entrera au paradis quels que soient ces actes* » : Cette phrase est la réponse à la condition introduite au début du hadith par la préposition « Celui », c'est-à-dire : Celui qui atteste de tout cela ... Allah l'introduira au paradis, pour sa sincérité, sa véracité, la foi en Ses Messagers, en divergeant des chrétiens et des juifs qui ont exagérés pour certains, diminués pour d'autres, le droit de ᶜÎssâ (عليه السلام), et qu'il ai su de science certaine qu'il est un serviteur et un messager, qu'il a cru au paradis et à l'enfer. Celui qui est tel que décrit ici, même s'il a des faiblesses et des diminutions, et de même des péchés, alors cette action immense (la foi) prendra le dessus sur ses mauvaises actions. Médites-donc bien ce hadîth car il est grandiose, et Allah est le plus savant.

Les deux rapportent de ᶜItbân (رضي الله عنه) : « *Allah a interdit au feu [de l'enfer] de toucher toute personne attestant qu'il n'y a pas de*

divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah, ne recherchant par-là que le Visage d'Allah ». [11]

« Eux deux » : Ce sont les imams Al Boukhârî et Mouslim. C'est un long hadith que l'auteur a résumé, en ne mentionnant que la partie correspondante au titre du chapitre, qui est la parole : « Celui qui dit « *Lâ Ilâha Illâ Allah* », ne cherchant pas cela que le visage d'Allah ».

Ceci est le vrai sens de cette parole, qui indique la sincérité et la négation du polythéisme. La sincérité et la véracité sont liées, et l'un ne peut exister sans l'autre. Celui qui n'est sincère est un polythéiste, et celui qui n'est pas véridique est un hypocrite. Le sincère : c'est celui qui va donc la dire en vouant exclusivement le culte à Allah, en dehors de toute autre que Lui.

Et cette unicité est la base de l'Islam, celle attestée par l'ami intime d'Allah (ﷺ) :

رَبَّنَا وَٱجْعَلْنَا مُسْلِمَيْنِ لَكَ وَمِن ذُرِّيَّتِنَآ أُمَّةً مُّسْلِمَةً لَّكَ

﴾Notre seigneur ! Fais de nous deux Tes soumis et de notre descendance une communauté soumise à Toi ﴿ (2/128)

Et Belqîs (la reine) a dit :

رَبِّ إِنِّى ظَلَمْتُ نَفْسِى وَأَسْلَمْتُ مَعَ سُلَيْمَـٰنَ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَـٰلَمِينَ

﴾Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même : je me soumets avec Soulaymân à Allah, Seigneur de l'Univers﴿ (27/44)

Et Ibrâhîm (ﷺ) dit aussi :

[11] Al Boukhârî n°425 Mouslim n°33.

إِنِّي وَجَّهْتُ وَجْهِيَ لِلَّذِي فَطَرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ حَنِيفًا ۖ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ

﴾Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la terre ; et je ne suis point du nombre des polythéistes﴿ (6/79)

« ***Al-Ḥanîf*** » : C'est celui qui délaisse toute forme de polythéisme, s'en désavoue, se sépare de ses adeptes et les considère en ennemis, et voue ses actions sincèrement, intérieurement et extérieurement à Allah Seul, comme Allah le dit :

وَمَن يُسْلِمْ وَجْهَهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَقَدِ ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ ۗ

﴾Et quiconque soumet son visage à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme﴿ (31/22)

La soumission du visage est la sincérité dans l'adoration, en reniant tout polythéisme et toute hypocrisie, et c'est le sens contenu dans le verset et autre que celui-ci de manière globale. Et c'est ceci qui rend bénéfique et profitable la parole « Lâ Ilâha Illâ Allah », et c'est pour cela qu'Allah a dit : « [Il] s'accroche réellement à l'anse la plus ferme »

Ceci est à l'opposé de celui qui la prononce et invoque autre qu'Allah, cherche refuge par autre que Lui, qu'il soit un mort ou un absent. Ceci n'apporte ni bien ni mal, et [malgré cela] tu vois la majorité des gens sur cela. Ceux-ci, même s'ils disent l'attestation de foi, ont pratiqués ce qui l'annule. Ils n'en profitent donc pas, si ce n'est celui qui la dit avec la science de ce qu'implique cette parole comme affirmation et négation. L'ignorant de son sens, même s'il la prononce, cela ne lui sert à rien, en raison de l'ignorance de la structure grammaticale arabe exigée et exprimée dans cette parole, comme négation totale du polythéisme. De même, celui qui connait

son sens, mais n'en est pas convaincu, il devra obligatoirement atteindre le niveau de certitude qui repousse le doute.
Et ceci est conditionné dans ce hadith : « *Aucun serviteur ne rencontre Allah avec les deux attestations de foi, sans en douter, sans que ne lui soit dévoilé le paradis* »[12]. Ceci n'est donc pas profitable sauf pour celui qui la prononce avec science et certitude, en raison de sa parole (ﷺ) : véridiquement dans le cœur, sincèrement dans son cœur (hadith rapporté par l'imam Aḥmed dans son Mousnad : « *Celui qui dit « Lâ Ilâha Illâ Allah », sincèrement dans son cœur* », - ou « *avec certitude dans son cœur* » -, « *ne rentrera pas au Feu* » - ou : « *rentrera au paradis* » -. » Il a dit une fois : « *Il rentrera au paradis et le Feu ne le touchera pas* ».

Et de même celui qui la dit sans véracité dans son cœur, elle ne lui profitera pas, en raison de l'opposition entre son cœur et sa langue, à l'exemple des hypocrites qui disent avec leurs langues ce qui n'est pas dans leurs cœurs. Et de même pour les polythéistes, car cette parole n'est pas acceptée d'un polythéiste, en raison de l'annulation de sa sincérité par ses actes de polythéisme, et de ce qu'elle implique comme négation du polythéisme, de son désaveu, et de la sincérité à vouer à Allah Seul, sans associé. Celui qui n'est pas ainsi, sa parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » ne lui profitera pas, comme cela est le cas des adorateurs de statue, qui disent cette parole, tout en rejetant la sincérité qu'elle contient, et ils détestent ses adeptes, et ils secourent le polythéisme et ses adeptes.

L'ami intime d'Allah (عليه السلام) a dit à son père et à son peuple :

إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى فَإِنَّهُۥ سَيَهْدِينِ ﴿٢٧﴾ وَجَعَلَهَا كَلِمَةًۢ بَاقِيَةً فِى عَقِبِهِۦ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ

﴾À l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera ». Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils ?﴿ (43/27-28)

[12] Mouslim n°27.

Cette parole est « *Lâ Ilâha Illâ Allah* », que l'ami intime d'Allah a exprimée par le sens qu'elle implique, c'est-à-dire le désaveu du polythéisme, et la sincérité dans le culte voué à Allah Seul et sans associé, comme cela a déjà été répété.

Et de même également, celui qui la prononce sans accepter ce qu'elle implique comme sincérité, lui, sa parole est un mensonge envers lui-même. Même plus, il a inversé ce qu'elle exige, en affirmant ce qu'elle rejette comme polythéisme, et en rejetant ce qu'elle affirme comme sincérité.

C'est donc ceci que nous avons évoqué, comme étant l'état de la majorité des gens de cette communauté depuis le troisième siècle, et la cause de cela est l'ignorance du sens de l'attestation de foi, le suivi des passions qui repousse les gens du suivi de la vérité, et de ce qu'Allah a envoyé avec ses messagers comme religion légiférée pour Ses serviteurs, agréée par Lui.

Aboû Saᶜîd Al Khoudrî (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Moûssâ a dit : « Seigneur ! Enseignes-moi une chose au moyen de laquelle je me souviendrai de Toi et T'invoquerai. » Allah a dit : « Dis – Ô Moûssâ : qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah. » Moûssâ s'écria : « Seigneur ! Tous Tes serviteurs disent cela ! » Allah a dit alors : « Ô Moûssâ si les sept cieux et leurs occupants –mis à part Moi– et les sept terres étaient posés sur un de ses plateaux d'une balance, et que la parole « Il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah » été posée sur l'autre plateau, la balance penchera [du côté où est posée cette parole] ». »

« *Lâ Ilâha Illâ Allah* » : Le mot « Lâ » est une négation de genre, qui induit une négation générale du mot qui le suit, dans son ensemble, sauf si cela est suivi d'une exception introduite, entre autres, par « *Illâ* ». Le mot désignant « *Ilâha* » est sous-entendu grammaticalement. Ce mot est « *Ḥaqq* » - en vérité -, ce qui donne : « Lâ Ilâha *Ḥaqq Illâ Allah* – nulle divinité ne mérite en vérité

l'adoration à l'exception d'Allah », comme cela est venu dans le verset :

ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ هُوَ ٱلْبَٰطِلُ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْكَبِيرُ

﴾C'est ainsi qu'Allah est le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux, et c'est Allah le Sublime, le Grand﴿(22/62)

L'adoration que nous Lui devons est juste, tandis que tout ce qui est destiné à autre que Lui est faux, comme dans ce verset et d'autres semblables.

Cette parole grandiose est donc le câble solide, la parole de la piété, la parole de la sincérité, et pour elle, les cieux et la Terre ont été dressés, et la Sounnah et les obligations religieuses ont été légiférées pour compléter cette parole, pour elle également, les épées du Jihâd ont été dégainées, et par elle apparaît la différence entre l'obéissant et le pêcheur. Celui qui la prononce, en agissant avec ce qu'elle implique comme véracité et sincérité, comme acceptation, amour et soumission, Allah l'introduira au paradis quelque soient ses œuvres.

Et dans le hadith authentique : « *La meilleur des invocations (est celle) du jour d'Arafat, et la meilleure parole que moi et les autres Prophètes ayons pu prononcer est : « Lâ Ilâha Illâ Allah, wahdahou lâ charîka lahu, lahu al-mulku wa lahu al-hamdu wa huwa 'alâ chay²in qadîr ».* »[13]

Dans le hadîth de ᶜAbd-Allah Ibn ᶜAmr qui remonte cette parole jusqu'au Prophète (ﷺ) : « *On amènera un homme de ma communauté devant toutes les créatures, au Jour dernier, et il lui sera déployé quatre-vingt-dix-neuf registres, dont un seul d'entre eux*

[13] At-Tirmidhî n°3594.

atteint la limite de la vue à l'horizon. Puis il lui sera dit : « Y-a-t-il quelque chose que tu nies de tout ça ? » Il dira : « Non seigneur ». Il lui sera alors dit : « As-tu une bonne action ou quelque excuse ? ». L'homme sera désespéré et dira : « Non ». Il lui sera ensuite dit : « Mais si ! Tu as une bonne action auprès de Nous, et il n'y aura aucune injustice ». On sortira une carte sur laquelle est inscrite : « ash-hamdu an lâ ilâha illa Allah, wa anna Moḥammedan 'abduhu wa rasûluhu ». Il dira : « Ô seigneur, que vaut cette carte face à tous ces registres ? ». Il lui sera alors répondu : « Tu ne subiras aucune injustice. Les registres seront posés dans un plateau [de la balance] et la carte dans l'autre plateau [de la balance]. Les registres s'envoleront et la carte aura le plus de poids ». »[14]

Sa parole : « *Ô Moûssâ si les sept cieux et leurs occupants – mis à part Moi –* » : C'est-à-dire toutes créatures peuplant les cieux et la terre.

Sa parole « – *mis à part Moi* – » : Il s'excepta Lui-même des habitants des cieux, car Il est l'Elevé, le très-Haut, comme Allah le dit :

وَهُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْعَظِيمُ

﴾Il est le Très-Haut, le Très-Grand﴿ (2/255) et (42/4)

Elevé dans Sa domination, élevé dans Sa capacité, élevé dans Son être, et les trois cités sont Ses caractéristiques prouvant Sa perfection, comme Allah le dit :

ٱلرَّحْمَٰنُ عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ

﴾Le miséricordieux s'est établi (Istawâ) sur le Trône﴿(20/5)

Et Il a dit :

﴿ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ﴾

[14] At-Tirmidhî n°2644, Ibn Mâjah n°4300, Aḥmed 2/213.

﴾Puis Il s'est établi (Istawâ) sur le Trône ﴿[Ce verset se répète sept fois dans le Coran : (7/45) – (10/3) – (13/2) – (20/5) – (25/59) – (32/4) – (57/4)]

Et comme Allah ﷻ le dit :

إِلَيْهِ يَصْعَدُ ٱلْكَلِمُ ٱلطَّيِّبُ وَٱلْعَمَلُ ٱلصَّٰلِحُ يَرْفَعُهُۥ

﴾Vers Lui monte la bonne parole et Il élève haut la bonne action﴿ (35/10)

Et Il a dit :

يَخَافُونَ رَبَّهُم مِّن فَوْقِهِمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ

﴾ Ils craignent leur seigneur au-dessus d'eux ﴿(16/50)

Et Il a dit :

تَعْرُجُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَٱلرُّوحُ إِلَيْهِ فِى يَوْمٍ كَانَ مِقْدَارُهُۥ خَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ

﴾Les anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans﴿ (70/4)

Et Il a dit :

إِنِّى مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعُكَ إِلَىَّ

﴾Et lorsqu'Allah dit : « Ô ᶜÎssâ ! Je vais mettre fin à ta vie terrestre et t'élever vers Moi ﴿ (3/55)

Et d'autres versets encore. Celui dont qui nie l'élévation d'Allah au-dessus de Ses créatures a certes divergé des textes clairs du Coran et de la Sounnah, et a rejeté [une part] de Ses noms et attributs.

Le sens de cette parole est : la négation de toute divinisation en dehors de ce qui a été excepté, et c'est Allah. Et ce hadith prouve aussi que les cieux et les terres sont au nombre de sept. Mais cette

parole grandiose ne fait obtenir le succès qu'à celui qui l'applique avec tous les paramètres délimités par le Coran et la Sounnah. Allah a mentionné dans la sourate al-Barâ²a (sourate 9) et dans d'autres sourates que nombreux sont ceux qui la prononce, mais toute fois elle ne leur profitera en rien, tel les gens du Livre, les hypocrites qui ont fait preuve de nombreuses et diverses ruses, cela ne leur profitera en rien dès lors qu'ils ont délaissés les paramètres.
D'autres sont ignorants de ce qu'elle implique, comme négation du polythéisme, et son désaveu, ainsi que de la véracité et la sincérité et autres, et de même l'absence d'acceptation de celui qui appelle à elle en paroles et en œuvres, et encore le délaissement de la soumission à elle par [le refus d'appliquer] les actes qui sont demandés, et ceci est malheureusement le cas de nombreux parmi ceux qui la prononce, parmi les anciennes générations comme les récentes, même si notre époque-ci regorge de ces gens-là.

Les gens de la foi, les sincères, ce sont eux qui ont appliqués correctement cette parole, et qui ont réunis toutes ses implications et ses paramètres, avec la science, la certitude, la véracité, la sincérité, amour, acceptation et soumission, ils ont pris des ennemis en fonction d'Allah, ils ont pris des alliés en fonction d'Allah, ils ont aimés pour Lui, ils ont détestés pour Lui. Allah les mentionna dans divers endroits de la sourate al-barâ²a, et les privilégia par des éloges, par le pardon, et en leur préparant Son paradis, en les sauvant du Feu, comme Allah a dit :

وَٱلْمُؤْمِنُونَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ يَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ
ٱلْمُنكَرِ وَيُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَيُطِيعُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ
سَيَرْحَمُهُمُ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ

﴾Les croyants et les croyantes sont les alliés les uns les autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable, accomplissent la prière, acquittent l'aumône légale, et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage﴿ (9/71)

Et Allah ﷻ a dit :

وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلۡأَوَّلُونَ مِنَ ٱلۡمُهَٰجِرِينَ وَٱلۡأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُم بِإِحۡسَٰنٖ
رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنۡهُمۡ وَرَضُواْ عَنۡهُ وَأَعَدَّ لَهُمۡ جَنَّٰتٖ تَجۡرِي تَحۡتَهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ
أَبَدٗاۚ ذَٰلِكَ ٱلۡفَوۡزُ ٱلۡعَظِيمُ

﴾Les tous premiers croyants parmi les exilés et les *Anṣâr* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agréé et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès﴿ (9/100)

Et autres que cela, parmi les versets contenant leurs éloges, et ce qu'Il a préparé pour eux dans la demeure dernière. Ceux-là et ceux qui les ont suivi dans leur bon comportement sont les gens de « *Lâ Ilâha Illâ Allah* ».

Celui donc qui médite le Coran, et connaît les différents degrés des gens face à l'amour de leur seigneur et Son unicité, les actes accomplis pour Lui obéir, la fuite de Sa désobéissance par les péchés, et l'impact de ce qu'Il aime, par leurs actes et désirs, et le délaissement de ce qu'Il déteste, par crainte et espoir, et la considération des gens et leurs états, leurs paroles, leurs œuvres, leurs intentions, leurs volontés, et ce qu'il y a comme différences énormes entre eux : il t'apparaît alors l'erreur de certains. Comme cela est venu dans le hadith authentique dans lequel le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'intelligent est celui qui maîtrise son âme et qui agit en pensant à l'au-delà, et l'incapable est celui qui suit les passions de son âme et espère d'Allah des choses impossibles* ». [15]

[15] At-Tirmidhî n°2464, Ibn Mâjah n°4260, Aḥmed 4/124.

At-Tirmidhî rapporte un hadith, d'après Anas (رضي الله عنه) : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Allah le Très Haut a dit : « Ô fils d'Adam, si tu viens à Moi avec des péchés pesant presque autant que la terre, et que tu Me rencontres sans rien M'associer, Je viendrai à toi avec autant de pardon». »[16]

Ce hadith contient ce qui explique « *Lâ Ilâha Illâ Allah* », et ce qu'elle comporte comme prépondérance face aux péchés, et qu'elle inclus le délaissement de tout polythéisme, grand ou petit, et c'est sur cela que repose l'unicité complète. Ne sera donc préservé du polythéisme que celui qui réalise l'unicité, et accomplit ce qu'implique cette parole de sincérité, comme science et certitude, véracité et sincérité, amour et acceptation et soumission, et autre que cela parmi ce que cette grandiose parole inclus, comme Allah le dit :

يَوْمَ لَا يَنفَعُ مَالٌ وَلَا بَنُونَ ﴿٨٨﴾ إِلَّا مَنْ أَتَى ٱللَّهَ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ

﴾Le jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain﴿ (26/88-89)

[16] At-Tirmidhî n°3549 qui ajoute : hadith *Ḥassan Gharîb.*

Chapitre 2 :

Quiconque réalise complètement le Tawḥîd entrera au paradis sans jugement

C'est-à-dire : Sans jugement et sans châtiment. Et la réalisation de l'unicité se réalise par la pureté et la sincérité envers toutes les branches du polythéisme, des innovations, et de la persistance sur les péchés. Celui qui est ainsi a réalisé l'unicité.

Allah ﷻ a dit :

إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ كَانَ أُمَّةً قَانِتًا لِّلَّهِ حَنِيفًا وَلَمْ يَكُ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ

﴾ Ibrâhîm était un guide parfait. Il était soumis à Allah, voué exclusivement à Lui et il n'était point du nombre des polythéistes ﴿ Sourate An-Naḥl v.120

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Allah loue Son serviteur, Son messager, Son ami intime, Ibrâhîm, l'imam des vertueux, pour son désaveu des polythéistes, et des religions telles que le judaïsme et le christianisme.

Sa parole : « **Ibrâhîm était un guide** » : Il est l'imam par lequel les autres se guident.

« **Soumis à Allah** » : Le craintif et l'obéissant.

« **Voué exclusivement à Lui** » : Celui qui se détourne intentionnellement du polythéisme pour se diriger vers l'unicité. C'est pour cela qu'Il a dit : « **Et il n'était point du nombre des polythéistes** ». Et Moujâhid (رحمه الله) a dit : « **Ibrâhîm était un guide** » :

Croyant, tout seul, alors que l'ensemble des gens étaient sur la mécréance ». »[17]

Je dis : Les deux paroles sont la vérité. L'ami intime d'Allah était donc ainsi. Observes donc la parole de Moujâhid, et Allah est le plus savant, alors qu'il se trouvait seulement au début de son prêche et de la prophétie (ﷺ). Allah l'a alors loué pour son désaveu des polythéistes, comme Il a dit :

وَٱذْكُرْ فِى ٱلْكِتَٰبِ إِبْرَٰهِيمَ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ صِدِّيقًا نَّبِيًّا ﴿٤١﴾ إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ يَٰٓأَبَتِ لِمَ تَعْبُدُ مَا لَا يَسْمَعُ وَلَا يُبْصِرُ وَلَا يُغْنِى عَنكَ شَيْـًٔا

﴾Et mentionnes dans le Livre, Ibrâhîm. C'était un véridique et un Prophète. Lorsqu'Il a dit à son père : « Ô mon père ! Pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profites en rien ? ﴿(19/41-42)

Et sa parole :

وَإِنَّ مِن شِيعَتِهِۦ لَإِبْرَٰهِيمَ ﴿٨٣﴾ إِذْ جَآءَ رَبَّهُۥ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ

﴾Du nombre de ses coreligionnaires certes, fut Ibrâhîm. Quand il vint à son seigneur avec un cœur sain ﴿(37/83-84)

Et ceci, et Allah est le plus savant, s'est produit au début de son prêche (ﷺ), et il n'y avait alors aucun autre musulman à la surface de la Terre, et c'est sur cela qu'est venu ce hadîth. [18]

Sa parole : **﴾Et il n'était point du nombre des polythéistes ﴿** : Il s'est séparé des polythéistes par son cœur, sa langue et ses membres, il blâma ce sur quoi ils étaient comme polythéisme envers Allah dans Son adoration, il brisa les statues de son peuple,

[17] Tafsîr Ibn Kathîr n°2/591.
[18] Al Boukhârî n°2217 Mouslim n°2371.

et patienta sur ce qui l'a atteint. Ceci est la réalisation de l'unicité, et c'est la base et le summum de la religion, comme Allah le dit :

إِذْ قَالَ لَهُۥ رَبُّهُۥٓ أَسْلِمْ ۖ قَالَ أَسْلَمْتُ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴾ **Quand ton seigneur lui dit : « Soumets-toi ». Il a dit : « Je me soumet au seigneur des mondes ».** ﴿ (2/131).

Et tu trouves, avec cela, la majorité des gens qui disent « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » et prétendent être musulmans, alors qu'ils font du polythéisme en invoquant ce qui peut ni leur nuire ni leur profiter, parmi les morts, les absents, les *Ṭawâghît*, les djinns et autres qu'eux. En les aimant, en s'alliant pour eux, en les craignant et en espérant d'eux, et de même en blâmant celui qui appelle à l'adoration d'Allah Seul, et au délaissement de toute adoration non vouée à Lui, et ils prétendent que ceci est une innovation et un égarement, et de ce fait ils prennent comme ennemis cette personne qui agit conformément à l'unicité et qui l'aime, tout en blâmant le polythéisme et en le détestant. Certains même ne considèrent pas l'unicité comme une science, et ne s'y intéressent donc pas, en raison de leur ignorance de l'unicité, et leur absence d'amour pour elle, et c'est auprès d'Allah qu'est le refuge !

إِنَّ ٱلَّذِينَ هُم مِّنْ خَشْيَةِ رَبِّهِم مُّشْفِقُونَ ﴿٥٧﴾ وَٱلَّذِينَ هُم بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمْ يُؤْمِنُونَ ﴿٥٨﴾ وَٱلَّذِينَ هُم بِرَبِّهِمْ لَا يُشْرِكُونَ

﴾**Ceux qui, de la crainte de leur seigneur sont pénétrés, qui croient aux versets de leur seigneur, et qui n'associent rien à leur Seigneur** ﴿ **Sourate Les croyants v.57 à 59**

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « C'est-à-dire avec leur bienfaisance et leurs actes vertueux, ils sont pénétrés de la crainte d'Allah, peureux et craintifs face à Sa ruse sur eux, comme l'a dit al-Ḥassan Al-Baṣrî (رحمه الله) : « Le croyant est celui qui réunit la bienfaisance et la

crainte, et l'hypocrite est celui qui réunit le mal et l'espoir de la sécurité ».

Sa parole : ﴾**Qui croient aux versets de leur seigneur**﴿: Ils croient aux signes d'Allah, universels et religieux, en raison de la parole d'Allah à propos de Maryam (ﷺ) :

وَصَدَّقَتْ بِكَلِمَٰتِ رَبِّهَا وَكُتُبِهِۦ وَكَانَتْ مِنَ ٱلْقَٰنِتِينَ

﴾ **Elle avait déclarée véridique les paroles de son seigneur ainsi que Ses Livres** ﴿ (66/12)

Elle déclara véridique que tout ce qui existe provient du Destin voulu par Allah ainsi que de Sa prédestination. Et ce qu'Allah a légiféré : c'est soit un ordre qu'Allah aime et agrée, soit une interdiction qu'Il refuse et déteste. Si c'est une information, il s'agit de la vérité, comme le dit Allah :

وَٱلَّذِينَ هُم بِرَبِّهِمْ لَا يُشْرِكُونَ

﴾ **Et ceux qui n'associent rien à leur Seigneur** ﴿ (23/59)

C'est-à-dire : Ils n'adorent personne en dehors de Lui, au contraire ils L'unifient et savent que nulle divinité n'est en droit d'être adorée en dehors de Lui, l'Unique, le seul à être imploré pour ce dont nous avons besoin, Celui qui n'a pas pris de compagne et qui n'a pas d'enfant, et Celui qui n'a aucun égal ». Fin de citation.

Je dis : Le délaissement du polythéisme engendre la complétude de l'unicité, et sa connaissance selon sa forme réelle, le fait de l'aimer, de l'accepter, de prêcher à elle, comme Allah a dit :

وَٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَفْرَحُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ ۖ وَمِنَ ٱلْأَحْزَابِ مَن يُنكِرُ
بَعْضَهُۥ ۚ قُلْ إِنَّمَآ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ وَلَآ أُشْرِكَ بِهِۦٓ ۚ إِلَيْهِ أَدْعُوا۟ وَإِلَيْهِ مَـَٔابِ

﴾ Et ceux à qui Nous avons déjà donné le Livre se réjouissent de ce qu'on a fait descendre vers toi, tandis que certaines factions en rejettent une partie. Dis : « Il m'a seulement été ordonné d'adorer Allah et de ne rien Lui associer. C'est à Lui que j'appelle les gens, et c'est vers Lui que sera mon retour ». ﴿ (13/36)

Ḥoussayn Ibn ᶜAbd Ar-Raḥmân (ﷺ) a dit : « J'étais chez Saᶜîd Ibn Joubayr (ﷺ) lorsque celui-ci demanda : « Qui d'entre nous a vu l'astre (l'étoile filante) hier soir ? ». Je répondis : « Moi » Puis j'ajoutai : « Mais je n'étais pas en prière. Le fait est que je souffrais d'une morsure [de scorpion]. » Saᶜîd me questionna : « Et qu'as-tu fais ? » Je répondis : « J'ai demandé qu'on me pratique un exorcisme (Rouqyah) sur ma personne. » Il continua : « Et qu'est ce qui t'as poussé à agir de la sorte ? » Je répondis : « Un hadith que nous a rapporté Ash-Shaᶜbî » Il demanda : « Et que vous a-t'il rapporté ? » Je récitai alors : « Il nous a rapporté d'après Bouraydah Ibn al-Husayb que le Prophète (ﷺ) a dit : « Point de Rouqyah, sauf contre le mauvais œil ou le venin » Saᶜîd déclara alors : « Celui qui se limite à ce qu'il a entendu agit de la meilleure façon.

Cependant, Ibn ᶜAbbâs nous a informé que le Prophète (ﷺ) a dit : « Les communautés me furent présentées. Je vis un Prophète accompagné d'une poignée de personnes, un autre Prophète accompagné d'un ou deux hommes, et un autre Prophète que personne n'accompagnait. C'est alors qu'une foule immense me fut présentée, et je crus qu'il s'agissait de ma communauté mais on me dit : « Ceci est Moûssâ et son peuple ».

Je promenai à nouveau mon regard quand je vis une autre foule immense. On me dit : « Ceci est ta communauté. Soixante-dix milles de ses membres entreront au paradis sans jugement ni châtiment ». Et le Prophète (ﷺ) se leva et rentra chez lui. Certains gens se mirent à discuter sur ces soixante-dix mille personnes. Certains dirent : « Ce sont peut-être les Compagnons du Prophète ». D'autres

avancèrent : « Ce sont peut-être ceux qui sont nés dans l'Islam et qui n'ont jamais rien associés à Allah ». Et d'autres propositions furent émises. C'est alors que le Prophète sortit de chez lui et on l'informa du sujet de discussion.
Il a dit : « Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on leur fasse de Rouqyah, ni de cautérisation, qui ne consultent pas les augures et placent toute leur confiance en leur Seigneur ». ᶜOukkâshah Ibn Miḥṣan se leva et dit : « Invoques Allah pour que je fasse partie de ce groupe de personne. » Le Prophète (ﷺ) répondit : « Tu en fais partie ». Un autre homme se leva et demanda la même chose. Le Prophète (ﷺ) lui dit : « ᶜOukkâshah t'a devancé ». » [19]

Sa parole : « *Qui d'entre nous a vu l'astre (l'étoile filante) hier soir ?*» : L'astre ici est l'étoile filante servant à lapider les démons. Le terme arabe « *Al-Bâriḥah* » désigne la nuit précédente, une fois que le soleil est couché. Si le soleil n'est pas encore totalement couché, nous dirons « *Al-Laylah* – la nuit ».

Sa parole : « *Je répondis : « Moi » Puis j'ajoutai : « Mais je n'étais pas en prière* » : Il a dit cela pour se préserver de l'association, afin que les gens présents ne pensent pas qu'il était debout la nuit en prière, en adoration pour Allah, et de ce fait, il aurait laissé supposer une chose qu'il n'a pas faite en réalité. Quel est la précaution des prédécesseurs parmi les *Tâbiᶜîn* et ceux qui les ont suivis pour se préserver de toute forme de polythéisme, même minime, et la précaution de ne pas être loué pour quelque chose qu'en fait il n'a pas accompli.

Sa parole : « *Un hadith que nous a rapporté Ash-Shaᶜbî » Il demanda : « Et que vous a-t'il rapporté ? » Je récitai alors : « Il nous a rapporté d'après Bouraydah Ibn al-Husayn que le Prophète (ﷺ) a dit : « Point de Rouqyah, sauf contre le mauvais œil ou le venin* » : Ash-Shaᶜbî (رحمه الله) s'appelle : ᶜÂmir Ibn Sharâhîl al-Ḥoumayrî Ash-Shaᶜbî Al-Imâm. Il a

[19] Mouslim n°220, Aḥmed 1/217.

rapporté (des hadiths) de ᶜOmar, de ᶜAlî, d'Ibn Massᶜoûd, mais il n'a pas pris ces hadiths de leur bouche, et de même de Aboû Hourayrah, de ᶜÂïshah, de Jarîr, d'Ibn ᶜAbbâs, etc. (Qu'Allah soit satisfait de tous les Compagnons). Ash-Shaᶜbî a dit : « Je n'ai jamais posé de noir sur du blanc » (C'est-à-dire que tout ce qu'il entendait comme hadiths, il les mémorisait uniquement, et les transmettait par cœur). Il mourut en l'an cent trois de l'hégire.

Barîda (ﷺ) s'appelle : Ibn al-Husayb Ibn ᶜAbd-Allah Ibn al-Iḥârith al-Aslamî. Il se converti avant la bataille de Badr, et s'occupa principalement du Yémen à l'époque du Prophète (ﷺ). C'est un compagnon connu.

Sa parole : « *Point de Rouqyah, sauf contre le mauvais œil ou le venin* » : Ceci, est Allah est le plus savant, au début de la prophétie, puis par la suite, il fut autorisé de pratiquer les Rouqyah si besoin fut, et Allah est le plus savant.

Sa parole : « *Celui qui se limite à ce qu'il a entendu agit de la meilleure façon* » : Voici le bon comportement dans le domaine de la science et envers les savants. Et c'est que si quelqu'un fait quelque chose, de lui demander l'explication de ce qu'il a fait : L'as-tu pris des textes ou non ? Et celui qui ne détient pas de preuve religieuse n'a aucune excuse pour ce qu'il a commis. C'est pour cela qu'Ibn ᶜAbd Al-Barr (ﷺ) cita l'unanimité des savants sur le fait que celui qui suit les autres aveuglément ne fera jamais partie des gens de science, réfléchis donc bien sur cela !

Sa parole : « *Cependant, Ibn ᶜAbbâs nous a informé* » : Il s'agit de ᶜAbd-Allah Ibn ᶜAbbâs Ibn ᶜAbd Al-Mouṭṭalib Ibn Hâshim, cousin (fils de l'oncle paternel) du Prophète (ﷺ), homme de lettres de cette communauté, celui à qui la compréhension du Coran a été donnée, et celui pour qui le Prophète (ﷺ) invoqua en disant : « *Ô Allah ! Fais-lui comprendre la religion, et enseignes-lui l'interprétation* »[20]. Il fut un signe évident dans la science et la compréhension, et incroyable

[20] Aḥmed 1/266.

fut le nombre de hadiths qu'il rapporta, bien qu'il fut un jeune compagnon. Mais il cherchait les hadiths auprès des plus grands Compagnons, et mémorisa la majeure partie de ce qui se trouvait auprès d'eux, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

Sa parole : « *le Prophète (ﷺ) a dit : « Les communautés me furent présentées* » : Je dis : Allah est le plus savant concernant ce moment. Et sa façon fut qu'Allah lui montra ce qui se passera au Jour dernier, lorsque viendront les Prophètes et ceux qui les suivront, ceux dont leur foi en Allah les sauvera, qui ont suivi les Prophètes et les messagers dans Sa religion qui a été légiférée pour eux, ce qui représente l'adoration d'Allah Seul et sans associé, et le fait de délaisser l'adoration d'autres que Lui, saisir fermement ce qu'Il leur a ordonné, et délaisser ce qu'Il leur a interdit, comme Allah nous dit à propos de Noûḥ (عليه السلام) : « Il leur dit :

قَالَ يَٰقَوۡمِ إِنِّي لَكُمۡ نَذِيرٞ مُّبِينٌ ۝٢ أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ وَٱتَّقُوهُ وَأَطِيعُونِ

﴾Ô mon peuple ! Je suis vraiment, pour vous, un avertisseur clair. Adorez Allah, craignez-Le et obéissez-moi﴿ (71/2-3)

Son adoration : C'est de l'unifier. Sa crainte : c'est de Lui obéir en appliquant ce qu'Il a ordonné, et de délaisser ce qu'Il a interdit. Et l'obéissance à Son messager : C'est cela la religion, de ne rien adorer sauf Allah, de L'adorer uniquement avec ce qui a été légiféré comme actes et délaissements, et de faire précéder l'obéissance de Son messager sur ce qu'on aime et sur ce que notre passion nous ordonne.

Sa parole : « *Je vis un Prophète accompagné d'une poignée (Ar-Raḥṭ) de personnes* » : Ce mot désigne un groupe de dix personnes ou moins.

« *Un autre Prophète accompagné d'un ou deux hommes* » : Qui ont cru en lui.

« *Et un autre Prophète que personne n'accompagnait* » : Il fut envoyé à son peuple, mais aucun d'eux ne le suivit, comme Allah a dit :

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ فِي شِيَعِ الْأَوَّلِينَ ﴿١٠﴾ وَمَا يَأْتِيهِم مِّن رَّسُولٍ إِلَّا كَانُوا بِهِ يَسْتَهْزِئُونَ

﴾ Et Nous avons certes envoyés avant toi des messagers parmi les peuples anciens. Et pas un messager ne leur est venu sans qu'ils ne s'en soient moqués ﴿ (15/10-11)

Ceci contient la preuve que les personnes sauvées, parmi toutes les communautés, seront peu parmi les premiers et les derniers, et que la majorité sera dominée et ensevelie sous leurs pulsions humaines, en désobéissant aux messagers, ce qui causera leur perte, comme Allah le dit :

وَإِن تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِي الْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ

﴾ Et si tu obéis à la majorité des gens de la terre, ils t'égareront certes du Sentier d'Allah ﴿ (6/116)

Et Il a dit :

وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِم مِّنْ عَهْدٍ وَإِن وَجَدْنَا أَكْثَرَهُمْ لَفَاسِقِينَ

﴾ Et nous n'avons pas trouvé chez la majorité d'entre eux du respect pour leurs engagements ; mais nous avons trouvé la majorité d'entre eux pervers ﴿ (7/102)

Et Il a dit :

قُلْ سِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَانظُرُوا كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الَّذِينَ مِن قَبْلُ ۚ كَانَ أَكْثَرُهُم مُّشْرِكِينَ

﴾ Dis : « Parcourez la terre et regardez ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécus avant vous. La majorité d'entre eux étaient des polythéistes ». ﴿ (30/42)

Les versets de ce genre sont nombreux dans le Coran.

Et les gens sauvés, même s'ils constituent l'infime minorité, sont à eux seuls « As-Sawâd Al-Aᶜẓam - la foule immense », car ils sont ceux dont la valeur est immense auprès d'Allah, même si leur nombre est faible. Que prenne donc garde le musulman à ne considérer que le nombre, et certes beaucoup se font des illusions uniquement face à la quantité, même parmi ceux qui prétendent à la science. Ils croient en certaines choses dans leur religion, en lesquelles les ignorants égarés y croient de la même façon, sans revenir à ce qu'Allah et Son messager ont dit.

Sa parole : « *C'est alors qu'une foule immense me fut présentée, et je crus qu'il s'agissait de ma communauté mais on me dit : « Ceci est Moûssâ et son peuple* »[21] » : Nous voyons ici le mérite des enfants d'Isrâ'îl parmi ceux qui ont suivi Moûssâ (عليه السلام), parmi ceux qui ajoutèrent foi aux messagers, et aux Livres révélés par Allah : la thora, l'évangile, le Zaboûr, le *Fourqân* et les autres livres.

Les enfants d'Isrâ'îl étaient nombreux, avant de se diviser, il y a eu des Prophètes issus d'eux, puis par la suite, il arriva ce qu'il arriva de la part des juifs, et ce hadith nous montre donc que les suiveurs de Moûssâ (عليه السلام) étaient très nombreux, comme Allah le dit :

وَفَضَّلْنَٰهُمْ عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ

﴾**Nous vous préférâmes aux autres humains (leurs contemporains)**﴿ (45/16)

[21] L'auteur de ce commentaire Shaykh ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Ḥassan cite ce hadith, rapporté par Mouslim (65), dans « Fatḥ Al-Majîd », avec l'ajout : « Mais regardes plutôt vers l'horizon ». L'auteur du livre l'Imâm Moḥammed Ibn ᶜAbd Al-Wahhâb n'a pas mentionné cet ajout, et peut-être ne se trouvait-il pas dans la version qu'il a utilisée pour trouver ce hadith, et Allah est le plus savant. Voir « Ṣaḥîḥ Mouslim » hadith 220

C'est-à-dire : à leur époque. Ceci car, à leur époque et avant eux, nombreux sont ceux qui mécroyaient en Allah, et ils sont innombrables sauf par Allah, tel le parti de Jâlût (Goliath) et autres que celui-ci. Allah favorisa les enfants d'Isrâ'îl dû à leur foi, et ils furent, par cela, les meilleurs gens de leur époque. Puis arriva ce qu'Allah a mentionné dans la sourate al-Baqarah et d'autres sourates, en narrant leurs désobéissances envers les messagers, leurs divergences dans la religion. Et Allah cita tout cela pour dresser la preuve sur les juifs qui mécrurent en Moḥammed (ﷺ). Médites donc ce qu'Allah a mentionné concernant ce qui leur arriva suite aux divergences.

Sa parole : « *Je promenai à nouveau mon regard quand je vis une autre foule immense – et dans une autre version : « qui remplissait l'horizon »*[22]. *- On me dit : « Ceci est ta communauté. Soixante-dix milles de ses membres entreront au paradis sans jugement ni châtiment* » : Ce hadith montre la valeur de cette communauté, et qu'elle est celle qui a réuni le plus de suiveurs envers leur messager (ﷺ). Ils furent certes nombreux à l'époque des Compagnons, et à l'époque des califes bien-guidés et les générations qui suivirent, et ils remplirent les villes et les contrées. La science se répandit parmi eux, et ils réunirent la maîtrise des arts dans les domaines utiles. Ils ne cessèrent d'être sur la Sounnah, lors des trois premières générations privilégiées, et ils devinrent moins nombreux à l'approche de la fin des temps.

Notre Shaykh (رحمه الله) a dit (dans le point neuf de ce chapitre) : « Ce hadith met en évidence le mérite de cette communauté, en nombre et en qualité. En nombre : Par leur grande quantité. En qualité : Par leurs caractéristiques, comme cela est venu dans le hadith : « *Soixante-dix milles de ses membres entreront au paradis sans jugement ni châtiment* ». »

[22] Al Boukhârî n°3410.

Sa parole : « *Et le Prophète (ﷺ) se leva et rentra chez lui. Certains gens se mirent à discuter sur ces soixante-dix mille personnes* » : Les gens qui étaient parmi les présents se mirent à parler entre eux à propos de ce hadith. Il y a également dans ce passage, le mérite des Compagnons (رضي الله عنهم) dans le fait d'être toujours à la recherche de la science, et de même leur attachement à chercher à comprendre les paroles enseignées par leur Prophète (ﷺ), d'un attachement lié l'envie d'agir en conséquence. Il y a également dans ce passage, la permission de faire des efforts dans la recherche de la compréhension des textes (*Al-Ijtihâd*), dans ce qui ne comporte aucune preuve à la base (permettant de prendre position), car ils ont dit ce qu'ils ont dit, par effort de compréhension et le Prophète (ﷺ) ne les blâma pas. Toutefois, le *Moujtahid* qui ne possède pas de preuves n'a pas le droit d'établir un jugement ferme provenant de lui-même, mais plutôt il devra dire : « j'espère que le statut de cette chose est ainsi ou alors ainsi », de la même façon que les Compagnons ont agi.

Sa parole : « *C'est alors que le Prophète (ﷺ) sortit de chez lui et on l'informa du sujet de discussion. Il a dit : « Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on leur fasse de Rouqyah, ni de cautérisation, qui ne consultent pas les augures et placent toute leur confiance en leur Seigneur* » : C'est-à-dire qu'ils ne demandent à personne de leur pratiquer la Rouqyah, ni ils demandent à celui qui serait parmi eux, possédant la science de la cautérisation, de leur pratiquer, ni ils consultent les augures, car l'augure est du polythéisme, et eux ont délaissés de face le polythéisme, et ils ne se tournent vers personne pour leurs besoins, comme le fait de demander la Rouqyah ou ce qui est autre que cela, et de même ils délaissent la cautérisation, même si c'est uniquement pour les soins qu'elle est demandée. Ce qui les a emmenés à cela : La force de leur confiance placée en Allah, et le fait de s'en remettre à Lui pour toute chose, et de ne pas attacher leurs cœurs à une chose autre que Lui, dans ce qu'Il a prédestiné. Ils n'espèrent donc de personne, si ce n'est d'Allah, ne craignent que Lui, et ils croient fermement que ce qui les as touché n'est que par Son destin, et par choix de Sa part. Ils ne fuient donc

vers personne excepté Allah seul, pour l'éloignement des maux. Allah a dit à propos de Yaᶜqoûb (عليه السلام) :

إِنَّمَآ أَشۡكُواْ بَثِّي وَحُزۡنِيٓ إِلَى ٱللَّهِ

﴾Je ne me plains qu'à Allah de mon déchirement et de mon chagrin﴿ (12/86)

Sa parole : « *ᶜOukkâshah Ibn Miḥṣan se leva* » : Ce compagnon est connu, il assista à la bataille de Badr et les autres batailles en compagnie du Prophète (ﷺ) Il descend des Banî Asad Ibn Khouzaymah. Il mourut martyr par la main de Ṭoulayḥah Ibn Khouwaylid. Il faisait partie du groupe de gens qui avaient accompagnés Khâlid Ibn Al-Walîd lorsqu'ils combattirent les apostats. Il combattit les Banî Asad en raison de leur apostasie de l'Islam, et parmi eux se trouvait Ṭoulayḥah. Il prétendit alors être un Prophète et les gens le crurent. Allah l'honora par la main de ᶜOukkâshah alors qu'il était mécréant, puis après cela, Allah le guida à l'Islam. Il combattit les perses avec Saᶜd Ibn Abî Waqqâṣ, et il se produisit des événements que l'histoire relata, et il fit partie de ceux qui moururent martyrs dans le combat célèbre appelé « l'évènement du pont ».

Sa parole : « *Il a dit : « Invoques Allah pour que je fasse partie de ce groupe de personne* » : Ce hadith contient la preuve que l'intercession par un humain vivant en faveur de celui qui lui demande une invocation. Néanmoins, une fois la personne morte ou absente, il est clair pour celui qui a de la clairvoyance que cela n'est pas permis. Celui qui invoque un mort ou un absent en lui demandant ce qu'il n'est pas capable, l'a certes placé à l'égal d'Allah, car il n'est pas possible qu'en dehors d'Allah, un mort ou un absent exauce quoique ce soit, comme le dit Allah : ﴾ **Ne donnez pas d'égaux à Allah alors que vous savez** ﴿. Que vous savez qu'Il est votre seigneur et votre créateur, vous et ceux qui vous ont précédés. Il vous fait parvenir Ses bienfaits apparents ou non, ne vous tournez donc pas vers autres que Lui concernant vos désirs,

mais plutôt soyez sincères en Lui vouant une adoration exclusive, dans toutes les demandes, grandes ou petites soient-elles.

Sa parole « Tu en fais partie » : En raison de ce qu'il connait de lui comme foi, et efforts, comme cela est venu dans un hadith : « *Allah a contemplé les gens (ayant assistés à la bataille) de Badr puis dit : « Œuvrez comme vous le voulez, car je vous aie certes pardonnés* »[23].

Sa parole : « *Un autre homme se leva et demanda la même chose. Le Prophète (ﷺ) lui dit : « ᶜOukkâshah t'a devancé ».* » : L'apparence du hadith est que le Prophète (ﷺ) voulu fermer la porte, afin que les gens ne succèdent pas les demandes au point où demandent certains ne le méritant peut-être pas, et ceci est une préservation de sa part (ﷺ) comme cela est clair.

[23] Al Boukhârî n°3007 Mouslim n°2494, d'après le récit de ᶜAlî.

Chapitre 3 :

Du fait de craindre le polythéisme

Allah a dit :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ

﴾Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés...﴿ Sourate Les femmes v.48

L'imam An-Nawâwî (ﷺ) a dit[24] : « L'entrée en enfer du polythéiste est sous une forme générale, et il y rentrera pour s'y éterniser, et nulle différence entre les gens du Livre (juifs et chrétiens) et les adorateurs d'idoles ou encore les autres mécréants. Et nulle différence pour les gens de la vérité, entre le mécréant qui rejette la vérité par orgueil et entêtement, et les autres qui divergent eux aussi de l'Islam, et entre celui qui s'attribue à l'Islam et qui a été reconnu mécréant par son rejet (de l'Islam) ou autre. Quant aux non-polythéistes et leur entrée au paradis, si la personne ne faisait pas partie des auteurs de grands péchés sur lesquels ils ont persistés, il rentrera parmi les premiers au paradis, et dans le cas contraire, il sera placé sous la volonté d'Allah. S'Il veut lui pardonner, il rentrera directement au paradis, sinon il sera châtié, puis on il sera sorti du Feu pour finalement être introduit au paradis pour y rester éternellement ».

Je dis : Ceci est la parole des gens de la Sounnah, sans aucune divergence entre eux sur ce point, et ce verset est parmi ceux qui sont censés procurer une immense peur du polythéisme, car Allah a nié le pardon pour le polythéiste, et a rendu obligatoire son éternité en enfer, de manière générale, sans restriction. Puis Il a dit :

[24] Sharḥ Ṣaḥîḥ Mouslim 2/297.

وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ

﴾Et Il pardonne en deçà de cela à qui Il veut﴿

Il apporta ici une restriction pour les péchés en dehors du polythéisme, car ce péché qui a cette gravité, nul ne doit s'en sentir préservé, car nul secours ne l'accompagnera si la personne ne s'en repent pas avant sa mort.

L'ami proche d'Allah [Ibrahim] a dit :

وَٱجْنُبْنِي وَبَنِيَّ أَن نَّعْبُدَ ٱلْأَصْنَامَ

﴾Et préserves-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des statues﴿ Sourate Ibrâhîm v.35

« *Al-Khoullah* – l'amitié intime » est plus spécifique que l'amour, et c'est donc pour cela qu'Allah spécifia deux amis intimes : Ibrâhîm et Moḥammed (ﷺ).

La lecture de ce verset coranique doit également faire peur au serviteur, car même l'ami intime d'Allah, l'imâm des vertueux, qu'Allah a établi comme communauté à lui seul, et dit :

وَإِبْرَٰهِيمَ ٱلَّذِى وَفَّىٰٓ

﴾ Et celles d'Ibrâhîm qui a tenu parfaitement sa promesse de transmettre﴿ (53/37)

Il lui ordonna d'immoler son fils, et il se soumit à l'ordre de son seigneur, il brisa les statues, et intensifia son désaveu des gens du polythéisme, et avec tout ceci, il a craint de pouvoir tomber dans le polythéisme, qui était en son temps l'adoration des statues, de par sa connaissance que rien ne pouvait l'en détourner si ce n'est Allah, par Sa guidée et Sa réussite, et non par sa force à lui, ni sa puissance.

Et comme est excellent ce qu'Ibrâhîm At-Taymî dit : « Qui peut se sentir à l'abri de l'épreuve, après Ibrâhîm (عليه السلام) ?! »[25].

Ceci est donc une chose dont personne ne peut prétendre en être préservé, et certes de nombreuses personnes intelligentes de cette communauté y sont tombées, après les trois premiers siècles privilégiés. Les idoles réapparurent et furent adorées à nouveau, et c'est ceci qu'a craint Ibrâhîm (عليه السلام) pour lui-même et ses enfants, tandis que la majorité de la communauté s'y noya. Les mosquées et les mausolées se dressent alors sur des tombes, auxquels les adorations étaient vouées, et ceci fut considéré comme une religion, alors que ces statues et ces idoles sont semblables à celles de peuple de Noûḥ (عليه السلام), et de même, semblables à *Al-Lât*, Al-ᶜOuzzâ et Manât, et les statues des tribus arabes, et autres encore. Comme est donc semblable ce qui toucha les contemporains de cette communauté. Les a atteint ce qui toucha les peuples de la période antéislamique, parmi les groupes de polythéistes arabes et autres ! Même plus, ils sont tombés dans un polythéisme plus grand encore (que les nations précédentes) car en plus d'associer dans l'adoration, les voilà qui associent dans la seigneurie, et le détail de ceci serait long.

Il (عليه السلام) mentionna donc la raison qui exigea sa crainte du polythéisme pour lui-même et ses enfants, puisqu'Il a dit : « **Seigneur ! Elles ont certes égarées beaucoup de gens** ».

Les communautés se sont égarées en adorant les statues, à l'époque d'Ibrâhîm (عليه السلام), et même déjà avant lui, et bien sûr après lui. Celui qui médite le Coran connaitra l'état des créatures, et le polythéisme dans lequel ils sont tombés, celui pour lequel Allah envoya les messagers afin de l'interdire, et de menacer celui qui le pratiquerait, et d'annoncer la récompense à celui qui le délaisserait. S'égara ceux qui s'égarèrent donc, du fait de leur détournement du Coran, et de leur ignorance pour ce qu'Allah a ordonné et interdit. Nous demandons à Allah qu'Il nous raffermisse sur l'Islam, et nous lui demandons la droiture sur cela afin que nous Le rencontrions

[25] Tafsîr Ibn Jarîr n°15757.

sur l'unicité, Il est certes l'allié de ceci et le Capable de cela, et il n'y a de force et de puissance qu'en Allah, l'Elevé, le Grandiose.

Allah ﷻ a dit :

إِن تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ ۖ وَإِن تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ

﴾Si Tu les châties, ce sont Tes serviteurs, et si Tu leur pardonnes, Tu es certes le Puissant le sage﴿ (5/118)

[C'est ce verset que l'on trouve dans les manuscrits rédigés à la main, et il est possible de le but soit la parole d'Allah, sur la langue de Son ami intime : « *Celui qui me suit sera des miens, quant à celui qui me désobéit, Tu es certes Pardonneur et Miséricordieux* »]. Il a renvoyé leur affaire à Allah, tout comme le fit ᶜÎssâ (عليه السلام), et Allah nous a montré –dans ce qui fut révélé à Son Prophète Moḥammed (ﷺ) Son jugement concernant les polythéistes, et qu'Il ne leur pardonnera pas. Et il n'y aucune opposition, car Il a montré le jugement à leur appliquer dans Son noble Livre, dont :

لَّا يَأْتِيهِ ٱلْبَٰطِلُ مِنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِۦ ۖ تَنزِيلٌ مِّنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ

﴾ Le faux ne l'atteint ni par devant, ni par derrière, c'est une révélation d'un Sage, d'un Digne de louanges ﴿ (41/42)

On trouve dans un hadith que le Prophète (ﷺ) a dit : « Ce que je crains le plus pour vous, c'est le polythéisme mineur ».

Lorsqu'on le questionna à ce sujet, il répondit : « Il s'agit de l'ostentation ». »[26]

[26] Aḥmed 5/428 Aṭ-Ṭabarânî dans *Al-Mouᶜjam Al-Kabîr* 430 Al-Bayhaqî dans Ash-Shouᶜâb n°6831, d'après Maḥmoûd Ibn Labîd.

Si alors nous voyons qu'il (ﷺ) le craint pour ses Compagnons, eux qui unifient Allah par toutes leurs adorations, en espérant de Lui, et qui se dirigent vers les obéissances qu'il leur adresse, en émigrant, en combattant les mécréants, en connaissant les valeurs prêchées par leur Prophète, et ce qu'Allah a révélé dans Son Livre, comme sincérité et désaveu du polythéisme. Alors comment ne pas craindre pour celui qui n'est pas lié à eux, qui n'a pas leur niveau de science, et leur quantité de bonnes œuvres, parmi ce qui est pire que cela ?!

Et il (ﷺ) informa que nombreux de sa communauté seront ceux qui tomberont dans le grand polythéisme, et ceci dans sa parole rapporté par Thawbân (qui sera citée au le chapitre 22 de ce livre) : « *Jusqu'à ce que des tribus entières de la communauté rejoindront les polythéistes, et que des groupes de cette communauté adoreront les idoles* ».

Ce qu'il avait annoncé se produisit, et l'épreuve se généralisa à tout le monde musulman, jusqu'à ce qu'ils considèrent ceci comme une religion, malgré l'apparence des versets coraniques clairs, et des hadiths authentiques concernant l'interdiction, et la peur à avoir par rapport au polythéisme, comme Allah a dit :

إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ

﴾ **Certes, celui qui donne quelconque associé à Allah, Il lui interdit le paradis, et son refuge sera l'enfer** ﴿ (5/72)
Et Il a dit :

فَٱجْتَنِبُوا۟ ٱلرِّجْسَ مِنَ ٱلْأَوْثَٰنِ وَٱجْتَنِبُوا۟ قَوْلَ ٱلزُّورِ ﴿٣٠﴾ حُنَفَآءَ لِلَّهِ غَيْرَ مُشْرِكِينَ بِهِۦ

﴾ **Eloignez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères, (Soyez) exclusivement acquis à la religion d'Allah** ﴿ (22/30-31)

Ceci est la réalité de l'unicité, comme cela a précédé dans le chapitre précédent. Puis Allah nous dit, en avertissant Ses serviteurs contre le polythéisme :

وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخْطَفُهُ ٱلطَّيْرُ أَوْ تَهْوِى بِهِ ٱلرِّيحُ فِى مَكَانٍ سَحِيقٍ

﴾Celui qui associe à Allah, c'est comme s'il tombait du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond﴿ (22/31)

Celui à qui ces versets ne font pas peur, et ne l'aident pas à s'éloigner du polythéisme dans l'adoration lorsqu'il médite ces versets, cette personne ne comprends même pas ce qu'il lit.

Ibn Massᶜoûd (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète (ﷺ) a dit : « Quiconque meurt en invoquant un égal à Allah entrera en enfer »[27]

Ce hadith contient également un avertissement contre le polythéisme, et l'incitation à le craindre. « *An-Nidd* – l'égal » : ce terme équivaut à « *Ash-Shabah* – le ressemblant » et « *Al-Mithlou* – l'équivalent ». Donc, celui qui invoque un mort ou une personne absente, en se tournant vers lui par son être et son cœur, désirant et craignant de lui, et ce peu importe si ceci est accompagné d'une demande ou non, celui-ci est un polythéiste, et c'est ceci qu'Allah ne pardonnera pas. C'est pour cela qu'Allah a interdit de prendre des intermédiaires, et Il blâme certes celui qui pratique cela, d'un grand blâme, du fait que ceci s'oppose à la sincérité, qui consiste elle en l'orientation du cœur et de son être vers Allah, dans tout ce que craint le serviteur, dans ce qu'il espère, en se rapprochant de Lui, et en considérant tout ceci comme une religion. Et parmi les choses connues, c'est que si quelqu'un se tourne vers un intercesseur, en lui demandant des choses, il se sera forcément détourné d'Allah dans le même temps. Et ceci contredit la sincérité, et le détail de cela viendra dans le chapitre concernant « l'intercession ».

[27] Al Boukhârî n°4497.

Mouslim rapporte d'après Jâbir (ﷺ) que Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque rencontre Allah sans ne Lui avoir rien associé entrera au paradis, et quiconque le rencontre en Lui ayant associé quoi que ce soit entrera en enfer* ».[28]

Sa parole : « *Quiconque le rencontre en Lui ayant associé quoi que ce soit entrera en enfer* » : Ceci est la conséquence du polythéisme, qu'il soit en petite ou grande quantité.

Quant au grand polythéisme : Nul acte n'est agrée en sa présence, et il implique l'éternité en enfer.

Quant au petit polythéisme, tel l'ostentation légère, et les paroles telles : « Si Allah et toi le voulez », « Je n'ai rien en dehors d'Allah et de toi » : Celui-là ne mécroit pas sauf si ses mauvaises actions prennent le dessus sur ses bonnes.
Certains savants ont dit : Allah s'est limité à la mention (globale) du polythéisme, de par ce que cela implique comme liens avec l'unicité, et comme liens avec l'affirmation du message, car celui qui dément les messagers d'Allah (ﷺ) a démenti Allah, et celui qui dément Allah est un polythéiste. Le but donc de la première partie du hadith : Celui qui meurt en ayant la foi en tout ce que la foi implique, de manière générale comme de manière détaillée.

[28] Mouslim n°93/152.

Chapitre 4 :

Inviter les gens à attester qu'il n'y a de divinité si ce n'est Allah

Allah ﷻ a dit :

قُلْ هَٰذِهِۦ سَبِيلِىٓ أَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ ۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِى ۖ وَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ

﴾Dis : Voici ma voie, j'appelle les gens à Allah, avec clairvoyance, moi et ceux qui me suivent, et gloire à Allah et je ne suis point du nombre des associateurs ﴿ Sourate Yoûssouf v.108

Aboû Jaᶜfar Ibn Jarîr (رحمه الله) a dit[29] : « Allah a dit cela à son Prophète (ﷺ) : « **Dis** » : Ô Moḥammed (ﷺ). « **Voici** » : Le prêche auquel j'appelle, et la voie sur laquelle je suis, en appelant les gens à unifier Allah, à être sincères dans les adorations qu'ils Lui vouent, en dehors de toute autre divinité, ou idole, l'obéissance à Ses ordres, et l'éloignement de Ses interdits, « **Ma voie** » : Mon chemin, mon prêche. « **J'appelle les gens à Allah** » : Seul et sans associé. « **Avec clairvoyance** » : Sur cela, et d'une science certaine venant de moi. « **Moi et ceux qui me suivent** » : se basent aussi sur la clairvoyance, et ils me croient et croient en moi. « **Et gloire à Allah** » : Dis cela pour purifier Allah et le glorifier du fait qu'il puisse avoir un associé dans Sa royauté, ou dans Son adoration. « **Et je ne suis point du nombre des associateurs** » : Il a dit : « Et je suis innocent des adeptes du polythéisme, je ne fais pas partie d'eux tout comme ils ne font pas partie de moi ». Fin de citation.

---

[29] *Tafsîr Ibn Jarîr* 8/104.

Ce verset montre que les suiveurs des Prophètes sont des gens dotés de clairvoyance dans leur appel à Allah, et celui qui n'est pas des leurs [dans cette caractéristique] n'est donc pas réellement des leurs, même s'il l'est concernant l'affiliation et la prétention.[30]

Et Allah ﷻ a certes dit :

قُلْ إِنَّمَآ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ وَلَآ أُشْرِكَ بِهِۦٓ ۚ إِلَيْهِ أَدْعُوا۟ وَإِلَيْهِ مَـَٔابِ

﴾Il ne m'a été ordonné que d'adorer Allah et de rien Lui associer. A Lui j'appelle les gens et vers Lui est mon retour﴿ (13/36)

Le Prophète (ﷺ) ainsi que ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux tous) ne cessèrent d'appeler à ce qu'Allah leur rendit obligatoire, concernant l'appel à unifier Allah dans l'adoration, l'interdiction du polythéisme, et ils combattirent pour cela. Et les versets ordonnant cela sont très nombreux, à l'exemple de la parole d'Allah :

وَمَنْ أَحْسَنُ دِينًا مِّمَّنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ

﴾Et qui est meilleur en religion que celui qui soumet son visage à Allah, tout en étant bienfaisant﴿ (4/125)

Et de même :

وَمَنْ أَحْسَنُ قَوْلًا مِّمَّن دَعَآ إِلَى ٱللَّهِ وَعَمِلَ صَٰلِحًا وَقَالَ إِنَّنِى مِنَ ٱلْمُسْلِمِينَ

﴾ Et qui meilleur en parole que celui qui appelle à Allah, qui œuvre en toute piété et dit : « je suis certes du nombre des musulmans ».﴿ (41/33)

[30] *Madârij As-Sâlikîn* 2/502, chapitre de la sagesse.

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit à Mouᶜâdh (ﷺ) lorsqu'il l'envoya au Yémen : « *Tu vas te rendre chez un peuple faisant partie des gens du Livre. Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit d'attester qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adoré] si ce n'est Allah (dans une autre version : « ... qu'ils unifient Allah...»). S'ils t'obéissent à ce sujet, informes-les qu'Allah a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit. S'ils t'obéissent à ce sujet, informe-les qu'Allah leur a rendu obligatoire le versement d'une aumône prélevée sur les plus riches d'entre eux et redistribuée aux pauvres. S'ils t'obéissent à ce sujet, ne touches pas à leur bien les plus précieux, et redoutes l'invocation de l'opprimé car il n'y a pas de voile entre elle et Allah* ».[31]

Les gens du Livre mentionnés dans ce hadith sont des juifs et des chrétiens ayant vécus au Yémen.

Sa parole : « *Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit d'attester qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adoré] si ce n'est Allah* » : Ils le disaient déjà, mais tout en ignorant son sens et ce que cette parole indique, concernant la sincérité à vouer à Allah, seul et sans associé, et le délaissement de toute adoration vouée à autre que Lui. Leur parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » ne leur est donc pas profitable, du fait qu'ils ignorent son sens, comme c'est d'ailleurs le cas de nombre de contemporains de cette communauté. Ils la disent tout en pratiquant du polythéisme, en adorant les morts, les absents, les *Ṭawâghît*, les mausolées. Ils appliquent ce qui contredit cette parole, et confirment par leurs actes, paroles et croyances ce qu'elle renie comme polythéisme. Ils renient de même ce qu'elle confirme comme sincérité. Ils pensent que son sens est : « La capacité de créer une chose nouvelle » ! En

[31] Al Boukhârî n°1395 Mouslim n°190.

suivant dans cela les penseurs influencés par la philosophie, tels les Ashâᶜirah et autres qu'eux. Ceci concerne l'unicité de seigneurie, et tel qu'il est, il est accepté des polythéistes, bien que cela ne les fait rentrer dans l'Islam, comme Allah le dit : « **Dis : « A qui appartient la terre et ce qu'elle contient, si vous savez ?** ». » jusqu'à Sa parole : « **Dis : « Qui vous apporte la subsistance des cieux et de la terre, et qui possède l'ouïe et la vue ?** ». » Et les versets dans ce sens sont nombreux dans le Coran.

Cette unicité donc, a été attestée par les polythéistes des différentes communautés, et de même les gens de la période antéislamique, ceux auxquels le Prophète Moḥammed (ﷺ) croyaient en cela, mais ils ne sont rentrés dans l'Islam pour autant, car ils rejetèrent ce que contenait cette parole comme adoration à vouer à Allah seul, en étant sincère dans Son adoration, et en niant toute forme de polythéisme et en s'en désavouant, comme Allah a dit :

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ كَلِمَةٍ سَوَآءٍۭ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا ٱللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِۦ شَيْـًٔا وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا بَعْضًا أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۚ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَقُولُوا۟ ٱشْهَدُوا۟ بِأَنَّا مُسْلِمُونَ

﴾**Dis : « Ô gens du Livre ! Venez à une parole commune entre nous et vous, que nous n'adorions qu'Allah Seul, et que nous ne Lui associons rien, et que nous ne nous prenions pas les uns les autres comme des seigneurs en dehors d'Allah, et si vous vous détournez, dites alors : « Attestez que nous, nous sommes soumis ».** ﴿ (3/64)

Cette unicité est exactement la base de l'Islam, comme Allah le dit :

إِنِ ٱلْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ ۚ أَمَرَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ ۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ

﴾ Le jugement n'appartient qu'à Allah, Il a ordonné de n'adorer que Lui. Ceci est la religion de droiture, mais la plupart des gens ne savent pas ﴿ (12/40)

Et Il a dit :

فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ ٱلْقَيِّمِ مِن قَبْلِ أَن يَأْتِيَ يَوْمٌ لَّا مَرَدَّ لَهُۥ

﴾ Dirige tout ton être vers la religion de droiture, avant que ne vienne d'Allah un jour qu'on ne peut repousser ﴿ (30/43)

Et Il a dit :

ذَٰلِكُم بِأَنَّهُۥٓ إِذَا دُعِيَ ٱللَّهُ وَحْدَهُۥ كَفَرْتُمْ ۖ وَإِن يُشْرَكْ بِهِۦ تُؤْمِنُوا۟ ۚ فَٱلْحُكْمُ لِلَّهِ ٱلْعَلِيِّ ٱلْكَبِيرِ

﴾ Il en est ainsi car lorsqu'Allah était invoqué seul, vous ne croyiez pas ; et si on Lui donnait des associés, alors vous croyiez. Le jugement appartient à Allah, le Très-Haut, le Très-Grand ﴿(40/12)

Et Il a dit :

فَٱعْبُدِ ٱللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ ٱلدِّينَ ۝ أَلَا لِلَّهِ ٱلدِّينُ ٱلْخَالِصُ

﴾Adores Allah sincèrement, à Lui appartient la religion. N'est-ce pas à Lui qu'appartient la religion pure ? ﴿ (39/2-3)
Et nombreux sont les versets dans l'explication de l'unicité à laquelle les Prophètes ont appelés et pour laquelle les livres ont été révélés.

Ce passage du hadith contient également la preuve que l'unicité dans l'adoration est la première des obligations, car il est la base de la communauté, et la base du fondement de l'Islam. Quant à la parole de ceux qui disent que la première obligation est de reconnaître Allah, par la contemplation et la méditation, nous disons que ceci est un ordre inné selon lequel Allah a créé Ses

serviteurs. C'est pour cela que l'introduction du prêche des Prophètes à leur communauté se basait sur l'unicité d'adoration :

أَن لَّا تَعْبُدُوٓاْ إِلَّا ٱللَّهَ

﴾ **Afin que vous n'adoriez qu'Allah**﴿ (11/26)

Et Il ﷻ a dit :

وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِىٓ إِلَيْهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدُونِ

﴾ **Nous n'avons envoyé avant toi messager, si ce n'est que Nous lui avions révélé : « Nulle divinité ne mérite l'adoration excepté Moi, Adorez-Moi donc ».** ﴿ (21/25)

Et Il a dit :

قَالَتْ رُسُلُهُمْ أَفِى ٱللَّهِ شَكٌّ فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ

﴾**Ils dirent : « Y-a-t'il un doute au sujet d'Allah, Créateur des cieux et de la terre ?** ﴿ (14/10)

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Ceci comporte deux suppositions :

La première : Y'a-t-il un doute au sujet de Son existence ? Car cette la nature saine de chacun atteste de Sa présence, et elle est contrainte à cette reconnaissance, car cette prise de conscience est indubitable pour les natures saines.

La deuxième : Y'a-t'il dans Sa divinisation, Son unicité et ce qui en découle comme obligation à L'adorer seul, un doute ? Alors qu'Il est le Créateur de l'ensemble des choses existantes, et que par conséquent Il mérite l'adoration, Seul et sans associé. La majorité des communautés reconnaissaient Son existence en tant que Créateur, mais elles adoraient autre que Lui en prenant des intermédiaires, pensant qu'ils leurs seraient profitables, ou qu'ils les rapprocheraient davantage d'Allah ». Fin de citation.

Je dis : La deuxième supposition englobe la première.

Aboû Jaᶜfar Ibn Jarîr (ﷺ) rapporte d'après ᶜIkrimah, Moujâhid et ᶜÂmir qu'ils ont dit : *« Il n'y a pas une personne qui ignore qu'Allah l'a créé, et qu'Il a créé les cieux et la terre, et ceci est leur foi »*.

Et d'après ᶜIkrimah également : « *Tu leurs demandes : « Qui a créé les cieux et la terre ? » Ils répondront : « Allah ». Ceci est donc leur foi, mais ils adorent autres que Lui* ». [32]

Et nous avons vu précédemment que la parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » est paramétrée par de lourds paramètres issus du Coran et de la Sounnah, parmi cela : la science, la certitude, la véracité, l'amour, l'acceptation, la soumission, et le rejet de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Si ces paramètres sont réunis en la personne qui dit cette parole, elle lui profitera, et le contraire pour le contraire. Les gens sont de différents degrés dans la science de cette parole, et dans les actes qui l'accompagne. Parmi eux, certains tirent un profit de sa prononciation, et d'autres non.

Sa parole : « *S'ils t'obéissent à ce sujet, informes-les qu'Allah a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit* » : Ceci est une preuve que l'accomplissement de la prière n'est pas demandée au polythéiste, sauf s'il se soumet en délaissant le polythéisme, intérieurement et extérieurement, car l'Islam est la condition de la validité des adorations, comme l'a dit l'imâm an-Nawâwî (ﷺ), dont le sens approximatif de sa parole est : « que la demande d'accomplissement des obligations ne se fait qu'après l'entrée en Islam, et même si cela ne veut pas forcément dire qu'Allah ne s'adresse pas à eux, leur châtiment leur sera quand même multiplié dans l'au-delà . Et la parole juste est que les mécréants sont concernés par l'application des branches de la législation : les obligations, les interdictions, et ceci est la parole de la majorité ». » [33]. Fin de citation.

---

[32] *Tafsîr Ibn Jarîr* (verset 106 de sourate Yoûssouf).
[33] *Sharḥ Ṣaḥîḥ* Mouslim 1/198.

Sa parole : « *S'ils t'obéissent à ce sujet, informe-les qu'Allah leur a rendu obligatoire le versement d'une aumône prélevée sur les plus riches d'entre eux et redistribuée aux pauvres* » : Ceci montre que l'aumône légale ne profite qu'à celui qui a unifié Allah, et qui prie les cinq prières selon leurs conditions, leurs piliers, et leurs obligations.

L'aumône légale est liée à la prière dans le Livre d'Allah, et ce qui prouve cette phrase est le verset :

وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُواْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ حُنَفَآءَ وَيُقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤۡتُواْ ٱلزَّكَوٰةَۚ وَذَٰلِكَ دِينُ ٱلۡقَيِّمَةِ

﴾ Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière, de s'acquitter de l'aumône légale. Et voilà la religion de droiture ﴿ (98/5)

Celui qui accomplit ces choses-là est considéré comme ayant accompli le reste, en raison de l'importance de ces points primordiaux, car cela implique que le reste va suivre.
Allah a dit :

فَإِن تَابُواْ وَأَقَامُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُاْ ٱلزَّكَوٰةَ فَخَلُّواْ سَبِيلَهُمۡ

﴾ S'ils se repentent, accomplissent la prière et s'acquittent de l'aumône légale, alors laissez-leur la voie libre ﴿ (9/5)

Anas (ﷺ) a dit à propos de ce verset : « *Leur repentir concernait l'abandon des idoles, et leur retour à l'adoration de leur seigneur, de l'accomplissement de la prière, et de l'acquittement de l'aumône légale* » [34]

[34] Ibn Mâjah n°70 Al-Hâkim n°2/233.

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) a dit : « *On m'a ordonné de lier ma pratique de la prière à l'acquittement de l'aumône légale. Quant à celui qui ne s'en acquitte pas, il n'y a pas de prière pour lui* »[35].

Ibn Zayd (ﷺ) a dit : « *Allah refuse d'accepter la prière [d'une personne] si ce n'est [qu'il doit s'acquitter de] l'aumône légale* »[36].

Sa parole : « *S'ils t'obéissent à ce sujet, ne touches pas à leur bien les plus précieux* » : en avertissement du fait qu'il dépasse les limites fixées par Allah et Son messager, concernant l'aumône légale, qui est à prendre parmi les biens de moyenne valeur, et la cause de cela est qu'il faille la sortir apaisé et doté d'une bonne intention, et tout ce qui est demandé au-dessus du seuil légiféré ne contiendra pas de bien, et ceci est une base pour laquelle il faut faire preuve de douceur.

Sa parole : « *Et redoutes l'invocation de l'opprimé* » : Ceci indique que le récolteur des impôts qui exige un montant supérieur au seuil légiféré devient injuste par ceci, envers celui qui est saisi. Et l'invocation de l'injuste est acceptée, et il n'y aucun voile, entre elle et Allah, qui pourrait empêcher son exaucement. Cette partie du hadith contient un avertissement contre l'injustice de manière générale, et le percepteur des aumônes doit faire preuve de justice dans ce qu'il prélève, afin de ne pas être injuste en prenant plus que le droit exigé, ou en négligeant ce droit. Il doit donc chercher la justice, en se plaçant au juste milieu. Et Allah est le plus savant.

Al Boukhârî et Mouslim rapporte aussi d'après Sahl Ibn Saᶜd (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit le jour [de la bataille] de Khaybar : « *Demain, je remettrai l'étendard à un homme qui aime Allah et Son Prophète, et qu'Allah et Son Prophète aiment. C'est par cet homme qu'Allah nous donnera la victoire* ». *Les Compagnons passèrent alors la nuit à discuter de celui*

[35] Aṭ-Ṭabarânî n°10095 Al-Haythamî 3/62.
[36] Tafsîr Ibn Kathîr 2/337.

d'entre eux à qui l'étendard sera remis. Le lendemain matin, ils se rendirent chez le Prophète (ﷺ), chacun d'entre eux espérant se voir confier l'étendard. [Le Prophète] dit alors : « Où est 'Ali Ibn Abî Ṭâlib ? » On lui répondit : « Il se plaint de douleurs aux yeux ». On envoya quelqu'un le chercher et on l'amena devant le Prophète (ﷺ) qui cracha sur ses yeux. Il invoqua Allah en sa faveur et il fut immédiatement guéri, comme si aucun mal ne l'avait jamais touché. Le Prophète (ﷺ) lui confia l'étendard et lui dit : « Avances avec prudence jusqu'à atteindre leurs positions. Puis invites-les à embrasser l'Islam et informes-les de ce qui leur incombe concernant le droit d'Allah le Très Haut, car je jure par Allah : si Allah guide par ton intermédiaire un seul homme, cela vaut mieux pour toi que de posséder des chameaux roux ». »[37]

« Sahl Ibn Saᶜd » : Il s'agit d'Ibn Mâlik Ibn Khâlid Al-Ansârî Al-Khazrajî As-Sâᶜidî, Aboû Al-ᶜAbbâs. C'est un compagnon connu, et son père fut un compagnon également. Il mourut en l'an quatre-vingt-huit de l'hégire, après avoir vécu plus de cent ans.

Sa parole : « *Le Prophète (ﷺ) a dit le jour [de la bataille] de Khaybar : « Demain, je remettrai l'étendard à un homme qui aime Allah et Son Prophète, et qu'Allah et Son Prophète aiment. C'est par cet homme qu'Allah nous donnera la victoire* » : Ce hadith contient la bonne nouvelle de la victoire, et c'est un signe parmi les signes de la prophétie, car ceci s'est réalisé comme le Prophète (ﷺ) l'avait annoncé.

Sa parole : « *Et qu'Allah et Son Prophète (ﷺ) aiment* » : Shaykh Al-Islam a dit : « Cette caractéristique ne se limite pas à ᶜAlî ou autres califes bien guidés (qu'Allah soit satisfait d'eux), car de toute évidence Allah et Son messager (ﷺ) aiment tout croyant vertueux qui aime Allah et Son messager (ﷺ). Malgré cela, ce hadith est parmi les meilleurs textes que l'on trouve pour argumenter contre les

[37] Al Boukhârî n°2942, Mouslim n°2406.

Nawâṣib qui ne voulurent pas lui prêter allégeance, ou même pour certains qui le rendirent mécréants, ou encore d''autres parmi eux qui le considérèrent pervers, comme les *Khawârij*. Néanmoins, cette parole ne peut pas servir non plus d'argumentation pour les *Râfiḍah* qui estiment que les textes contenant les mérites des Compagnons ne concernent que la période précédant leur apostasie (selon leur prétention). Certes les *Khawârij* disent la même chose sur ᶜAlî (ﷺ), mais tout ceci est faux. Allah et Son messager n'ont pas appliqués de tels éloges sur des gens dont Allah savait qu'ils allaient mourir mécréants.

Ce hadith contient également la preuve de l'affirmation de l'attribut de l'amour à Allah, contrairement à la parole des *Jahmiyyah* et de ceux qui prennent cette parole.

Ce hadith contient également nombre de mérites de ᶜAlî (ﷺ), du fait qu'il ait été privilégié de porter l'étendard, son prêche orienté aux gens de Khaybar pour les inviter à l'Islam, son combat envers ceux d'entre eux qui refusèrent, et il se produisit lors de ce combat des faits extraordinaires qui sont mentionnés dans les biographies et les récits de batailles.

Ce hadith contient également la recommandation d'appeler les gens à l'Islam, dont la base est la parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* », en raison de la parole d'Allah :

وَلْتَكُن مِّنكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى ٱلْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ

﴾ **Que soit issu de vous une communauté invitant au bien, qui ordonnent le convenable et interdisent le blâmable...** ﴿ (3/104)

Sa parole : « *Où est ᶜAli Ibn Abî Ṭâlib ? » On lui répondit : « Il se plaint de douleurs aux yeux* » : L'auteur (ﷺ) a dit, au point vingt-trois de ce chapitre : « Ceci contient la preuve de la foi au destin, car cela a atteint celui qui ne l'espérait pas, et n'a pas atteint celui qui l'espérait ».

Sa parole : « *On envoya quelqu'un le chercher* » : C'est-à-dire que le Prophète (ﷺ) envoya quelqu'un pour le faire venir, et nous trouvons[38] que celui qui alla à ᶜAlî est Saᶜd Ibn Abî Waqqâṣ (رضي الله عنه), et nous trouvons un autre récit[39] d'Iyâs Ibn Salamah, qui dit que c'est son père qui alla le chercher (رضي الله عنه).

Sa parole : « *Le Prophète (ﷺ) cracha sur ses yeux* » : C'est-à-dire qu'il postillonna légèrement.

Sa parole : « *Il invoqua Allah en sa faveur et il fut immédiatement guéri* » : Il fut soigné et guéri instantanément, d'une guérison complète. Et ceci en faveur de l'invocation du Prophète (ﷺ) comme cela est venu dans le hadith, il invoqua donc et fut exaucé. Ce hadith contient donc un signe parmi les signes de la prophétie, et tout ceci vient et se réalise par Allah seul, car Il est celui qui détient le profit et le méfait, le don et la retenue, et nulle divinité autre que Lui, ni nul Seigneur autre que Lui.

Sa parole : « *Avances avec prudence jusqu'à atteindre leurs positions* » : Il lui ordonna donc d'avancer prudemment, et en faisant preuve de bon comportement et de retenue. Le terme « leurs positions – *Sâḥatihim* » veut dire ici : « leurs forts et leurs campements ».

Sa parole « *Puis invites-les à embrasser l'Islam* » : Ceci est la partie correspondant au titre du chapitre. Et il en est ainsi pour les gens de l'Islam, que le but de leur combat soit de désirer la guidée pour les gens, jusqu'à ce qu'ils rentrent dans l'Islam. Il convient également au détenteur de l'autorité que cela soit sa base d'appui, son but et son intention.

Shaykh Al-Islam a dit[40] « : La religion de l'Islam qui est celle agréée auprès d'Allah, et pour laquelle Il envoya les messagers :

---

[38] Mouslim n°2404.

[39] Mouslim n°1807.

[40] Majmoûᶜ Al-Fatâwâ 7/263.

c'est la soumission à Allah seul, et sa base est dans le cœur, l'humiliation pour Allah seul, en L'adorant seul. Celui qui L'adore et adore en même temps une autre divinité n'est pas musulman, et celui qui s'enorgueilli à L'adorer n'est pas musulman. Quant à la foi, son fondement est la véracité du cœur, la reconnaissance et la connaissance du seigneur ».

Sa parole : « *Et informes-les de ce qui leur incombe concernant le droit d'Allah le Très Haut* » : Parmi ce qu'Il a ordonné et légiféré comme droits liés à « *Lâ Ilâha Illâ Allah* ». Et ceci nous indique que les actes font partie de la foi, contrairement à ce que pensent les Ashâᶜirah et les murji²as qui disent : « Elle n'est qu'une parole ». Et ils considèrent la foi comme étant une simple reconnaissance, en délaissant par cela ce qu'indiquent le Coran et la Sounnah, car la religion englobe les actes qu'Allah a ordonné, et le délaissement de ce qu'Il a interdit.

Ce hadith contient également une réplique aux associateurs qui se basent, dans leur polythéisme, sur des miracles de leurs alliés, qui selon eux, prouvent leur mérite. Et le commandeur des croyants, ᶜAlî (ﷺ) obtint des miracles et des faits extraordinaires, d'une quantité que les autres n'ont pas obtenus. Il a de même le mérite d'être un des tous premiers musulmans, le mérite du combat, et d'autres mérites propres à lui. Il a certes creusé des grands fossés, qu'il remplit de feu, en y jetant ceux qui exagérèrent à son propos, ou ceux qui crurent d'une croyance semblable à certains polythéistes, dû à son rang parmi les « Ahl Al-Bayt ». Il était donc parmi les Compagnons, un des plus éloignés du polythéisme, et fit preuve de dureté envers ceux qui associèrent, au point de les brûler.

Et de même ᶜOmar Ibn Al-Khaṭṭâb (ﷺ), avec tous les miracles lui ayant été attribués, il était parmi les plus éloignés du polythéisme et de ses chemins.

Eux deux furent deux hommes parmi les gens ayant accomplis des prodiges, et cela ne leur donna de force supplémentaire

qu'uniquement dans l'unicité d'Allah, et de la dureté envers les polythéistes et ceux qui donnent des égaux à Allah, comme cela arriva à ᶜOmar quand il délégua à Al-ᶜAbbâs la prière de demande de la pluie[41], ou lorsqu'il aplanit la tombe de Dânyâl (عليه السلام) alors que les Compagnons trouvèrent sa tombe à « Bayt Mal Al-Harmazân »[42]. Et les miracles apportèrent également aux messagers un renforcement de leur prêche à l'unicité, et une dureté envers les gens du polythéisme et du rejet du message et leur combat. Toutefois, il se peut que certains aspects diaboliques prennent le dessus par la main de gens ayant oubliés leur seigneur. Ceci est flou aux yeux des ignorants qui sont tombés dans le polythéisme, et ils prennent cela pour des miracles et des prodiges. Ceci n'est en fait que ruse et égarement du diable à celui qui ne différencie pas entre le faux et la vérité, entre la guidée et l'égarement. Et Allah a dit à Son Prophète Moḥammed (ﷺ) :

فَٱسْتَمْسِكْ بِٱلَّذِىٓ أُوحِىَ إِلَيْكَ ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ

﴾ Tiens fermement à ce qui t'a été révélé car tu es sur le droit chemin ﴿ (43/43)

De même, il est indispensable à chacun de chercher la vérité issue du Coran, en le méditant, car Il est le droit chemin, et de ne pas se tourner vers les embellissements déposés par le diable, comme cela s'est produit pour certains de cette communauté et des gens d'avant, en s'y noyant.

Sa parole : « *Et informes-les de ce qui leur incombe concernant le droit d'Allah le Très Haut* » : Comme accomplissement des obligations, de la manière légiférée, et l'interdiction de dépasser les limites qu'a apposées Allah autour du licite et de l'illicite, et que ceci fait partie de la foi. Tous les actes rentrent sous l'appellation de la foi. Le licite est ce qu'Allah a permis, et l'illicite est ce qu'Allah a interdit, et la religion est ce qu'Allah a légiféré. Si une personne choisit l'Islam –qui est l'unicité et la sincérité- considère licite ce

[41] Al Boukhârî n°1010.
[42] Ibn Kathîr Al-Bidâyah W a An-Nihâyah 2/40.

qu'Allah a considéré comme tel, et considère illicite ce qu'Allah a considéré comme tel, puis il ordonne cela et lutte pour cela, celui-là a accompli ce qu'Allah lui a demandé d'accomplir. Et le succès provient d'Allah.

Sa parole : « *Car je jure par Allah : si Allah guide par ton intermédiaire un seul homme, cela vaut mieux pour toi que de posséder des chameaux roux* » : « les chameaux roux – Ḥoumr An-Naᶜam » : Ce sont les biens les plus précieux aux yeux des arabes. Ce hadith contient donc l'incitation à prêcher les gens à la religion d'Allah, et la demande de guidée pour celui dont Allah a voulu la guidée, afin que le prêcheur à la vérité atteigne ce degré immense en guidant celui dont Allah a voulu la guidée, et il ne convient donc pas d'être négligent dans ces nobles buts, et le succès provient d'Allah.

Chapitre 5 :

L'explication du Tawḥîd, et de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité si ce n'est Allah

Allah a dit :

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ۚ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا

﴾ Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes] le moyen, à qui se rapprochera le plus de son Seigneur...﴿ Sourate Al Isrâ' v.57

Ceux-ci sont des polythéistes, et ceux qu'ils invoquent ne possèdent aucun moyen de dissiper le mal ou de le changer, tel les anges, les Prophètes, les gens vertueux, le Messie et sa mère, Al-ʿOuzayr. Tous ceux-ci, leur religion est l'unicité, et elle est en opposition avec la religion de ceux qui invoquent autre qu'Allah, et Il les a décrit comme : « cherchant [eux-mêmes] le moyen, à qui se rapprochera le plus de son Seigneur ». Ils annulent leur rapprochement avec Allah, [en tombant dans le polythéisme], au lieu d'être sincère envers Lui, d'obéir à Ses ordres et s'éloigner de ce qu'Il a interdit.

Le plus grand des rapprochements : C'est l'unicité pour laquelle Allah a envoyé Ses messagers et Ses Prophètes, et il a rendu obligatoire d'agir en fonction de cela, et d'y appeler les gens. Et c'est ceci qui va rapprocher d'Allah, et à Son pardon et Son agrément, en décrivant cela comme suit : « Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment ». Ils n'espèrent de personne d'autre que Lui, ne craignent nul autre que Lui, et c'est ceci l'unicité, car ceci va les empêcher de tomber dans le polythéisme, et va engendrer en

eux l'espoir de la miséricorde d'Allah, et la fuite de Son châtiment. Et Celui qui veut quelque chose d'eux –et c'est devenu ainsi- a inversé les choses, il leur demande ce qu'eux blâment, comme polythéisme, en invoquant des choses en dehors d'Allah, et ceci est le sens de la parole d'Allah :

وَيَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ

﴾ **Et le jour du jugement, ils vont renier votre association**﴿ (35/14)

Et Sa parole :

وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُوا۟ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُوا۟ بِعِبَادَتِهِمْ كَـٰفِرِينَ

﴾ **Et quand les gens seront rassemblés pour le jugement, ils seront leurs ennemis et nieront leur adoration pour elles** ﴿ (46/6)

Et ce verset contient une réplique à ceux qui prétendent que le polythéisme des peuples anciens se limitait à l'adoration des statues. Nous voyons ici dans ce verset, qu'Allah blâme ceux qui invoquent autre que Lui, même si c'est un Prophète, un vertueux, un ange, et autres de valeur moindre. L'invocation adressée aux morts et aux absents, en espérant faire venir un bienfait, ou repousser un mal, ceci est du grand polythéisme, celui qu'Allah ne pardonne pas, et ceci annule ce qu'indique la parole de sincérité.

Médite bien ce noble verset, le sens de l'unicité t'apparaîtra, ainsi que ce qui l'annule, comme le polythéisme, et le fait de placer des égaux avec Allah. Ce verset fut révélé à propos de celui qui adore les anges, le messie et sa mère, ainsi qu'Al-ʿOuzayr. Ceux-là (leurs adorateurs) sont les premiers concernés par Sa parole :

قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ ٱلضُّرِّ عَنكُمْ وَلَا تَحْوِيلًا

﴾ **Dis : « invoquez ceux que vous prétendez être des divinités en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur, ni de le détourner** ﴿ (17/56)

Puis Il détailla que ces polythéistes ont divergés d'avec ce qu'ils invoquent, car Allah a dit :

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ

﴾ **Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes] le moyen, à qui se rapprochera le plus de son Seigneur...**﴿ (17/57)

Et le sens de ce verset est : Ils cherchent à aller vers Allah, en cherchant un moyen, et ils ne se dirigent pas vers autre que Lui.

Et le plus grand des moyens : L'unicité pour laquelle Allah envoya Ses messagers et Prophètes, et pour laquelle Il créa les créatures.

Et parmi les formes d'intercession permises : L'intercession par Ses noms et attributs, comme Allah ﷻ le dit :

وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا

﴾ **A Allah appartiennent les plus beaux noms. Invoquez-Le par ces noms** ﴿ (7/180)

Et comme ceci est mentionné dans les formules de rappel, et par exemple : « *Ô Seigneur ! Je te demande par le fait que toutes les louanges T'appartiennent, nulle divinité autre que Toi, le Généreux, Créateur des cieux et de la terre, ô toi qui possède la noblesse et la royauté* »[43]. Et sa parole (ﷺ) : « *Ô Seigneur ! Je Te demande par le fait que nulle divinité ne mérite d'être adorée en dehors de Toi, l'Unique, le seul à être imploré pour nos besoins, Celui qui n'a pas d'enfant ni*

[43] Aboû Dâwoûd n°1495 At-Tirmidhî n°3553 An-Nasâ'î 3/52 Ibn Mâjah n°3858.

de parents, et celui dont nul n'est égal à Lui »[44]. Et autres que cela parmi les actes vertueux et sincères auxquels ne se mêlent pas le polythéisme.

L'intercession pour atteindre Allah se fait par ce qu'Il aime et agréé, non par ce qu'Il répugne et déteste, parmi le polythéisme au sujet duquel Il est purifié selon Sa parole :

سُبْحَـٰنَ ٱللَّهِ عَمَّا يُشْرِكُونَ

﴾ Qu'Allah soit purifié et glorifié de tout ce qu'ils associent ﴿ (52/43)

Et Sa parole :

وَسُبْحَـٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ

﴾ Et gloire à Allah, et je ne suis point du nombre des associateurs ﴿ (12/108)

Et Sa parole :

سُبْحَـٰنَهُۥ وَتَعَـٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ

﴾ Pureté à Lui, Il est le Très-élevé au-dessus de ce qu'ils Lui associent ! ﴿ (10/18)

Et d'autres versets semblables, très nombreux dans le Coran, qui ordonne aux serviteurs d'être sincère dans l'adoration qu'ils Lui vouent, et qui interdit aux serviteurs (de se tourner vers) autre que Lui, et de Le prendre en considération, de même que Son châtiment, comme cela s'est produit aux nations ayant démenties leurs Prophètes quand ils apportèrent les textes relatifs à l'unicité et à l'interdiction du polythéisme, et quand ils ne l'acceptèrent pas,

---

[44] Aboû Dâwoûd n°1493-1494 At-Tirmidhî n°3484 Ibn Mâjah n°3857 Ibn Ḥibbân 891-892

alors Allah fit descendre sur eux Son châtiment, à l'exemple du peuple de Noûḥ, de ᶜÂd, de Thamûd et autres qu'eux. Ces nations désobéirent aux messagers quant aux ordres qu'ils leurs apportaient concernant l'unicité, et elles restèrent attachées à leur polythéisme. Ils dirent à Noûḥ (عليه السلام) :

وَمَا نَرَىٰكَ ٱتَّبَعَكَ إِلَّا ٱلَّذِينَ هُمْ أَرَاذِلُنَا بَادِىَ ٱلرَّأْىِ

﴾ Nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir ﴿ (11/27)

Et ils dirent à Hoûd (عليه السلام) :

مَا جِئْتَنَا بِبَيِّنَةٍ وَمَا نَحْنُ بِتَارِكِىٓ ءَالِهَتِنَا عَن قَوْلِكَ وَمَا نَحْنُ لَكَ بِمُؤْمِنِينَ

﴾ Tu n'es pas venu à nous avec une preuve, et nous ne sommes pas disposés à abandonner nos divinités sur ta parole, et nous n'avons pas foi en toi ... ﴿ (11/53 et les versets suivants)

Et ils dirent à Ṣâliḥ (عليه السلام) :

يَـٰصَـٰلِحُ قَدْ كُنتَ فِينَا مَرْجُوًّا قَبْلَ هَـٰذَآ ۖ أَتَنْهَىٰنَآ أَن نَّعْبُدَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا

﴾ Tu étais auparavant un espoir pour nous. Nous interdirais-tu d'adorer ce qu'adoraient nos ancêtres ? ﴿ (11/62)

Et Ils dirent à Shouᶜayb (عليه السلام) :

أَصَلَوٰتُكَ تَأْمُرُكَ أَن نَّتْرُكَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَآ أَوْ أَن نَّفْعَلَ فِىٓ أَمْوَٰلِنَا مَا نَشَٰٓؤُا ۖ

﴾Est-ce que ta prière nous demande de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres ou de ne plus faire de nos biens ce que nous voulons ? ﴿ (11/87)

Médites donc sur les récits rapportés par Allah dans Son Livre, concernant les appels des Prophètes, et ce qui arriva à ceux qui

leurs désobéirent. Allah a dressé, par le Coran, la preuve sur tout polythéiste, et ce jusqu'au Jour dernier.

Quant à ce qui a été rapporté concernant le sens du verset, la parole d'Ibn Massᶜoûd (رضي الله عنه) qui a dit : « *Des hommes parmi les djinns étaient adorés. Puis ils se sont convertis à l'Islam. – Et dans une version : Des hommes parmi les humains adoraient des hommes parmi les djinns-. Ces djinns se convertirent à l'Islam, mais ces humains restèrent attachés à leur religion* »[45].

Je dis : Ceci ne s'oppose pas à ce qui a précédé, car ce verset est une preuve contre toute personne invoquant quelqu'un ou quelque chose avec Allah, et comme a dit Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (رحمه الله) à propos de ce verset : « Toutes ces paroles sont justes, car ce verset englobe toute chose adorée qui elle-même est un adorateur d'Allah, que ce soit un ange, un djinn ou un être humain »[46].

Et Il a dit :

وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦٓ إِنَّنِى بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى
فَإِنَّهُۥ سَيَهْدِينِ ﴿٢٧﴾ وَجَعَلَهَا كَلِمَةًۢ بَاقِيَةً فِى عَقِبِهِۦ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ

﴾ Et lorsqu'Ibrâhîm dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui Qui m'a créé, et c'est Lui qui va me guider. Nous en fîmes une parole qui devait rester parmi sa descendance, ainsi reviendrons-t-ils ﴿ Sourate Az-Zukhruf v.26 à 28

Cette parole, c'est « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » selon l'unanimité des gens de science, et l'ami intime d'Allah l'a exprimée dans une tournure exprimant son sens et son implication. Il a exprimé la négation en disant : « **Je désavoue totalement ce que vous adorez** » et il a

[45] Al Boukhârî n°4714 Mouslim n°3030.
[46] Majmoûᶜ Al-Fatâwâ 15/226.

exprimé l'affirmation en disant : « **A l'exception de Celui Qui m'a créé** ». Il a donc restreint l'adoration à Allah seul, tout en la niant à tout autre que Lui et en s'en désavouant. Comme est bon le commentaire de cette parole, et comme il est grandiose.

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit à propos de la parole d'Allah : « « **Nous en fîmes une parole qui devait rester parmi sa descendance** » : Cette parole, c'est l'adoration d'Allah seul et sans associé, et le délaissement de toute idole. Et cette parole, qui est « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » est une parole par laquelle va se guider celui qu'Allah a voulu guider, parmi la descendance d'Ibrâhîm (عليه السلام). « **Ainsi reviendrons-t-ils** » : A cette parole.
ᶜIkrimah, Moujâhid, Aḍ-Ḍahhâk, Qatâdah, As-Souddî et d'autres ont dit à propos de Sa parole : « *Nous en fîmes une parole qui devait rester parmi sa descendance » : C'est « Lâ Ilâha Illâ Allah, et elle ne cessera d'être prononcée par des gens de sa descendance* »[47].

ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلۡمَسِيحَ ٱبۡنَ مَرۡيَمَ

﴾ Ils ont pris leur rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah, ainsi que le Christ fils de Marie...﴿ Sourate At-Tawbah v.31

« **Leurs rabbins – Aḥbârahum** » : Ce sont les savants, et « **Leurs moines – Rouhbânahum** » : Ce sont les adorateurs.

Ce verset a été expliqué par le Prophète (ﷺ) à 'Adî Ibn Ḥâtim. « *Une fois, lorsqu'il devint musulman, il arriva auprès du Prophète (ﷺ), qui lui récita ce verset. Il a dit : « J'ai dit : « Ils ne les ont pas adorés ». Il répondit : « Mais si ! Certes, ils vous rendaient illicites des choses licites, et ils vous rendaient licites des choses illicites, et vous les avez suivis. Ceci est votre adoration envers eux* »[48].

---

[47] Tafsîr Ibn Kathîr 4/127.
[48] At-Tirmidhî 3095 qui a dit : « C'est un hadith *Ḥassan-Gharîb*, et nous ne le connaissons que de 'Abd Al-Salâm Ibn Ḥarb, et de Ghutayf Ibn A'yan qui n'est pas

As-Souddî (رحمه الله) a dit : « Ils ont donnés leurs propres conseils aux hommes, en rejetant le Livre d'Allah derrière leurs dos ». C'est pour cela qu'Allah a dit :

وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُوٓاْ إِلَٰهٗا وَٰحِدٗاۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۚ سُبۡحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشۡرِكُونَ

﴾Nous ne leur avons commandé que d'adorer une divinité unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent﴿ (9/31)

Leur obéissance dans cela prit le statut d'une adoration, et les autres devinrent par cela des seigneurs en dehors d'Allah, comme Allah ﷻ a dit :

وَلَا يَأۡمُرَكُمۡ أَن تَتَّخِذُواْ ٱلۡمَلَٰٓئِكَةَ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ أَرۡبَابًاۗ أَيَأۡمُرُكُم بِٱلۡكُفۡرِ بَعۡدَ إِذۡ أَنتُم مُّسۡلِمُونَ

﴾Et Il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs les anges et les Prophètes. Vous commanderait-Il de rejeter la foi, alors que vous êtes soumis ?﴿ (3/80)

Sa parole : « *Ainsi que le Christ fils de Marie...* » : C'est-à-dire qu'ils l'ont considérés comme un seigneur, en lui vouant des adorations en dehors d'Allah, alors qu'Allah ﷻ a dit :

وَإِذۡ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبۡنَ مَرۡيَمَ ءَأَنتَ قُلۡتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِي وَأُمِّيَ إِلَٰهَيۡنِ مِن دُونِ ٱللَّهِۖ قَالَ سُبۡحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِيٓ أَنۡ أَقُولَ مَا لَيۡسَ لِي بِحَقٍّۚ إِن كُنتُ قُلۡتُهُۥ فَقَدۡ عَلِمۡتَهُۥۚ تَعۡلَمُ مَا فِي نَفۡسِي وَلَآ أَعۡلَمُ مَا فِي نَفۡسِكَۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلۡغُيُوبِ ﴿١١٦﴾ مَا قُلۡتُ لَهُمۡ

---

connu des gens du hadith et Shaykh Ibn Taymiyyah l'a considéré bon dans Majmoûᶜ Al-Fatâwâ 7/76.

إِلَّا مَآ أَمَرۡتَنِي بِهِۦٓ أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمۡۚ وَكُنتُ عَلَيۡهِمۡ شَهِيدٗا مَّا دُمۡتُ فِيهِمۡۖ

فَلَمَّا تَوَفَّيۡتَنِي كُنتَ أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيۡهِمۡۚ وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ شَهِيدٌ

﴾(Rappelles-leur) le moment où Allah dira : « Ô ᶜÎssâ, fils de Maryam, est-ce toi qui a dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, comme deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : « Gloire et pureté à toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais certes su. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le Grand Connaisseur de tout ce qui est invisible. Je ne leur aie dit que ce que tu m'avais commandé : « Adorez Allah, mon seigneur et votre seigneur ». Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose ﴿ (5/116-117)

Celui donc, qui va méditer ces versets, le sens de « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » lui apparaîtra, et de même le sens de l'unicité, dont la majorité de ceux qui se prétendent attachés à la science, ont rejetée, dans ces derniers temps, et même déjà ceux d'avant, parmi les contemporains de cette communauté et autres. L'épreuve de l'ignorance s'est répandue après les trois premiers siècles favoris, lorsque se produisit à nouveau l'exagération dans l'adoration des gens de la maison (Ahl Al-Bayt) et d'autres qu'eux. Des mosquées ont été construites sur leurs tombes, des mausolées leurs ont été dédiés, et la chose prit de l'ampleur au point où les épreuves se généralisèrent et alors se propagea le polythéisme, annulant l'unicité, lorsque se produisit l'exagération au sujet des morts, et leurs valorisation exagérée. Ces choses sont arrivées alors que la majorité des gens rendait le blâmable convenable, et rendaient convenable le blâmable, et que la Sounnah devient considérée telle l'innovation, et l'innovation telle la Sounnah. Les jeunes grandirent sur cela, et les anciennes personnes vieillissaient sur cela. Le Prophète (ﷺ) n'a-t-il pas dit : « *L'Islam a commencé étrange, et il redeviendra étrange, alors que la bonne nouvelle soit pour les*

étrangers, ceux qui se réforment quand les gens se pervertissent »[49]. Et dans une autre version : « *Ceux qui réforment ce que les gens pervertissent* ».

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ

﴾Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en l'aimant comme on aime Allah... ﴿ Sourate Al Baqarah v.165

« Les égaux – *Al-Andâd* » : Ceux sont les semblables, et les équivalents, comme a mentionné cela Ibn Kathîr[50] et autre que lui parmi les explicateurs du Coran.

Donc, toute personne qui voue une adoration quelconque à autre qu'Allah, en espérant de lui, en le craignant, celui-là l'a placé comme égal à Allah, car il a associé avec Allah dans ce que Lui seul mérite.

Le grand savant Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Unifier celui que tu aimes, ce de ne pas en aimer plusieurs, c'est-à-dire : Avec Allah, dans ton adoration pour Lui. Et l'unicité de l'amour, c'est qu'il ne reste dans son cœur aucune trace d'amour (pour autrui) afin que tout cet amour Lui soit voué à Lui seul. Et cet amour, qui peut être appelé « désir ardent », est le summum de l'amélioration du serviteur et le comble des bienfaits, et cela équivaut à « la prunelle de ses yeux »[51]. Et son cœur ne s'améliorera pas, ni ne sera comblé de bienfaits, tant qu'il n'aimera pas Allah et Son messager plus que tout, et que cet amour ne soit en aucun voué à autre qu'Allah. Il n'aimera donc qu'Allah, comme cela est venu dans un hadith authentique : « *Trois caractéristiques, celui qui les possède aura goûté la douceur de la foi : Qu'Allah et Son messager lui soient plus*

[49] Mouslim n°145, sauf la dernière phrase : At-Tirmidhî n°2635.
[50] *Tafsîr Ibn Kathîr* 1/203.
[51] Selon l'expression signifiant que rien ne lui est plus précieux.

aimés qu'autre chose, et que ce qu'il aime, il ne l'aime que pour Allah, et qu'il détesterait revenir à la mécréance comme il détesterait être jeté dans le feu »[52].

Et l'amour du Prophète (ﷺ) est inclus dans Son amour, et l'amour de l'homme pour une autre personne, si cela est pour Allah, alors c'est aussi inclus dans Son amour, et si cet amour est pour un autre qu'Allah, cet amour diminue et amoindrit l'amour que l'on porte à Allah. Et ce qui permet de mesurer cet amour, c'est de voir à quel point une personne refuserait la pire des choses – qui est la mécréance – et ceci par amour envers Allah, de la même manière qu'il refuserait d'être jeté dans le feu ou quelque chose de pire.

Et nul doute que ceci est parmi les plus grandes formes d'amour, car l'être humain ne doit pas devancer l'amour de lui-même sur cela, et s'il devance l'amour de la foi en Allah sur lui-même, alors il devrait choisir, entre la mécréance et le fait de tomber dans le feu, le fait effectivement d'être jeté dans le feu afin de ne pas mécroire, et ceci car il aimé Allah plus que sa propre personne.

Et cet amour dépasse ce que l'on peut trouver entre les amoureux passionnés, et même plus, il n'y a aucun équivalent entre les deux, car l'amour d'Allah engendre le fait de toujours privilégier Celui que l'on aime, sur soi-même, ses biens et ses enfants. Et cela engendre une humiliation et une humilité totale, et une valorisation, en Lui obéissant, en se soumettant à Lui, en apparence comme à l'intérieur. Et ceci n'a aucun équivalent dans l'amour entre les créatures, peu importe qui ils sont. C'est donc pour cela que celui qui essaye de place un tel amour entre lui et autre qu'Allah Lui a certes associé d'un polythéisme qu'Allah ne lui pardonnera pas, comme Allah ﷻ le dit :

[52] Al Boukhârî n°16 Mouslim n°43.

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

﴾ Et parmi les hommes, il y en a qui prennent en dehors d'Allah des égaux [à Lui] en les aimant comme on aime Allah. Certes ceux qui ont la foi sont ceux qui vouent le plus ardent amour à Allah... ﴿ (2/165)

Le point le plus authentique donc, dans le sens de ce verset, est que ceux qui ont la foi vouent à Allah un amour plus grand que celui que les gens vouent à autre que Lui, et nous avons vu précédemment que l'amour des croyants pour leur seigneur n'a pas d'équivalent entre les créatures, tout comme une chose aimée ne peut pas être aimée autant que l'on peut aimer Allah. Et tout tort causé dans l'amour voué à autre que Lui, est un bienfait dans Son amour, et toute chose détestable apposée dans l'amour voué à autre que Lui, cela est le pur bonheur dans son amour ». Fin de citation.

Je dis : « Ceci est également la parole de Moujâhid »[53].

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit[54] :

La vie du cœur du serviteur repose sur deux choses
Celui qui les reçoit vivra pour l'éternité

Le rappel d'Allah et Son amour, sans y mêler le polythéisme
Car ces deux sont impossibles [à regrouper]

Et celui qui renie [véritablement] Allah
Tout cela lui devient impossible, tel l'oiseau privé de ses ailes

[53] ***Tafsîr Aṭ-Ṭabarî*** n°1994.
[54] ***An-Noûniyyah.***

Ibn Taymiyyah (ﷺ) a dit : « Celui qui s'adresse à autre qu'Allah lors d'un besoin, ou pour repousser, ceci prouve son amour pour lui, et l'amour est la base de ces demandes-ci ». Fin de citation.

Je dis : Celui qui voue son amour à Allah et en même temps à un autre, n'a pas nié ce qu'engendre la négation comprise dans « *Lâ Ilâha Illâ Allah* », comme négation du polythéisme, et il n'a pas confirmé ce qu'elle implique comme unicité. Au contraire, il a associé à Allah dans Son droit à être divinisé, et nous avons vu que le droit à être divinisé implique donc l'adoration. Il s'agit donc de nier cela pour autre qu'Allah, tout en l'affirmant pour Lui, et l'adoration ici doit englober l'ensemble de ses catégories, et ceci est véritablement le sens de « *Lâ Ilâha Illâ Allah* ».

Dans le recueil de hadiths authentiques, le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui dit : « Il n'y a point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah », et renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et son sang sont devenu sacrés, et c'est à Allah de le juger* »[55]

Ce hadith est rapporté par Aboû Mâlik Al-Ashjaᶜî, d'après son père, d'après le Prophète (ﷺ). Il s'appelle Aboû Mâlik Saᶜd Ibn Ṭâriq, homme de confiance originaire de Koûfah. Il mourut aux environs de l'an 140H. Son père est Ṭâriq Ibn Ashyam Ibn Massᶜoûd Al-Ashjaᶜî. Il fut un compagnon, et rapporta quelques hadiths.

Sa parole : « *Celui qui dit : « Il n'y a point de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah », et renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah* » : Saches qu'ici, le Prophète (ﷺ) a rattaché la préservation des biens et du sang, à deux choses dans ce hadith.

La première : La parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » doit se dire avec science et certitude, comme cela est mentionné dans plus d'un hadith.

[55] Mouslim n°23.

La deuxième : Le fait de mécroire en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Ce mot (mécroire – *Kafara*) est déjà sous-entendu dans l'attestation de foi, mais ce sujet est tellement important, qu'il a été répété, et mis en évidence car il nécessite cette répétition et cet appui linguistique.

Sa parole : « *Ses biens et son sang sont devenu sacrés, et c'est à Allah de le juger* » : Ceci contient une preuve que les biens et le sang ne deviennent intouchables que pour celui qui a dit « Lâ Ilâha Illâ Allah », tout en mécroyant en ce qui est adoré en dehors d'Allah. S'il prononce l'attestation de foi, sans rejeter ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et son sang sont autorisés, du fait qu'il n'a pas blâmé le polythéisme ni mécru en lui. Il n'a donc pas mis en application la négation contenue dans « *Lâ Ilâha Illâ Allah* ». Observes attentivement ceci, car c'est un point extrêmement important.

L'auteur, Moḥammed Ibn ᶜAbd Al-Wahhâb (ﷺ) a dit : « Et ceci compte parmi les points les plus importants, permettant de mettre en évidence le sens de « *Lâ Ilâha Illâ Allah* », car la préservation des biens et du sang n'a pas été uniquement rattachée à la simple prononciation de cette parole, et non plus la connaissance de cette parole, liée à sa prononciation. Non plus la reconnaissance de cela, non plus le fait de restreindre ses invocations à Allah seul, sans associé. Non ! Le sang et les biens ne seront préservés que lorsque la personne aura lié tout cela au fait de mécroire à tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. S'il doute ou rejette ceci, son sang et ses biens ne sont pas préservés. Ô combien cette question est importante ! Ô combien son sens a été détaillé, et la preuve est tranchante pour tout disputeur ! » Fin de citation.

Sa parole : « *C'est à Allah de le juger* » : C'est-à-dire que c'est Allah qui va s'occuper de son cas, et s'il était véridique, il méritera le jardin des délices (le paradis), et s'il était hypocrite, il méritera le

châtiment douloureux (l'enfer). Quant à son jugement ici-bas, nous le jugeons sur son apparence.[56]

---

[56] C'est ainsi qu'a été rédigé le commentaire de ce hadith dans certaines éditions précédant celle-ci (dar *Al-Moughnî* 2011). Cependant, nous trouvons dans d'autres éditions certaines différences, et nous avons pensé apporter un profit supplémentaire en les citant ici, du fait qu'elles contiennent des éléments supplémentaires qui éclaircissent davantage le sens du hadith : Ce hadith correspond au verset du Coran : « Et celui qui mécroit au Ṭâghoût tandis qu'il mécroit en Allah, il a saisi la anse la plus solide » (2/256). « La anse la plus solide » : c'est la parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* ». « Le *Ṭâghoût* » : C'est le diable et ce qu'il ordonne aux gens comme polythéisme. Ceci est la parole d'Ibn Kathîr (ﷺ). Et Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « le *Ṭâghoût* est toute limite dépassée par le serviteur dans l'adoration, l'obéissance ou le suivi ». Celui donc, qui ne mécroit pas au *Ṭâghoût* n'a pas dit « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » d'une prononciation qui va lui être profitable, car il ne s'est pas attaché aux sens.

La parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » est une parole qui, pour de nombreuses personnes, contient un sens qu'ils n'ont pas compris. Elle signifie en réalité la différence entre la mécréance et la foi. La majorité des gens pense qu'elle signifie qu'Allah est l'unique Créateur et l'unique Pourvoyeur, et que ceci est le sens de l'attestation de foi, comme le disent les ach'3arîtes et autres qu'eux, en expliquant cette parole ainsi : « Allah est le seul capable de faire exister quelque chose ». Cette catégorie de l'unicité divine était déjà reconnue et attestée par les polythéistes, mais cette reconnaissance ne fit pas d'eux des musulmans, car ils rejetaient l'unicité dans l'adoration, qui est l'unicité de but et de demande.

Et les versets expliquant cette unicité, que de si nombreuses personnes rejettent, sont si nombreux qu'il serait difficile de tous les dénombrer. C'est uniquement pour cette catégorie de l'unicité que les messagers ont été envoyés, qu'ils combattirent les gens qui ne l'acceptaient pas, qui rendit les femmes et les enfants des ennemis esclaves, qui fit perdurer le Jihâd durant les trois premiers siècles bénis, jusqu'à ce que le polythéisme réapparu par la porte de l'exagération au niveau des tombes, de l'élévation de mosquées au-dessus, des mausolées, etc. A ce moment-là, ils remplacèrent l'unicité par le polythéisme, et ils tombèrent dans ce pour quoi ils n'ont pas été créés, ni ce pour quoi ils ont été prêchés. Ainsi, des gens de cette communauté rejetèrent l'unicité, suivant en cela les ennemis des Prophètes, parmi les nations précédentes. Comme est grand le bienfait descendu sur celui qui distingue l'unicité, la reconnait, la prend comme religion, l'aime et appelle à cela. Et le succès ne provient que d'Allah. Et comme est grande la perdition de celui qui blâme l'unicité, se prend d'animosité pour celui qui la prend comme religion, comme ceci est le cas de la majorité des gens s'affiliant à l'islam aujourd'hui. Nous demandons à Allah le pardon et la préservation, dans ce bas-monde et dans l'au-delà.

Chapitre 6 :

Fait partie du polythéisme le fait de porter un anneau, un fil ou autre chose pour dissiper un malheur ou le repousser

C'est-à-dire : Pour dissiper un malheur déjà présent, ou pour le repousser avant qu'il arrive. Cela veut dire que si le but d'accrocher quelque chose est dans ce but, et que le lien du cœur avec cet objet censé repousser le mal – ou le dissiper – est confirmé, alors les hadiths sont clairs concernant le fait que ceci est du polythéisme voué à autre qu'Allah.

Allah ﷻ a dit :

قُلْ أَفَرَءَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ إِنْ أَرَادَنِىَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ هَلْ هُنَّ كَـٰشِفَـٰتُ ضُرِّهِۦٓ أَوْ أَرَادَنِى بِرَحْمَةٍ هَلْ هُنَّ مُمْسِكَـٰتُ رَحْمَتِهِۦ

﴾Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal ? Ou s'il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde ? ﴿ Sourate Al-Zumar v.38

Mouqâtil a dit : « Le Prophète (ﷺ) les interrogea et ils se turent, car ils n'avaient pas de réelle conviction en ces choses ».

Je dis : Si cela est l'état de leurs divinités qu'ils invoquent en dehors d'Allah, qu'elles ne peuvent nullement dissiper un mal qu'Allah a envoyé sur un de Ses serviteurs, ou retenir une miséricorde qu'il a fait descendre sur un de Ses serviteurs, Il ne leur reste alors plus qu'à reconnaître qu'Allah est donc le Seul à mériter leurs

adorations. Et Allah mentionne cela par la bouche de Son ami intime Ibrâhîm (عليه السلام) lorsque celui qui argumenta contre lui au sujet de son Seigneur a dit :

﴿قَالَ أَنَا۠ أُحْيِۦ وَأُمِيتُ ۖ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَأْتِى بِٱلشَّمْسِ مِنَ ٱلْمَشْرِقِ فَأْتِ بِهَا مِنَ ٱلْمَغْرِبِ فَبُهِتَ ٱلَّذِى كَفَرَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٥٨﴾﴾

﴾ Moi aussi, dit l'autre, je donne la vie et la mort ». Alors dit Abraham : « Puisqu'Allah fait venir le soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant.» Le mécréant resta alors confondu. Allah ne guide pas les gens injustes ﴿ (2/258).

Allah dressa donc Sa preuve sur les polythéistes, par ce qui rend vain leur association vouée à autre que Lui, et la prise d'associés dans l'adoration, et Allah proposa pour cela de nombreux exemples. Ceci revient beaucoup dans le Coran, comme par exemple :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَٱسْتَمِعُوا۟ لَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ لَن يَخْلُقُوا۟ ذُبَابًا وَلَوِ ٱجْتَمَعُوا۟ لَهُۥ ۖ وَإِن يَسْلُبْهُمُ ٱلذُّبَابُ شَيْـًٔا لَّا يَسْتَنقِذُوهُ مِنْهُ ۚ ضَعُفَ ٱلطَّالِبُ وَٱلْمَطْلُوبُ

﴾ Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la : Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles ! ﴿ (22/73)

Et Sa parole :

مَثَلُ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَوْلِيَآءَ كَمَثَلِ ٱلْعَنكَبُوتِ ٱتَّخَذَتْ بَيْتًا ۖ وَإِنَّ
أَوْهَنَ ٱلْبُيُوتِ لَبَيْتُ ٱلْعَنكَبُوتِ ۖ لَوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾ إِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا
يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ مِن شَىْءٍ ۚ وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٤٢﴾ وَتِلْكَ ٱلْأَمْثَٰلُ
نَضْرِبُهَا لِلنَّاسِ ۖ وَمَا يَعْقِلُهَآ إِلَّا ٱلْعَٰلِمُونَ

﴾Ceux qui ont pris des protecteurs en dehors d'Allah ressemblent à l'araignée qui s'est donnée maison. Or la maison la plus fragile est celle de l'araignée. Si seulement ils savaient ! Allah connaît toute chose qu'ils invoquent en dehors de Lui. Et c'est Lui le Tout Puissant, le Sage. Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens ; cependant, seuls les savants les comprennent ﴿ (29/41-43)

Et Sa parole :

وَٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ لَا يَخْلُقُونَ شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿٢٠﴾ أَمْوَٰتٌ غَيْرُ
أَحْيَآءٍ ۖ وَمَا يَشْعُرُونَ أَيَّانَ يُبْعَثُونَ

﴾ Et ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah ne créent rien, et ils sont eux-mêmes créés. Ils sont morts, et non pas vivants, et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités ﴿ (16/20-21)

Al-ᶜlmâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit à propos de ce verset, dans ce qu'il rapporte selon Ibn Abî Ḥâtim d'après Qays Ibn Al-Ḥajjâj d'après Hanash Aṣ-Ṣanᶜânî d'après Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) qui remonte cette parole au Prophète (ﷺ) : « *Préserve Allah et Il te préservera ! Préserve Allah et tu le trouveras dans ta direction ! Lorsque tu demandes, demande à Allah et lorsque tu sollicites le secours de quelqu'un, sollicite le secours d'Allah. Et sache que si la communauté se réunit pour te donner un quelconque avantage, ils ne te donneront*

aucun avantage qui ne soit déjà prescrit par Allah à ton actif. Sache que si toute la communauté se réunissait pour te faire un quelconque tort, ils ne pourront te faire un quelconque tort qui ne soit déjà prescrit par Allah à ton détriment. Sache que si toute la communauté se réunissait pour te faire un quelconque bien, ils ne pourront te faire un quelconque bien qui ne soit déjà prescrit par Allah à ton avantage. Les plumes ont cessé d'écrire et les registres se sont asséchés »[57].

Dans la version d'Aḥmed on trouve les phrases suivantes :

« *Préserve Allah et tu le trouveras devant toi ! Reconnais Allah dans l'aisance, Il te reconnaitra dans la difficulté* ».

« *Sache que dans la patience devant les difficultés de la vie un énorme bien, que la victoire suit l'endurance, que le soulagement suit la gêne et qu'après la difficulté il y a la facilité* ».

ᶜImrân Ibn Ḥoussayn rapporte que le Prophète (ﷺ) *vit un homme portant au poignet un anneau de cuivre. Il lui demanda : « Qu'est-ce que cela ? » L'homme répondit : « C'est contre la faiblesse. » Le Prophète (ﷺ) lui dit alors : « Débarrasse-t'en, car cela ne t'apportera que surplus de faiblesse. Et si tu meurs en portant cet anneau, tu ne connaîtras jamais la réussite* »[58]

Sa parole : « ᶜImrân Ibn Ḥouṣayn » : Il s'agit d'Ibn ᶜObayd Ibn Khalaf Al-Khouzâᶜî Aboû Noujayd. Ce fut un compagnon, tout comme son père. Il embrassa l'Islam l'année de Khaybar et mourut en l'an 52 à Bassora.

Sa parole : « *[Il] vit un homme* » : Dans la version d'Al-Ḥâkim[59] nous trouvons : « *Je m'introduisis chez le messager d'Allah (ﷺ) et à un de*

[57] At-Tirmidhî.
[58] Aḥmed 4/445 avec une bonne chaîne de rapporteurs.
[59] Al-Moustadrak 4/216.

mes poignets se trouvait accroché un bracelet de cuivre. Il me demanda : « Qu'est-ce que cela ? » ... le hadith. La personne inconnue dans la version rapportée par l'imam Aḥmed peut s'agir de ᶜImrân, le rapporteur du hadith.

Sa parole : « *Qu'est-ce que cela ?* » : L'apparence de cette question indique le blâme.

Sa parole : « *C'est contre la faiblesse* » : Aboû As-Saᶜâdât a dit : « Al-Wâhinah est une veine qui paralyse le bras jusqu'à la main et contre laquelle on fait *Rouqyah.* Il a été dit : C'est une maladie qui paralyse le poignet, et qui ne concerne que les hommes – pas les femmes -[60].

Le Prophète (ﷺ) ne lui a interdit ce bracelet qu'en raison du fait que ce compagnon a estimé qu'il pouvait en lui-même repousser ce mal ou l'éloigner. Il (ﷺ) lui a donc ordonné de le retirer, tout en l'informant qu'il ne ferait qu'augmenter sa faiblesse. Il s'agit donc de se comporter avec l'associateur d'une manière l'emmenant à comprendre la non-validité de son acte, et que son cœur est accroché à une chose qui n'apporte ni le bien, ni ne repousse le mal. Ceci est ce qui concerne un bracelet en cuivre, alors qu'en est-il de ce qui est pire que ceci ?! A l'exemple de ceux qui sont éprouvés par l'adoration des tombes, des mausolées, des *Ṭawâghît*, et autres que cela, comme cela est évident à celui qui a un minimum de raison.

L'auteur (رحمه الله) a dit (dans le point treize de ce chapitre) : Ceci concorde avec la parole de certains Compagnons selon laquelle le petit polythéisme et pire que les grands péchés, et que l'ignorance n'est pas une excuse pour celui qui le commettrait, en raison de sa parole (ﷺ) : « *Et si tu meurs en portant cet anneau, tu ne connaîtras jamais la réussite* ». La réussite : c'est le succès, la victoire et le bonheur.

Sa parole : « Rapporté par Aḥmed » : Il s'agit de l'imam Aḥmed Ibn Moḥammed Ibn Ḥanbal Ibn Hilâl Ibn Asad Ash-Shaybânî Aboû ᶜAbd-Allah Al-Marwazî puis Al-Baghdâdî, imam des gens de son

[60] *An-Nihâyah Fî Gharîb Al-hadîth Wa Al-Athar* 5/234.

époque et le plus savant parmi eux dans les sciences de la jurisprudence et du hadith, et le plus vertueux parmi eux, le plus attaché au suivi de la Sounnah. Il est celui à propos de qui certains parmi les gens de la Sounnah ont dit : « Le bas-monde lui est parvenu, il l'a refusé, et les ambiguïtés se sont répandues, il les a repoussées ».

Il a rapporté des textes d'après Ash-Shâfiᶜî, Yazîd Ibn Hâroûn, ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Mahdî, Yaḥyâ Al-Qaṭṭân, Ibn ᶜOuyaynah, ᶜAbd Ar-Razzâq, et d'autres personnes encore dont il serait difficile d'en déterminer le nombre vu l'importance. Il mourut en l'an deux cent quarante et un, à l'âge de soixante-dix-sept ans ﷺ.

L'imam Aḥmed rapporte aussi[61] d'après ʿOuqbah Ibn ᶜAmir qui attribue les paroles suivantes au Prophète (ﷺ) : « *Quiconque s'attache à une amulette, qu'Allah fasse en sorte que ses projets n'aboutissent pas. Et quiconque s'attache à un coquillage, qu'Allah ne lui laisse pas goûter le* repos ».

Dans une autre version du hadith[62] il est dit : « *Quiconque porte une amulette a commis un acte de polythéisme* »

Sa parole : « D'après ʿOuqbah Ibn ᶜAmir » : Il s'agit d'un célèbre compagnon, instruit dans la jurisprudence, personne de mérite, qui prit le commandement des terres d'Egypte, pendant trois ans, sous le califat de Mouᶜâwiyah (ﷺ). Il mourut aux environs des années soixante.

Ce hadith nous montre clairement qu'accrocher des amulettes fait partie du polythéisme, en raison de l'intention de celui qui les accroche, de repousser le mal ou d'attirer à lui un bien. Ceci s'oppose de même à la sincérité totale qui est impliquée par l'attestation de foi, car la personne sincère n'oriente son cœur, lors de la recherche d'un bienfait ou pour repousser un mal, vers nul autre qu'Allah, comme cela a précédé dans Sa parole :

[61] Aḥmed 4/154.
[62] Aḥmed 4/156.

وَمَنْ أَحْسَنُ دِينًا مِّمَّنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ وَٱتَّبَعَ مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا

﴾ Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être, tout en se conformant à la Loi révélée ﴿ (4/125)

L'unicité complète ne s'obtiendra donc qu'en délaissant tout ceci, et même ce qui fait partie du petit polythéisme est d'une gravité étonnante. Pire encore est que si ceci ne paraissait pas évident pour certains Compagnons qui vivaient à l'époque du Prophète (ﷺ), alors qu'en est-il de ceux qui ont moins de science et de foi qu'eux ? Sans compter les formes multiples de polythéisme et d'innovations qui se sont répandues dans la communauté.

Tout ceci, une nouvelle fois, s'annexe à ce qui vient expliciter le sens de l'attestation de foi, car cette parole rejette toute forme de polythéisme, le peu comme le nombreux, comme Allah nous dit :

شَهِدَ ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَأُوْلُواْ ٱلْعِلْمِ قَآئِمًۢا بِٱلْقِسْطِ ۚ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ

﴾ Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage ! ﴿ (3/18).

Sa parole : « *qu'Allah fasse en sorte que ses projets n'aboutissent pas - Qu'Allah ne lui laisse pas goûter le repos* » : Ce sont des invocations contre lui.

Ibn Abî Ḥâtim rapporte que Ḥoudhayfah vit un homme porter au poignet un fil sensé le protéger contre la fièvre. Ḥoudhayfah le lui retira et récita la parole d'Allah :

وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِٱللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ

﴾ Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah, qu'en Lui donnant des associés ﴿ Sourate Yoûssouf v.106

Sa parole : « Ibn Abî Ḥâtim rapporte que Ḥoudhayfah vit un homme porter au poignet un fil sensé le protéger contre la fièvre. Ḥoudhayfah le lui retira et récita la parole d'Allah :

وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِٱللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ

﴾ **Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah, qu'en Lui donnant des associés** ﴿ (12/106) »

Ceci prouve de nouveau que c'est du polythéisme. De même nous voyons que les Compagnons utilisaient les preuves liées au grand polythéisme pour blâmer le petit polythéisme, en raison du fait que les textes coraniques et prophétiques englobent une portée générale du polythéisme interdit, que ce soit de manière générale ou restrictive, du fait que tu sais maintenant que tout ceci annule la complétude de la sincérité parfaite.

S'il en est ainsi, et que le Prophète (ﷺ) l'a craint pour ses Compagnons, comme cela a précédé dans sa parole : « *Ce que je crains le plus pour vous, c'est le petit polythéisme* », et que tout ceci se produisit lors des meilleurs siècles, comment pourrions-nous nous sentir à l'abri de ce qui est pire que cela ?

Mais en raison de la propagation de l'ignorance, beaucoup de personnes sont tombées dans ce qui est pire que ce dans quoi sont tombés les polythéistes arabes et autres, avant la venue de l'Islam, parmi les points que l'on a abordés et au sujet desquels il convient de bien se prémunir. La chose s'est donc aggravée au point où les savants contemporains ont répliqués durement envers ceux qui mettent en garde contre le grand polythéisme. Ces monothéistes, au même titre que les grands hommes de cette communauté ont été mis à l'écart. Les compagnons blâmaient le moindre acte de polythéisme tandis que ces savants blâment ceux qui mettent en garde contre le grand polythéisme, et ils considèrent ceci comme étant une innovation et un égarement ! Il en fut de même entre les communautés précédentes et leurs messagers, du fait qu'ils furent

envoyés pour appeler les gens à l'unicité d'Allah seul, à être sincère dans les actes qui lui sont voués, et à interdire le polythéisme.

Allah a certes envoyé le sceau des Prophètes, Moḥammed (ﷺ) avec ceci, tout comme ceux qui le précédèrent. Ces contemporains-ci sont partis à l'opposé de ce à quoi le Prophète (ﷺ) a prêché les polythéistes de son époque. Ceux-ci secourent ce qui a été interdit comme polythéisme, d'un secours flagrant et évident, et ils blâment ce qui a été révélé comme unicité, du pire des blâmes. Lorsque le Prophète (ﷺ) prêcha les gens de Qouraysh, en leur disant : « *Dites : « Lâ Ilâha Illâ Allah » vous réussirez* »[63], les Qouraysh connaissaient le sens de cette parole et ce qu'elle impliquait, et ils répondirent malgré cela :

أَجَعَلَ ٱلْأَلِهَةَ إِلَٰهًا وَٰحِدًا ۖ إِنَّ هَٰذَا لَشَىْءٌ عُجَابٌ

﴾Réduira-t-il les divinités à un Seul Allah ? Voilà une chose vraiment étonnante ﴿ (38/5)

Et Allah a dit de même :

إِنَّهُمْ كَانُوٓا۟ إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٣٥﴾ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا لَتَارِكُوٓا۟ ءَالِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍۭ

﴾ Et ils disaient : «Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ? » Il est plutôt venu avec la vérité et il a confirmé les messagers (précédents) ﴿ (37/35-36)

Et dans le Ṣaḥîḥ[64] et autre que ceci, lorsque Hiraqal questionna Aboû Soufyân à propos du Prophète (ﷺ) en lui disant : « *Que vous ordonne-t-il ? » Il répondit : « Adorez Allah Seul, ne Lui associez rien, délaissez ce que disaient vos ancêtres, accomplissez la prière, donnez des aumônes, et maintenez les liens de parenté* ».

---

[63] Aḥmed 3/492 et 4/341 Aṭ-Ṭabarânî n°4582 Al-Hâkim 1/15
[64] Al Boukhârî n°8.

Chapitre 7 :

Concernant les formules de conjuration et les amulettes

C'est-à-dire : concernant l'interdiction des choses non-permises à leur propos.

Dans le recueil de hadiths authentiques[65], Aboû Bashîr Al-Ansârî (ﷺ) rapporte qu'il était aux côtés du Prophète (ﷺ) durant un de ses voyages, lorsque ce dernier envoya une personne ordonner aux gens de couper tous les colliers ou les boyaux accrochés au cou des chameaux.

Le nom d'Aboû Bashîr est : Qays Ibn ᶜObayd. Ceci est la parole d'Ibn Saᶜd. Quant à ᶜAbd Al-Barr (ﷺ) il a dit[66] : « Nous n'avons aucune mention authentique concernant son nom ». Il fut un compagnon qui assista à la bataille du fossé, et qui mourut dans les années soixante (de l'hégire). Il fut dit qu'il dépassa les cents ans.

Sa parole : « *[Il] envoya une personne* » : Ce fut Zayd Ibn Ḥârithah (ﷺ). Ceci fut rapporté par al-Ḥârith Ibn Abî Oussamah dans son *Mousnad*. Ceci fut cité par Al-Ḥâfiẓ dans son livre hadyî as-sârî 291.

Sa parole : « *Ordonner aux gens de couper* » : Les gens de la période antéislamique accrochaient des colliers, ou à défaut des boyaux d'animaux, en ayant pour conviction que cela repoussait de la bête le mauvais œil. C'est pour ceci que le Prophète (ﷺ) ordonna de couper ces guirlandes qui étaient accrochées aux cous des chameaux, en raison des croyances liées à cela, et héritées de cette époque antéislamique.

---

[65] Al Boukhârî n°3005 Mouslim n°2115.
[66] Al-Istîᶜâb 4/174.

Sa parole : « *de couper tous les colliers ou les boyaux* » : Il apparait dans cette phrase comme un doute du rapporteur, alors que la version d'Aboû Dâwoûd mentionne uniquement « les colliers », sans doute. Selon la première version, le sens de « ou » deviendrait « et ».

Al-Baghawî (ﷺ) rapporte que l'imam Mâlik (ﷺ) compris que l'ordre du Prophète (ﷺ) concernait leur croyance au mauvais œil, car ils accrochaient ces colliers et ces amulettes, auxquelles se rattachaient des formules de protection, en pensant pouvoir se préserver des mauvaises choses. C'est pour cela qu'il leur a interdit cela, en leur enseignant que toutes ces choses ne pouvaient en rien repousser ce qu'Allah avait voulu[67].

Aboû ᶜObayd (ﷺ) a dit : « Ils accrochaient toutes ces choses afin de repousser le mauvais œil. Le Prophète (ﷺ) ordonna alors de les enlever, afin qu'ils comprennent que ces choses-là ne repoussent rien » [68].

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) a dit : « *J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Les formules de conjuration, les amulettes et At Tiwalah sont une forme de polythéisme* »[69].

Et dans une version d'Aboû Dâwoûd : « *D'après Zaynab, la femme de ᶜAbd-Allah Ibn Massᶜoûd (ﷺ) dit qu'il vit à mon cou un fil, et me demanda : « Qu'est-ce donc ? » Je dis : « Un fil sur lequel quelque chose a été récité ». Il me l'enleva et le coupa, puis dit : « Vous, la famille de ᶜAbd-Allah, vous devez vous passer de toute forme de polythéisme ! J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Les formules de conjuration, les amulettes et At Tiwalah sont une forme de polythéisme* ».

[67] Sharḥ As-Sounnah 11/27.
[68] Gharîb Al-hadîth 1/209.
[69] Aḥmed 1/381 Aboû Dâwoûd n°3883.

L'auteur (ﷺ) a dit : « Cependant, si la chose accrochée est du coran, alors certains parmi les prédécesseurs ont autorisés cela, tandis que d'autres ne l'ont pas autorisé, et on placés les deux choses au même niveau d'interdiction, et parmi eux Ibn Massᶜoûd (ﷺ).

Le but de tout ceci étant de montrer que tout ceci est lié au polythéisme, même de manière subtile, et que le Prophète (ﷺ) ainsi que ses compagnons l'interdirent, en raison de leur connaissance parfaite de la parole « *Lâ Ilâha Illâ Allah* » et de ce qu'elle implique comme négation de toute quantité de polythéisme, grande ou petite soit-elle, en raison de l'attachement du cœur à autre qu'Allah, pour repousser un mal ou faire parvenir un bien. Cette épreuve a pris une ampleur considérable, et toute personne qui a correctement pris conscience des actes de polythéisme contenus dans ces deux derniers chapitres, se rendra compte que ce qui se produit actuellement dépasse largement ce que nous venons de détailler.

Nous voyons ici l'éveil particulier dont faisaient preuves les compagnons face à toute forme de polythéisme, et leur dureté dans la réplique, car même ce qui fait partie du petit polythéisme est encore pire que les grands péchés, et ceci a été détaillé dans le chapitre précédent.

ᶜAbd-Allah Ibn ᶜOkaym rapporte ces paroles qu'il attribue au Prophète (ﷺ) : « *Quiconque s'attache à une chose, y sera voué et sera délaissé par Allah* »[70].

At-tamâ²im : Ce sont des choses accrochées aux cous des enfants dans le but de repousser le mauvais œil. Cependant, si la chose accrochée est du coran, alors certains parmi les prédécesseurs ont autorisés cela, tandis que d'autres ne l'ont pas autorisé, et on placés les deux choses au même niveau d'interdiction, et parmi eux Ibn Massᶜoûd (ﷺ).

[70] Aḥmed 4/310-311 At-Tirmidhî 2072.

***Ar-Rouqâ* : Elles sont aussi appelées al-ᶜAzâ'im . Les preuves les permettent tant qu'elles ne contiennent pas de polythéisme et le Prophète (ﷺ) les a autorisées contre le mauvais œil et la fièvre.**

***At-Tiwalah* : Ce sont des choses fabriquées, en pensant qu'elles apportent l'amour de l'épouse à son mari, et de l'homme envers sa femme.**

Sa parole : « ᶜAbd-Allah Ibn ᶜOkaym » : Il fut surnommé Aboû Maᶜbad, Al-Jouhanî, Al-Koûfî. Al-Khaṭîb a dit : « Il habita à Koûfah, et parcourait les villes du temps de Ḥoudhayfah, et il fut considéré comme digne de confiance.

Sa parole : « *Quiconque s'attache à une chose y sera voué* » : L'attache se fait par le cœur, et s'étend aux paroles et aux actes. Il s'agit donc d'orienter son cœur vers autre qu'Allah, en croyant que cette chose est profitable, ou qu'elle peut repousser quelque chose, comme nous l'avons vu précédemment dans l'explication des hadiths de ce chapitre et de celui qui le précède. Et tout ceci contredit la parole d'Allah :

﴿بَلَىٰ مَنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَلَهُۥٓ أَجْرُهُۥ عِندَ رَبِّهِۦ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١١٢﴾﴾

﴾ Non, mais quiconque soumet à Allah son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. Pour eux, nulle crainte, et ils ne seront point attristés ﴿ (2/112)

Si l'objet fait partie de ce qui est définit comme faisant partie du petit polythéisme, alors ceci contredit la complétude de la foi, mais si ceci est définit comme faisant partie du grand polythéisme, comme l'adoration des gens des tombes, des mausolées, des Ṭawâghît, et autres, alors ceci est une mécréance en Allah, et son

auteur sort de la religion de l'Islam, et plus une parole ou un acte n'est accepté de lui, en sa présence.

Sa parole : « *[Il] y sera voué* » : Allah le confiera à cette chose, à ce à quoi il a attaché son cœur en dehors d'Allah, et celui qu'Allah confie à autre que lui s'égare et périt.

L'imam Aḥmed (رحمه الله) a dit : « Hâshim Ibn Qâsim rapporte d'après Aboû Saᶜîd Al-Mou'addab qui rapporte qu'il a entendu ᶜAṭâ' Al-Kharrâssânî dire : « *J'ai rencontré Wahb Ibn Mounabbih alors qu'il faisait la circumambulation, et je lui dis alors : « Enseigne moi un hadith que pourrai retenir de suite, et soit concis ». Il acquiesça puis dit : « Allah révéla à Dâwoûd* (عليه السلام) *: « Ô Dâwoûd ! Par Ma puissance et Ma grandeur ! Il n'y a pas un serviteur qui me demande protection à Moi seul, sans que Je ne reconnaisse cela par son intention. Si les habitants des sept cieux et des sept terres ruseraient contre lui, Je lui accorderais une issue. Par Ma puissance et Ma grandeur ! Il n'y a pas un serviteur qui demande protection à une de Mes créatures, sans songer à Moi, sans que ne reconnaisse cela par son intention. A lui, je mettrais une barrière entre ce qui descend comme bien du ciel, et sa main, puis j'ouvrirais la terre en dessous de ses pieds, sans me soucier en quel endroit il va périr* »[71].

Ceci est également présent dans le Coran, et pour exemple la parole d'Allah :

وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخْطَفُهُ ٱلطَّيْرُ أَوْ تَهْوِى بِهِ ٱلرِّيحُ فِى مَكَانٍ سَحِيقٍ

﴾ **Car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond** ﴿ (22/31)

[71] Aboû Nouᶜaym dans Al-Iḥilyah 4/25-26 d'après Farrâj Ibn Fadâla d'après ᶜAṭâ. Et Farrâj est un rapporteur faible, comme ceci est mentionné dans At-Taqrîb.

Médites donc sur cela !

Aḥmed rapporte[72] que Rouwayfiᶜ ﷺ a dit : « Le Prophète (ﷺ) m'a dit : « Ô Rouwayfiᶜ, peut-être vivras-tu assez longtemps pour informer les gens que celui d'entre eux qui tresse sa barbe, ou accroche une corde en boyau contre le mauvais œil, ou se nettoie après un besoin à l'aide d'un crottin d'animal ou d'un os, qu'il sache que Mohammad le désavoue »[73].

Rouwayfiᶜ : Il s'agit d'Ibn Thâbit Ibn Sakan Ibn 'Addî Ibn Ḥâritha al-Ansârî. Il vécu en Egypte et fut gouverneur de Barqa. Il mémorisa huit hadiths. 'Abdel-Ghanî a dit de lui : « Il fut gouverneur de Tarâbilas, puis participa aux expéditions militaires en Afrique, en l'an quarante-sept. Ibn Yoûnous a dit de lui : Il mourut à Barqa en l'an cinquante-six.

Sa parole : « *peut-être vivras-tu assez longtemps* » : Sa vie fut en effet assez longue, comme en avait informé le Prophète (ﷺ).

Sa parole : « *pour informer les gens que celui d'entre eux qui tresse sa barbe* » : Al-Khaṭṭâbî (ﷺ) a dit : « Sa parole visant à interdire de tresser sa barbe peut être interprétée de différentes manières :

La première : Ceci était fait en temps de guerre, ils faisaient des nœuds à leur barbe, en imitation de certains peuples non-arabes qui faisaient cela. Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « Ceci par orgueil et pour impressionner ».

La deuxième : Ceci était un soin spécial apporté à la barbe ». Fin de citation.

[72] Aḥmed 4/109.
[73] Aboû Dâwoûd 36 An-Nasâ'î 8/135

Je dis : « Ceci ressemble à ce que beaucoup font, en enroulant les extrémités de la moustache, en la laissant pousser assez longuement. Et dans le hadith de Zayd Ibn Arqam ﵁ nous trouvons la parole du Prophète (ﷺ) : « *Celui qui ne coupe pas sa moustache ne fait partie de nous* »[74].

Et dans les deux Ṣaḥîḥ : « *Différenciez-vous des polythéistes ; coupez vos moustaches et laissez pousser vos barbes* »[75].

Ceci montre bien l'obligation, et Ibn Ḥazm (﵀) cite l'unanimité des savants à ce sujet, ce qui montre l'interdiction claire.

Sa parole : « *ou accroche une corde en boyau* » : Ceci, comme nous l'avons vu précédemment, est du polythéisme, en raison du but recherché lorsqu'ils accrochent cela aux bêtes et autres.

Sa parole : « *ou se nettoie après un besoin à l'aide d'un crottin d'animal ou d'un os, qu'il sache que Mohammad le désavoue* » : Ceci est une preuve que ceci, ainsi que ce qui précède compte parmi les grands péchés, car sa parole (ﷺ) : « *qu'il sache que Mohammad le désavoue* » : prouve bien ceci. Et l'imam An-Nawâwî (﵀) précise en disant : « Il désavoue son acte ».

L'interdiction de s'essuyer avec des os et des excréments a certes été mentionnée dans de nombreux hadiths authentiques, comme cela est connu, et parmi ces hadiths, celui rapporté d'après Ibn Massᶜoûd (﵁) qui remonte cette parole au Prophète (ﷺ) : « *Ne vous essuyez pas, lors de vos besoins, avec des excréments ou des os, car ceci est la nourriture de vos frères les djinns* »[76]. Également, ce qui est rapporté selon Aboû Hourayrah (﵁) qui remonte cette parole au Prophète (ﷺ) : « *Certes ces deux-là ne sont pas une purification* »[77]. Et donc, le lavage des parties intimes avec ces deux

---

[74] Aḥmed 4/366 An-Nasâ'î 1/15 At-Tirmidhî 2761 qui l'a considéré authentique.
[75] Al Boukhârî n°5892 et n°5893 Mouslim n°259.
[76] Mouslim n°450.
[77] Ibn Khouzaymah 80, Ad-Dârouqouṭnî 1/56.

choses-là ne sont pas suffisants, et c'est l'avis apparent de l'école Hanbalite.

Saᶜîd Ibn Joubayr (رضي الله عنه) a dit : « *Celui qui arrache l'amulette du cou d'une personne, c'est comme s'il avait libéré un esclave* ». Rapporté par Wakîᶜ.

Wakîᶜ rapporte aussi d'après Ibrâhîm (رحمه الله) : « *Ils considéraient comme détestables les amulettes, qu'elles contiennent du coran ou autre chose* ».

Sa parole : « *Saᶜîd Ibn Joubayr (رضي الله عنه) a dit : « Celui qui arrache l'amulette du cou d'une personne, c'est comme s'il avait libéré un esclave ». Rapporté par Wakîᶜ.* » : Ceci, pour les gens de science, prend le statut d'une parole prononcée directement par le Prophète (ﷺ) car ce genre de parole ne se dit pas selon son avis ou son opinion personnelle. Cependant, ce texte est *Moursal* (attribué à un successeur des compagnons) en raison du fait que Saᶜîd est un *Tâbiᶜî*. Selon ceci donc, il apparait clairement l'interdiction d'accrocher des amulettes, et il est incité de couper celles que l'on pourrait apercevoir, et ceci est obligatoire.

Et tout ceci, en plus de ce qui a précédé, montre de manière évidente la crainte des prédécesseurs envers toute forme de polythéisme, peu ou nombreux, et l'interdiction de toute forme. Lorsque que s'intensifia l'étrangeté de l'Islam, parmi les contemporains de cette communauté, le blâme du polythéisme devint lui la chose blâmable, au point ou même ceux qui s'attribuent à la science le défendent, comme cela est connu.
Et Wakîᶜ : Il s'agit de Ibn al-Jarrâḥ Ibn Wakîᶜ Al-Koûfî. Homme de confiance, auteur de nombreux ouvrages, parmi eux « Al-Jâmiᶜ ». L'imam Aḥmed et d'autres savants de sa génération on rapportés des textes de lui. Il mourut en l'an cent quatre-vingt-dix-sept.

Sa parole : « *Wakîᶜ rapporte aussi d'après Ibrahîm* (ﷺ)*: « Ils considéraient comme détestables les amulettes, qu'elles contiennent du coran ou autre chose* » : Il s'agit de l'imam Ibrâhîm Ibn Yazîd An-Nakhaᶜî Al-Koûfî. Il était surnommé Aboû ᶜImrân. Ce fut une personne de confiance qui compta au nombre des grands jurisconsultes. Il mourut en l'an quatre-vingt-seize, à l'âge d'environ cinquante ans.

Sa parole : *« Ils considéraient comme détestables* » : C'est-à-dire les compagnons de ᶜAbd-Allah Ibn Massᶜoûd (ﷺ), tels 'Ilqima, al-Aswad, Aboû Wâ²il, Al-Ḥârith Ibn Suwayd, 'Abîda as-Salmânî, Masrûq, Rabî' Ibn Khuthaym, Suwayd Ibn Ghafala, et autres qu'eux parmi ceux qui furent parmi les meilleurs successeurs des compagnons. À leur époque, le terme « détestable » signifiait l'interdiction formelle.

L'auteur (ﷺ) a dit : « Les incantations sont appelées également « *ᶜAzâ'im* ». Les textes permettent ceci, tant qu'elles ne contiennent aucune sorte de polythéisme et le Prophète (ﷺ) l'a autorisé contre la fièvre et le mauvais œil. « *At-Tiwalah* » : Ce sont des choses fabriquées, en pensant qu'elles apportent l'amour de l'épouse à son mari, et de l'homme envers sa femme.

Al-Ḥâfiẓ (ﷺ) a dit : « C'est une chose par laquelle la femme attire l'amour de son mari, et ceci est une sorte de sorcellerie. Et Allah est le plus savant ».

Chapitre 8 :

Celui qui recherche la bénédiction auprès des arbres, des pierres et autres

Et autres, tels les cimetières, les endroits déserts, les mausolées, et autres encore. « Celui » : Ce terme introduit une condition, et en grammaire arabe, la condition est liée à une réponse. Ici, la réponse est sous-entendue, et c'est : « Il a certes associé à Allah ».

Allah a dit :

أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلْأُخْرَىٰٓ

﴾ Avez-vous vu [les divinités] Lât et ᶜOuzzâ mais aussi que Manât, cette troisième autre ? ﴿ Sourate An-Najm v.19

Ces noms représentent trois parmi les plus importantes idoles adorées par les gens de la période antéislamique, principalement les gens du Hijâz. Lât appartenait aux gens de Tâ²if et les environs, ᶜOuzzâ aux gens de Qouraysh et Banû Kinâna, et Manât aux gens de Banû Hilâl. Et Ibn Hishâm (ﷺ) a dit : « Elle appartenait aux gens de Huzayl et Khuzâ'a ».

Et Lât : La majorité le prononce ainsi, tandis qu'Ibn ᶜAbbâs, Ibn Zubayr, Moujâhid, Aboû Ṣâliḥ, Ruwaysh le prononcait : Lâttu.

Selon le premier avis, Al-Lât dérive du mot « *Ilâh* », la divinité. Et ᶜOuzzâ dérive du mot « Al ᶜAzîz ».

Ibn Kathîr (ﷺ) a dit : « Lât était un rocher blanc, sculpté. Une maison était construite par-dessus, décorée par des draps et des rideaux. Autour se situait un parvis. Les gens de Tâ²if en étaient très

fiers et s'en vantaient aux autres tribus arabes. Ceci a été cité par Ibn Hishâm »[78].

Selon le deuxième avis, Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) dit que c'était un homme qui s'occupait d'apporter l'eau « yaluttu » aux pèlerins. Lorsqu'il mourut, les gens se recueillirent auprès de sa tombe[79].

Je dis : « Il n'y a pas de contradiction entre ce qui est mentionné par Al Boukhârî (ﷺ) et autres, concernant le fait que ce soit un rocher adoré et portant son nom, et l'adoration de sa tombe lorsqu'il mourut.

Quant à ᶜOuzzâ : Ibn Jarîr (ﷺ) dit que c'était un rocher surmonté d'une construction décorée de rideaux. Elle se situait entre La Mecque et Tâ²if. Qouraysh la vénérait, comme l'a dit Aboû Soufyân le jour de la bataille d'Ouḥoud : « Nous avons ᶜOuzzâ, quant à vous, vous n'avez rien ». Le messager d'Allah (ﷺ) dit alors : « *Dites-leur : « Allah est notre protecteur et vous n'en avez pas* »[80].

Le lien de ce verset du coran et le titre du chapitre est que l'adoration des polythéistes pour ᶜOuzzâ, le rocher et Manât ne se réalisa que parce que leurs cœurs étaient remplis d'espoir pour elles, afin d'atteindre ce qu'ils espéraient comme bénédiction, comme venue du bien et départ du mal. Ce furent donc des idoles adorées en dehors d'Allah, et ceci montre bien l'égarement évident des polythéistes, et la perversion de leurs croyances. Allah a dit :

وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ

[78] Tafsîr Ibn Kathîr 4/254.
[79] Al Boukhârî n°4859.
[80] Al Boukhârî n°3039.

﴾ Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah ﴿ (10/18)

L'adoration des tombes, des arbres et des pierres est la base du polythéisme, et ceci, voir pire encore, se produit dans cette communauté actuellement.

Aboû Wâqid Al-Laythî (ﷺ) a dit : « *Alors que nous venions récemment de nous convertir à l'Islam, nous sortîmes en expédition avec le Prophète (ﷺ) pour la bataille de Ḥounayn. Les polythéistes avaient l'habitude de se recueillir au pied d'un jujubier auprès duquel ils se retiraient. Ils le surnommaient : « l'arbre aux nœuds ». Ils y accrochaient leurs armes. Apercevant un jujubier nous dîmes au Prophète (ﷺ) : « Ô Prophète d'Allah ! Désigne-nous un arbre semblable au leur ». Le Prophète (ﷺ) s'exclama : « Allah est le plus grand ! Ce sont les chemins ! Par Celui Qui détient mon âme entre Ses mains, vous venez de tenir les mêmes propos que ceux qu'ont tenus les enfants d'Isrâ'îl à Moûssâ*

ٱجْعَل لَّنَآ إِلَٰهًا كَمَا لَهُمْ ءَالِهَةٌ ۚ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ تَجْهَلُونَ

﴾ Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux » Il a dit : « Vous êtes certes des gens ignorants. ﴿ (Sourate Al A'raf v.138)

***Vous suivrez certes les voies de ceux qui vous ont précédés* »[81].**

Sa parole : « Aboû Wâqid Al-Laythî (ﷺ) » : C'est un compagnon connu, qui mourut en l'an soixante-huit à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

[81] At-Tirmidhî n°2185 qui l'a authentifié

Sa parole : « *nous sortîmes en expédition avec le Prophète (ﷺ)* » : Ce sont des mecquois dont la conversion à l'Islam était récente.

Sa parole : « *pour la bataille de Ḥounayn* » : C'est une vallée connue, qui se situe à l'ouest de la Mecque, endroit dans lequel le Prophète (ﷺ) y combattit Hawâzin, comme le mentionne Allah :

وَيَوْمَ حُنَيْنٍ ۙ إِذْ أَعْجَبَتْكُمْ كَثْرَتُكُمْ فَلَمْ تُغْنِ عَنكُمْ شَيْـًٔا

﴾ Et [rappelez-vous] le jour de Ḥounayn, quand vous étiez fiers de votre grand nombre et que cela ne vous a servi à rien ﴿ (9/25)

Sa parole : « *Alors que nous venions récemment de nous convertir à l'Islam* » : Ce sont des mecquois dont la conversion à l'Islam était récente. Pour cette raison, la forme de polythéisme mentionnée dans le hadith leur était encore inconnue, contrairement aux autres dont la conversion était plus ancienne.

Sa parole : « *Les polythéistes avaient l'habitude de se recueillir au pied d'un jujubier auprès duquel ils se retiraient* » : Ils s'y retiraient en signe d'adoration, de glorification, de recherche de bénédictions, de par leur croyance que ceci apportait la bénédiction.

Sa parole : « *Apercevant un jujubier nous dîmes au Prophète (ﷺ) : « Ô Prophète d'Allah ! Désigne-nous un arbre semblable au leur ».* » : Ils pensèrent que si le Prophète (ﷺ) leur aurait accordé cela, la chose aurait été permise et ils y auraient pu tirer, selon cette croyance, la bénédiction.

Sa parole : « *Le Prophète (ﷺ) s'exclama : « Allah est le plus grand ! ».* » : Il dit cela pour glorifier et valoriser Allah du fait qu'on puisse penser lui donner un associé dans l'adoration, alors que c'est Son droit seul d'être adoré, comme Il le dit :

فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا

﴾ **Dirige tout ton être vers la religion exclusivement** ﴿ (30/30)

وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ

﴾ **Ne sois point du nombre des associateurs** ﴿ (28/87)

فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ ٱلْقَيِّمِ

﴾ **Dirige tout ton être vers la religion de droiture** ﴿ (30/43)

Ceci illustre la sincérité, et ce qui s'y oppose est le polythéisme.

Ces deux versets contiennent – ainsi que d'autres dans le même sens – l'unicité contenue dans l'attestation de foi, avec la négation et l'affirmation. Et l'explication de tout ceci a précédé.

Celui donc qui oriente son cœur vers autre qu'Allah pour profiter d'un bien ou repousser un mal a certes associé, et le Coran en entier réitère cet ordre grandiose à de maintes reprises. Ceci est la base de l'Islam, et c'est la sincérité, religion pour laquelle Allah n'accepte de personne aucune autre que celle-ci.

Sa parole : « *Ce sont les chemins !* » : Les chemins et voies qui divergent de la religion qu'Allah a légiféré à Ses serviteurs.

Sa parole : « *Par Celui Qui détient mon âme entre Ses mains* » : Il jura pour rendre le sens de sa parole encore plus lourd. « *Vous venez de tenir les mêmes propos que ceux qu'ont tenus les enfants d'Isrâ'îl à Moûssâ : « Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux ».* » : La recherche de bénédiction auprès des arbres et des pierres emmène à leur adoration, même si le nom qui leur est donné est autre. C'est pour cela qu'il a fait un parallèle entre leur parole et celles que les enfants d'Isrâ'îl ont prononcée à Moûssâ : « **Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux** ».

Il apparait donc de ce hadith que la demande de bénédiction auprès des arbres et des pierres est du polythéisme tout comme l'adoration des idoles est du polythéisme.

Sa parole : « *Vous suivrez certes les voies de ceux qui vous ont précédés* » : C'est-à-dire les voies des juifs et des chrétiens. Ceci s'est produit dans cette communauté, tout comme le Prophète (ﷺ) nous en avait informés. Les gens empruntèrent les chemins de ces gens, comme ceci est mentionné dans les hadiths authentiques, comme celui-ci : « *Vous suivrez certes pas à pas les chemins de ceux qui vous ont précédés, au point ou s'ils rentraient dans la grotte d'un ours, vous y rentreriez également* ». *Les gens présents demandèrent : « Ô Messager d'Allah ! (Veux-tu dire) Les juifs et les chrétiens ? » Il répondit : « (Oui !) Qui d'autre ?* ».

Ce hadith se trouve dans les deux recueils de hadiths authentiques, selon Aboû Saᶜîd Al-Khoudrî (رضي الله عنه)

Et dans une autre version : « *Qui, parmi les gens, sinon eux ?* »[82].

[82] Al Boukhârî 7319

Chapitre 9 :

Concernant le sacrifice par égorgement pour autre qu'Allah

Allah a dit :

قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٦٢﴾ لَا شَرِيكَ لَهُ ۖ وَبِذَٰلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ

﴾ Dis : « En vérité, ma prière, mes actes de sacrifice, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé. C'est cela qu'il m'a été ordonné et je suis le premier à me soumettre ». ﴿ Sourate Al-An'âm v.162

Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Allah lui ordonne d'informer les polythéistes qui adorent autre qu'Allah et qui égorgent pour lui : que lui (ﷺ) voue un culte exclusif à Allah, dans sa prière comme dans ses sacrifices. Car les polythéistes adorent les statues, égorgent pour elle, et dans ce sens, Allah lui ordonna de diverger d'eux, et de prendre clairement position sur une autre voie, en s'orientant dans l'intention, le but et la fermeté vers l'intention pure pour Allah le Très-haut »[83]. Fin de citation.

Et les cinq prières représentent l'une des plus importantes obligations après l'attestation de foi.

Sa parole : « **Ma prière** » : Cela englobe les prières obligatoires et les surérogatoires, car chaque prière est une adoration. Et chaque prière englobe les deux formes d'invocation : l'invocation de demande et l'invocation d'adoration. Ce qui contient une demande

[83] Tafsîr Ibn Kathîr 2/199.

et une question s'appelle une invocation de demande, et ce qui contient la louange, l'éloge, la glorification, (les termes utilisés dans) l'inclinaison et la prosternation et autres que cela parmi les piliers et les obligations de la prière, ceci est une invocation d'adoration.

Et ceci est ce qui rend juste l'appellation « prière ». Car la prière va englober ces deux formes d'invocation, car dans la langue arabe comme dans la terminologie religieuse, ces deux termes sont liés. Ceci a été relaté par Shaykh Al-Islam (ﷺ) et son élève Ibn Al-Qayyim (ﷺ).

Sa parole : « **Mes actes de sacrifice** » : Ath-Thawrî (ﷺ) dit, d'après As-Souddî (ﷺ), d'après Saᶜîd Ibn Joubayr (ﷺ) : « *Elles représentent mes immolations* »[84]. Ceci est également la parole d'Aḍ-Ḍahhâk (ﷺ).

Sa parole : « **Ma vie et ma mort** » : C'est-à-dire ce qui va se produire dans ma vie, et ce sur quoi je vais mourir, comme foi et actes vertueux, tout ceci « **appartiennent à Allah** » : sincèrement pour Son Visage et « **A Lui nul associé. C'est cela qu'il m'a été ordonné et je suis le premier à me soumettre** » : C'est-à-dire : Je suis le premier des musulmans de cette communauté, et ceci est la parole des savants du *Tafsîr*.

Le but de ce verset est de mettre en évidence que toutes les paroles et les actes du serviteur, apparents comme cachés, doivent exclusivement être voués à Allah et il n'est pas permis d'en vouer ne serait-ce qu'un minimum à autre qu'Allah, quel qu'il soit. Celui qui ferait cela en vouant quelque chose à autre qu'Allah tomberait inévitablement dans le polythéisme qu'Allah a interdit et au sujet duquel il est précisé et répété dans le coran que toute l'unicité et ce qui en découle comme mise en évidence et adoration, négation du polythéisme et désaveu tourne autour de ce genre de verset : « **Je ne suis pas du nombre des polythéistes** »

[84] Aṭ-Ṭabarî n°11123.

فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَٱنْحَرْ

﴾ Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie ﴿ Sourate Al Kawthar v.2

Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (ﷺ) a dit : « Allah lui a demandé de réunir ces deux adorations, qui sont la prière et l'immolation, car toutes deux sont un rapprochement envers Allah, une soumission, une bonne pensée envers Allah, une force dans la certitude, un apaisement du cœur qui se dirige vers Allah, et tout ceci s'oppose aux gens de l'orgueil, aux gens qui pensent pouvoir se passer d'Allah, qui estiment ne pas avoir de besoins spécifiques à demander, s'ils devaient prier leur seigneur, ceux qui n'égorgent pas pour Allah, de peur d'être atteint pas la pauvreté. C'est donc pour cela qu'Il a réuni ces deux choses dans ce verset : **« Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie** ». » [85]. Fin de citation.

Et de même, Allah ﷻ a dit :

حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْمَيْتَةُ وَٱلدَّمُ وَلَحْمُ ٱلْخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ لِغَيْرِ ٱللَّهِ بِهِۦ

﴾ Vous sont interdits [...] et ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah ﴿ (5/3)

ᶜAlî (ﷺ) a dit : « Le Prophète (ﷺ) m'a informé de quatre paroles : « *Qu'Allah maudisse celui qui égorge une bête pour un autre que Lui, qu'Allah maudisse celui qui maudit ses parents, qu'Allah maudisse celui qui héberge un innovateur*

[85] Majmoûᶜ al-fatâwâ 16/531-532

(Mouḥdith), qu'Allah maudisse celui qui change les limites des terrains »[86].

ᶜAlî Ibn Abî Ṭâlib (ﷺ) : Il s'agit de l'imam Aboû Al-Ḥassan al-Hâshimî, cousin du Prophète (ﷺ), époux de sa fille Fâṭimah Aẓ-Ẓahrâ' (ﷺ). Il fut parmi les tous premiers à embrasser l'Islam, et participa à Badr, au pacte de réconciliation, et il est l'un des dix à qui le paradis a été annoncé, il fut de même le quatrième calife bien guidé. Il fut tué par Ibn Muljim al-kharijî, en l'an quarante, lors du mois de Ramadan.

Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « La base du terme « maudire » veut dire, en langue arabe « le fait d'être chassé, et d'être éloigné d'Allah » [87].

Sa parole : « *Celui qui égorge une bête pour un autre que Lui* » : Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (ﷺ) a dit : « L'apparence de ce verset englobe ce qui est immolé pour un autre qu'Allah, en disant par exemple : « Ceci est mon immolation pour untel ». Et dès qu'un autre qu'Allah est voulu, peu importe que cela soit prononcé ou pas. Et l'interdiction de ce genre d'immolation (qui sert de rapprochement) parait encore plus évident que ce qui est égorgé uniquement pour (tirer profit de) la viande et au cours de laquelle on aurait prononcé le nom du Christ, ou quelque chose de semblable. Et de même, ce qui a été égorgé dans l'intention de se rapprocher d'Allah est plus pur et plus grandiose que ce qui est égorgé uniquement pour (tirer profit de) la viande et au cours de laquelle on aurait prononcé le nom d'Allah. Tout comme une viande sur laquelle le nom du Christ, de Zahra ou autre a été prononcé lors de l'égorgement en raison de la mention d'un autre qu'Allah ; la même comparaison s'applique à l'adoration d'un autre qu'Allah, qui est en elle-même d'une pire mécréance que la demande d'aide à un autre que Lui. Partant de là, Celui qui égorge pour autre qu'Allah en

[86] Mouslim n°1978.
[87] *An-Nihâyah Fî Gharîb Al-Hadith* 4/220

cherchant le rapprochement avec cet autre, sa viande sera interdite même s'il prononce « au nom d'Allah ». Et ceci est présent parmi un groupe d'hypocrites de cette communauté, qui se rapprochent des astres en leur vouant leurs immolations et autres que cela. Ceux-ci sont des apostats dont la viande n'est pas permise ... »

Je dis : « La viande égorgée pour les djinns prend le même statut ».

Sa parole : « *Qu'Allah maudisse celui qui maudit ses parents* » : Nous trouvons dans les deux Ṣaḥîḥ que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Fais partie des grands péchés que la personne insulte ses parents ». Les gens ont demandés : « Ô messager d'Allah ! Une personne insulte-t-elle ses parents ? » Il répondit : « Oui ! Par le fait qu'un homme insulte le père d'un autre. Le second se venge en insultant le père du premier. Puis insulte sa mère et il insulte sa mère* »[88].

Sa parole : « *qu'Allah maudisse celui qui héberge un innovateur (Mouḥdith)* » : C'est-à-dire : Il le cache et le préserve.

Concernant le terme « Mouḥdith », Aboû As-Saᶜâdât (رحمه الله) a dit : « Ce terme a été rapporté de deux manières : « Mouḥdith » et « Mouḥdath », et ces deux termes renvoient, en grammaire arabe, à l'auteur de l'action pour le premier terme, et à celui ou ce qui subit l'action pour le second terme.

Concernant le premier terme, le sens est donc : Le fait de secourir un innovateur, de le protéger, de l'accueillir, et de le préserver de celui qui veut se disputer avec lui, d'intercéder en sa faveur dans le talion, etc.

Concernant le second terme, il désigne la chose innovée en elle-même. Le sens de l'hébergement est donc ici : la satisfaction et le secours, car si la personne agréée son innovation et reconnaît la pratiquer, sans la blâmer, elle l'a hébergée (en elle) »[89].

---

[88] Al Boukhârî n°5973 Mouslim 90.
[89] *An-Nihâyah Fî Gharîb Al-hadîth Wa Al-Athar* 1/351.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Ce grand péché a un degré différent selon l'innovation pratiquée. Donc plus l'innovation sera grave, plus le péché sera grand ».

Sa parole : « *qu'Allah maudisse celui qui change les limites des terrains* » : Les symboles et les délimitations qui y sont posées afin de distinguer le droit de chacun des voisins, s'ils se partagent un terrain ou se situe pour chacun sa terre ou sa maison.

Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « Ce sont les jalons et les frontières » [90]. Ceci se produit donc en déplaçant un des signes limitrophes de son voisin car ceci empiète sur son droit. Ceci est une grande injustice et il est venu dans un hadith : « *Celui qui s'empare injustement d'un empan de terre sera terrassé par les sept terres qui lui étrangleront [la gorge], et ce, au Jour du jugement* »[91]. Comme la majorité des humains peuvent être ignorante, au point ou leur ignorance et leur injustice les font chuter dans ce qui cause leur perdition dans cette vie d'ici-bas tout comme dans l'au-delà. Leur foi au Jour dernier est faible, tout comme leur foi à la pesée de leurs actions, au paradis, à l'enfer. Nous demandons à Allah le pardon et la préservation, dans cette vie d'ici-bas tout comme dans l'au-delà.

D'après Ṭâriq Ibn Shihâb (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Un homme est entré au paradis par une mouche, et un autre est entré en enfer pour la même raison ». Les Compagnons demandèrent : « Comment cela se peut-il, ô Prophète d'Allah ?* (ﷺ) *». Il répondit : « Deux hommes rencontrèrent sur leur route un peuple qui avait une idole. Ce peuple ne permettait à personne de continuer son chemin sans offrir de sacrifice à l'idole. Ils dirent à un de ces deux hommes : « Sacrifie quelque chose ».*

[90] *An-Nihâyah Fî Gharîb Al-hadith* 1/183.
[91] Al Boukhârî 2452 Mouslim 1610.

Il répondit : « Je ne possède rien que je puisse sacrifier ». Ils lui dirent : « Sacrifie ne serait-ce qu'une mouche ». Il s'exécuta et on lui laissa le passage. Il entra alors en enfer. Ils dirent à son compagnon : « Sacrifie quelque chose ». Il répondit : « Jamais je ne sacrifierai une chose pour autre qu'Allah. D'un coup d'épée, il fut tué et entra au paradis »[92].

Sa parole : « Ṭâriq Ibn Shihâb (ﷺ) » : Il s'agit de Ṭâriq al-Bajalî al-Ahmasî Aboû Abdillah. Aboû Dâwoûd (ﷺ) a dit : « Il a vu le Prophète (ﷺ) mais n'a rien entendu de lui ».

Al-Ḥâfiẓ (ﷺ) a dit : « Si cela est confirmé qu'il a effectivement rencontré le Prophète (ﷺ) alors c'est un compagnon. Mais dans le cas où il n'aurait pas entendu ne serait-ce qu'une de ses paroles, alors ce qu'il rapporte s'appelle un « hadith Moursal » (on attribue la parole au compagnon). Cette parole est acceptable selon l'avis le plus probable. Il mourut, selon ce qu'a confirmé Ibn Ḥibbân (ﷺ), en l'an quatre-vingt-trois.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit « L'imam Aḥmed (ﷺ) a dit : « D'après Al-Aᶜmash, d'après Soulaymân Ibn Maysarah d'après Ṭâriq Ibn Shihâb qui remonte cette parole au Prophète (ﷺ) : « *Un homme est entré au paradis par une mouche...* » Le hadith ».[93]

Sa parole : « *par une mouche* » : C'est-à-dire : A cause d'une mouche.

Sa parole : « *Comment cela se peut-il, ô Prophète d'Allah ? (ﷺ)* » : C'est comme si – et Allah est le plus savant – ils ne considérèrent pas totalement la gravité de cet acte qui fut de se rapprocher d'une idole avec une simple mouche. Le Prophète (ﷺ) leur expliqua alors que celui qui ferait cela voir pire mérite l'enfer.

---

[92]Aḥmed dans Kitâb Az-zouhd pages 15 et 16, avec une chaîne de rapporteurs authentique

[93] Ad-Dâ' Wa Ad-Dawâ' page 52.

Sa parole : « *Deux hommes rencontrèrent sur leur route un peuple qui avait une idole. Ce peuple ne permettait à personne de continuer son chemin sans offrir de sacrifice à l'idole. Ils dirent à un de ces deux hommes : « Sacrifie quelque chose ». Il répondit : « Je ne possède rien que je puisse sacrifier ». Ils lui dirent : « Sacrifie ne serait-ce qu'une mouche ». Il s'exécuta et on lui laissa le passage. Il entra alors en enfer* » : Et ceci est conforme au hadith rapporté {dans le chapitre trois de ce livre « la crainte du polythéisme »} par Mouslim d'après Jâbir (ﷺ) que Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque rencontre Allah sans ne Lui avoir rien associé entrera au paradis, et quiconque le rencontre en Lui ayant associé quoi que ce soit entrera en enfer* ».

Si cette sentence est pour celui qui se rapproche d'une statue par une simple mouche, qu'en est-il de celui qui égorge chameaux, vaches et moutons afin de se rapprocher, par son immolation et son égorgement, de quelqu'un d'adoré en dehors d'Allah, parmi les morts, les absents, les Ṭawâghît, les monuments, les mausolées, les arbres, les pierres et autres que cela ?!

Ces polythéistes-ci, parmi les contemporains de cette communauté estiment que cela est meilleur que le sacrifice légiféré le jour de la fête du sacrifice ! Il se peut même que certains estiment que ceci remplace même cela, de par leur ferveur, leur glorification et leur espoir placé en celui qu'ils adorent en dehors d'Allah. Cette chose est tellement répandue, et pire que cela encore se trouve désormais.

Sa parole : « *Ils dirent à son compagnon : « Sacrifie quelque chose ». Il répondit : « Jamais je ne sacrifierai une chose pour autre qu'Allah. D'un coup d'épée, il fut tué et entra au paradis* ». » : Ceci montre la place donnée au polythéisme dans le cœur de ceux qui ont la foi, et le fait qu'ils font tout pour le fuir, qu'ils s'empressent vers la sincérité du culte, comme cela est venu dans le hadîth de Anas (ﷺ), que l'on trouve dans le Ṣaḥîḥ Al Boukhârî et autre : « *Il y a trois choses qui donnent à la personne qui les goûte la saveur de la foi...* » et dans ce hadith nous trouvons : « *Qu'il détesterait revenir à la*

mécréance – après qu'Allah l'en ai délivré – tout comme il détesterait être jeté au feu ».

Ceci montre aussi les différents degrés de la foi chez les gens, car cet homme qui s'est rapproché par une mouche n'avait pas fait auparavant d'acte par lequel il méritait l'enfer, si ce n'est avec cette mouche qu'il a tuée pour cette statue. Et ceci est l'apparence du hadith, et Allah est le plus savant.

Chapitre 10 :

On ne sacrifie pas pour Allah dans un endroit où l'on sacrifie pour autre que Lui

L'auteur (رحمه الله) nous oriente ici vers un acte commis par les gens dans la région du Nejd et autres, avant que ne parvienne à ces contrées le prêche de l'unicité. Les gens immolaient pour les djinns, en leur demandant de les guérir de leurs maladies. Pour cela, ils se rendaient à un endroit précis. Allah a repoussé ce polythéisme-ci par le prêche Islamique. A Allah toute la louange donc, pour avoir fait disparaître ce polythéisme, ces innovations et cette perversion, en dressant un prêche (rappelant aux gens) l'unicité du Seigneur des hommes.

Allah ﷻ a dit :

لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا ۚ لَّمَسْجِدٌ أُسِّسَ عَلَى ٱلتَّقْوَىٰ مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَن تَقُومَ فِيهِ ۚ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ أَن يَتَطَهَّرُوا۟ ۚ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُطَّهِّرِينَ

﴾Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Une mosquée construite sur la piété dès le premier jour est plus en droit que tu t'y tiennes dedans. (Dans celle-ci) se trouvent des hommes qui aiment se purifier, et Allah aime certes ceux qui se purifient ﴿ (sourate At-Tawbah, v. 108)

Sa parole : « **Ne te tiens jamais dans (cette mosquée)** » : La mosquée Dirar, qui est mentionnée dans le verset suivant :

وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ مَسۡجِدٗا ضِرَارٗا وَكُفۡرٗا وَتَفۡرِيقَۢا بَيۡنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ وَإِرۡصَادٗا
لِّمَنۡ حَارَبَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ مِن قَبۡلُۚ وَلَيَحۡلِفُنَّ إِنۡ أَرَدۡنَآ إِلَّا ٱلۡحُسۡنَىٰۖ وَٱللَّهُ يَشۡهَدُ
إِنَّهُمۡ لَكَٰذِبُونَ ١٠٧ لَا تَقُمۡ فِيهِ أَبَدٗاۚ لَّمَسۡجِدٌ أُسِّسَ عَلَى ٱلتَّقۡوَىٰ مِنۡ أَوَّلِ
يَوۡمٍ أَحَقُّ أَن تَقُومَ فِيهِۚ فِيهِ رِجَالٞ يُحِبُّونَ أَن يَتَطَهَّرُواْۚ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلۡمُطَّهِّرِينَ

﴾ Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Allah et son Envoyé et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien ! » [Ceux-là], Allah atteste qu'ils mentent. Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Une mosquée construite sur la piété dès le premier jour est plus en droit que tu t'y tiennes dedans. (Dans celle-ci) se trouvent des hommes qui aiment se purifier, et Allah aime certes ceux qui se purifient ﴿ (9/107-108)

La deuxième mosquée mentionnée ici en fin de verset est la mosquée de Qoubâ'. Elle fut édifiée sur la piété dès le premier jour alors que le Prophète (ﷺ) émigra vers Médine. Concernant la mosquée Dirar, elle fut construite avant que le Prophète (ﷺ) ne parte pour l'expédition de Taboûk. Certains vinrent à lui, en lui demandant d'y prier. Ils dirent qu'elle fut construite pour accueillir les pauvres et les gens qui étaient éprouvés par les nuits froides de l'hiver. Il leur répondit : « *Nous sommes (sur le point de partir) en voyage. Mais lorsque nous reviendrons, si Allah le veut (nous y prierons)* ». Lorsqu'il revint à Médine, alors qu'il ne restait qu'un jour ou moins avant d'atteindre la ville, la révélation l'informa au sujet de cette mosquée. Il envoya alors un groupe d'hommes qui la détruisit avant qu'il n'ait lui-même atteint Médine (qu'Allah prie sur notre Prophète et le salue) et Allah révéla ces versets[94].

Concernant le lien entre ce verset et le titre du chapitre, nous voyons que cette mosquée a été construite sur la désobéissance à

[94] L'histoire complète est relatée par Ibn Kathîr dans son *Tafsîr* 2/388-389.

Allah, et sur la mécréance, et devint par ce fait un endroit de colère. Allah a donc interdit à Son Prophète (ﷺ) de s'y tenir debout en raison de cette exception. Ce verset désigne une mosquée précise, mais l'interdiction est générale. De même, tous les endroits où l'on y commet des péchés prennent le même statut. Car les péchés salissent l'endroit et l'adoration d'Allah y devient interdite. A l'opposé de cela, nous trouvons les mosquées, qu'Allah a honorées lorsqu'elles construites sur Son obéissance, que l'on y prie la prière en commun, la prière du vendredi, et ces mosquées sont les plus nobles endroits de la terre. Allah a dit :

فِي بُيُوتٍ أَذِنَ ٱللَّهُ أَن تُرْفَعَ وَيُذْكَرَ فِيهَا ٱسْمُهُۥ يُسَبِّحُ لَهُۥ فِيهَا بِٱلْغُدُوِّ وَٱلْآصَالِ
﴿٣٦﴾ رِجَالٌ لَّا تُلْهِيهِمْ تِجَٰرَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ وَإِقَامِ ٱلصَّلَوٰةِ وَإِيتَآءِ ٱلزَّكَوٰةِ
يَخَافُونَ يَوْمًا تَتَقَلَّبُ فِيهِ ٱلْقُلُوبُ وَٱلْأَبْصَٰرُ

﴾ Dans des maisons [des mosquées] qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est invoqué ; Le glorifient en elles matin et soir, des hommes que ni le commerce, ni la vente ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la prière, et de l'acquittement de l'aumône, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards ﴿ (24/36-37)

Thâbit Ibn Aḍ-Ḍahhâk (رضي الله عنه) **a dit : « *Un homme avait fait le serment vertueux de sacrifier une chamelle à un endroit nommé Buwânah. Il questionna le Prophète* (ﷺ) *qui lui dit : « S'y trouvait-il une idole adorée dans la période antéislamique ? » On lui répondit : « Non ». Le Prophète* (ﷺ) *continua : » Y célébrait-on une fête polythéiste ? » La réponse fut la même. Le Prophète* (ﷺ) *dit alors : « Respecte ton serment, car on ne doit pas respecter un serment pour désobéir à Allah, ou concernant des biens que l'on ne possède pas* »[95].**

[95] Aboû Dâwoûd n°3313 et la chaîne de rapporteurs correspond aux conditions de Al Boukhârî et Mouslim.

Sa parole : « Thâbit Ibn Aḍ-Ḍahhâk (ﷺ) » : Il s'agit d'Aboû Khalîfa al-Ash²halî, c'est un célèbre compagnon. Aboû Qilâbah rapporta de lui. Il mourut en l'an soixante-quatre.

Sa parole : « *Buwânah* » : Appelé également Bawânah, l'imam al-Baghawî (ﷺ) a dit que c'est un endroit en aval de La Mecque. Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit que c'est un plateau (ou une colline) qui se situe derrière Yanba'.

Sa parole : « *S'y trouvait-il une idole adorée dans la période antéislamique ?* » : On voit ici l'interdiction de formuler un vœu s'il se trouve à cet endroit une idole, et ceci est valable également si l'idole est enlevée.

Sa parole : « *Y célébrait-on une fête polythéiste ?* » : Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « la fête est un mot désignant un grand rassemblement qui se répète chaque année, ou chaque semaine, ou encore chaque mois. Ce qui est voulu ici est un rassemblement des gens de la période antéislamique à une occasion précise. Le mot « fête » en arabe, regroupe donc de nombreux sens.

Parmi ses sens : « Le jour qui revient » : comme la fête de la rupture du jeûne, ou le jour du vendredi. Et de même : « Le rassemblement ». Et encore : « Les œuvres qui y sont accomplies, par adoration ou habitude ».

La fête est spécifiée par un lieu, mais peut-être déplacée régulièrement. Le mot « fête » regroupe tout cela.

Concernant le temps, nous avons la parole du Prophète (ﷺ) concernant le jour du vendredi : « *Certes, Allah a donné aux musulmans ce jour-ci comme ᶜÎd* »[96].

[96] Ibn Mâjah n°1098 Mâlik n°113.

Concernant le rassemblement et les actes, nous avons la parole d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) : « *J'ai témoigné du ᶜÎd avec le Prophète (ﷺ)* »[97].

Concernant l'endroit, nous avons la parole du Prophète (ﷺ) : « *Ne prenez pas ma tombe comme ᶜÎd* ».

Ce mot désigne donc généralement un jour précis ainsi que les œuvres qui y sont commises, à l'exemple de la parole du Prophète (ﷺ) : « *Laisses-les Ô Aboû Bakr, chaque peuple à des jours de fête* »[98] Fin de citation.

Les polythéistes actuels ont innovés des fêtes auprès des tombes, adorées en dehors d'Allah. Ils appellent cela ainsi, comme par exemple l'anniversaire d'al-Badawî en Égypte, et c'est même pour eux encore plus valorisé qu'une fête, alors que ni s'y trouve que du polythéisme et des péchés ignobles.

Je dis : « Nous voyons bien ici l'interdiction de se servir de lieux ou les polythéistes se rendaient, afin que nous y adorions Allah, et ce, même si toutes les traces de polythéisme ont disparues, car ce fut un endroit qu'Allah a rendu illicite en raison du polythéisme et des péchés jadis commis. Et le hadith – même s'il concerne le vœu – englobe toute forme d'adoration vouée à Allah. Il n'y a aucune différence, donc ne prends pas un de ces lieux souillés, dans lesquels ce qui a été commis a mis Allah en colère, pour L'y adorer ».

Ceci étant dit, nous apercevons le lien entre ce hadith et le titre du chapitre. L'auteur (ﷺ), ici, n'a donc pas voulu spécifier l'immolation, mais elle ne fut citée qu'à titre d'exemple.

Certains ont évoqués le fait que l'idole de Ta²îf ait été remplacée par une mosquée, et la réponse – et Allah est le plus savant - : Si cet endroit aurait été délaissé totalement, il aurait été à craindre pour les cœurs de certains ignorants, et que par leur cause, une statue soit à nouveau érigée. Une mosquée a donc été bâtie, et ce qui se

---

[97] Aḥmed 1/242 Al Boukhârî n°977.
[98] Al Boukhârî n°3931 Mouslim n°892.

produisait avant cela a été effacé, tout comme les traces de polythéisme. Cet endroit est donc spécifique de par cette cause, et Allah est le plus savant.

Sa parole : « *Respecte ton serment* » : Car rien ne l'empêche.

Sa parole : « *on ne doit pas respecter un serment pour désobéir à Allah* » : Ce hadith est donc une preuve que définir des endroits où le polythéisme et les péchés sont, ou ont été commis, est interdit pour venir y adorer Allah. Si une personne a fait le vœu de venir à ce genre d'endroit, qu'il ne l'accomplisse pas.

Sa parole : « *ou concernant des biens que l'on ne possède pas* » : Le Shaykh a dit : « Si le vœu contient quelque chose que la personne concernée ne possède pas, comme le fait de dire par exemple : « Si Allah guéris ce malade, alors je m'engage envers Lui à libérer l'esclave de telle personne ». Par contre, il peut s'engager dans une chose plus générale, comme le fait de dire : « Si Allah guéris ce malade, alors je m'engage envers Lui à libérer un esclave ». Si Allah guéris cette personne, alors l'auteur du vœu devra trouver et libérer un esclave » [99].

Sa parole : « Aboû Dâwoûd » : Il s'agit de Soulaymân Ibn Al-Ashᶜath Ibn Isḥâq Ibn Bashîr Ibn Shidâd al-Azadî as-Sijjistânî, compagnon de l'imam Aḥmed Ibn Ḥanbal (ﷺ), auteur des « *Sounan* », de « Al-Marâsil » et autres. Ce fut une personne de confiance, un imam, Ḥâfiẓ de hadiths, qui compte parmi les grands savants. Il mourut en l'an deux cent soixante-quinze, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde.

[99] *Sharḥ Al-Maṣâbîḥ.*

Chapitre 11 :

Le vœu pour un autre qu'Allah fait partie du polythéisme

Allah ﷻ a dit :

يُوفُونَ بِٱلنَّذْرِ وَيَخَافُونَ يَوْمًا كَانَ شَرُّهُۥ مُسْتَطِيرًا

﴾ Ils accomplissent leurs vœux et craignent un jour dont le mal sera répandu ﴿ (Sourate Al-Insân, v. 7)

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Ce verset montre que ces gens adorent Allah par ce qu'Il leur a rendu obligatoire, en accomplissant les ordres et les obligations fondés sur la législation, et ce qu'ils se sont rendus obligatoire à eux même à travers les vœux » [100] .

وَمَآ أَنفَقْتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُم مِّن نَّذْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُهُۥ

﴾Quelles que soient les dépenses que vous avez faites, ou le vœu que vous avez voué, Allah le sait ﴿ (sourate Al-Baqarah, v. 270)

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Allah nous informe qu'Il est le parfait Connaisseur de l'ensemble des actes accomplis par les serviteurs concernant les dépenses et les vœux et ceci sous-entend la récompense grandiose qu'Il a préparé à ceux qui agissent ainsi, tout en recherchant Son visage » [101].

---

100 *Tafsîr Ibn Kathîr* 4/455.
101 Tafsîr Ibn Kathîr 1/323.

Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (ﷺ) a dit : « Quant au vœu accompli pour autre qu'Allah, tel que le vouer à une statue, au soleil, à la lune, aux tombes ou bien autre que cela est du polythéisme ».

Et il a dit aussi : « Celui qui voue un vœu aux tombes, ou autre, et prétend que ceci est accepté ! Comme le prétendent certains polythéistes : Ce vœu est un péché, à l'unanimité des musulmans. Il n'est pas permis de l'accomplir, de même s'il fait le vœu de dépenser de l'argent pour habiller ces tombes (adorées en dehors d'Allah) avec des rideaux ou de les repeindre, ou encore pour aider ceux qui viennent se recueillir à cet endroit... alors tout ceci comporte une ressemblance avec Al-Lât, ᶜOuzzâ et Manât. Les biens des gens sont dilapidés à tort, et ils repoussent les gens du Sentier d'Allah. Ces gens qui s'y rendent ont une ressemblance avec ceux à propos desquels al-Khalîl (عليه السلام) a dit :

إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦ مَا هَٰذِهِ ٱلتَّمَاثِيلُ ٱلَّتِىٓ أَنتُمْ لَهَا عَٰكِفُونَ

﴾ **Lorsqu'il dit à son père et à son peuple : « Que représentent donc pour vous ces statues auxquelles je vous vois tant attachés ? ﴿** (21/52)

Tout vœu voué à ce genre de choses est un péché qui comporte en plus de cela une ressemblance à ce que faisaient déjà d'autres polythéistes ». Fin de citation.

Il en est ainsi car celui qui formule un vœu pour Allah Seul y rattache l'espoir en Lui Seul, tout en sachant que n'arrivera que ce qu'Allah a voulu, et que n'arrivera pas ce qu'Il n'a pas voulu. Et de même, personne ne peut retenir ce qu'Il a voulu donner, et personne ne pourra donner ce qu'Il a voulu retenir. L'unicité de but (*Tawḥîd Al-Qaṣd Wa Aṭ-Ṭalab*) équivaut donc à l'unicité d'adoration et c'est pour cela que l'accomplissement d'un vœu formulé dans l'intention d'obéir à Allah se rattache à cette catégorie d'unicité.

Et toute adoration vouée à autre qu'Allah devient du polythéisme, du fait que l'orientation se fait vers un autre que Lui, dans les désirs

et les craintes. Celui-ci a donc associé à Allah dans l'adoration, et il a appliqué une chose contredisant ce qu'est venu nier l'attestation de foi. Il a placé une autre divinité au même niveau qu'Allah, et par là-même, il a rejeté la sincérité que cette parole englobait et impliquait.

Et tous les chapitres que l'auteur (ﷺ) vient de citer montrent bien que celui qui donne des associés à Allah dans le but et la demande, a certes contredit l'attestation de foi, pour en appliquer le contraire. Il a appliqué des choses que cette parole est venue interdire, et il a rejeté l'unicité d'Allah que cette parole est venue ordonner. Ceci est donc du polythéisme, et ceci correspond bien à la parole de notre Shaykh (ﷺ) : « Et l'explication de ce chapitre va s'éclaircir avec les chapitres suivants » (chapitre cinq de ce livre).

Et toute forme de polythéisme qui se produit – ou qui a eu lieu dans le passé – contredit la parole de la sincérité (l'attestation de foi) et ce qu'elle contient comme unicité.

Al-Azra'î (ﷺ) a dit : « Quant au vœu adressé à un mausolée dans lequel se trouve la tombe d'un saint ou d'un Shaykh, ou un endroit fréquenté par les saints et les vertueux, alors il est clair que le vœu de cette personne est clairement adressé aux habitants de cet endroit, ou de ce mausolée, ou encore d'un centre spirituel, ou pour directement valoriser celui qui y est enterré, ou l'endroit tiré de son nom, ou encore annexé à son nom : Tous ces vœux-là sont nuls et non-exécutables. La croyance qui les accompagne, qui définit une spécificité à ces lieux, qui laisse croire que ces lieux font partie de ce qui peut amener le bien ou repousser un mal, ou encore ceux qui viennent par l'intermédiaire de ce vœu, y chercher la guérison à une maladie, au point où certains vouent des vœux à certains arbres lorsqu'ils ont su qu'un serviteur vertueux s'y était simplement adossé ! Ils accompagnent leurs vœux près de certaines tombes, par des cierges et des bougies, des lampes à huile et ils disent : « La tombe d'untel – ou l'endroit d'untel – réalise les vœux ! Ce qu'ils veulent dire par là est qu'ils obtiennent la chose qu'ils sont venus chercher, telle la guérison d'un malade, la préservation de leur

argent, et autre que cela parmi les sortes de vœux qu'ils ont souhaités.

Ce genre de vœu, sous cette forme, est nul et non-avenant sans aucun doute, et même les vœux liés aux bougies, aux cierges et aux lampes à huile destinés aux tombes est interdit de manière générale.

Parmi ceci, la multitude de cierges allumés sur la tombe d'Ibrâhîm al-Khalîl (عليه السلام), et sur les tombes des autres prophètes et saints. Celui qui accomplit ce genre de vœu ne vise clairement par ceci que la recherche de bénédiction liée à la tombe, tout en pensant que ceci est une forme de rapprochement. Tout ceci est faux sans aucun doute, et ceci constitue un acte interdit, peu importe qu'il semble pour quelqu'un retirer un quelconque intérêt ou pas » [102].

Le Shaykh Qâsim Al-Ḥanafî (رحمه الله) a dit : « Les vœux formulés par la majorité des ignorants auprès des mausolées, en cherchant par ce moyen à retrouver une personne disparue, à soigner un malade, ou pour n'importe quel besoin, et pour cela il vient voir certains vertueux, se couvrant la tête d'un châle et il dit : « Ô untel ! Si Allah me rend telle personne, ou soigne tel malade, ou me soulage de telle chose, tu auras tant et tant d'or ou d'argent, ou tu auras de la nourriture et de l'eau, ou des cierges et des lampes à huile ». Ce genre de vœu est nul, et cela à l'unanimité, pour plusieurs raisons :

- C'est un vœu adressé à une créature, et ce genre de vœu n'est pas permis, car c'est une adoration et l'adoration ne doit pas être adressée à une parmi les créatures.
- La personne à qui le vœu est adressé est morte, et le mort ne possède rien.
- Le fait de penser que le mort peut faire des choses qu'en réalité seul Allah est capable de réaliser ! Et la croyance en cela est du polythéisme ».

[102] *Sharḥ Al-Minhâj.*

Jusqu'à ce qu'il dise : « Lorsque tu comprendras cela, tu sauras donc que tout cet argent, tous ces cierges, ces lampes à huile et autres que cela, qui sont posés sur les tombes des morts en espérant se rapprocher d'eux est une chose interdite, à l'unanimité des musulmans. Et ô combien les gens sont éprouvés par cela, surtout à l'anniversaire de Badawî »[103].

Le Shaykh San'u Allah Al-Ḥalabî Al-Ḥanafî (ﷺ) a dit, en réplique à ceux qui autorisent les immolations et les vœux destinés aux saints : « Ces immolations et ces vœux qui sont faits au nom d'une personne précise, se fait automatiquement pour autre qu'Allah, et ceci est donc caduc, et nous trouvons dans la révélation ce verset :

وَلَا تَأْكُلُوا۟ مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ ٱسْمُ ٱللَّهِ عَلَيْهِ

﴾ Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé ﴿ (6/121)

قُلْ إِنَّ صَلَاتِى وَنُسُكِى وَمَحْيَاىَ وَمَمَاتِى لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٦٢﴾ لَا شَرِيكَ لَهُۥ

﴾ Dis : « Ma prière, mes actes de dévotion ma vie et ma mort, sont pour Allah, le seigneur des mondes, à Lui nul associé ﴿ (6/162-163)

Et vouer un vœu à autre qu'Allah est du polythéisme, tout comme immoler pour autre que Lui ». Fin de citation.

ᶜÂïshah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque fait le vœu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse. Et quiconque fait le vœu de Lui désobéir, qu'il ne le fasse pas* »[104]

Sa parole : « ᶜÂïshah (ﷺ) » : Il s'agit de la mère des croyants, épouse du Prophète (ﷺ), fille d'Aboû Bakr Aṣ-Ṣiddîq (ﷺ), la plus savante

103 Sharḥ Dourar Al-Biḥâr.
104 Al Boukhârî n°6696 et 6700

parmi les femmes concernant les hadiths du Prophète (ﷺ). Il l'épousa à l'âge de dix-sept ans, et consomma le mariage à dix-neuf ans. Elle fut la meilleure des épouses du Prophète (ﷺ), si ce n'est Khadîjah (رضي الله عنها) au sujet de laquelle les savants ont divergés. Néanmoins, le mieux est de ne pas dire : « ᶜÂïshah (رضي الله عنها) est la meilleure » ou « « Khadîjah (رضي الله عنها) est la meilleure ».

La réalité est que Khadîjah (رضي الله عنها) possède comme mérite d'avoir assistée au début de la révélation, et non ᶜÂïshah (رضي الله عنها), et par cela et eut très tôt la foi au Prophète (ﷺ), avant les autres. Elle le soutint dans cet état-ci du début de la révélation, comme cela est mentionné dans Ṣaḥîḥ Al Boukhârî[105] et autre. Elle demeura ainsi jusqu'à ce que la mort lui parvienne, avant l'émigration à Médine. Qu'Allah soit satisfait d'elle.

Concernant ᶜÂïshah (رضي الله عنها), elle avait la science du hadith et des règles religieuses, et non Khadîjah (رضي الله عنها). Elle connaissait les états du Prophète (ﷺ), la révélation du coran et des jugements, l'éclaircissement du licite et de l'illicite. Les compagnons, après la mort du Prophète (ﷺ) revenaient vers elle (رضي الله عنها) quand certaines situations ou la compréhension de certains hadiths leur posait problème. Qu'Allah prie et salue notre Prophète Moḥammed, et qu'il soit satisfait de ses Compagnons et de ses épouses. Elle décéda en l'an cinquante-sept.

Sa parole : « *Quiconque fait le vœu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse* » : Car il ne l'a voué qu'à Allah, sincèrement.

Les savants sont unanimes à dire que celui qui formule un vœu d'obéissance, lié à une condition, comme le fait de dire : « Si Allah guéris mon malade-ci, je dépenserai tant et tant en aumône » ou autre ; à celui-ci, il est obligatoire de faire ce à quoi il s'est engagé si la chose souhaitée s'est réalisée. Cependant Aboû Ḥanîfah (رحمه الله) a dit : « Il ne devra s'acquitter de son obligation que si elle a une base

[105] Al Boukhârî n°3.

dans la religion, comme le jeûne par exemple. Si ce n'est pas le cas, il n'aura rien à acquitter même si ce qu'il a souhaité s'est réalisé ».

Sa parole : « *Et quiconque fait le vœu de Lui désobéir, qu'il ne le fasse pas* » : Les savants sont unanimes à dire qu'il n'est pas permis de formuler un vœu de désobéissance, mais ils ont divergés à savoir s'il y avait une expiation à verser dans ce cas. Nous trouvons deux paroles, qui sont deux versions de l'imam Aḥmed (رحمه الله) : L'une de ces deux paroles dit que c'est obligatoire, et c'est cette parole qui représente son école juridique, et ceci est également rapporté d'après Ibn Massᶜoûd (رضي الله عنه), Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه), et c'est également l'avis d'Aboû Iḥanîfah (رحمه الله) et ses compagnons.

Chapitre 12 :

Rechercher la protection d'un autre qu'Allah fait partie du polythéisme

La demande de protection : C'est de fait de se tourner vers quelqu'un et de s'agripper. Celui qui cherche la protection doit donc fuir vers son Seigneur, se tourner vers Lui dans ce qu'il craint, de manière générale et précise.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Tout ce qui fait que le cœur cherche à se diriger et à s'agripper, et se précipiter entre les mains d'Allah, en reconnaissant sa pauvreté et sa dépendance, en s'humiliant à Lui : tout ceci est une chose qu'une simple formulation ne peut décrire ». Fin de citation.

Allah a certes ordonné à Ses serviteurs, et ce à plusieurs endroits de Son Livre, à rechercher Sa protection, comme Il dit :

وَإِمَّا يَنزَغَنَّكَ مِنَ ٱلشَّيْطَٰنِ نَزْغٌ فَٱسْتَعِذْ بِٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ سَمِيعٌ عَلِيمٌ

﴾ Et lorsque te parviens une insufflation du Diable, alors cherche protection auprès d'Allah, et c'est Lui l'Audient, l'Omniscient ﴿ (7/200)

فَإِذَا قَرَأْتَ ٱلْقُرْءَانَ فَٱسْتَعِذْ بِٱللَّهِ مِنَ ٱلشَّيْطَٰنِ ٱلرَّجِيمِ

﴾ Et lorsque tu lis le Coran, alors cherche protection auprès d'Allah contre le Diable lapidé ﴿ (16/98)

Ceci est également présent dans les deux dernières sourates du Coran, et à d'autres endroits encore. Ceci est donc une adoration, qui comme les autres adorations, n'est pas autorisée d'être vouée à autre qu'Allah.

Allah ﷻ a dit :

وَأَنَّهُۥ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ ٱلْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ ٱلْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا

﴾ Or, il y avait parmi les humains, des mâles qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns mais cela ne fit qu'accroître leur détresse ﴿ (Sourate Al Jinn, v. 6)

Aboû Jaᶜfar Ibn Jarîr (رحمه الله) a dit dans l'explication de ce verset : « D'après Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) qui a dit : « *Il y avait des humains qui désirèrent passer la nuit dans une vallée, à l'époque antéislamique. Ils dirent alors : « Je cherche protection auprès du puissant de cette vallée* ». *Cela leur rajouta du péché* »[106].

Certains ont dit : « En faisant cela, l'humain renforçait le djinn dans son audace, et c'est eux qui se voyaient de plus en plus plongés dans le péché ». Moujâhid (رحمه الله) a dit : « *Cela rajouta de la tyrannie aux mécréants* ». Et Ibn Zayd (رحمه الله) a dit : « *Cela fit accroître la peur des humains pour les djinns* ». ». Fin de citation.

Les savants sont tous unanimes pour dire qu'il n'est pas permis de chercher protection auprès d'un autre qu'Allah.

Mallâ ᶜAlî Qârî Al-Ḥanafî (رحمه الله) a dit : « Il n'est pas permis de chercher protection auprès des djinns, car Allah a blâmé les mécréants sur cela – puis il mentionna ce verset – puis celui-ci :

وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا يَٰمَعْشَرَ ٱلْجِنِّ قَدِ ٱسْتَكْثَرْتُم مِّنَ ٱلْإِنسِ ۖ وَقَالَ أَوْلِيَآؤُهُم مِّنَ ٱلْإِنسِ رَبَّنَا ٱسْتَمْتَعَ بَعْضُنَا بِبَعْضٍ وَبَلَغْنَآ أَجَلَنَا ٱلَّذِىٓ أَجَّلْتَ لَنَا ۚ

[106] Tafsîr Ibn Jarîr 14/134-136

﴾ Et le jour où Il les rassemblera tous, [Il dira] : « Ô assemblée de djinns, vous avez trop abusés des humains ». Et leurs alliés parmi les humains diront : « Ô notre seigneur ! Nous avons profités les uns des autres et nous avons atteint le terme que Tu avais fixé pour nous ﴿ (6/128)

L'humain profite djinn pour qu'il le délivre des angoisses, qu'il applique ses ordres, et qu'il saisisse des informations liées à l'invisible, et le djinn profite de l'humain pour qu'il le vénère, cherche la protection auprès de lui, et s'humilie à lui ». Fin de citation résumée.

L'auteur (ﷺ) a dit : « Le fait qu'une chose nous aide à parvenir à un bien ou à repousser un mal ici-bas, ne prouve nullement que ceci n'est pas du polythéisme ».

Khawlah Bint Ḥakîm (ﷺ) a dit : « *J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Quiconque fait une halte à un endroit, et dit : « Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé », aucun mal ne le touchera jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit ».* »[107].

Sa parole : « Khawlah Bint Ḥakîm (ﷺ) » : Khawlah Bint Ḥakîm Ibn Umayya as-Sulmiyya. Elle était appelée : Oum Sharîk. Ibn ᶜAbd Al-Barr (ﷺ) a dit d'elle qu'elle était pieuse et méritante.

Sa parole : « *Quiconque fait une halte à un endroit, et dit : « Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah* » : Car Allah a légiféré aux gens de l'Islam de ne rechercher protection qu'auprès de Lui, contrairement à ce que faisaient les gens de la période antéislamique, en cherchant protection auprès des djinns. Allah a donc légiféré aux musulmans de chercher la protection par Ses noms et Ses attributs.

[107] Mouslim n°2708.

Sa parole : « *Contre le mal de ce qu'Il a créé* » : Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « C'est contre toute qui possède ou qui contient un mal, contre toute créature qui peut être nuisible, contre un animal ou autre, un humain ou un djinn, un insecte ou une plus grosse bête, un vent ou un orage. Cette parole englobe donc toute catégorie de choses dans lesquelles se trouvent un mal et une épreuve, pour la vie d'ici-bas ou l'au-delà. Le sens de cette phrase est donc : « Contre le mal de toute créature qui possède ou contient un mal, et non pas contre le mal de tout ce qu'Allah a créé ». Car le paradis, les prophètes ou encore les anges ne contiennent pas de mal. Et le mot « mal » s'utilise dans deux sens : « la douleur » et « ce qui amène à cela ».

Al-Qourṭoubî (ﷺ) a dit : « Il a été dit que ce sont des paroles parfaites et complètes auxquelles ne s'exposent ni diminution ni handicap, contrairement aux paroles humaines. Il a été dit aussi que ce sont des paroles suffisantes et générales. Et il a été dit aussi que ces paroles-ci sont le Coran, car Allah a informé qu'il est une guidée et une guérison. Et ceci se comprend du point de vue de la guidée, et de ce qui repousse les maux et les torts. Selon cela, le droit qu'à la personne qui cherche la protection d'Allah par Ses noms et Ses attributs et qu'il véracifie Allah lorsqu'il s'oriente vers Lui, et qu'il place sa confiance en Lui, et que son cœur soit présent. Lorsqu'il a aura complété cela, il aura atteint toutes ses demandes et le pardon de ses péchés ».

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Les imams – tel Aḥmed et d'autres – ont dit qu'il n'est pas permis de passer par une créature pour demander la protection, et ils se basent pour dire cela sur le fait que la parole d'Allah n'est pas créée. Ils ont dit aussi qu'il est confirmé de que le Prophète (ﷺ) cherchait protection par les paroles d'Allah et il ordonna cela. C'est pour cela également que les savants ont interdit de se demander mutuellement la protection par des choses dont on ne connait pas le sens, de peur qu'elles ne contiennent du polythéisme »[108].

[108] *Majmoûᶜ Al-Fatâwâ* 1/336.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Celui qui égorge pour le diable, l'invoque et cherche protection auprès de lui, et se rapproche de lui avec ce qu'il aime, il l'a certes adoré, même s'il n'appelle pas « adoration », mais il dit plutôt « se mettre à son service ». En fait il a raison de dire cela, car il est également au service du diable, il est devenu l'un de ses serviteurs et l'un de ses adorateurs. C'est pour cela que le diable le sert aussi, malgré la différence que la servitude du diable en sa faveur n'est pas une adoration vouée à la personne. Le diable ne s'humilie pour personne et n'adore personne alors que les autres le font pour lui ».

Chapitre 13 :

Rechercher le secours ou invoquer un autre qu'Allah est une forme de polythéisme

Shaykh Al-Islam (رحمه الله) a dit : « La demande d'aide consiste à ôter la difficulté ». Fin de citation.

Je dis : « Il y a entre la demande de secours et l'invocation des liens communs et des spécificités pour chacune. Elles se réunissent dans le cas de l'invocation de celui qui demande le secours. Et l'invocation, elle seule, qui englobe la généralité de la demande et du questionnement, peut provenir d'une personne autre que celle qui a besoin d'être secourue. Et Allah a certes interdit d'invoquer autre que Lui, dans tous les cas, et cela est présent dans le Coran. Son explication va venir si Allah le veut.

Allah ﷻ a dit :

وَأَنَّ ٱلْمَسَٰجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا۟ مَعَ ٱللَّهِ أَحَدًا

﴾ **Certes les mosquées sont réservées à Allah, n'invoquez donc personne avec Allah** ﴿ (72/18)

Toute chose par laquelle on vise autre qu'Allah, dans une chose dont seul Allah est capable, comme invoquer les morts, les absents, tout ceci est du polythéisme et Allah ne le pardonne pas. Les preuves issues du Coran et de la Sounnah sont tellement nombreuses qu'il serait difficile de les dénombrer.

Allah ﷻ a dit :

فَٱبْتَغُوا۟ عِندَ ٱللَّهِ ٱلرِّزْقَ وَٱعْبُدُوهُ وَٱشْكُرُوا۟ لَهُۥٓ ۖ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ

﴾Recherchez auprès d'Allah votre subsistance. Adorez-Le, remerciez-Le. Vers Lui sera votre retour ﴿ (sourate Al-'Ankabût, v. 17)

وَلَا تَدْعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ ۖ فَإِن فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذًا مِّنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٦﴾ وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَآدَّ لِفَضْلِهِۦ ۚ يُصِيبُ بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْغَفُورُ ٱلرَّحِيمُ

﴾ Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes. Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut le repousser en dehors de Lui. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur le Miséricordieux ﴿ (Sourate Yoûnous, v.106 107)

Sa parole : « **Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes** » : Ce verset comporte l'interdiction claire d'invoquer autre que Lui et Il informe que les autres n'apportent aucun bien et ne repoussent aucun mal.

Sa parole : « **Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes** » : L'injustice dans ce verset signifie « le polythéisme », comme Allah le dit à propos de Louqmân :

إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ

﴾ **L'injustice (le polythéisme) est certes une injustice énorme** ﴿ (31/13)

Sa parole : « **Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui** » : Ceci concerne celui qui demande le secours. Allah informe ici que personne en dehors de Lui ne pourra faire disparaître ce mal.

Sa parole : « **Et s'Il te veut un bien, nul ne peut le repousser en dehors de Lui** » : Ceci concerne tout demandeur et toute personne désireuse d'obtenir quelque chose. Allah informe qu'Il va privilégier celui qui Lui demande, et personne ne sera capable de priver une autre personne d'un bienfait qu'Allah a fait descendre sur lui. Il est Celui qui donne et qui retient, et personne ne peut retenir ce qu'Il donne tout comme personne ne peut donner ce qu'Il retient.

Et dans le même sens, nous avons ce hadith relaté par Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) : « *... Et saches que si toute la communauté s'unissait pour t'apporter un bienfait, elle ne pourrait t'apporter qu'un bienfait égal à ce qu'Allah avait déjà auparavant prédestiné pour toi, et si elle s'unissait pour te causer un tort, elle ne pourrait te causer qu'un tort égal à ce qu'Allah avait déjà auparavant prédestiné pour toi* ».

Celui qui va méditer ce verset – et ceux dans le même sens - saura que la majorité des gens qui sont tombés dans l'invocation d'autre qu'Allah, est une injustice énorme, et ceci est le polythéisme qu'Allah ne pardonne pas. Ils sont allés à l'opposé de l'attestation de foi, en commettant du polythéisme et en délaissant la sincérité due à Allah.

Et la chose la plus importante qu'il ait ordonnée est : L'unicité et la sincérité, et que le serviteur ne voue aucun de ses actes à autre qu'Allah, car c'est Lui qui l'a créé pour qu'il L'adore Seul, et Il a envoyé pour cela des messagers et révélé des livres :

لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى ٱللَّهِ حُجَّةٌۢ

﴾ Afin qu'il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah ﴿ (4/165)

وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّن يَدْعُواْ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَن لَّا يَسْتَجِيبُ لَهُۥٓ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَـٰمَةِ وَهُمْ عَن دُعَآئِهِمْ غَـٰفِلُونَ ۝٥ وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُواْ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُواْ بِعِبَادَتِهِمْ كَـٰفِرِينَ

﴾ Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection ? Et leurs divinités sont indifférentes à leur invocation. Et lorsque les gens seront ressuscités, ils en seront ennemis et se désavoueront de leur adoration ﴿ (Sourate Al Ahqâf, v. 5)

Ce verset éclaircit et explique ce qui a été cité dans le verset précédent, et Allah y informe qu'il n'y a plus égaré que celui qui invoque quelqu'un ou quelque chose en dehors de Lui, peu importe qui ou quoi. Et Il informe de même que la personne invoquée n'est pas capable de répondre à une telle demande, car c'est soit un mort, soit un absent, ou soit une personne qui n'est pas capable de répondre à la demande formulée, tout simplement. Celui-ci peut être soit un Ṭâghoût, soit une idole, et toute personne qui invoque autre qu'Allah ne recevra que mauvaises choses et perdition.

Sa parole : « **Et leurs divinités sont indifférentes à leur invocation** » : Comme cela est venu dans la sourate Yoûnous :

وَيَوْمَ نَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ نَقُولُ لِلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ مَكَانَكُمْ أَنتُمْ وَشُرَكَآؤُكُمْ ۚ فَزَيَّلْنَا
بَيْنَهُمْ ۖ وَقَالَ شُرَكَآؤُهُم مَّا كُنتُمْ إِيَّانَا تَعْبُدُونَ ﴿٢٨﴾ فَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًۢا بَيْنَنَا
وَبَيْنَكُمْ إِن كُنَّا عَنْ عِبَادَتِكُمْ لَغَٰفِلِينَ

﴾ (Et rappelle-toi) le jour où Nous les rassemblerons tous. Puis, Nous dirons à ceux qui ont donné [à Allah] des associés : « A votre place, vous et vos associés ». Nous les séparerons les uns des autres et leurs associés diront : « Ce n'est pas nous que vous adoriez ». Allah suffit comme témoin entre nous et vous. En vérité, nous étions indifférents à votre adoration ﴿ (10/28-29)

Puis Allah ﷻ dit :

وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُوا۟ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُوا۟ بِعِبَادَتِهِمْ كَٰفِرِينَ

﴾ Et lorsque les gens seront ressuscités, ils en seront ennemis et se désavoueront de leur adoration ﴿ (10/5)

Puis Allah dit :

وَإِذَا رَءَا ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ شُرَكَآءَهُمْ قَالُوا۟ رَبَّنَا هَٰٓؤُلَآءِ شُرَكَآؤُنَا ٱلَّذِينَ كُنَّا
نَدْعُوا۟ مِن دُونِكَ ۖ فَأَلْقَوْا۟ إِلَيْهِمُ ٱلْقَوْلَ إِنَّكُمْ لَكَٰذِبُونَ

﴾ Quand les associateurs verront ceux qu'ils associaient à Allah, ils diront : « Ô notre Seigneur, voilà nos divinités que nous invoquions en dehors de Toi ». Mais [leurs associés] leur adresseront la parole : « Vous êtes assurément des menteurs ». ﴿ (16/86)

Le polythéiste, au Jour dernier, n'obtiendra de tout cela qu'annulation de son but. Les personnes invoquées se

désavoueront de lui et de ses autres adorateurs, et il rejettera cela avec force et vigueur, et les deux seront ennemis.

Puis Allah informe que l'invocation est une adoration, lorsqu'il dit :

وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُوا۟ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُوا۟ بِعِبَادَتِهِمْ كَٰفِرِينَ

﴾ **Et [elles] nieront les adorations qui leurs étaient vouées** ﴿ (46/6)

Ceci prouve que toute invocation adressée à autre qu'Allah est une adoration pour cet autre, et que celui qui l'invoque est au summum de l'égarement.

Et ce polythéisme a atteint les dernières générations de cette communauté, n'épargnant que peu de personnes, jusqu'à ce qu'Allah leur donne quelqu'un qui leur enseigne après qu'ils aient été dans l'ignorance, et cela concerne aussi bien la masse que les savants, sauf celui qu'Allah a voulu épargner. Et ceci est venu dans le Livre et la Sounnah de la plus claire des explications. Mais les cœurs se sont laissés tentés par ce que le diable leur a enjolivés, et ceci s'est sans cesse produit entre les prophètes et leurs peuples. Ils les appelèrent à unifier Allah, et la réponse ne fut qu'animosité et haine, comme l'a mentionné Allah :

كَذَٰلِكَ مَآ أَتَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِم مِّن رَّسُولٍ إِلَّا قَالُوا۟ سَاحِرٌ أَوْ مَجْنُونٌ ﴿٥٢﴾
أَتَوَاصَوْا۟ بِهِۦ ۚ بَلْ هُمْ قَوْمٌ طَاغُونَ

﴾ **Ainsi, aucun Messager n'est venu à leurs prédécesseurs sans qu'ils n'aient dit : « C'est un magicien ou un possédé ! » Est-ce qu'ils se sont transmis cette injonction ? Ils sont plutôt des gens transgresseurs** ﴿ (51/52-53)

ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمۡ لَهُ ٱلۡمُلۡكُۚ وَٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِهِۦ مَا يَمۡلِكُونَ مِن قِطۡمِيرٍ ﴿١٣﴾ إِن تَدۡعُوهُمۡ لَا يَسۡمَعُواْ دُعَآءَكُمۡ وَلَوۡ سَمِعُواْ مَا ٱسۡتَجَابُواْ لَكُمۡۖ وَيَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ يَكۡفُرُونَ بِشِرۡكِكُمۡۚ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثۡلُ خَبِيرٖ

﴾ Tel est Allah, votre Seigneur : à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation ; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé ﴿ (35/13-14)

Allah nous informe ici que cette invocation est du polythéisme, et qu'Il ne pardonnera pas à celui qui Le rencontre avec. Médite donc bien ces versets et les autres versets qui contiennent le même sens, comme par exemple :

قُلۡ إِنَّمَآ أَدۡعُواْ رَبِّي وَلَآ أُشۡرِكُ بِهِۦٓ أَحَدٗا

﴾ Dis : « Je n'invoque que mon Seigneur et ne Lui associe personne ﴿ (72/20)

أَمَّن يُجِيبُ ٱلۡمُضۡطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكۡشِفُ ٱلسُّوٓءَ وَيَجۡعَلُكُمۡ خُلَفَآءَ ٱلۡأَرۡضِۗ أَءِلَٰهٞ مَّعَ ٱللَّهِۚ

﴾ N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, et qui enlève le mal ? ﴿ (Sourate An-Naml, v. 62)

Ceci fait partie de ce que reconnaissaient les polythéistes arabes à l'époque antéislamique, comme le dit Allah :

فَإِذَا رَكِبُوا۟ فِى ٱلْفُلْكِ دَعَوُا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ فَلَمَّا نَجَّىٰهُمْ إِلَى ٱلْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ

﴾ **Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés** ﴿ (29/65)

Allah informe que lorsqu'ils sont en situation de difficulté, leurs invocations sont alors orientées sincèrement vers Allah.

Aboû Jaᶜfar Ibn Jarîr (ﷺ) a dit : « Y'a-t-il une divinité avec Allah ? Une qui vous donnerait toutes ces choses et vous comblerait de tant de bienfaits ? Vous vous souvenez peu : Vous vous rappelez peu de la grandeur d'Allah ! Vous réfléchissez et méditez peu sur les signes d'Allah, c'est pour cela que vous Lui avez associés autre que Lui dans l'adoration ».[109]

Aṭ-Ṭabarânî (ﷺ) rapporte selon sa chaîne de rapporteurs : « *Il y avait un hypocrite du temps du Prophète (ﷺ) qui causait du tort aux croyants. Certains d'entre eux dirent : « Allons donc demander secours au Prophète (ﷺ) contre cet hypocrite ». Le Prophète (ﷺ) dit alors : « Ce n'est pas à moi que l'on demande secours. C'est à Allah* »[110].

[109] *Tafsîr* 20/6-7

[110] Aṭ-Ṭabarânî dans Al-Mouᶜjam Al-Kabîr, comme cela est stipulé dans Majmoûᶜ Al-fatâwâ 1/303 et Majmaᶜ Az-Zawâ'id 10/159.

Sa parole : « Aṭ-Ṭabarânî » : Il s'agit de l'imâm, le Ḥâfiẓ Soulaymân Ibn Aḥmed Ibn Ayyoûb al-Lakhmî Aṭ-Ṭabarânî, auteur des trois « *Maᶜâjim* » et d'autres œuvres. Il rapporta des textes d'après An-Nasâ'î, Isḥâq Ibn Ibrâhîm ad-Dabarî et de nombreux autres. Il mourut en l'an trois cent soixante. Il rapporta ce hadith d'après ᶜOubâdah Ibn Aṣ-Ṣâmit (ﷺ).

Sa parole : « *Certains d'entre eux dirent : « Allons donc demander secours au Prophète (ﷺ) contre cet hypocrite ».* » : Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (ﷺ) a dit : « Le prophète (ﷺ) était en mesure de les aider contre lui ».

Je dis : « Il a peut-être voulu dire par là que le prophète (ﷺ) aurait pu laisser ses compagnons s'occuper de ces hypocrites comme ils le voulaient, mais il ne l'a pas fait, de craindre que certains croyants soient éprouvés par le clan de cet hypocrite. Et dans la Sounnah, nous trouvons ce qui prouve cela, et il a agi de la sorte envers Ibn Oubeyy, et envers d'autres de même ».

Il a été dit : « Le Prophète (ﷺ) aurait pu s'occuper de cet hypocrite, mais sa retenue et son interdiction de les aider met en évidence la préservation autour de l'unicité, et pour fermer la porte au polythéisme. Par crainte que sa communauté ne cherche l'aide auprès de ce qui ne peut ni nuire ni profiter, ni entendre ni répondre, parmi les morts, les absents, les Ṭawâghît, les statues, et autres que cela, il bloqua ce passage.

Ce terrible polythéisme est réapparu et s'est répandu, comme nous l'avons déjà expliqué, au point où les gens se mettent à associer à Allah dans Sa seigneurie et dans Sa gestion des créatures, tout comme ils ont déjà associés avec Lui dans Son adoration et sa divinisation. Tout moyen utilisé à le même statut que son but final, et certes tout cela est interdit, et Allah est le plus savant.

Chapitre 14 :

À propos de la parole d'Allah le Très Haut : ﴿ Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés, et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes ﴾ (Sourate Al-A^{c}râf, v.191 et 192)

Ce verset fait partie des versets avec lesquels Allah argumente contre les polythéistes. Ils prennent des intercesseurs et des associés en dehors d'Allah dans l'adoration, alors qu'ils sont tous crées en dehors à l'exception de Lui (le Très-Haut). Ils ne convient donc pas qu'ils soient associés de Celui dont ils sont Ses créatures et Ses serviteurs. Il informe également qu'en plus de cela, ils ne possèdent pas la capacité de secourir celui qui le leur demanderait car ils ne peuvent : « **se secourir eux-mêmes** » (7/192)

Si la personne invoquée ne peut même pas se secourir elle-même, alors il est encore plus évident qu'elle ne pourra secourir personne d'autre. Le lien qui relie le polythéiste à autre qu'Allah est donc nul, et ces deux preuves-ci sont d'une évidence limpide. Ce sont uniquement des serviteurs qui ont été créés eux aussi pour l'adoration, et le serviteur ne peut pas devenir l'objet du culte.

Et la deuxième preuve et qu'ils ne peuvent même pas apporter un profit à eux-mêmes, alors comment espérer d'eux qu'ils secourent quelqu'un d'autre ? Médite donc ces versets et ses semblables, issus du Noble Coran.

Allah ﷻ a dit :

وَٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِهِۦ مَا يَمۡلِكُونَ مِن قِطۡمِيرٍ

﴾ Tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne possèdent une pellicule d'un noyau de datte ﴿ (Sourate Fâtir, v. 13)

Le Bien-informé nous informe ici que la possession de toute chose n'appartient qu'à Lui seul, les royaumes et l'ensemble de la création sont sous Sa gérance, Son organisation, Son bienfait et tout cela, géré avec sagesse et science. C'est pour cela qu'Il dit :

وَٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِهِۦ مَا يَمۡلِكُونَ مِن قِطۡمِيرٍ

﴾ Tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne possèdent une pellicule d'un noyau de datte ﴿ (35/13)

Si telles sont Ses qualités, il n'est pas permis d'espérer d'autre que Lui lorsqu'on recherche un profit ou qu'on désire dissiper un mal. Au contraire, il est obligatoire de L'invoquer Seul, sincèrement, et ceci constitue l'une des meilleures formes d'adoration.

Et Il nous informe que ce que les polythéistes invoquent ne possèdent rien, et que cela n'entend aucune de leurs invocations. Et même s'ils auraient entendus, elles ne leur répondront jamais. Pire, au Jour dernier, elles renieront ce polythéisme. C'est-à-dire qu'elles blâmeront et se désavoueront de celui qui les a placés (comme intermédiaires avec Allah). Le Bien-informé nous informe ici :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَخۡفَىٰ عَلَيۡهِ شَيۡءٞ فِي ٱلۡأَرۡضِ وَلَا فِي ٱلسَّمَآءِ

﴾ Rien, vraiment, n'échappe à Allah, parmi ce qui existe sur la terre ou dans le ciel ﴿ (3/5)

Et Il informe également que ces invocations-ci sont du polythéisme, et qu'Il ne pardonnera pas à celui qui Le rencontrera dans cet état.

Les polythéistes n'ont pas crus le Bien-informé, et ils ne Lui ont pas obéit dans ce qu'Il a légiféré, mais plutôt ils ont dit : « Les morts entendent, et en plus de cela, ils peuvent nous être profitable ». Ils ont délaissés le plus important rite de l'Islam et de la foi, et ceci concerne la majorité des ignorants de cette communauté.

Dans le Ṣaḥîḥ, d'après Anas (ﷺ) a dit : « *Le jour de la Bataille d'Ouḥoud, le Prophète (ﷺ) fut blessé à la tête, et une de ses incisives se cassa. Il a dit alors : « Comment un peuple blessant au crâne son Prophète (ﷺ) peut-il réussir ? » Allah révéla alors :*

لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ

﴾ Tu n'as (Moḥammed) aucune part dans l'ordre (divin) ﴿ *(Sourate Al-ᶜImrân , v. 128)* ﴾[111].

De même, Ibn ᶜOmar (ﷺ), rapporte *qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire après s'être relevé de l'inclinaison dans la dernière unité de la prière du matin : « Ô Allah ! Maudis untel et untel ! », après avoir dit : « Qu'Allah entende celui qui Le loue. Seigneur à Toi les louanges. »*

Allah révéla alors :

لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ

﴾ Tu n'as (Moḥammed) aucune part dans l'ordre (divin) ﴿ (sourate Al-ᶜImrân, v. 128)[112].

Dans une autre version, il est rapporté qu'il invoquait contre Ṣafwân Ibn Umayyah, Suhayl Ibn ᶜAmr et Al Harith Ibn Hichâm. Alors fut révélé :

لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ

﴾ Tu n'as (Moḥammed) aucune part dans l'ordre (divin) ﴿ (sourate Al-ᶜImrân , v. 128) ﴾[113]

---

111 Al Boukhârî 7/365 Mouslim 1791

112 Al Boukhârî 4069, 4559 et 7346.

113 Al Boukhârî 4070.

Sa parole : « Dans le Ṣaḥîḥ » : Ce hadith se trouve dans les deux Ṣaḥîḥ, d'après Ḥoumayd et Thâbit d'après Anas (ﷺ). De même, il est rapporté par Aḥmed et At-Tirmidhî[114].

Allah a dit également :

قُلْ إِنَّ ٱلْأَمْرَ كُلَّهُۥ لِلَّهِ

﴾ Dis : « L'affaire toute entière est à Allah ». ﴿ (3/153)

أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴾ La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers ! ﴿ (7/54)

Le but de citer cela est de montrer que celui qui possède l'affaire toute entière, et la possession totale se passe de partager le droit d'être adoré avec un autre. Et c'est dans ce sens qu'Il a dit à Son Prophète (ﷺ) :

إِنَّكَ لَا تَهْدِى مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ ۚ وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ

﴾ Tu [Moḥammed] ne diriges pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés ﴿ (28/56)
Regardes comment Allah restreint sa portée (ﷻ) :

لَيْسَ لَكَ مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ

﴾ Tu n'as (Moḥammed) aucune part dans l'ordre (divin) ﴿ (3/128)

Malgré son rang de meilleure créature auprès d'Allah, il ne cessa lui-même d'appeler les gens à ne vouer leurs différentes adorations qu'à Celui qui détient la gestion de toute chose, et c'est Allah. Ceci

[114] Aḥmed 3/99 At-Tirmidhî 3002.

est la religion avec laquelle il (ﷺ) a été envoyé. Il lui été ordonné de transmettre cela à sa communauté, et de les appeler à cela. Méfies-toi donc de suivre un autre chemin que celui des croyants, le seul qu'Allah et Son messager a légiféré et agrée pour eux !

Aboû Hourayrah (رضي الله عنه) a dit : « *Lorsque fut révélé au Prophète (ﷺ) le verset :*

وَأَنذِرْ عَشِيرَتَكَ ٱلْأَقْرَبِينَ

﴾ Et avertis les gens qui te sont les plus proches ﴿ (Sourate Ash-Shu'arâ, v. 214)

Celui-ci se leva et dit : « Ô peuple de Qouraysh ! Rachetez donc vos âmes, car je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô ᶜAbbâs Ibn 'Abdil-Mouṭṭalib, je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Safiyya, tante du Prophète, je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Fâṭimah, fille de Moḥammed, demande ce que tu veux parmi mes richesses, mais je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ».

Sa parole : « Aboû Hourayrah (رضي الله عنه) » : Les savants ont divergés concernant son nom. An-Nawâwî (رحمه الله) a authentifié qu'il s'appelait ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Ṣakhr. Il compta parmi les grands compagnons Ḥouffâẓ, il mémorisa même dans le hadith ce qu'aucun autre compagnon n'avait fait, comme ceci est mentionné dans le Ṣaḥîḥ Al Boukhârî[115] d'après Wahb Ibn Mounabbih (رضي الله عنه), d'après

[115] Al Boukhârî 113.

son frère : « J'ai entendu Aboû Hourayrah dire : « Je ne connais pas un seul compagnon plus connaisseur du hadith (en quantité) que moi, sauf peut-être ᶜAbd-Allah Ibn ᶜAmr (ﷺ) car lui les écrivait et moi non ». Il mourut en l'an cinquante-neuf, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Sa parole : « *Ô peuple de Qouraysh ! Rachetez donc vos âmes, car je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô ᶜAbbâs Ibn 'Abdil-Mouṭṭalib, je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Ṣafiyyah, tante du Prophète, je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Fâṭimah, fille de Moḥammed, demande ce que tu veux parmi mes richesses, mais je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah* » : Ce hadith est rapporté par Al Boukhârî[116] et nous y trouvons l'ajout suivant : « Ô Banû 'Abd-Manaf ! Je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah ! », Après s'être adressé à Qouraysh. Et il est également rapporté par Mouslim[117] et nous y trouvons l'ajout suivant : « Ô Banû ᶜAbd Al-Mouṭṭalib ! Je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah ! », Après s'être adressé à Qouraysh.

Sa parole : « *Ô peuple de Qouraysh ! – ou une parole semblable - Rachetez donc vos âmes* » : Par la foi en Allah et Son Messager, en le suivant dans ce qu'il a apporté provenant de la Révélation, dans les sujets liés à l'unicité d'Allah dans l'adoration, et dans le fait de délaisser ce que vous adorez comme statues et idoles, car ceci est du polythéisme. Vous adorez ce que ni ne nuit ni ne profite d'une quelconque façon, et qui ni n'entend ni ne répond. Les polythéistes savent très que toutes ces adorations différentes sont du polythéisme, car ils disaient jusque dans la « talbiyya » : « Nous venons à Toi, et tu n'as pas d'associé, sauf si Tu t'en es choisi un que Tu diriges et qui ne te diriges pas ».

Gloire et pureté à Allah ! Comment leur raison peut elle accepter que l'esclave soit l'associé de son maître ? Allah a certes dit :

---

[116] Al Boukhârî 2753.
[117] Mouslim 206.

ضَرَبَ لَكُم مَّثَلًا مِّنْ أَنفُسِكُمْ ۖ هَل لَّكُم مِّن مَّا مَلَكَتْ أَيْمَـٰنُكُم مِّن شُرَكَآءَ فِى
مَا رَزَقْنَـٰكُمْ فَأَنتُمْ فِيهِ سَوَآءٌ تَخَافُونَهُمْ كَخِيفَتِكُمْ أَنفُسَكُمْ ۚ كَذَٰلِكَ
نُفَصِّلُ ٱلْءَايَـٰتِ لِقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿٢٨﴾ بَلِ ٱتَّبَعَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓا۟ أَهْوَآءَهُم بِغَيْرِ
عِلْمٍ ۖ فَمَن يَهْدِى مَنْ أَضَلَّ ٱللَّهُ ۖ وَمَا لَهُم مِّن نَّـٰصِرِينَ

﴾ **Il vous a cité une parabole de vous-mêmes : Avez-vous associé vos esclaves à ce que Nous vous avons attribué en sorte que vous soyez tous égaux [en droit de propriété] et que vous les craignez [autant] que vous vous craignez mutuellement ? C'est ainsi que Nous exposons Nos versets pour des gens qui raisonnent. Ceux qui ont été injustes ont plutôt suivi leurs propres passions, sans savoir. Qui donc peut guider celui qu'Allah égare ? Et ils n'ont pas pour eux, de protecteur** ﴿ (30/28-29)

Sa parole : « *Je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah !* » : Ceci est le sens de ce qui a précédé, selon quoi Allah est Celui qui gère et organise les choses pour l'ensemble de Sa création, comme Il veut, en fonction de ce qu'implique Sa sagesse et de ce qu'Il connaît d'eux. Le serviteur, lui, ne connaît que ce qu'Allah lui a enseigné, et il ne sera sauvé de Son châtiment et de Sa punition qu'en étant sincère dans l'adoration qu'il Lui voue, à Lui seul, sans rien Lui associer, et il doit de même se désavouer de toute adoration vouée à un autre, comme Allah le dit :

إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّـٰلِمِينَ مِنْ
أَنصَارٍ

﴾ **Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !** ﴿ (5/72)

Le prophète (ﷺ) dans ce hadith avertit d'abord ses proches d'un avertissement spécifique, et les informa qu'il ne pourrait rien pour eux auprès d'Allah. Il les prêcha puis avertit la tribu de Qouraysh, puis ensuite les tribus arabes, lors du pèlerinage. Il avertit son oncle, sa tante et sa fille, qui furent les plus proches parents pour lui. Il les informa qu'il ne pouvait rien pour eux auprès d'Allah, sauf s'ils croyaient en lui, et acceptaient ce avec quoi il est venu en terme d'unicité et de délaissement du polythéisme.

Sa parole : « *demande ce que tu veux parmi mes richesses* » : Car cela est ce qu'il peut réaliser pour elle. Concernant sa place devant Allah (pour le jugement), il n'a pas la capacité de faire quoi que ce soit pour quelqu'un, (même sa plus proche famille), comme cela est cité dans ce hadith.

Lorsque mourut Aboû Ṭâlib – alors qu'il l'avait entouré et protégé – et qu'il ne se désavoua pas de la religion dᶜAbd Al-Mouṭṭalib , composée de polythéisme, il lui dit : « *Je ne cesserai de demander le pardon pour toi, tant que je n'en serai pas empêché* ». Allah révéla alors :

مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَن يَسْتَغْفِرُواْ لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوٓاْ أُوْلِي
قُرْبَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ

﴾ Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer ﴿ (9/113)

Allah l'informa qu'Aboû Ṭâlib faisait partie des gens du Feu dès lors qu'il mourut sur autre que l'attestation de foi. La protection du Prophète (ﷺ) ne lui servit à rien, du fait qu'il faisait partie du groupe des polythéistes, ni sa reconnaissance que son neveu était bel et bien sur la vérité, car il ne s'est pas désavoué des polythéistes, ni de la voie de son père.

Tout attachement à autre qu'Allah – dans la demande d'intercession ou autre – est du polythéisme, qui sera pour son auteur un regret dans ce bas-monde et dans l'au-delà. L'intercession ne sera que pour les gens de la sincérité, comme Allah a dit :

وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓاْ إِلَىٰ رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِيٌّ وَلَا شَفِيعٌ لَّعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ

﴾ **Et avertis par ceci (le Coran) ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'ils n'auront hors d'Allah ni allié ni intercesseur. Peut-être deviendront-ils vertueux !** ﴿ (6/51)

Les versets et les hadiths dans ce sens sont nombreux, et Allah est le plus savant, et tout ceci sera développé dans le chapitre de l'intercession.

Chapitre 15 :

A propos de la parole d'Allah le Très Haut : ﴿ Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : « Qu'a dit votre Seigneur ? » Ils répondront : « La Vérité, et c'est Lui le Sublime, le Grand ». ﴾

Allah ﷻ a dit :

حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمۡ قَالُواْ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمۡۖ قَالُواْ ٱلۡحَقَّۖ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡكَبِيرُ

﴿ Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : « Qu'a dit votre Seigneur ? » Ils répondront : « La Vérité, et c'est Lui le Sublime, le Grand ». ﴾ (Sourate Saba², v. 23)

Sa parole : « **Eloignée** » : C'est-à-dire disparue. Ceci est la parole d'Ibn Abbâs et d'autres.

Allah a cité ceci, lié à cette parole :

قُلِ ٱدۡعُواْ ٱلَّذِينَ زَعَمۡتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِۖ لَا يَمۡلِكُونَ مِثۡقَالَ ذَرَّةٖ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلۡأَرۡضِ وَمَا لَهُمۡ فِيهِمَا مِن شِرۡكٖ وَمَا لَهُۥ مِنۡهُم مِّن ظَهِيرٖ

﴿ Dis : « Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités]. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont pas, ni dans les cieux, ni sur la terre, de polythéisme, et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir ﴾ (34/22)

Ibn Jarîr (ﷺ) a dit : « Certains ont dit qu'il s'agit des anges. Et ils ont expliqués que la crainte s'éloigne de leurs cœurs, après s'y être installée, suite à l'écoute des paroles d'Allah liées à la Révélation ».

Ibn Kathîr (ﷺ) a dit : « Et ceci est la vérité, au sujet de laquelle il n'y aucun doute, en raison des hadiths authentiques liés a cela, et aux autres textes »[118].

Aboû Hayyân (ﷺ) a dit : « L'apparence des hadiths qui nous sont parvenus du Messager d'Allah (ﷺ) indiquent qu'il ne s'agit que des anges qui écoutent la révélation transmise à Jibrîl (ﷺ) , révélation qui contient les ordres d'Allah. Ils l'entendent tel le bruit d'une lourde chaîne de métal traînée sur une pierre. En entendant cela, leurs cœurs se remplissent de crainte et de vénération ».

Et ce verset coupe les racines du polythéisme par quatre points :

- Premièrement : Les anges ne possèdent pas le moindre grain d'atome, et celui qui ne possède aucune chose ni dans les cieux ni sur la terre ne peut ni apporter un bien ni repousser un mal, alors qu'Allah est Celui qui les possède et qui les organise, Seul.

- Deuxièmement : Sa parole : « **Ils n'ont pas, ni dans les cieux, ni sur la terre, de polythéisme** » : Ils ne commettent pas polythéisme, pas même le moindre grain d'atome ni dans les cieux, ni sur la terre.

- Troisièmement : Sa parole : « **et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir** » : C'est-à-dire qu'Il n'a pas besoin d'aide parmi Ses créatures. Au contraire, Il est celui qui les aide à obtenir ce qui leur est profitable, et à repousser ce qui leur cause du tort, du fait de Sa richesse complète, et de leur besoin envers leur Seigneur, dans les petites choses comme dans les grandes, parmi ce qui concerne l'ici-bas et l'au-delà.

[118] Tafsîr Ibn Kathîr 3/538

- Quatrièmement : Sa parole : « **L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet** » : Personne ne peut donc intercéder auprès de Lui si ce n'est avec Sa permission, comme Allah nous dit :

مَا مِن شَفِيعٍ إِلَّا مِنۢ بَعۡدِ إِذۡنِهِۦ

﴾ **Personne ne peut intercéder si ce n'est sans Sa permission** ﴿ (10/3)

Et Il nous informe que celui qui tente de prendre un intercesseur en dehors de Lui se verra privé de l'intercession des intercesseurs. Allah a dit :

وَيَعۡبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمۡ وَلَا يَنفَعُهُمۡ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِۚ قُلۡ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعۡلَمُ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلۡأَرۡضِۚ سُبۡحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشۡرِكُونَ

﴾ **Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah ». Dis : « Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ? » Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'Ils Lui associent !** ﴿ (10/18)

Car prendre des intercesseurs est du polythéisme, en raison de la parole d'Allah :

سُبۡحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشۡرِكُونَ

﴾ **Il est Très élevé au-dessus de ce qu'Ils Lui associent !** ﴿ (10/18)

Et le polythéiste se verra privé d'intercession, comme Allah a dit :

وَلَقَدْ جِئْتُمُونَا فُرَٰدَىٰ كَمَا خَلَقْنَٰكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَتَرَكْتُم مَّا خَوَّلْنَٰكُمْ وَرَآءَ ظُهُورِكُمْ ۖ وَمَا نَرَىٰ مَعَكُمْ شُفَعَآءَكُمُ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُمْ أَنَّهُمْ فِيكُمْ شُرَكَٰٓؤُا۟ ۚ لَقَد تَّقَطَّعَ بَيْنَكُمْ وَضَلَّ عَنكُم مَّا كُنتُمْ تَزْعُمُونَ

﴾ Et vous voici venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avions créés la première fois, abandonnant derrière vos dos tout ce que Nous vous avions accordé. Nous ne vous voyons point accompagnés des intercesseurs que vous prétendiez être des associés. Il y a certainement eu rupture entre vous : ils vous ont abandonnés, ceux que vous prétendiez (être vos intercesseurs) ﴿ (6/94)

Et ceci car il ne fait aucun doute que celui qui prend un intercesseur espère de lui et l'invoque, exprime un désir pour lui et le craint, l'aime, en raison des espoirs qu'il place en lui. Et ce fait partie des catégories d'adoration qu'il n'est pas permis de vouer à autre qu'Allah, et ceci est le polythéisme qui nie la sincérité.

Aboû Hourayrah (رضي الله عنه), rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsqu'Allah décrète un ordre dans le ciel, les anges battent des ailes par soumission à Sa parole. Ils sont alors effrayés par [le son de cette parole] comparable au choc d'une chaîne de métal sur un rocher.*

حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمْ قَالُوا۟ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ ۖ قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ

﴾ Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : « Qu'a dit votre Seigneur ? » Ils répondront : « La Vérité ; C'est Lui le Sublime, le Grand ﴿ (Sourate Saba², v.23)

Cette parole est alors entendue par un djinn qui prête discrètement l'oreille. Or, ces espions sont juchés les uns sur

les autres – Soufyân illustra cela en écartant les doigts de sa main inclinée – et celui qui a entendu la parole la transmet à ceux qui sont au-dessous de lui, et ainsi de suite de proche en proche, jusqu'à ce qu'elle atteigne le sorcier ou le devin. Mais il est possible que cet espion soit touché par une météorite avant de transmettre la parole, comme il se peut qu'il la transmette avant d'être atteint. [Le sorcier ou le devin] rajoute alors cent mensonges à cette information, et les gens de dire : « Ne nous a-t-il pas dit telle et telle chose tel et tel jour ? » Mais il sera considéré véridique en raison de cette parole qui a été entendue des cieux »[119].

Ce hadith contient le fait que celui qui connaît Allah s'humilie à Lui, par glorification, crainte révérencielle et peur. Surtout à l'écoute de Sa parole, du fait de sa parole (ﷻ) : « *Lorsqu'Allah décrète un ordre* » : Par Sa parole et Sa révélation à Jibrîl. Et sa parole (ﷻ) : « *Dans le ciel* » : nous prouve Son élévation. Nous avons donc ici l'affirmation qu'Allah parle et qu'Il est élevé au-dessus de Ses créatures, selon ce qui convient à Sa majesté et Sa grandeur, d'une affirmation qui n'implique aucune ressemblance, et d'une exemption qui n'implique aucune négation.

Et ce hadith et ses semblables sont utilisés par les gens de la Sounnah pour argumenter contre les *Jahmiyyah*, les acharites, les kilâbiyya et autres qu'eux parmi les gens de l'innovation, parmi ceux qui sont plongés dans la négation des noms d'Allah et de Ses attributs.

Sa parole : « *Sa parole* » : Il est clair qu'ils entendent Sa parole, et qu'Il a donc une voix, et que cela atteint l'ensemble des anges, c'est-à-dire : que tous l'entendent.

Sa parole : « *Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs* » : C'est-à-dire : dissipée et disparue de leurs cœurs.

---

[119] Al Boukhârî n°4701.

Sa parole : « *Cette parole est alors entendue par un djinn qui prête discrètement l'oreille* » : à la parole que les anges ont entendue, et au sujet de laquelle ils parlent.

Sa parole : « - *Soufyân illustra cela en écartant les doigts de sa main inclinée* – » : Soufyân est le rapporteur de hadith, et il s'agit d'Ibn ᶜOuyaynah.

Sa parole : « *[Le sorcier ou le devin] rajoute alors cent mensonges à cette information, et les gens de dire : « Ne nous a-t-il pas dit telle et telle chose tel et tel jour ? » Mais il sera considéré véridique en raison de cette parole qui a été entendue des cieux » :* Il sera considéré véridique pour ses cent paroles, du fait de l'acceptation du faux par certaines personnes.

An-Nawwâs Ibn Simᶜân (ﷺ) a dit : « *Le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsqu'Allah le Très Haut veut révéler quelque chose, Il énonce la révélation et les cieux en tremblent – à moins qu'il ait dit : ou s'ébranlent fortement – par crainte d'Allah. Lorsque les occupants des cieux entendent cela, ils sont foudroyés et tombent en prosternation devant Allah. Le premier à relever la tête est Jibrîl (ﷺ) à qui Allah révèle ce qu'Il veut. Puis les anges de chaque ciel, voyant Jibrîl passer près d'eux lui demandent : « Qu'a dit notre Seigneur Ô Jibrîl ? » Il répond alors : « Il a dit la vérité, c'est Lui le Sublime, le Grand. » Et tous les anges de répéter les mêmes propos que Jibrîl. Ce dernier transmet alors la révélation là où Allah lui a ordonné de le faire* ». »[120].

Sa parole : « An-Nawwâs Ibn Simᶜân (ﷺ) » : Il s'agit d'Ibn Khâlid al-kilâbî. Et il a été dit : « al-Ansârî ». Ce fut un compagnon. Et il a été dit : « Son père était également un compagnon ».

[120] Ibn Abî Ḥâtim (voir Tafsîr Ibn Kathîr 3/538), Ibn Khouzaymah dans Kitâb At-Tawḥîd n°206, Ibn Abî ᶜÂṣim dans as-sunna 515 et sa chaîne de rapporteurs est faible.

Sa parole : « *Lorsqu'Allah le Très Haut veut* » : La volonté est l'un des attributs d'Allah, et elle se divise en deux : religieuse et universelle, comme le dit Allah :

وَإِذَآ أَرَدْنَآ أَن نُّهْلِكَ قَرْيَةً أَمَرْنَا مُتْرَفِيهَا فَفَسَقُوا۟ فِيهَا فَحَقَّ عَلَيْهَا ٱلْقَوْلُ فَدَمَّرْنَٰهَا تَدْمِيرًا

﴾ **Et quand Nous voulons détruire une cité, Nous ordonnons à ses gens opulents [d'obéir à Nos prescriptions], mais (au contraire) ils se livrent à la perversité. Alors la Parole prononcée contre elle se réalise, et Nous la détruisons entièrement** ﴿ (17/16)

فَأَرَادَ رَبُّكَ أَن يَبْلُغَآ أَشُدَّهُمَا

﴾ **Ton Seigneur a donc voulu que tous deux atteignent leur maturité** ﴿ (18/82)

إِنَّمَآ أَمْرُهُۥٓ إِذَآ أَرَادَ شَيْـًٔا أَن يَقُولَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ

﴾ **Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : « Sois », et c'est** ﴿ (36/82)

Et autres versets de ce genre.

Sa parole : « *veut révéler quelque chose* » : Ce passage met en évidence le sens exprimé dans le hadith précédent, autour la parole : « *Lorsqu'Allah décrète un ordre* ».

Sa parole : « *Il énonce la révélation* » : Nous voyons clairement ici que la révélation est prononcée, puis révélée à Jibrîl (عليه السلام). Ce hadith contient donc une réplique aux *Ashâᶜirah* par rapport à leur parole : « Le Coran n'est qu'une expression de la parole d'Allah » !

Sa parole : « *les cieux en tremblent – à moins qu'il ait dit : ou s'ébranlent fortement -* » : Ceci nous montre la grandeur d'Allah, et

certes il est indispensable que le serviteur craigne Allah fortement, et ce hadith contient de même l'affirmation de Son élévation.

Sa parole : « *Lorsque les occupants des cieux entendent cela, ils sont foudroyés et tombent en prosternation devant Allah* » : Par crainte révérencielle, et par grandeur pour leur Seigneur, lorsqu'ils entendent Sa parole.

Sa parole : « *Le premier à relever la tête est Jibrîl (عليه السلام)* » : Car il est l'ange de la révélation.

Sa parole : « *à qui Allah révèle ce qu'Il veut* » : Nous voyons clairement ici qu'Allah révèle ce qu'Il veut à Jibrîl (عليه السلام) comme cela a précédé dans le début du hadith.

Sa parole : « *Puis les anges de chaque ciel, voyant Jibrîl passer près d'eux lui demandent* » : Ce passage est également une preuve de l'élévation d'Allah.

Sa parole : « *« Qu'a dit notre Seigneur Ô Jibrîl ? » Il répond alors : « Il a dit la vérité, c'est Lui le Sublime, le Grand. » Et tous les anges de répéter les mêmes propos que Jibrîl. Ce dernier transmet alors la révélation là où Allah lui a ordonné de le faire* » : Nous avons ici la preuve qu'Allah a parlé et qu'Il parle.

Les gens de l'innovation parmi les *Jahmiyyah* – et ceux qui les suivent tels les acharites – ont rejetés ce qu'Allah a affirmé de Lui-même dans Son Livre, et ce que le messager (ﷺ) a affirmé dans la Sounnah, concernant Son élévation, Sa parole, et autre que cela parmi les attributs parfaits qu'Il a affirmé à Lui-même, ainsi que ce qu'affirment Son Prophète (ﷺ), et les croyants parmi les compagnons(رضي الله عنهم) et leurs successeurs (رحمهم الله) parmi les gens de Sounnah, tout cela selon ce qui convient à Allah. [Tout ce que ces innovateurs ont rejetés] est à cause d'ambiguïtés qu'ils ont inventés eux-mêmes et au sujet desquelles Allah n'a rien révélé [afin qu'elles soient ainsi suivies].

Chapitre 16 :

De l'intercession

L'intercession est de deux sortes :

- Une négation niée par le Coran :

C'est l'intercession en faveur des mécréants et des polythéistes. Allah ﷻ a dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَنفِقُواْ مِمَّا رَزَقۡنَٰكُم مِّن قَبۡلِ أَن يَأۡتِيَ يَوۡمٞ لَّا بَيۡعٞ فِيهِ وَلَا خُلَّةٞ وَلَا شَفَٰعَةٞۗ وَٱلۡكَٰفِرُونَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ

﴾ Ô les croyants ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes ﴿ (2/254)

فَمَا تَنفَعُهُمۡ شَفَٰعَةُ ٱلشَّٰفِعِينَ

﴾Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs ﴿ (74/48)

وَٱتَّقُواْ يَوۡمٗا لَّا تَجۡزِي نَفۡسٌ عَن نَّفۡسٖ شَيۡـٔٗا وَلَا يُقۡبَلُ مِنۡهَا شَفَٰعَةٞ وَلَا يُؤۡخَذُ مِنۡهَا عَدۡلٞ وَلَا هُمۡ يُنصَرُونَ

﴾ Et redoutez le jour où nulle âme ne suffira en quoi que ce soit à une autre ; où l'on n'acceptera d'elle aucune intercession ; et où on ne recevra d'elle aucune compensation. Et ils ne seront point secourus ﴿ (2/48)

وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ ۚ قُلْ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ

﴾ Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah ». Dis : « Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ? ﴿ (10/18)

Allah ﷻ informe ici que celui qui prend ceux-là comme intercesseurs auprès d'Allah : qu'ils ne savent même pas s'ils vont pouvoir intercéder pour eux par cela, et que ceci n'a aucune base solide. Allah a donc nié cette intercession et a informé que ceci est du polythéisme :

سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ

﴾ Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'Ils Lui associent ! ﴿ (10/18)

Et Allah ﷻ a dit :

أَلَا لِلَّهِ ٱلدِّينُ ٱلْخَالِصُ ۚ وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلْفَىٰٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِى مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى مَنْ هُوَ كَٰذِبٌ كَفَّارٌ

﴾ C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah ». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat ﴿ (39/3)

Il a nié l'intercession de celui qui prend un intercesseur en prétendant qu'il va le rapprocher d'Allah, alors que cela ne fait que

l'éloigner de Lui, de Sa miséricorde et Son pardon. Cela car il a associé à Allah, en espérant d'un autre que Lui, en désirant se rapprocher d'un autre que Lui, et de même en vouant sa confiance à autrui, et en l'aimant comme on aime Allah, voire plus.

- Une négation affirmée par le Coran :

Elle est uniquement dédiée aux gens de la sincérité, et Allah l'a encadrée de deux choses :

- Le premier : La permission qu'il accorde à l'intercesseur afin d'intercéder. Allah a dit :

مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ

﴾Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? ﴿(2/255)

Et Sa permission n'est accordée qu'à celui à qui Il accordera sa miséricorde, parmi les pécheurs monothéistes. Lorsqu'Il accordera Sa miséricorde à une personne, l'intercesseur pourra intercéder pour lui.

- Le deuxième : La satisfaction de celui pour qui l'intercession est demandée. Allah a dit :

وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ

﴾ Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés ﴿ (21/28)

La permission liée à l'intercession sera donnée après qu'Il ait fait part de Sa satisfaction, comme cela est venu dans ce verset, et Allah n'est satisfait que de l'unicité.

Allah ﷻ a dit :

وَأَنذِرْ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ لَّعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ

﴾ Et avertis par ceci, ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'ils n'auront en dehors de Lui ni allié ni intercesseur, peut-être craindront-ils ﴿ (Sourate Al-Anᶜâm, v. 51)

Sa parole : « **par ceci** » : Par le Coran.

Sa parole : « **ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur** » : Ce sont les gens de la sincérité, ceux qui n'ont pris aucun intercesseur, mais plutôt étés sincères dans leur but et leurs demandes, et dont l'ensemble des actes étaient voués à Allah Seul, sans s'être tournés vers un autre que Lui dans les choses dont ils espéraient un bien, et contre les choses dans lesquels ils craignaient un mal.

Al-Fouḍayl Ibn ᶜlyâḍ (رحمه الله) a dit : « Il ne blâme pas l'ensemble de la création mais uniquement ceux qui ont la capacité de raisonner ».

Sa parole : « **qu'ils n'auront en dehors de Lui ni allié ni intercesseur** » : az-Zujâj (رحمه الله) a dit : « Grammaticalement, la négation contenue dans ce verset donne le sens suivant : « dénués d'alliés et d'intercesseurs, si ce n'est Allah Seul ». ».

Sa parole : « **peut-être craindront-ils** » : En agissant ici-bas par des œuvres qui vont leur permettre d'être épargnés du châtiment de l'au-delà, et en délaissant l'attachement aux intercesseurs et autres choses qui annulent la sincérité sans laquelle Allah n'accepte aucun acte de la part de celui qui demande et interroge autre que Lui.

قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعًا ۖ لَّهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ

﴾Dis : « L'intercession toute entière appartient à Allah, à Lui appartient (de même) la royauté des cieux et de la terre, et c'est vers Lui que vous retournerez » ﴿(Sourate Az Zumar, v. 44)

Ce verset prouve que l'intercession n'appartient qu'à Allah, et qu'elle est réservée aux gens de l'unicité, par Sa permission, comme Allah l'a dit dans le verset précédent. Il dit de même :

يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۖ مَا مِن شَفِيعٍ إِلَّا مِنۢ بَعْدِ إِذْنِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ

﴾ Votre Seigneur est, Allah qui créa les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi « Istawâ » sur le Trône, administrant toute chose. Il n'y a d'intercesseur qu'avec Sa permission. Tel est Allah votre Seigneur. Adorez-Le donc ﴿ (10/3)

Nulle intercession donc sauf pour celui qui la recevra d'Allah, avec Sa permission.

Médite donc ces versets grandioses, concernant l'intercession.

Sa parole : « **à Lui appartient (de même) la royauté des cieux** » : Ceci montre la fausseté du fait de s'accrocher à autre que Lui, car Il est celui qui gère Seul la royauté des cieux, et personne ne détient dans Son royaume ne serait-ce un atome, en dehors de Lui.

L'Islam consiste donc à soumettre ton cœur et ton visage à Allah, en toute sincérité, comme cela est venu dans le Mousnad d'après Bahz Ibn Ḥakîm, d'après son père, d'après son grand-père qui a dit au Messager d'Allah (ﷺ) : « *Par celui qui t'a envoyé avec la vérité, pour quelle chose as-tu été envoyé ? » Il répondit : « L'Islam ». Je dis alors :*

« Qu'est-ce que l'Islam ? » Il répondit : « Que tu soumettes ton cœur, et que tu orientes ton visage vers Allah, que tu pries les prières prescrites, et que tu t'acquittes de l'aumône obligatoire »[121].

Et les versets mettant en évidence la sincérité sont nombreux. Il s'agit donc de ne pas tourner son cœur ou son visage, dans l'ensemble des œuvres à accomplir, si ce n'est vers Allah Seul, comme Allah a dit :

فَٱدْعُوا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْكَـٰفِرُونَ

﴾ Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif, quelque répulsion qu'en aient les mécréants ﴿ (40/14)

Allah ﷻ nous a donc ordonnés d'être sincères lorsque nous L'invoquons, Seul, et a informé que ceci est Sa religion en dehors de laquelle aucun acte n'est valable et accepté.

Shaykh Al-Islam (رحمه الله) a dit : « La sincérité désigne l'amour d'Allah et de vouloir Sa Face ».

مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ

﴾ Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? ﴿ (Sourate Al Baqarah, v. 255)

---

[121]Aḥmed 5/3. Néanmoins ce hadith comporte certains passages supplémentaires dans la version rapportée par Aboû Qaz'a Al-Bâhilî, d'après Hakîm Ibn Mouᶜâwiyah d'après son père qui remonte cette parole au Prophète (ﷺ), et sa chaîne de rapporteurs est authentique. Quant au hadith de Bahz Ibn Hakîm, d'après son père, d'après son grand-père, il a été rapporté par l'imam Aḥmed dans son Mousnad 5/4 et 5/5, selon lequel il a questionné le Prophète (ﷺ) : « Quel est le signe de l'islam ? ». Il répondit : « C'est de dire : « J'ai soumis mon visage à Allah et je me suis adonné à Lui », puis d'accomplir la prière, de donner l'aumône légale... ». Le hadith. An-Nasâ'î 5/5 Al-Hâkim 4/600 qui l'a authentifié, l'ont aussi rapporté.

Ce verset a déjà été détaillé précédemment.

وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ لَا تُغۡنِي شَفَٰعَتُهُمۡ شَيۡـًٔا إِلَّا مِنۢ بَعۡدِ أَن يَأۡذَنَ ٱللَّهُ لِمَن يَشَآءُ وَيَرۡضَىٰٓ

﴾ Et que d'anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée ﴿ (Sourate An-Najm, v. 26)

Ceci concerne les anges, au sujet desquels Allah a dit :

بَلۡ عِبَادٞ مُّكۡرَمُونَ ٢٦ لَا يَسۡبِقُونَهُۥ بِٱلۡقَوۡلِ وَهُم بِأَمۡرِهِۦ يَعۡمَلُونَ ٢٧ يَعۡلَمُ مَا بَيۡنَ أَيۡدِيهِمۡ وَمَا خَلۡفَهُمۡ وَلَا يَشۡفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرۡتَضَىٰ وَهُم مِّنۡ خَشۡيَتِهِۦ مُشۡفِقُونَ ٢٨ ۞ وَمَن يَقُلۡ مِنۡهُمۡ إِنِّيٓ إِلَٰهٞ مِّن دُونِهِۦ فَذَٰلِكَ نَجۡزِيهِ جَهَنَّمَۚ كَذَٰلِكَ نَجۡزِي ٱلظَّٰلِمِينَ

﴾ Mais ce sont plutôt des serviteurs honorés. Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Ses ordres. Il sait ce qui est devant eux et ce qui derrière eux. Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés [tout en étant] pénétrés de Sa crainte. Et quiconque d'entre eux dirait : « Je suis une divinité en dehors de Lui ». Nous le rétribuerons de l'Enfer. C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes ﴿ (21/26-29)

Il apparait de ces versets clairs la réalité de l'intercession affirmée par le Coran, celle qui est la possession d'Allah et que personne ne possède en dehors de Lui, et Il l'a restreinte par deux points – comme cela est noté dans ce verset et autres ; et cela a été abordé précédemment - :

Sa permission qu'Il doit accorder à celui qui veut intercéder, comme Il dit :

مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِيَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَٰعَةٌ

﴾ Avant que ne vienne un jour où il n'y aura ni rançon, ni amitié, ni intercession ﴿ (2/254)

Sa satisfaction envers celui qui désire Sa miséricorde, parmi les pécheurs monothéistes. Cette intercession est donc bien restreinte aux gens de la sincérité et la prise d'intercesseurs fait partie de la religion des polythéistes et Allah leur a reprochés cela, comme nous avons vu précédemment.

قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۖ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِى
ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهِمَا مِن شِرْكٍ وَمَا لَهُۥ مِنْهُم مِّن ظَهِيرٍ
﴿٢٢﴾ وَلَا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ عِندَهُۥٓ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُۥ ۚ حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمْ
قَالُوا۟ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ ۖ قَالُوا۟ ٱلْحَقَّ ۖ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ ٱلْكَبِيرُ

﴾ Dis : « Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités]. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir ». L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet ﴿ (sourate Saba², v. 22 et 23)

Aboû Al-ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « Allah nie tout ce à quoi s'attachent les polythéistes en dehors de Lui. Il nie le fait qu'ils aient une quelconque possession ou une part [du royaume d'Allah], ou qu'ils soient des assistants d'Allah. Il ne reste donc plus que l'intercession. A ce sujet, Allah a clarifié

qu'elle ne pouvait être bénéfique que pour ceux à qui le Seigneur en avait accordé la permission, comme Il l'a dit :

يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ وَهُم مِّنْ خَشْيَتِهِۦ مُشْفِقُونَ

﴾ Et Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés ﴿ (Sourate Al Anbiya, v. 28)

Dès lors, cette intercession que prétendent posséder les polythéistes sera inexistante le jour de la Résurrection, comme l'a affirmé le Coran. En outre, le Prophète (ﷺ) nous a informé qu' « *il viendra, se prosternera devant son Seigneur, et Le louera* ». *Il ne commencera donc pas par l'intercession. Il lui sera dit : « Relève ta tête. Parle, tu seras écouté. Demande, et ta requête sera satisfaite. Intercède, et ton intercession sera acceptée* »[122].

D'autre part, Aboû Hourayrah (رضي الله عنه) lui demanda : « *Qui parmi les gens tirera le plus avantageusement profit de ton intercession ?* » *Il répondit : « Toute personne qui dit : « Il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah, sincèrement et du plus profond de son cœur* »[123].

Cette intercession sera donc réservée aux gens sincères par la permission d'Allah, et ne concernera pas les polythéistes. La réalité [de cette intercession] se manifeste par le fait que c'est Allah qui fait grâce aux gens sincères, et leur pardonne par l'entremise de l'invocation de celui dont l'intercession a été autorisée, afin qu'Allah l'honore et lui permette d'atteindre le statut élogieux (al-maqâm al-Maḥmoûd). Par conséquent, l'intercession niée par le Coran est celle comportant une part de polythéisme. C'est pourquoi Allah a

[122] C'est une partie du long hadith de l'intercession rapporté par Al Boukhârî 4476 Mouslim 193, d'après Anas Ibn Mâlik.
[123] Al Boukhârî 99 et 6570.

affirmé la réalité de l'intercession avec Sa permission en différents endroits. De plus, le Prophète (ﷺ) a clarifié qu'elle sera exclusivement réservée aux gens du Tawhid et de la sincérité ». Fin de citation.

Voici donc la réalité de l'intercession, accompagnée d'un ensemble de preuves, et Allah est le plus savant.

Chapitre 17 :

A propos de la parole d'Allah le Très Haut : ﴾ Tu (Moḥammed) ne guides pas celui que tu aimes... ﴿

Allah ﷻ a dit :

إِنَّكَ لَا تَهْدِى مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ ۚ وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ

﴾ Tu (Moḥammed) ne guides pas celui que tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut, et Il est le mieux informé au sujet de ceux qui sont bien guidés ﴿ (Sourate Al-Qisas, v. 56)

Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Allah dit à Son Prophète (ﷺ) : « Et toi, ô Moḥammed ne guides pas qui tu aimes », c'est-à-dire : « Cela n'est pas à ta portée, tu n'es là que pour transmettre, et c'est Allah qui guide, car c'est Lui qui possède la sagesse parfaite et l'argument décisif, comme l'a dit Allah :

لَّيْسَ عَلَيْكَ هُدَىٰهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ

﴾ Ce n'est pas à toi de les guider (vers la bonne voie), mais c'est Allah qui guide qui Il veut ﴿ (2/272)

وَمَآ أَكْثَرُ ٱلنَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ

﴾ Et la plupart des gens ne sont pas croyants, malgré ton désir ardent ﴿ (12/103) »[124].

Je dis : « La négation de la guidée concerne la guidée de réussite et d'acceptation (*Hidâyatou At-Tawfîq Wa Al-Qaboûl*). Ceci appartient

[124] Tafsîr Ibn Kathîr 3/390.

à Allah Seul, et Lui Seul en est capable. Quant à la guidée mentionnée dans ce verset :

وَإِنَّكَ لَتَهْدِىٓ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ

﴾ **Et en vérité tu guides vers un chemin droit** ﴿ (42/52)

Celle-ci s'appelle la guidée d'orientation et d'explication (*Hidâyatou Ad-Dilâlah Wa Al-Bayân*). Par cela, il est celui qui explique ce qui est venu de la part de Son seigneur, et celui qui oriente vers Sa religion et Ses lois ».

Ibn al-Musayyib (رضي الله عنه) rapporte d'après son père : « *Lorsqu'approcha la mort d'Aboû Ṭâlib, le Prophète (ﷺ) se rendit chez lui et y trouva ᶜAbd-Allah Ibn Abî 'Umayyah et Aboû Jahl. Le Prophète (ﷺ) dit [à son oncle] : « Ô mon oncle, dis : « Il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah ». Cette parole me permettra de prendre ta défense auprès d'Allah ». [ᶜAbd-Allah Ibn Abî 'Umayyah et Aboû Jahl] lui dirent alors : « Délaisserais-tu la religion de 'Abdul-Mouṭṭalib ? ». Le Prophète (ﷺ) réitéra alors sa requête, et les deux hommes en firent autant. La dernière phrase qu'Aboû Ṭâlib prononça fut : « Il est sur la religion de 'Abdul-Mouṭṭalib ». Il refusa donc de dire « Il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah ». Le Prophète (ﷺ) dit alors : « (Par Allah !) Je ne cesserai de demander à Allah de te pardonner tant qu'Il ne me l'aura pas interdit ». Allah révéla alors :*

مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَن يَسْتَغْفِرُواْ لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوٓاْ أُوْلِى قُرْبَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ

﴾ Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, même si ce sont des proches parents, après qu'il leur est apparu clairement qu'ils font partie des gens du Feu » (Sourate At-Tawbah, v. 113)

Il révéla aussi concernant Aboû Ṭâlib :

إِنَّكَ لَا تَهْدِى مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ ۚ وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ

«Tu (Moḥammed) ne guides pas celui que tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut » (Sourate Al-Qisas, v. 56) »[125].

Sa parole : « Ibn al-Musayyib (رضي الله عنه) » : Il s'agit de Saᶜîd Ibn al-Musayyib Ibn Hazan Ibn Abî Wahb Ibn ᶜAmr Ibn 'Â²id Ibn ᶜImrân Ibn Makhzûm al-Qourashî al-Makhzûmî. Un des sept grands savants et jurisconsultes de Médine, parmi les *Tâbiᶜîn*. Les gens du hadith sont unanimes à dire que ses paroles qu'il rapporte du Prophète (ﷺ) sans citer le compagnon dans la chaîne de rapporteur – hadith *Moursal* – sont les plus authentiques parmi tous les hadiths *Moursal*. Et Ibn al-Madînî (رحمه الله) a dit : « Je ne connais un *Tâbiᶜî* plus savant que lui. Il mourut après les années quatre-vingt-dix de l'hégire, alors qu'il approchait les quatre-vingt ans. Son père est al-Musayyib (رضي الله عنه), compagnon du Prophète (ﷺ). Il vécut jusqu'au califat de ᶜOthmân (رضي الله عنه). Son grand-père fut également un compagnon du Prophète (ﷺ) qui mourut martyr à al-Yamâma.

Sa parole : « *Lorsqu'approcha la mort d'Aboû Ṭâlib* » : Les signes et les prémices de sa mort.

Sa parole : « *le Prophète (ﷺ) se rendit chez lui* » : Il est supposable qu'Al-Musayyib (رضي الله عنه) se trouvait là également, en présence des deux autres, qui étaient tous deux issus des Banî Makhzûm, comme lui, et les trois-là étaient mécréants à ce moment-là. Aboû Jahl mourut dans cet état, tandis que les deux autres se convertirent à l'Islam.

Sa parole : « « *Ô mon oncle, dis : « Il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah* ». » : Il lui demanda de la prononcer car Aboû Ṭâlib comprenait ce qu'elle impliquait comme négation

[125] Al Boukhârî 1360 Mouslim 24.

du polythéisme, et comme sincérité dans l'adoration d'Allah Seul. Celui qui la prononce avec science, certitude et acceptation a rejeté le polythéisme et s'en est désavoué. De même, les autres personnes présentes à ce moment-là connaissait l'implication de cette parole vis-à-vis du polythéisme, et c'est pour cela qu'ils opposèrent à cela cette parole : Vas-tu te détourner de la religion dᶜAbd Al-Mouṭṭalib ?! ». Cette religion-ci repose sur le polythéisme et l'adoration des statues, et tout Qouraysh et autres y étaient, dans la période antéislamique, attachés.

Sa parole : « *Cette parole me permettra de prendre ta défense auprès d'Allah* » : S'il l'avait prononcée dans l'état dans lequel il se trouvait, cela aurait été accepté de lui, et il serait rentré dans l'Islam.

Sa parole : « *Délaisserais-tu la religion de 'Abdul-Mouṭṭalib ?* » : Ils lui rappelèrent l'argument maudit que les polythéistes opposèrent aux messagers, et ceci fut de même la parole de Pharaon à Moûssâ :

قَالَ فَمَا بَالُ ٱلْقُرُونِ ٱلْأُولَىٰ

﴾ Et Pharaon dit « Qu'en est-il donc des générations anciennes ? ». ﴿ (20/51)

وَكَذَٰلِكَ مَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ فِى قَرْيَةٍ مِّن نَّذِيرٍ إِلَّا قَالَ مُتْرَفُوهَآ إِنَّا وَجَدْنَآ ءَابَآءَنَا عَلَىٰٓ أُمَّةٍ وَإِنَّا عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِم مُّقْتَدُونَ

﴾ Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité, sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces ». ﴿(43/23)

Sa parole : « *Le Prophète (ﷺ) réitéra alors sa requête, et les deux hommes en firent autant* » : Voici le mal des mauvaises personnes ! Il faut se méfier de fréquenter ces gens et de les écouter. Concernant ceci, il y a la parole d'un poète qui dit :

Si tu veux fréquenter les gens, alors n'en fréquente que les meilleurs

Et ne fréquente pas les canailles, tu tomberais avec eux dans les pièges

Sa parole : « *La dernière phrase qu'Aboû Ṭâlib prononça fut : « Il est sur la religion de 'Abdul-Mouṭṭalib* ». Il refusa donc de dire « Il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah ». » : Al-Ḥâfiẓ (رحمه الله) a dit : « Ceci est une insistance du rapporteur du hadith, afin de bien montrer qu'Aboû Ṭâlib refusa de le dire »[126].

L'auteur (رحمه الله) a dit, (au point seize de ce chapitre) : « Ceci est une réplique à celui qui prétendrait qu'Aboû Ṭâlib et ses ancêtres sont morts sur l'Islam ».

Sa parole : « (*Par Allah !)* » : Je ne cesserai de demander à Allah de te pardonner tant qu'Il ne me l'aura pas interdit » : En grammaire arabe, la lettre « lâm » introduisant le verbe sers de particule de serment.

L'imâm an-Nawâwî (رحمه الله) a dit : « Il est permis de jurer même s'il n'a pas été demandé de le faire ».

Ibn Fâris (رحمه الله) a dit : « Aboû Ṭâlib mourut tandis que le Prophète (ﷺ) était âgé de quarante-neuf ans, huit mois, et onze jours. Quant à Khadîjah (رضي الله عنها), la mère des croyants, elle mourut huit jours après lui ».

Sa parole : « *Allah révéla alors* » : « Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, même si ce sont des proches parents, après qu'il leur est apparu clairement qu'ils font partie des gens du Feu » : Cette information contient une interdiction. Et l'apparence du verset est qu'il a été révélé sur Aboû Ṭâlib. Et les savants ont mentionnés d'autres causes relatives à la révélation de ce verset, et tout ceci ne se

[126] Fatḥ Al-Bârî 8/507.

contredit pas, car un verset peut avoir plusieurs causes de révélation.

Nous voyons ici l'interdiction de demander le pardon en faveur des associateurs, et du fait de s'allier à eux et de les aimer.

Chapitre 18 :

La cause de la mécréance et du délaissement de la religion par les humains et l'exagération au sujet des gens vertueux.

Le prophète (ﷺ) a mis en garde sa communauté contre l'exagération et fut intransigeant dans la transmission du message, et cette mise en garde concerne principalement ce que les ignorants de cette communauté commettent, et l'explication de cela va suivre.

Allah ﷻ a dit :

يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ لَا تَغۡلُواْ فِي دِينِكُمۡ

﴾Ô gens du Livre (chrétiens et juifs), n'exagérez pas dans votre religion﴿ (Sourate An-Nissâ, v. 171)

Sa parole « n'exagérez pas » : Cela signifie le dépassement des limites dans la glorification, que ce soit en paroles ou en croyance : c'est-à-dire qu'il ne faut pas élever une créature plus haut qu'à la place qu'Allah lui a donnée, sinon vous tomberiez dans le polythéisme. Et cette parole – même si l'apparence du verset indique qu'elle s'adresse aux gens du Livre – est également un avertissement pour cette communauté d'accomplir avec leur Prophète (ﷺ) ce qu'on fait les chrétiens avec ᶜÎssâ (عليه السلام) et les juifs avec al-ᶜOuzayr (عليه السلام).

Cette catégorie de polythéisme est apparue dans cette communauté, de façon tantôt organisée, tantôt éparpillée, comme

dans les paroles d'al-Boûṣayrî[127], d'al-Bar'î[128] ou autres. Ils commirent une exagération et un polythéisme immense, en opposition avec Allah, Son Livre, Son Prophète (ﷺ). Voyez-vous la différence entre ce dans quoi sont tombés ces gens-là, et la parole de l'homme qui a dit au Prophète (ﷺ) : « *Ô notre maître et fils de notre maître, le meilleur d'entre nous et fils du meilleur d'entre nous* »[129]. Le prophète (ﷺ) blâma durement cette parole – comme cela va être exposé lorsque nous expliquerons ce hadith si Allah le veut, et la parole de l'homme qui a dit : « *Si Allah veut et si tu veux* ». Il lui a répondu : « *Ferais-tu de moi l'égal à Allah ? Dis plutôt Si Allah Seul veut ?!* »[130].

Shaykh Al-Islam (رحمه الله) a dit : « Celui qui suit les pas des juifs et des chrétiens, parmi les gens de cette communauté, en exagérant dans la religion ou en faisant preuve de laxisme, leur a ressemblés ».

Il a dit également (رحمه الله) : « ᶜAlî (رضي الله عنه) a brûlé les extrémistes parmi les *Râfiḍah*, en ordonnant que soient creusés des fossés pour eux, à proximité de Bâb Kandah, puis les y poussa. Les compagnons furent unanimes à approuver leur meurtre, mais Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) voyait lui qu'ils auraient dû être tués à l'épée, et non pas par le feu. Et ceci est la parole de la majorité des savants.

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a dit au sujet de la parole d'Allah :

وَقَالُواْ لَا تَذَرُنَّ ءَالِهَتَكُمْ وَلَا تَذَرُنَّ وَدًّا وَلَا سُوَاعًا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسْرًا

---

127 Moḥammed Ibn Saᶜîd Ibn Ḥammâd As-Sanhâjî Al-Boûṣayrî (608-696) auteur de poésies contenant du polythéisme, dont certaines sont des éloges exagérées sur le Prophète (ﷺ) [NdT]

128 Je n'ai pas trouvé sa biographie [NdT]

129 Aboû Dâwoûd 4806

130 An-Nasâ'î 10825 Ibn Mâjah 2117 hadith Ḥassan et Allah est le plus savant.

﴾Et ils ont dit : « N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ'a, Yaghûth, Ya'uq et Nasr ». ﴿ (sourate Noûḥ, v. 23)

« Il s'agit de noms d'hommes vertueux appartenant au peuple de Noé. Après leur décès, Satan inspira à leur peuple : « Erigez donc des édifices sur les lieux qu'ils avaient l'habitude de fréquenter et donnez à ces édifices les noms de ces personnes ». Les gens s'exécutèrent sans pour autant adorer ces statues. C'est lorsque cette génération disparut et que la science fut oubliée, qu'ils furent adorés »[131].

Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « Plusieurs prédécesseurs ont dit que lorsque ces hommes vertueux moururent, les gens se recueillirent sur leurs tombes. Ils façonnèrent ensuite des statues à leur image. Beaucoup plus tard, elles furent adorées »[132].

Ce récit a été abrégé par l'auteur (رحمه الله) et ce que l'on trouve dans le Ṣaḥîḥ Al Boukhârî, d'après Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) est ceci : « *Nous retrouvons chez les arabes les idoles qui étaient adorées du temps du peuple de Noûḥ* (عليه السلام) *! En effet, Wadd était adorée par les Banî Kalb, à Dawat al-Jandal, Suwâ'a était adorée par la tribu de Houdhayl, Yaghoût était adorée par les Banî Murâd en ensuite les Banî Ghoutayf à Jurûf près de Saba², Ya'uq était l'idole de Hamdân et Nasr était adorée par les Himyar et les Dhû al-Kalâ'. Les noms de ces divinités étaient ceux de saints hommes qui étaient au temps de Noûḥ* (عليه السلام) ... » Le hadith.

Sa parole : « *des édifices* » : Ce sont des statues à l'image de ces gens vertueux.

---

[131] Al Boukhârî 4920.
[132] Ighâthatou Al-Lahfân 1/184.

Sa parole : « *Les gens s'exécutèrent sans pour autant adorer ces statues* » : Ces statues, sous l'image de ces gens vertueux, furent le début de la démarche amenant à leur adoration en dehors d'Allah. Car toute chose, tombe, monument, statue, ou encore *Ṭâghoût*, la base de leur adoration fut l'exagération, et cela est clair pour ceux qui sont clairvoyants. Cela arriva en Egypte et ailleurs de même. Leur grande idole est Aḥmed al-Badawî, alors qu'on ne connait de lui aucune base et aucun mérite particulier, ni science ni adoration (se démarquant du commun des gens) mais malgré cela il devint leur plus grande divinité. Les gens ne savaient de lui que le fait qu'il se rendit à la mosquée un vendredi. Il y rentra, urina dans les toilettes, et en ressortit sans avoir prié !! Ceci fut cité par as-Sakhâwî d'après Aboû Hayyân.

Le diable enjoliva aux gens l'adoration de cette personne, au point où ils croient désormais qu'il interagit sur l'univers, qu'il éteint les incendies, qu'il sauve les gens de la noyade. Ils lui vouent leurs adorations et lui attribuent la seigneurie, la connaissance de l'invisible, et ils croient même qu'il les entend et qu'il les entend, même s'ils loin. Et parmi certains vont jusqu'à se prosterner sur le seuil de sa résidence.

Et les gens de l'Irak – et des régions avoisinantes – comme les gens de 'Amân, croient en ᶜAbd Al-Qâdir al-Jilânî, de la même croyance que les gens d'Egypte avec al-Badawî. ᶜAbd Al-Qâdir est un savant hanbalite, auteur du livre « al-ghuniyya », et ils adorent d'autres personnes encore, parmi ceux qui ont encore plus de science et d'ascétisme que lui, même si lui détenait sa part d'ascétisme et d'actes d'adoration. Ils furent éprouvés de la pire des épreuves, comme cela se produisit également avec les Râfiḍah envers les gens de la Maison. Et la cause de tout cela fut l'exagération, et la prétention qu'ils étaient auteurs de miracles, alors que des miracles sont sortis des mains de gens meilleurs qu'eux, à l'exemple de certains compagnons et de leurs successeurs. Ainsi donc agissent les polythéistes envers ceux par lesquels ils sont éprouvés.

Pire que ça est l'adoration que les gens du Shâm vouent à Ibn 'Arabî[133], et ces gens comptent parmi les pires mécréants de la terre. Et combien sont de personnes en qui ils croient, alors qu'ils n'ont ni mérite, ni religion, tels ceux qui sont adorés en Egypte ou ailleurs. De même au Nejd, ceci se produisit avant que ce prêche parvienne à cette région. Au Ḥijâz, au Yémen, les *Ṭawâghît* étaient adorés, de même que les arbres, les pierres, les tombes, et ensuite les djinns auxquels l'intercession est demandée. La base unique de tout cela est l'exagération causée par l'embellissement du diable à ces gens de ces choses-là.

Les biographes mentionnent que la talbiyya d'Ibrahim (عليه السلام) resta : « *Labbayka Allahumma labayk lâ charîka laka labayk* » jusqu'à la venue de ᶜAmr Ibn Luhay al-Khuzâ'î. Alors qu'il prononçait cette phrase, le diable s'est joint à ses côtés, sous la forme d'un vieillard. Alors qu'il disait « Je viens à Toi, et Tu n'as pas d'associé », le vieil homme lui souffla : « Sauf un associé qui t'appartient ». ᶜAmr le blâma pour cela mais le vieillard rajouta : « Un associé que Tu possèdes mais que ne te possèdes pas ». Il n'y vit alors plus aucun mal, et les arabes le suivirent tous dans cette parole.

ᶜOmar (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ne me couvrez pas d'éloges comme ce fut le cas des chrétiens concernant ᶜÎssâ Ibn Maryam. Je ne suis qu'un serviteur. Dites par conséquent : « Serviteur et Messager d'Allah ».* »[134].

Sa parole : « ᶜOmar (رضي الله عنه) : Il s'agit d'Ibn al-Khaṭṭâb Ibn Noufayl al ᶜAdawî, commandeur des croyants, le meilleur des compagnons après Aboû Bakr Aṣ-Ṣiddîq (رضي الله عنه). Il accéda au poste de calife pour y demeurer dix années et quelques mois. La terre se remplit de justice, les royaumes des romains et des perses s'inclinèrent sous

[133] Muhyiddîn Abou Bakr Moḥammed Ibn Alî Ibn 'Arabî (560-638).
[134] Al Boukhârî 3445 Mouslim 1691

son califat, et il mourut martyr lors du mois de *Dhoû al-Ḥijjah* de l'an vingt-trois.

Sa parole : « *Ne me couvrez pas d'éloges* » : C'est-à-dire : « n'exagérez pas » ... « *comme ce fut le cas des chrétiens concernant ᶜÎssâ Ibn Maryam* » : comme Allah le dit :

يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ لَا تَغۡلُواْ فِي دِينِكُمۡ وَلَا تَقُولُواْ عَلَى ٱللَّهِ إِلَّا ٱلۡحَقَّۚ إِنَّمَا ٱلۡمَسِيحُ عِيسَى ٱبۡنُ مَرۡيَمَ رَسُولُ ٱللَّهِ وَكَلِمَتُهُۥٓ أَلۡقَىٰهَآ إِلَىٰ مَرۡيَمَ وَرُوحٞ مِّنۡهُۖ

﴾ Ô gens du Livre, n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messager d'Allah, Sa parole qu'Il envoya à Marie, et un esprit venant de Lui ﴿ (4/171)

Sa parole : « *Je ne suis qu'un serviteur. Dites par conséquent : « Serviteur et Messager d'Allah ».* » : Il leur ordonna de ne pas outrepasser les limites dans les paroles utilisées lors de cette discussion, et Allah a certes ordonné de prier sur lui et de le saluer car il est le plus méritant des prophètes dans l'adoration spécifique et le Message délivré.

ᶜOmar (ﷺ) a dit aussi : « *Le Prophète (ﷺ) a dit : « Méfiez-vous de l'exagération, car c'est ce qui a causé la perte des générations qui vous ont précédées ».* »[135].

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Ceci est valable pour tout type d'exagération, aussi bien les croyances que dans les actes ».

[135] Aḥmed 1/215 et 347 An-Nasâ'î 5/268 Ibn Mâjah 3029. L'imam An-Nawâwî et Shaykh Ibn Taymiyyah l'ont jugé authentique.

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit à trois reprises : « *Malheur aux exagérateurs* »[136].

Sa parole : « *exagérateurs* » : Al-Khaṭṭâbî (ﷺ) a dit : « C'est la profondeur dans une chose, celui qui se charge de faire des recherches selon la pensée de philosophes qui sont rentrés dans ce qui ne les regarde pas, et qui sont plongés dans ce que leurs têtes ne peuvent pas atteindre ».

As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « Ce sont les enracinés et les exagérateurs dans la philosophie, qui cherchent ce qu'ils n'atteindront jamais ».

An-Nawâwî (ﷺ) a dit : « Cette parole montre le côté détestable et blâmable de la philosophie, en recherchant l'éloquence et l'utilisation des côtés extrêmes de la langue arabe, de la précision des analyses des paroles des ignorants et autres ».

Sa parole : « *a dit à trois reprises* » : Par insistance dans la transmission de l'information et l'éducation. Il a transmis de la meilleure des manières, qu'Allah prie sur lui et le salue, ainsi que ses compagnons dans leur totalité.

La concordance de ce hadith avec le titre du chapitre : c'est que l'exagération est liée à la profondeur des choses et à l'ajout. Et ceci est une sortie des limites vers ce qui peut atteindre le polythéisme.

[136] Mouslim n°2670.

Chapitre 19 :

Concernant la sévère menace pesant sur qui adore Allah près de la tombe d'un homme vertueux. Que dire donc du fait de l'adorer ?!

Tout ce qui est un moyen menant au polythéisme est interdit, du fait que ce moyen fait glisser dans l'association à Allah et l'adoration d'un autre que Lui, comme cela est clair dans ces hadiths.

Dans le recueil de hadiths authentiques, ᶜÂïshah (ﷺ) rapporte qu'Oum Salamah (ﷺ) mentionna au Prophète (ﷺ) une église qu'elle vit en terre d'Abyssinie et dans laquelle elle remarqua la présence d'images. Le Prophète (ﷺ) dit alors : *« Ce sont ces gens-là qui - lorsqu'un homme ou un serviteur vertueux meurt parmi eux - construisent un lieu de prière sur sa tombe, et y façonnent ces images. Ce sont eux les pires créatures auprès d'Allah »* [137]. Ces gens ont donc réunis deux calamités : la calamité des tombes et celles des images.

Sa parole : « Oum Salamah » : Il s'agit de Hind bint Aboû Umayya Ibn Al-Moughîrah Ibn Abdillah Ibn ᶜOmar Ibn Makhzoûm, Al-Qourashiyyah al-Makhzoûmiyyah. Le Prophète (ﷺ) l'épousa après Aboû Salamah, en l'an trois ou quatre. Elle avait participée avec son mari à l'émigration en Abyssinie. Elle mourut en l'an soixante-deux.

Sa parole : « Elle mentionna » : Dans le Ṣaḥîḥ Al Boukhârî et le Ṣaḥîḥ Mouslim[138], il est noté : « Oum Ḥabîbah et Oum Salamah mentionnèrent toutes deux au Prophète (ﷺ).

---

[137] Al Boukhârî n°434 Mouslim n°528.
[138] Al Boukhârî n°427 Mouslim n°528.

Sa parole : « une église » : C'est lieu dans lequel les chrétiens pratiquent leurs adorations.

Sa parole : « qu'elle vit en terre d'Abyssinie et dans laquelle elle remarqua la présence d'images » : Elle vit cela lors de son émigration en compagnie de son mari Aboû Salamah, vers l'Abyssinie. Ils revinrent ensuite à la Mecque puis émigrèrent vers Médine. L'Abyssinie est une terre de christianisme, mais parmi eux certains embrassèrent l'Islam.

Sa parole : « *lorsqu'un homme ou un serviteur vertueux meurt parmi eux* » : Ce terme est sans probablement un doute du rapporteur.

Sa parole : « *Ce sont eux les pires créatures auprès d'Allah* » : Il ne mentionna pour cela que la construction de ces lieux de prières et des images placées dedans, car ceci suffit à démontrer que ces lieux sont construits pour adorer ceux qui se trouvent dedans, et les images sont là pour le représenter. Par cela, ils sont les pires créatures. Regardes donc ce qui est arrivé à cette communauté concernant les moyens qui ont menés au polythéisme et dans lequel ils sont tombés, parmi ce qui est encore que cela, tel la construction des tombes, leur vénération et leur adoration, et malgré cela, ils considèrent que cela appartient à la religion, alors que c'est le polythéisme, qu'Allah a interdit et pour lequel les messagers ont été envoyés et les livres révélés afin d'interdire cela.

Sa parole : « Ces gens ont donc réunis deux calamités : la calamité des tombes et celles des images » : Ceci fait partie de la parole de Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (رحمه الله). L'auteur ne l'a pas précisé car cela est quelque chose de connu à celui qui lit ce livre.

Al Boukhârî et Mouslim rapportent aussi que ᶜÂïshah (رضي الله عنها) a dit : « *Durant la maladie [précédant sa mort], le Prophète (ﷺ) avait l'habitude de placer un de ses vêtements sur son visage, puis lorsque celui-ci le gêner au point de l'étouffer, il l'ôtait et disait : « Que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les*

chrétiens, car ils ont pris les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière », afin de mettre en garde contre le fait de se comporter de la sorte. Si ce n'avait été cette recommandation, sa tombe aurait été apparente, mais l'on craignit qu'elle ne soit adoptée comme lieu de prière »[139].

Sa parole : « *un de ses vêtements* » : La *Khamîṣah* est un tissu orné de motifs.

Le passage-témoin de ce hadith est la phrase : « *Que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens, car ils ont pris les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière* ».

Il (ﷺ) les a maudits pour le fait de prier auprès de ces endroits, même si le prieur ne désire par-là qu'Allah. Donc celui qui prie à proximité des tombes et les prends comme lieu de prière est maudit, car c'est un moyen menant à leur adoration. Qu'en est-il alors lorsqu'elles sont adorées par différentes sortes s'adoration, et que leurs sont adressées des demandes qu'elles ne sont nullement capables d'exaucer ?!

Ceci est le summum par lequel le fait de prendre les tombes comme endroits de prière a directement emmené au polythéisme, et la malédiction citée dans le hadith n'est pas restreinte aux juifs et aux chrétiens, mais elle englobe plutôt toute personne se rendant coupable de cet acte et d'actes pires. Et c'est cela qu'a voulu le Prophète (ﷺ) lorsqu'il a maudit les juifs et les chrétiens pour cet acte. Il a mis en garde sa communauté afin qu'ils ne commettent pas ce qu'on commit les juifs et les chrétiens. La malédiction englobe donc tous ceux se rendant coupables de ce même acte.

Sa parole : « *Si ce n'avait été cette recommandation* » : C'est-à-dire : S'il n'aurait pas mis en garde contre le fait de prendre sa tombe comme lieu de prière « *sa tombe aurait été apparente* » et aurait été mise avec celles de ses compagnons, au cimetière al-Baqî'.

---

[139] Al Boukhârî n°435 Mouslim n°531.

Sa parole : « *mais l'on craignit qu'elle ne soit adoptée comme lieu de prière* » : Les versions du hadith diffèrent quant à la conjugaison du verbe « craindre ». Dans certains récits, il est dit : « Il a craint » et dans d'autres récits : « Il fut craint ». Le premier sens indique que la crainte évoquée émane du Prophète (ﷺ) et qu'il leur ordonna de l'enterrer sur le lieu même où il allait mourir. Concernant le deuxième sens, il est a supposé que ce sont les compagnons qui craignirent que cet acte de polythéisme apparaisse dans la communauté, et c'est pour cela qu'ils n'auraient pas voulu que sa tombe soit apparente de peur que l'exagération et la vénération n'en pousse certains de cette communauté [à la prendre comme endroit dédié à leur polythéisme]. Et les compagnons auraient donc déduits cela des différentes paroles du Prophète (ﷺ) prononcés à ce sujet, liées à l'interdiction, à la mise en garde, et surtout à la malédiction prononcée sur quiconque commettrait cela.

Al-Qourṭoubî (رحمه الله) a dit : « C'est pour cela que les musulmans exagérèrent dans les limites disposées autour de la tombe du Prophète (ﷺ) en élevant des murs autour d'elle, et en fermant les passages y menant, et ils en firent une place protégée. Puis il fut craint que l'endroit où se trouve la tombe fut pris comme une direction pour la prière, si les rangs de prieurs devaient arriver jusqu'à cet endroit. Ils imaginèrent qu'une telle prière équivaut à prendre sa tombe comme lieu de prière. Ils construisirent donc un mur à partir des deux angles sud de la tombe et les détournèrent progressivement en prolongeant cette construction vers une forme triangulaire orientée vers le sud. De cette manière, personne ne pouvait plus se retrouver dirigé directement vers sa tombe en prière ». Fin de citation.

Je dis : « Par cela, Allah protégea sa tombe, et accepta sa demande (ﷺ) lorsqu'il demanda : « *Ô Allah ! Ne fais pas de ma tombe une idole adorée, car la colère d'Allah s'est intensifiée sur des gens qui ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieu de prière* »[140].

[140] Mâlik n°1/185 et n°186

L'imam Mouslim rapporte que Joundoub Ibn ᶜAbd-Allah (ﷺ) a dit : « *Cinq jours avant qu'il ne s'éteigne, j'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Je m'en remets à Allah et affirme n'avoir parmi vous aucun ami proche. En effet, Allah m'a choisi comme ami proche, comme Il l'a fait pour Ibrâhîm. Et si je devais choisir un ami proche dans ma communauté, j'aurai choisi Aboû Bakr. Les peuples qui vous ont précédés prenaient les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière. Ne prenez donc pas les tombes comme lieux de prière car je vous l'interdit ». »* [141].

Sa parole : « Joundoub Ibn ᶜAbd-Allah (ﷺ) » : Il s'agit d'Ibn Soufyân al-Bajalî et son nom d'affiliation lui vient de son grand-père. Il fut un célèbre compagnon, et mourut après les années soixante (de l'hégire).

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Concernant la construction des mosquées sur des tombes, les gens des différents groupes ont été clairs concernant l'interdiction de cela, en se basant sur les hadiths authentiques. Et nos compagnons (hanbalites) ont été clairs, ainsi que d'autres, parmi les compagnons de Mâlik, Ash-Shâfiᶜî, pour interdire cela ».

Et il a dit (ﷺ) : « Et nul doute concernant l'interdiction formelle de cela, - puis il mentionna les hadiths relatifs à cela, jusqu'à ce qu'il dise - : Et ces mosquées construites sur les tombes des prophètes et des hommes vertueux, des rois et autres, il convient de toutes les détruire et ceci est un sujet à propos duquel je ne connais aucune divergence des savants reconnus ».

Il a interdit ces actes à la fin de sa vie, puis a maudit - dans l'agonie - les personnes agissant de la sorte. Or, prier auprès

[141] Mouslim 532.

des tombes fait partie de ces actes, même si aucune mosquée n'y est construite. C'est d'ailleurs le sens des propose de ᶜÂïshah (ﷺ) : « ...mais l'on craignit qu'elle ne soit adoptée comme lieu de prière. » En effet les Compagnons (ﷺ) n'avaient pas l'intention de bâtir une mosquée autour de sa tombe. Mais tout lieu où l'on projette volontairement de prier est considéré comme lieu de prière, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « La terre toute entière m'a été rendu lieu de prière et moyen de purification »[142].

Ceci est ce qu'a mentionné notre Shaykh (ﷺ), et ceci fait partie des explications provenant de Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (ﷺ) à propos de ces hadiths.

L'imam Aḥmed (ﷺ) rapporte avec une bonne chaîne de rapporteurs d'après Ibn Massᶜoûd (ﷺ) qui attribue cette parole au Prophète (ﷺ) : « *Ceux que l'Heure atteindra de leur vivant, seront ceux qui prennent les tombes comme lieux de prières car ils font partie des pires individus* »[143].

Je dis : « Ceci s'est énormément produit dans la communauté, tout cela se produisit à l'époque antéislamique, avant la venue du Prophète (ﷺ), et comme cela est clair pour celui qui est clairvoyant. Nos contemporains ont néanmoins aggravés le polythéisme dans lequel les générations antéislamiques étaient tombées, et cette parole se justifie de la sorte :

---

[142] Partie d'un hadith rapporté par Al Boukhârî 335 Mouslim 521, selon Jâbir Ibn ᶜAbd Allah

[143] Aḥmed 1/435 Ibn Khouzaymah dans son Ṣaḥîḥ 789 Aboû Ḥâtim Ibn Ḥibbân 340 et 341 dans son livre Mawârid Aẓ-Ẓam'ân. Al-Haythamî a dit dans Al-Majmaᶜ : « Aṭ-Ṭabarânî l'a rapporté dans Al-Kabîr, avec une bonne chaîne – Ḥassan ». Shaykh Al-islam a dit dans iqtidâ as-sirât Al-mustaqîm 2/186 : excellent – jayyid ».

- Ils vouent leur sincérité à autre qu'Allah dans leur détresse, en oubliant Allah.
- Ils croient que leurs divinités parmi les morts agissent sur l'univers, en dehors d'Allah.

Ils réunirent donc deux formes de polythéisme, celui dans l'adoration et celui dans la seigneurie. Cela, nous l'avons entendu de leurs propres bouches, et parmi ceci, nous pouvons citer la parole d'Ibn Kamâl, parmi les gens de 'Umân, et d'autres : « Certes ᶜAbd Al-Qâdir al-Jîlânî entend nos invocations et les exauce » !! Il prétend qu'il connaît l'invisible, alors qu'il est mort. Sa raison est partie et il s'est égaré, en mécroyant en ce qu'Allah a révélé dans Son Livre, telle Sa parole :

إِن تَدْعُوهُمْ لَا يَسْمَعُوا۟ دُعَآءَكُمْ وَلَوْ سَمِعُوا۟ مَا ٱسْتَجَابُوا۟ لَكُمْ ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ ۚ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ

﴾ Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation ; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé ﴿ (35/14)

Ils n'ont pas véracifiés Allah à propos des informations qu'Il a apporté concernant leurs divinités qu'ils adorent en dehors d'Allah, et ils n'ont pas cru en ce qu'Allah a révélé dans Son Livre, mais ils ont plutôt exagérés et se sont entêtés à le rejeter, ils ont traités au mensonge, ont rejetés les signes d'Allah, et se sont enflés d'orgueil face aux textes et à leur propre raison. Et c'est à Allah que nous demande l'aide.

Chapitre 20 :

L'exagération à l'égard des tombes des vertueux transforme ces dernières en monuments [adorés] en dehors d'Allah

[L'imam] Malik (رحمه الله) a rapporté dans le « Mouwaṭṭa' » que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ô Allah ! Fais que ma tombe ne soit pas un monument que l'on adore. La colère d'Allah s'est accrue contre ceux qui ont pris les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière* »[144].

Ceci car Il (ﷻ) craignait que sa communauté tombe, par rapport à sa personne, dans la même exagération dans laquelle sont tombés les juifs et les chrétiens par rapport à leurs prophètes, en les adorant en dehors d'Allah. La cause de cela fut l'exagération à leur propos, comme Allah a dit :

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُوا۟ فِى دِينِكُمْ غَيْرَ ٱلْحَقِّ وَلَا تَتَّبِعُوٓا۟ أَهْوَآءَ قَوْمٍ قَدْ ضَلُّوا۟ مِن قَبْلُ وَأَضَلُّوا۟ كَثِيرًا وَضَلُّوا۟ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ

﴿ Dis : « Ô gens du Livre, n'exagérez pas en votre religion, s'opposant à la vérité. Ne suivez pas les passions des gens qui

---

[144] Mâlik dans le Mouwaṭṭa' (tanwîr Al-hawâlik 1/185-186) d'après 'Atâ Ibn Yassâr qui le remonte au Prophète (ﷺ). Al-Bazzâr rapporte ce hadith de manière 'mawsûl' d'après ᶜOmar Ibn Moḥammed, d'après Zayd Ibn Aslam, d'après 'Atâ Ibn Yassâr, d'après Aboû Saᶜîd Al-Khudrî (رضي الله عنه) qui le remonte au Prophète (ﷺ). Ceci a été mentionné par Ibn ᶜAbd Al-Barr (رحمه الله) - selon ce qui a été rapporté par as-Suyûtî (رحمه الله) dans « tanwîr Al-hawâlik » 1/186 – qui a dit : « Ce hadith est authentique pour celui qui accepte les personnes de confiance rapportant des textes Moursal ».

se sont égarés avant cela, qui ont égaré beaucoup de monde et qui se sont égarés du chemin droit ». ﴾ (5/77)

Et Il (ﷻ) espéra de son Seigneur qu'Il fasse en sorte que sa tombe ne devienne pas une idole adorée, tout comme les autres tombes sont adorées par différentes sortes d'adoration comme cela est connu. Et cela a précédé, dans le hadith de ᶜÂïshah (رضي الله عنها) : « Si ce n'était cette recommandation, sa tombe aurait été surélevée, mais il craignit qu'elle fut prise comme lieu de prière ».

Allah a certes exaucé l'invocation de Son Prophète (ﷺ) en faisant en sorte que sa tombe soit protégée et entourée de trois murs, comme a mentionné cela Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) :

Le seigneur des mondes a exaucé son invocation
Et entouré sa tombe de trois murs

Ibn Jarîr (رحمه الله) rapporte selon sa propre chaîne de rapporteurs, d'après Soufyân, d'après Manṣoûr, d'après Moujâhid [qu'il a dit concernant la parole d'Allah] :

أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ

﴾ Avez-vous vu [les divinités] Lât et ᶜOuzzâ ? ﴿ (Sourate L'étoile, v.19)

***« [Al Lât était un homme] qui apportait du sawîq aux pèlerins. Lorsqu'il mourut, les gens se recueillirent sur sa tombe »*[145].**

Aboû Al-Jawzâ (رحمه الله) rapporte aussi d'Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) qu' « *Il apportait du Sawîq aux pèlerins (Aliment à base d'orge grillé, broyé, puis mélangé à de la pâte de dattes)* »[146].

[145] *Jâmiᶜ Al-Bayân Fî Tafsîr Al-Qour'ân* n°25180.
[146] *Jâmiᶜ Al-Bayân* n°20182.

Sa parole : « Ibn Jarîr (ﷺ) » : Il s'agit d'Aboû Jaᶜfar Ibn Jarîr, auteur d'un *Tafsîr* qui compte parmi les meilleures exégèses du Coran. Il fut un grand imam des musulmans.

Ce texte contient ce qui correspond au titre du chapitre, à savoir qu'ils ont exagérés du fait de sa piété, et ils l'ont considéré comme une idole, en le vénérant et l'adorant. Ce fut même l'une des plus grandes idoles de l'époque antéislamique.

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « *Le Prophète (ﷺ) a maudit les femmes qui visitent les tombes, ainsi que ceux qui prennent ces dernières comme lieux de prière et les ornent de lampes* »[147].

Ce hadith est authentique, et il a été authentifié par Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (ﷺ), et le fait qu'il soit rapporté par les quatre auteurs des Sounans doit suffire à te rassurer pour l'utiliser comme preuve, et du fait qu'aucun des quatre ne l'a annoté par une chose négative, qu'il n'y ait rien qui s'oppose à ce texte.

[147] Aboû Dâwoûd n°3236 At-Tirmidhî n°320 An-Nasâ'î 4/94-95 Ibn Mâjah 1575. Ce hadith est rendu authentique par d'autres (lahu shawâhid), sauf le passage « et les ornent de lampes » qui est considéré 'munkar'.

Chapitre 21 :

La protection du Tawḥîd par le Prophète (ﷺ), et l'effort fourni pour barrer toutes les voies menant au polythéisme

Allah ﷻ a dit :

لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِٱلْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴾ Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous... ﴿ (Sourate At-Tawbah, v. 128)

Ce verset signifie : « Les péchés commis par la communauté lui pèsent lourd, et lui sont difficiles, et la pire chose lui pesant lourd et l'affligeant est le polythéisme, en grande ou en petite quantité. De même, tout ce qui y mène, et tout ce qui tend à s'en approcher parmi les grands péchés ». Il (ﷺ) insista énormément à interdire le polythéisme et ses causes, d'une insistance incroyable. Ce fut le cas de ses compagnons également, après sa mort, lorsqu'ils coupèrent les fils par lesquels les malades s'exorcisaient, et d'autres exemples sont connus.

Aboû Hourayrah (ﷺ) a dit : « *Le Prophète (ﷺ) a dit : « Ne faites pas de vos demeures des tombes, et ne faites pas de ma tombe un ᶜÎd . Invoquez les bénédictions divines pour moi, car vos invocations me parviennent où que vous soyez* »[148].

Al-Ḥâfiẓ Moḥammed Ibn ᶜAbd Al-Hâdî (ﷺ) a dit : « Ce hadith à une très bonne chaîne de rapporteurs, et il existe d'autres hadiths visant à le renforcer davantage (lahu shawâhid) qui l'élèvent au degré de l'authentique (Ṣaḥîḥ) »[149].

Il (ﷺ) leur a donc interdit de délaisser totalement la prière dans les demeures, contrairement des tombes auprès desquelles il ne convient pas de prier, par crainte des tentations liées à cela, et de ce que cela peut emmener comme déviation vers l'adoration d'un autre qu'Allah. Et tout comme il (ﷺ) leur interdit de prier à proximité des tombes, il (ﷺ) leur a interdit de faire ressembler de leurs maisons des lieux dénués de prière.

Sa parole : « *et ne faites pas de ma tombe un ᶜÎd* » : Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Al-ᶜÎd est un mot exprimant l'idée du retour périodique d'un rassemblement, lié à un aspect festif. Cela peut être hebdomadaire, mensuel, annuel ou autre ».

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « *Al-ᶜÎd* est ce dont la venue est liée à un temps et un endroit. Lorsque ce mot est lié à un endroit, cela concerne un rassemblement de personnes réunies en vue d'une adoration ou autre. Ceci peut être la mosquée sacrée de la Mecque, Minâ, *Mouzdalifah*, ᶜArafât. Ces rites-ci, Allah en a fait un ᶜÎd pour les monothéistes, tout comme il nous accordés deux jours de fête qui sont les jours du ᶜÎd. Les polythéistes ont donc également des ᶜÎd liés au temps ou à un endroit. Lorsqu'Allah fit venir [en

[148] Aboû Dâwoûd 2042 d'après ᶜAbd Allah Ibn Nâfiᶜ, informé par Ibn Abî Dhi²b, d'après Saᶜîd Al-Maqbarî, d'après Aboû Hourayrah.
[149] As-sârim Al-munkî fi ar-rad 'Alâ As-Soubkî page 414.

péninsule arabique] l'Islam, Il annula tout cela et remplaça pour Ses serviteurs vertueux ces jours par ᶜÎd Al-Fiṭr, ᶜÎd An-Naḥr, les trois jours de Minâ, tout comme il remplaça les ᶜÎd des polythéistes liées au lieu par la Kaᶜbah, Minâ, Muzdalifa, 'Arafa et les autres lieux de culte ».

ᶜAlî Ibn al-Ḥoussayn (ﷺ) vit un homme s'introduire dans une brèche proche de la tombe du Prophète (ﷺ) pour y invoquer [Allah]. Il le lui interdit alors en lui disant : « *Veux-tu que je t'informe d'un hadith que j'ai entendu de mon père, d'après mon grand-père : « Le Prophète (ﷺ) a dit : « Ne prenez pas ma tombe comme lieu de pèlerinage, et ne faites pas de vos demeures des tombes, et invoquez les bénédictions divines pour moi, car vos invocations me parviennent ou que vous soyez ».* »[150].

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Regardes cette sounna ! Les gens de Médine et les gens de la maison prophétique sont les plus proches du Prophète (ﷺ) en lignée et en voisinage, et ils seraient plus que tout autre dans le besoin de le visiter, mais ils ont été précis dans cette compréhension ». Fin de citation.

Sa parole : « ᶜAlî Ibn Al-Ḥoussayn (ﷺ) » : Il s'agit du petit-fils de ᶜAlî Ibn Abî Ṭâlib (ﷺ), connu sous l'appellation « zîn al-'âbidîn ». Il fut le meilleur parmi les successeurs des compagnons parmi les gens de la Maison, ainsi que le plus savant d'entre eux. Az-Zouhrî (ﷺ) a dit : « Je n'ai jamais vu un Qourashî meilleur que lui ». Il mourut en l'an quatre-vingt-treize selon l'avis le plus juste.

Sa parole : « vit un homme s'introduire dans une brèche » : Une ouverture, une fente dans le mur.

---

150 Aboû Ya'lâ 465, Al-Qâḍî Ismâ'îl, Al-Ḥâfiẓ ad-Diyâ dans Al-mukhtâra 2/49 n° 428.

Sa parole « s'introduire [...] pour y invoquer [Allah]. Il le lui interdit alors » : Ceci prouve l'interdiction de fréquenter les tombes et les mausolées dans le but d'invoquer (Allah) et de prier à ces endroits.

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Je ne connais personne ayant autorisé cela, car cela amène à considérer cet endroit comme *ᶜÎd*. Et cela prouve également que se rendre à la mosquée pour y prier, alors que le but premier était uniquement de saluer la tombe, est interdit, car cela n'a pas été légiféré.
L'imam Mâlik (ﷺ) détestait voir les gens de Médine rentrer à la mosquée avec comme but premier d'y saluer la tombe du Prophète (ﷺ) car les prédécesseurs ne pratiquaient pas cela.

Les compagnons et leurs successeurs se rendaient à la mosquée du Prophète (ﷺ) pour y prier. Lorsque celle-ci était accomplie, ils s'asseyaient un peu puis partaient, et ne se dirigeaient pas automatiquement vers la tombe pour la saluer, car ils savaient que la Sounnah est de prier sur lui et de le saluer lors de l'entrée à la mosquée.

Quant au fait de se diriger vers la tombe, puis de prier sur lui et de le saluer spécifiquement à cet endroit, ou encore d'y prier puis d'invoquer, ceci n'a pas été légiféré, mais plutôt interdit par sa parole (ﷺ) : *« Ne prenez pas ma tombe comme ᶜÎd, et priez sur moi, car vos prières me parviennent »*. Il mentionna ici que les prières lui parviennent, même de loin, de même que les salutations, et il a maudit ceux qui prennent les tombes de leurs prophètes comme lieux de prière.

Concernant l'appartement dans lequel il habitait, il était accessible par la porte, en raison du fait que ᶜÂïshah (ﷺ) y habitait, mais par la suite, un mur y fut construit. Malgré cet accès à la tombe, personne ne s'y introduisait, ni pour lui passer les salutations, ni pour venir y prier, ni pour invoquer pour eux-mêmes ou autres qu'eux, ni pour venir y demander un hadith, ou encore la science, et le diable n'eût aucune emprise sur eux, jusqu'au jour où il le fit entendre une voix. Alors les gens pensèrent qu'il (ﷺ) leur avait

parlé, ou qu'il avait répondu, ou expliqué une de ses paroles, ou encore qu'il avait peut-être rendu les salutations, et cela d'une voix qui s'est entendue jusqu'à l'extérieur. Tout comme le diable désespéra des premiers, il égara ceux-ci auprès de sa tombe (ﷺ) comme celles d'autres personnes, au point où ils pensèrent que les habitants de ces tombes donnaient des ordres et interdisaient d'autres choses, et qu'ils parlaient vraiment ! Et qu'ils sortaient des tombes ... Ils les voyaient comme sortir de leurs tombes ! Et ils pensaient que les âmes des morts sortaient afin de leur parler, et qu'elles reprenaient l'apparence d'un corps humain afin de leur parler, et eux voyaient cela !

Le but de tout cela est de dire que les compagnons ne prenaient pas sa tombe comme lieu répété de visite, ni pour lui passer les salutations et la paix, alors que certains parmi les générations d'après le firent »[151].

Aboû Saᶜîd Al-Manṣoûr (رضي الله عنه) a dit dans ses « Sounan » : « ᶜAbd Al-ᶜAzîz Ibn Moḥammed a été informé par Suhayl Ibn Abî Suhayl qui a dit : « Al-Ḥassan Ibn al-Ḥassan Ibn ᶜAlî Ibn Abî Ṭâlib (رضي الله عنهما) m'a vu auprès de la tombe du Prophète (ﷺ) et il m'interpella alors qu'il dînait dans la maison de Fâṭimah. Il me dit : « Viens dîner ! ». J'ai répondu : « Je n'en ai pas envie ». Il dit alors : « Pourquoi t'ai-je aperçu près de la tombe ? ». J'ai alors répondu : « J'ai passé les salutations au Prophète (ﷺ). Il m'a dit : « Salues-le lorsque tu rentres à la mosquée ». Puis il ajouta : « Le Prophète (ﷺ) a dit : « Ne prenez pas ma tombe comme *ᶜÎd*, et ne faites pas de vos maisons des cimetières, et priez sur moi, car vos prières me parviennent où que vous soyez. Allah a maudit les juifs et les chrétiens car ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieu de prière ». Fin de la parole d'Ibn Taymiyyah (رحمه الله)[152].

---

[151] Majmoû Al-fatâwâ 27/385 et les pages suivantes.

[152] Rapportée par Al-Ḥâfiẓ Ismâᶜîl Al-Qâḍî dans son livre Faḍl Aṣ-Ṣalât ᶜAlâ An-Nabiyyi (ﷺ) n°30, ᶜAbd Ar-Razzâq dans son livre Al-Mouṣannaf n°6726 de manière résumée, et certains termes sont différents. Ibn Taymiyyah l'a également rapportée dans son livre *Iqtiḍâ Aṣ-Ṣirâṭ Al-Moustaqîm* 1/338-339, et une seconde fois 2/172 d'une version rapportée par Abî Saᶜîd , le serviteur d'Al-

Je dis : « Lui de même est proche du Prophète (ﷺ) par l'affiliation et par son habitation. Mais il a interdit de venir près de sa tombe pour invoquer, car le fait de s'y rendre en pensant que les invocations seraient mieux exaucées est une parole qu'Allah et Son messager n'ont pas légiférés à cette communauté. Si cela avait été le cas, les califes et les premiers bien-guidés parmi les mecquois et les médinois ne l'aurait pas délaissé, et de même ceux qui leur ont succédés parmi les gens de la Maison, et les imams parmi les successeurs des compagnons, et ils n'auraient pas blâmés celui qui l'aurait fait.

Leur parole est une preuve, et c'est que qu'indiquent les hadiths, comme le hadith de ᶜÂïshah (رضي الله عنها) et le hadith de ce chapitre. Ceci est en raison de la science des prédécesseurs, des buts voulus par le Prophète (ﷺ) visant à interdire l'exagération à son égard, et sa peur de voir ce qui arriverait à ceux qui allaient exagérer dans la religion, puis allaient suivre un autre chemin que celui des croyants, comme l'a dit Allah :

وَمَن يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنۢ بَعۡدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلۡهُدَىٰ وَيَتَّبِعۡ غَيۡرَ سَبِيلِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ
نُوَلِّهِۦ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصۡلِهِۦ جَهَنَّمَۖ وَسَآءَتۡ مَصِيرًا

﴾ Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous lui collerons ce qu'il s'est collé, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! ﴿ (4/115)

Et lorsqu'apparu l'adoration des tombes dans cette communauté, ainsi que leur vénération, l'on vit les gens partir en voyage dans le but d'aller y accomplir des invocations, d'y rechercher le secours,

---

Mahrî, puis il a dit : « Ces deux versions, remontant au Prophète (ﷺ) prouvent la confirmation de ce hadith malgré la divergence dans certains termes, car la personne remontant cette parole au Prophète (ﷺ) s'en est servie dans son argumentation, et ceci implique donc bien qu'il la considère valable ».

d'y dépenser le meilleur de leurs biens pour se rapprocher d'elles, et valoriser ses habitants. Quelle catastrophe énorme !! Nous demandons à Allah d'être préservés du polythéisme, de ce qui y mène, ainsi de ce qui en rapproche.

Chapitre 22 :

Certains membres de cette communauté adoreront les idoles

Allah ﷻ a dit :

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ يُؤْمِنُونَ بِٱلْجِبْتِ وَٱلطَّٰغُوتِ

﴾N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée, avoir foi à la magie et au Ṭâghoût﴿ (Sourate An-Nissâ, v.51, 52)

Une idole est un nom désignant toute chose à laquelle est vouée une parmi les différentes catégories d'adoration à autre qu'Allah, que ce soit une tombe, une statue ou autre. Ceci se trouve dans la parole du Khalîl (عليه السلام) :

إِنَّمَا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَوْثَٰنًا وَتَخْلُقُونَ إِفْكًا

﴾ Vous n'adorez que des idoles, en dehors d'Allah, et vous forgez un mensonge ﴿ (29/17)

Ainsi que cette parole :

قَالُوا۟ نَعْبُدُ أَصْنَامًا فَنَظَلُّ لَهَا عَٰكِفِينَ

﴾ Ils dirent : « Nous adorons des idoles et nous leurs restons attachés ». ﴿ (26/71)

Ibn Abî Ḥâtim rapporte d'après ᶜIkrimah qui a dit : « Huyayy Ibn Akhtab et Kaᶜb Ibn al-Ashraf arrivèrent à la Mecque quand certains leurs dirent : « Vous êtes des gens instruits et intelligents, informez-nous donc au sujet de nous et de Moḥammed ». Ils dirent : « Qui

êtes-vous et qui est Moḥammed ? ». Ils répondirent : « Nous lions les liens de parenté, nous égorgeons en offrande d'énormes chamelles, nous versons l'eau sur le lait, nous abreuvons les pèlerins, et quant à Moḥammed, il n'a pas de descendance, il coupe les liens avec nous, et ne le suive que les brigands qui dévalisent les pèlerins. Alors sommes-nous mieux, ou bien lui ? » Ils dirent alors : « Vous êtes meilleurs et mieux guidés ». Alors révéla alors ce verset :

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ يُؤْمِنُونَ بِٱلْجِبْتِ وَٱلطَّٰغُوتِ وَيَقُولُونَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟ هَٰٓؤُلَآءِ أَهْدَىٰ مِنَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ سَبِيلًا

﴾ N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée, avoir foi à la magie et au Ṭâghoût, et dire en faveur de ceux qui ne croient pas : «Ceux-là sont mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru ﴿ (4/51)

قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكَ مَثُوبَةً عِندَ ٱللَّهِ ۚ مَن لَّعَنَهُ ٱللَّهُ وَغَضِبَ عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمُ ٱلْقِرَدَةَ وَٱلْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ ٱلطَّٰغُوتَ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ شَرٌّ مَّكَانًا وَأَضَلُّ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ

﴾ Dis : « Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, comme rétribution, auprès d'Allah ? Celui qu'Allah a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes et des porcs, et de même, celui qui a adoré le Ṭâghoût ». ﴿ (Sourate la table servie, v. 60)

Al-Baghawî (ﷺ) a dit : « « **Dis** » : Ô Moḥammed. « **Puis-je vous informer** » : vous apporter une information. « **De ce qu'il y a de pire** » : Que votre parole : « *Les gens de votre religion ont une part minuscule ici-bas et dans l'au-delà et il n'y a pas pire religion que la*

vôtre », puis il mentionna la réponse de la même façon que l'on formulerait une affirmation en début de phrase, comme ici :

قُلْ أَفَأُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكُمُ ۖ ٱلنَّارُ

﴾ Dis : « Vous informerai-je de quelque chose de plus terrible ? Le Feu ». ﴿ (22/72) »[153].

Sa parole : « **comme rétribution** » : Comme récompense et rémunération. « A**uprès d'Allah ? Celui qu'Allah a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes et des porcs** » : Les singes sont les mécréants du jour du sabat, et les porcs sont les mécréants en la Table servie descendue sur ᶜÎssâ (عليه السلام).

D'après ᶜAlî Ibn Abî Ṭalḥah, d'après Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) : « Les singes et les porcs appartenaient tous les deux aux gens du jour du sabat. Les jeunes devinrent des singes et les personnes plus âgées devinrent des porcs. « **Et de même, celui qui a adoré le *Ṭâghoût*** » : Il fit de certains d'entre eux des adorateurs du *Ṭâghoût*, c'est-à-dire des gens qui obéirent au diable, qui les tenta.

Aboû Saᶜîd (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Vous suivrez certes à la trace les voies de ceux qui vous ont précédés, au point où même s'ils s'introduisent dans le trou d'un lézard, vous ferez de même ». Les Compagnons demandèrent : « Ô Prophète d'Allah, fais-tu allusion aux juifs et aux chrétiens ? »*
***Le Prophète (ﷺ) répondit : « A qui d'autre ? »*[154].**

Il (ﷺ) expliqua dans cette parole que tous ces actes réalisés par les gens du Livre – parmi ce qui leur a causé le blâme d'Allah dans ces versets et d'autres – allaient sans nul doute se produire de la même

[153] *Tafsîr Al-Baghawî.*
[154] Al Boukhârî n°3456, Mouslim n°2669 Aḥmed 3/125

manière dans cette communauté. Et ce hadith correspond clairement au titre du chapitre.

Sa parole : « *à la trace* » : Le terme arabe est « al-quzza ». Cela désigne la plume d'une flèche. Ce qui veut dire : Vous suivrez leur chemin dans tout ce qu'ils ont fait, et vous leur ressemblerez dans cela tout comme la plume d'une flèche ressemble à une autre. Et cela s'est réalisé comme il l'avait annoncé (ﷺ).

Soufyân (رضي الله عنه) a dit : « Celui de nos savants qui se pervertit, celui-là ressemble aux juifs, et celui de nos adorateurs qui se pervertit, celui-là ressemble aux chrétiens ». Fin de citation.

Mouslim rapporte d'après Thawbân (رضي الله عنه) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah a mis la Terre sous mes yeux et j'en ai vu l'orient et l'occident. Le royaume terrestre de ma communauté s'étendra aussi loin que ce qui m'a été dévoilé. Deux trésors m'ont été octroyés : le rouge et le blanc. J'ai aussi demandé à mon Seigneur de ne pas anéantir la totalité de ma communauté par une calamité subite, et de ne pas la laisser se faire agresser par des ennemis venus de l'extérieur, qui domineraient vos dirigeants, même s'ils soulevaient la Terre entière (contre vous) pour cela, au point où certains anéantissent d'autres, et que certains réduisent d'autres en esclavage. Et mon Seigneur m'a répondu : « Ô Moḥammed, lorsque Je décrète une chose, elle est inévitable. J'ai donc accordé à ta communauté de ne jamais l'anéantir dans sa totalité par une calamité subite, et de ne pas la laisser se faire agresser par des ennemis venus de l'extérieur, qui domineraient et contraindraient vos dirigeants, même s'ils soulevaient la Terre entière (contre vous) pour cela, jusqu'à ce que certains en anéantissent d'autres, et que certains réduisent d'autres en esclavage* ». »[155].

[155] Mouslim n°2889 et le rajout : Aboû Dâwoûd n°4252 Ibn Mâjah n°3952.

Al Barqânî (ﷺ) a rapporté ce hadith dans son recueil authentique en ajoutant : « *Mais ce que je crains le plus pour ma communauté ce sont les meneurs prônant l'égarement. Si le feu de la guerre s'allume dans la communauté, il ne s'éteindra qu'au jour de la Résurrection. Et ce dernier n'arrivera qu'après qu'un des groupes de ma communauté aura rejoint les polythéistes, et que d'autres groupes adoreront les idoles. Il apparaîtra en outre trente menteurs dans ma communauté, chacun d'entre eux prétendant être Prophète. Or, je suis le sceau des Prophètes et il n'y a pas de Prophète après moi. Cependant, il ne cessera d'exister une partie de ma communauté victorieuse dans la vérité. Ceux qui les trahissent ou s'opposent à eux ne leur causeront aucun préjudice, jusqu'à ce que l'ordre d'Allah - béni et élevé - arrive* ».

Sa parole : « Thawbân (ﷺ) » : Il s'agit de l'affranchi du Prophète (ﷺ). Par la suite, il partit au Shâm et mourut à Homs en l'an cinquante-quatre.

Sa parole : « *Allah a mis la Terre sous mes yeux* » : at-Tûrbashtî (ﷺ) a dit : C'est comme si la Terre avait été prise dans une main et regroupée sous ses yeux, de sorte que même le loin paraisse proche, et qu'il en aperçoive sa totalité en la percevant proche ».

Cette parole veut donc dire qu'Allah a plié la Terre pour lui, et l'a réunie comme on regarderait la paume d'une main dans un miroir.

Aṭ-Ṭîbî (ﷺ) a dit : « Il l'a regroupée pour moi afin que je vois de mes yeux ce que ma communauté allait posséder d'est en ouest de la Terre ».

Sa parole : « *Le royaume terrestre de ma communauté s'étendra aussi loin que ce qui m'a été dévoilé* » : Al-Qourṭoubî (ﷺ) a dit : « Cette information s'est produite comme il l'a dit, et ceci prouve

une nouvelle fois la vérité de sa prophétie, car le royaume de sa communauté s'est élargi au point d'arriver jusqu'à Tanger, à l'extrémité ouest du continent africain, et jusqu'à Khourasân et an-Nahr à l'est. De même, il atteignit des pays tels la chine, l'inde. Toutefois, il n'atteint pas les mêmes extrémités dans les directions nord et sud. C'est pour cela qu'il (ﷺ) n'a pas mentionné la terre entière, et il n'a pas été informé non plus que sa communauté allait l'atteindre entièrement ».

Sa parole : « *que ce qui m'a été dévoilé* » : Il est possible que le terme soit : « il m'a été dévoilé » comme il est possible que ce soit : « Il (Allah m'a dévoilé », selon l'utilisation de la forme active ou passive.

Sa parole : « D*eux trésors m'ont été octroyés : le rouge et le blanc* » : Al-Qourṭoubî (رحمه الله) a dit : « Il veut dire par là le trésor de Kisrâ, roi des perses et le trésor de César, roi des romains. Et il dit : « *Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, vous dépenserez certes leurs trésors dans le chemin d'Allah* »[156]. Le trésor de César a été mentionné en rouge en raison de la prédominance des pièces en or, et le trésor de Kisrâ a été mentionné en blanc en raison de la prédominance des pierres précieuses et de l'argent. C'est sous le califat de ᶜOmar (رضي الله عنه) que se produisit ceci.

Sa parole : « *J'ai aussi demandé à mon Seigneur de ne pas anéantir la totalité de ma communauté par une calamité subite* » : C'est-à-dire par une sécheresse, une famine ou autre, par laquelle la perdition de la communauté se produirait.

Sa parole : « *venus de l'extérieur* » : C'est-à-dire par autre que la main des mécréants, et ils vont donc s'anéantir les uns les autres et s'emprisonner mutuellement, et l'histoire nous prouve bien cela.

Sa parole : « *qui domineraient vos dirigeants* » : Al-Jawharî (رحمه الله) a dit : « Le terme « baida », utilisé ici, désigne le cœur d'une chose. Et « baida al-qawm » : leurs représentants et leurs nobles.

---

[156] Al Boukhârî 3120 Mouslim 2918 selon Aboû Hourayrah et Al Boukhârî 3121 Mouslim 2919 selon Jâbir Ibn Samourah.

Selon ces termes, le sens du hadith est donc : « Qu'Allah fasse en sorte de ne pas faire déverser l'ennemi sur la totalité de la population musulmane, jusqu'à ce qu'ils n'aient d'abord possédés des terres et des pays, et même si pour cela ils soulevaient des populations entières ». Il a été dit aussi : « baida » : signifie le groupe et la plupart, même s'ils sont peu nombreux.

Sa parole : « *Et mon Seigneur m'a répondu : « Ô Moḥammed, lorsque Je décrète une chose, elle est inévitable* » : Ceci correspond au hadith : « *Nul ne peut repousser ce que J'ai décrété* »[157].

Sa parole : « *jusqu'à ce que certains en anéantissent d'autres, et que certains réduisent d'autres en esclavage* » : L'apparence du hadith est que le terme « hattâ », qui revêt plusieurs sens en arabe, prend ici le sens de « jusqu'à ». Le sens du hadith est donc : « L'affaire de cette communauté prendra fin lorsque certains en anéantiront d'autres ».

Sa parole : « Al Barqânî (ﷺ) a rapporté ce hadith dans son recueil authentique » : Il s'agit d'al-Ḥâfiẓ Aboû Bakr Aḥmed Ibn Moḥammed Ibn Ghâlib al-Khawârazimî Ash-Shâfiᶜî. Il naquit en l'an trois cent trente-six, et mourut en l'an quatre cent vingt-cinq. Al-Khaṭîb (ﷺ) a dit : « Il était de confiance, et vertueux. Nous ne connaissions pas plus fiable que lui parmi nos imams ». Grand connaisseur de la jurisprudence, auteur de nombreux ouvrages, dont un Mousnad contenant ce renferme les deux Ṣaḥîḥ. Il compila les hadiths rapportés par Ath-Thawrî, Shouᶜbah et d'autres.

Sa parole : « *Mais ce que je crains le plus pour ma communauté ce sont les meneurs prônant l'égarement* » : C'est-à-dire les gouverneurs, les savants et les adorateurs qui peuvent juger entre

---

[157] Ceci est la partie d'un hadith rapporté par ᶜAbd Ar-Razzâq dans Al-Mouṣannaf 19638 d'après Al-Moughîrah Ibn Shouᶜbah. Il est rapporté également par Al-Bazzâr (voir Majmaᶜ Az-Zawâ'id 10/103) dans un hadith d'après Jâbir. Al-Haythamî a dit : « sa chaîne de rapporteurs est bonne ».

les gens sans science et par cela égarer la communauté entière, comme Allah a dit :

وَإِنَّ كَثِيرًا لَّيُضِلُّونَ بِأَهْوَآئِهِم بِغَيْرِ عِلْمٍ ۗ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُعْتَدِينَ

﴾ **Beaucoup de gens égarent, sans savoir, par leurs passions. C'est ton Seigneur qui connaît le mieux les transgresseurs** ﴿ (6/119)

وَلَقَدْ ضَلَّ قَبْلَهُمْ أَكْثَرُ ٱلْأَوَّلِينَ

﴾ **En effet, avant eux, la plupart des anciens se sont égarés** ﴿ (37/71)

Et d'autres versets, nombreux dans le Coran.

Ziyâd Ibn Hadîr a dit : « ᶜOmar (ﷺ) m'a dit : « Sais-tu ce qui anéantis l'Islam ? ». Je lui ai dit : « Non ». Il dit alors : « Ce qui l'anéantit, c'est l'erreur du savant, la discussion avec l'hypocrite à propos du Livre, et le jugement des imams qui égarent »[158].

Sa parole : « *Si le feu de la guerre s'allume dans la communauté, il ne s'éteindra qu'au jour de la Résurrection* » : Ceci aussi s'est produit, et la communauté ne cesse d'assister à cela. Nous demandons à Allah le pardon et la préservation, ici-bas et dans l'au-delà.

Néanmoins, il y a une part de ceci qui est juste à réaliser, comme le fait que les monothéistes combattent ceux qui associent à Allah, et la guerre les opposant est noble jusqu'à ce qu'ils délaissent le polythéisme qu'ils commettent, et Allah a comblé de bienfaits celui qui vient à ces gens, en les appelant à l'unicité. Car ce sont les polythéistes qui ont déclarés cette guerre, et Allah fit que les monothéistes prennent le dessus, comme cela est clair pour celui qui va méditer les signes de cette religion, dans les différentes époques.

[158] Mousnad Ad-Dârimî n°220 avec une chaîne authentique.

Sa parole : « *Et ce dernier n'arrivera qu'après qu'un des groupes de ma communauté aura rejoint les polythéistes* » : Les groupes ici désignent les tribus, comme cela est venu dans une version rapportée par Aboû Dâwoûd. Ô combien sont-ils !? Ô combien sont-ils !?

Sa parole : « *et que d'autres groupes adoreront les idoles* » : Aboû Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « Ils seront des groupes formés d'un grand nombre de personnes ». Et cette partie du hadith correspond au titre du chapitre.

Les troubles liés à l'adoration des tombes se sont multipliés, au point où personne n'est connu pour blâmer cela, jusqu'au moment où arriva, par la grâce d'Allah, Shaykh Al-Islam Moḥammed Ibn ᶜAbd Al-Wahhâb (ﷺ), qui blâma et interdit tout cela. Il appela les gens à délaisser cela, et à adorer Allah Seul, sans rien Lui associer ni dans l'adoration, ni dans la seigneurie, ni dans Ses noms et attributs. Les rois et leurs suiveurs se dressèrent d'animosité face à lui, mais Allah fit apparaître Sa preuve, et renforça Ses alliés face aux opposants. Son prêche atteignit l'est et l'ouest de la Terre. Mais parmi les gens, il y celui qui accepta et celui qui refusa. Son prêche profita énormément aux tribus du Nejd, du Ḥijâz, de 'Amân et ailleurs encore, et la louange entière appartient et revient à Allah, pour ce bienfait immense. Qu'Allah nous place parmi les reconnaissants.

Sa parole : « *Il apparaîtra en outre trente menteurs dans ma communauté, chacun d'entre eux prétendant être Prophète* » : Al-Qourṭoubî (ﷺ) a dit : « Un chiffre précis est venu dans un hadith rapporté par Ḥoudhayfah (ﷺ) qui a dit : « Le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Il apparaitra dans ma communauté vingt-sept Dajjâl, tous des grands menteurs, dont quatre femmes* »[159].

[159] Aboû Naᶜîm dans Al-Ḥilyah 4/179 qui a dit « C'est un hadith Gharîb, et le hadith de Thawbân est plus authentique ». Aḥmed 5/396 avec une excellente chaîne de rapporteurs comme l'a stipulé Al-Ḥâfiẓ Ibn Ḥajar dans Fatḥ Al-Bârî 13/87.

Al-Qâḍî ᶜIyâḍ (ﷺ) a dit : « Des personnes, sérieuses et connues, ont comptées et dénombrées, depuis l'époque du Prophète (a) jusqu'à maintenant, ces gens et ont vu l'égarement dans lequel sont tombés les groupes qui les ont suivis. Ce nombre est donc vérifiable pour celui qui a l'occasion de faire des recherches dans les livres d'histoire et les récits, afin de réaliser l'authenticité de cela, et le dernier de ceux-là sera le grand Dajjâl ».

Sa parole : « *Or, je suis le sceau des Prophètes et il n'y a pas de Prophète après moi* » : Al-Ḥassan (ﷺ) a dit : « *Le sceau est ce par quoi on clôture ou termine quelque chose* ». C'est-à-dire qu'il est le dernier des prophètes, comme Allah a dit :

مَّا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَآ أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَٰكِن رَّسُولَ ٱللَّهِ وَخَاتَمَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ

﴾ Moḥammed n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messager d'Allah et le dernier des prophètes ﴿ (33/40)

Et la descente de ᶜÎssâ (عليه السلام) ne se fera, à la fin des temps, que pour qu'il gouverne avec la loi révélée sur Moḥammed (ﷺ), et il priera vers la Mecque, au même statut que n'importe quel membre de cette communauté, même s'il en sera cependant le meilleur.

Sa parole : « *Cependant, il ne cessera d'exister une partie de ma communauté victorieuse dans la vérité. Ceux qui les trahissent ou s'opposent à eux ne leur causeront aucun préjudice* » : An-Nawâwî (ﷺ) a dit : « Il est possible que ce groupe soit formé de diverses factions parmi les croyants, comprenant le courageux et le clairvoyant à la guerre, l'instruit dans la jurisprudence, dans le hadith, dans le Coran, celui qui ordonne le bien et interdit le mal, l'ascète et l'adorateur, et il n'est pas imposé qu'ils soient tous réunis dans un même pays, mais on peut aussi bien les penser unis à un endroit comme répartis sur la terre entière, comme ils peuvent être dans un seul pays, mais pas répartis de manière ordonnée, comme il est possible que la Terre entière soit dénuée de ces gens, sauf un par ci et un par là, jusqu'au point où il ne restera que le groupe

sauvé, réuni dans un seul endroit, jusqu'à ce que ce groupe s'éteigne et qu'Allah fasse venir son ordre ». Fin de citation résumée[160].

L'auteur (ﷺ) a dit (au point dix-neuf de ce chapitre) : « Ceci contient un grand signe, c'est que malgré le fait qu'ils soient combattus, nul ne leur nuira, ni ennemi ni traître, et ceci est la bonne nouvelle que la vérité ne disparaitra pas de manière complète ».

Sa parole : « *jusqu'à ce que l'ordre d'Allah arrive* » : L'apparence ici est que ceci est lié à ce qui a été rapporté concernant un vent doux qui viendra recueillir ce qu'il reste des croyants, puis seulement là se produiront les grands signes, pour lesquels il ne restera que les pires des gens [pour y assister].

Sa parole : « *béni et élevé* » : Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « La bénédiction est de deux sortes :

La première catégorie est tirée du verbe « Bâraka ». Il peut revenir à soi-même parfois, ou être rattaché au pronom « *ᶜAlâ* » d'autres fois, ou au pronom « *Fî* » encore. Le nom subissant l'action de ce verbe est « Moubârak ». Et la chose devient bénie par Son vouloir.

La deuxième catégorie est liée à Allah, d'une annexion de miséricorde et de puissance. Celle-ci est tirée du verbe « *Tabârak* ». Celui-ci ne se dit pas pour un autre que Lui, et il n'est valable que pour Lui. Allah ﷻ est le Moutabârik – celui qui donne Sa bénédiction -, et son serviteur et messager est al-Moubârak – celui qui a reçu Sa bénédiction -. Donc le verbe « *Tabârak* » et ses dérivés sont réservés à Allah, comme Il a dit :

تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴾ **Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers !** ﴿ (7/54)

[160] Al-Ḥâfiẓ dans Fatḥ Al-Bârî' 13/295

تَبَٰرَكَ ٱلَّذِى بِيَدِهِ ٱلْمُلْكُ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ

﴾ Béni soit celui dans la main de qui est la royauté, et Il est Omnipotent ﴿ (67/1)

N'as-tu donc pas vu comment cela est venu dans le Coran, d'une manière spécifique à Allah, et non applicable à autre que Lui ? Cette forme de verbe est sous une forme de largesse et d'exagération, comme *Taᶜâlâ* et *Taᶜâẓama*. Et tout comme *Taᶜâlâ* comporte le sens de l'élévation parfaite et infinie, *Tabârak* comporte le sens d'une bénédiction parfaite, vénérable et large. Et ceci est le sens des termes utilisés par les prédécesseurs [lorsqu'ils mentionnent Allah] : *Tabârak*, *Taᶜâẓama*. Et Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) a dit : « *Il apporte toute la bénédiction* ».

Chapitre 23 :

De la sorcellerie (et de la voyance)

Allah ﷻ a dit :

وَلَقَدْ عَلِمُوا۟ لَمَنِ ٱشْتَرَىٰهُ مَا لَهُۥ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنْ خَلَٰقٍ

﴾ Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. ﴿ (Sourate Al-Baqarah, v. 102)

La sorcellerie est un mot désignant, en langue arabe, ce qui est caché et subtil. C'est cela le sens général du mot, comme dans ce hadith : « C*ertains discours sont d'une éloquence tenant de la sorcellerie* »[161]. Et ceci n'est qu'une comparaison basée sur le sens linguistique. Il a exprimé une ressemblance du fait que l'éloquence et la sorcellerie peuvent aboutir à des choses semblables.

Aboû Moḥammed al-Maqdissî (رحمه الله) a dit : « La sorcellerie englobe des amulettes et des incantations. Et parmi ceci, il y a ce qui fait effet sur les cœurs et les corps, au point ou la personne devient malade, voie peut mourir. Et il y a ce qui sépare l'homme de sa femme, comme Allah le dit :

فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِۦ بَيْنَ ٱلْمَرْءِ وَزَوْجِهِۦ

﴾ Ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse ﴿ (2/102)

وَمِن شَرِّ ٱلنَّفَّٰثَٰتِ فِى ٱلْعُقَدِ

[161] Al Boukhârî 5146 Mouslim 869.

﴾ Contre le mal de celles qui soufflent [les sorcières] sur les nœuds ﴿ (113/4)

Ce sont des sorcières qui réalisent des nœuds sur leur sorcellerie, puis soufflent dessus. Et si la sorcellerie n'avait pas un effet réel sur l'être humain, il ne nous aurait pas été ordonné de chercher protection contre elle »[162].

Les savants ont divergés quant à son statut de mécréant ou pas. Un groupe de prédécesseurs ont estimés qu'il devient mécréant par ceci, et c'est la parole de Mâlik, Aboû Ḥanîfah, et Aḥmed (رحمهم الله), dont les compagnons ont dit : « Sauf si cette sorcellerie est à base de médicaments, de fumée ou si quelque chose de renversé, qui cause du tort. Dans ce cas, il ne mécroit pas ». Et parmi les preuves de sa mécréance, la parole d'Allah :

وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَآ إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ

﴾ Mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne sois pas mécréant ﴿ (2/102)

[162] *Al-Kâfî.*

يُؤْمِنُونَ بِٱلْجِبْتِ وَٱلطَّٰغُوتِ

﴾... Ils croient au Jibt et au Ṭâghoût...﴿ (Sourate les femmes, v.51)

ᶜOmar (ﷺ) a dit : « *Al Jibt est la magie et le Ṭâghoût est Satan* »[163].

La définition sur le *Ṭâghoût* a déjà été donnée, et nous avons vu qu'elle contient, parmi d'autres, l'adoration d'un autre qu'Allah, et tout adoré en dehors de Lui est un *Ṭâghoût*, comme le prouve les versets. Et parmi ceux-ci, les devins, et celui qui juge avec autre que la vérité, ou ordonne une chose qui contredit la vérité, ou agrée cela, et autres encore.

Jâbir (ﷺ) a dit : « *Les Ṭawâghît sont les devins chez qui le diable descendait. Dans chaque contrée s'en trouvait un* »[164].

Sa parole : « *Les Ṭawâghît sont les devins* » : C'est-à-dire : Les devins sont une catégorie de *Ṭawâghît*.

Sa parole : « *chez qui le diable descendait* » : Le diable ici ne désigne pas Iblîs en particulier, mais plutôt tout diable qui se rend auprès des devins et s'entretient avec, en l'informant au sujet de ce qu'il a pu voler, alors qu'il était à l'écoute du ciel. Ils ont donc raison une fois, puis mentent cent fois.

163 Al Boukhârî (*Al-Fatḥ* 8/251).
164 Al Boukhârî (*Al-Fatḥ* 8/251).

Aboû Hourayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Eloignez-vous des sept péchés capitaux ». Les Compagnons demandèrent : « Ô Prophète d'Allah ! Quels sont-ils ? » Il répondit : « Le polythéisme, la sorcellerie, tuer injustement une âme qu'Allah a rendue sacrée, tirer profit de l'usure, profiter de l'argent d'un orphelin, fuir le jour de la bataille et accuser faussement les femmes chastes, innocentes et croyantes* »[165].

Sa parole : « *Eloignez-vous* » : C'est-à-dire : Fuyez et mettez une distance. Et ceci est plus fort que de dire simplement : « Ne faites pas, et délaissez », car l'interdiction de s'approcher a une plus grande portée, à l'exemple de la parole d'Allah :

وَلَا تَقْرَبُوا۟ ٱلْفَوَٰحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَنَ ۖ

﴾N'approchez pas des turpitudes, ouvertement ou en cachette﴿ (6/151)

Sa parole : « *des sept péchés capitaux* » : Des choses destructrices. Ils ont été appelés ainsi du fait que la personne en commettant au moins une s'expose à une punition ici-bas et au châtiment de l'au-delà. Al Boukhârî rapporte un hadith d'après ᶜOmar (ﷺ) qui a dit : « *Les grands péchés sont neuf* – il cita les sept précités – *et le libertinage face aux interdits, et l'ingratitude face aux parents* »[166].

Sa parole : « *Le polythéisme* » : qui est de donner un égal à Allah, en l'invoquant comme nous invoquons Allah et en espérant de lui comme nous espérons d'Allah. Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit :

Quant au polythéisme, prends-y garde, il y a une sorte qui est claire
et pour laquelle tu ne trouveras pas de pardon

---

[165] Al Boukhârî n°2766 Mouslim n°89.

[166] Al Boukhârî dans Al-Adâb Al-Moufrad 8 (hadith Mawqoûf – ceci est la parole de ᶜOmar. Cette parole ne mentionne pas la sorcellerie mais nous y trouvons : « ... le libertinage à la mosquée, la moquerie, et les pleurs des parents face à l'ingratitude (de leurs enfants) ».

C'est de donner un égal au Miséricordieux, quel qu'il soit, pierre ou humain

En l'invoquant, espérant de lui, et en le craignant et l'aimant comme on aime Allah

Il commença par citer celui-ci en premier, du fait qu'il est le plus grand péché par lequel Allah est désobéit, comme Allah le dit :

إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ

﴾ **Le polythéisme est vraiment une injustice énorme** ﴿ (31/13)

Sa parole : « *la sorcellerie* » : Sa définition a été donnée précédemment.

Sa parole : « *tuer injustement une âme qu'Allah a rendue sacrée* » : C'est-à-dire : le musulman protégé, et celui qui a un pacte de protection, comme cela est venu dans le hadith : « *Celui qui tue une personne alors qu'il était protégé par un pacte, ne sentira pas l'odeur du paradis* »[167].

Ibn ᶜAbbâs et Aboû Hourayrah (ﷺ) sont d'avis qu'il n'y a pas de repentir à celui qui tuerait intentionnellement un croyant. Néanmoins, la majorité des prédécesseurs et des contemporains estiment qu'il existe toujours une porte ouverte au repentir, porte ouverte entre la personne et son seigneur, comme Allah ﷻ a dit :

وَٱلَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ ٱلنَّفْسَ ٱلَّتِى حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا بِٱلْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ ۚ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾ يُضَٰعَفْ لَهُ ٱلْعَذَابُ يَوْمَ

[167] Al Boukhârî 3166 d'après ᶜAbd-Allah Ibn ᶜAmr (ﷺ) et la fin du hadith : « alors que son odeur se sent à une distance de quarante années ».

ٱلْقِيَـٰمَةِ وَيَخْلُدْ فِيهِۦ مُهَانًا ﴿٦٩﴾ إِلَّا مَن تَابَ وَءَامَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَـٰلِحًا

فَأُو۟لَـٰٓئِكَ يُبَدِّلُ ٱللَّهُ سَيِّـَٔاتِهِمْ حَسَنَـٰتٍ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا

﴾Qui n'invoquent pas d'autre divinité avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf de droit ; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie ; sauf celui qui se repent, croit et accomplit de bonnes œuvres ; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux;﴿ (25/68-70)

Sa parole : « *tirer profit de l'usure* » : C'est-à-dire : le prendre d'une quelconque manière, comme Allah a dit :

ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ ٱلرِّبَوٰا۟ لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ ٱلَّذِى يَتَخَبَّطُهُ ٱلشَّيْطَـٰنُ

مِنَ ٱلْمَسِّ

﴾ Ceux qui pratiquent l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher du diable a bouleversé ﴿ (2/275)

Ibn Daqîq Al-ᶜÎd (ﷺ) a dit : « Il est exposé à une mauvaise fin et c'est auprès d'Allah que nous cherchons protection contre cela, et Allah a dit :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَأْكُلُوا۟ ٱلرِّبَوٰٓا۟ أَضْعَـٰفًا مُّضَـٰعَفَةً ۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ

تُفْلِحُونَ

﴾Ô les croyants ! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément votre capital. Et craignez Allah afin que vous réussissiez ! ﴿ (3/130)

Et dans le hadith : « L'usure comporte plus de soixante-dix calamités, dont la moins grave équivaut à ce qu'un homme épouse sa mère »[168].

Sa parole : « *profiter de l'argent d'un orphelin* » : Cela signifie en prendre plus que le besoin, comme Allah a dit :

إِنَّ ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ أَمْوَٰلَ ٱلْيَتَٰمَىٰ ظُلْمًا إِنَّمَا يَأْكُلُونَ فِى بُطُونِهِمْ نَارًا وَسَيَصْلَوْنَ سَعِيرًا

﴾Ceux qui mangent [disposent] injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer ﴿ (4/10)

Sa parole : « *fuir le jour de la bataille* » : C'est-à-dire : se détourner des mécréants au moment où le combat fait rage, comme Allah a dit :

وَمَن يُوَلِّهِمْ يَوْمَئِذٍ دُبُرَهُۥٓ إِلَّا مُتَحَرِّفًا لِّقِتَالٍ أَوْ مُتَحَيِّزًا إِلَىٰ فِئَةٍ فَقَدْ بَآءَ بِغَضَبٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَمَأْوَىٰهُ جَهَنَّمُ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ

﴾ Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos, - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe, - celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! ﴿ (8/16)

---

[168] Ibn Mâjah 2274 d'après le hadith d'Aboû Hourayrah qui le remonte au Prophète (ﷺ)

Sa parole : « *accuser faussement les femmes chastes, innocentes et croyantes* » : Ce sont les femmes qui sont préservées ou qui se préservent de la fornication, comme Allah a dit :

إِنَّ ٱلَّذِينَ يَرۡمُونَ ٱلۡمُحۡصَنَٰتِ ٱلۡغَٰفِلَٰتِ ٱلۡمُؤۡمِنَٰتِ لُعِنُواْ فِي ٱلدُّنۡيَا وَٱلۡأٓخِرَةِ

﴾Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà﴿ (24/23)

Joundoub (ﷺ) rapporte dans un récit qu'il remonte au Prophète (ﷺ) : « *La peine du sorcier est de le tuer avec une épée* »[169].

Ceci a été rapporté par Aṭ-Ṭabarânî dans « Al-Mouᶜjam Al-Kabîr », dans la biographie de Joundoub Ibn ᶜAbd-Allah al-Bajalî (ﷺ).

Al-Ḥâfiẓ (ﷺ) a dit : « La parole juste est que c'est un autre, et Ibn Nâfiᶜ ainsi qu'al-Ḥassan l'ont rapporté de deux manières différentes, d'après Joundoub al-Khayr : qu'il s'approcha d'un sorcier et le frappa d'un coup d'épée jusqu'à ce qu'il meurt. Puis dit : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : ... » Puis il cita le hadith.

Ce hadith a été pris en compte par Aḥmed, Mâlik et Aboû Ḥanîfah (ﷺ) pour estimer que le sorcier doit être tué, et ceci est également rapporté de ᶜOmar, de ᶜOthmân, d'Ibn ᶜOmar, de Ḥafṣah, de Joundoub Ibn ᶜAbd-Allah, de Joundoub Ibn Kaᶜb, de Qayss Ibn Saᶜd, et de ᶜOmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz (ﷺ).

Quant à l'imam Ash-Shâfiᶜî (ﷺ) il ne voit pas directement que le sorcier doit être exécuté, sauf si son acte laisse penser clairement qu'il a commis une mécréance.

[169] At-Tirmidhî n°1460 qui a dit : « Le plus juste est que ce récit est Mawqoûf (c'est la parole d'un compagnon) ».

Ibn al-Moundhir (رحمه الله) a dit : « Ceci est aussi une version de l'imam Aḥmed (رحمه الله) ».
Néanmoins, la première parole rapportée de l'imam Aḥmed (رحمه الله) paraît plus plausible, en raison du récit de ᶜOmar (رضي الله عنه), et des actions effectuées par les gens [à l'encontre des sorciers] du temps de son califat, sans aucun blâme [de sa part].

L'imam Al Boukhârî (رحمه الله) rapporte que Bakhâla Ibn 'Abada (رضي الله عنه) a dit : « *ᶜOmar (رضي الله عنه) a prescrit de tuer tout sorcier et sorcière. Nous tuâmes alors trois sorcières* »[170].

Ce texte a effectivement été rapporté par Al Boukhârî, comme l'a mentionné l'auteur (رحمه الله), mais il n'y est pas fait mention de tuer les sorciers.

Sa parole : « Bakhâla Ibn ᶜAbada (رضي الله عنه) » : At-Tamîmî Al-ᶜAnbarî. Originaire de Bassora et digne de confiance.

Sa parole : « *ᶜOmar (رضي الله عنه) a prescrit de tuer tout sorcier et sorcière. Nous tuâmes alors trois sorcières* » : L'apparence de ce texte est qu'ils ont été tués, sans avoir été appelés à s'en repentir. Et ceci est la version la plus connue d'Aḥmed (رحمه الله), et c'est aussi la parole de Mâlik (رحمه الله), cela car la science qu'a acquise le sorcier ne part pas avec le repentir. Et selon une autre version d'Aḥmed (رحمه الله) : On lui demande de se repentir. Et s'il le fait, on accepte cela de lui. Et ceci est la parole d'Ash-Shâfiᶜî (رحمه الله), car son péché ne peut pas dépasser la gravité du polythéisme, et [il est connu que] l'on demande au polythéiste de se repentir et que son repentir est accepté s'il le prononce. Et ceci montre la validité de la foi des sorciers de Pharaon et la validité de leur repentir.

---

[170] Al Boukhârî n°3156, mais l'ordre de tuer les sorciers n'est pas dans son Ṣaḥîḥ, comme l'a mentionné le commentateur. Il se trouve uniquement dans le Mousnad de l'imam Aḥmed 1/190-191 et dans les Sunan d'Aboû Dâwoûd n°3043.

On rapporte de manière authentique que Ḥafṣah (ﷺ) a ordonné que l'on tue une de ses servantes qui lui avait jetée un sort. Elle fût donc exécutée[171].

Le même récit authentique a été rapporté d'après Joundoub (ﷺ)[172].

Aḥmed Ibn Ḥanbal (ﷺ) a dit : « Ceci a été rapporté authentiquement d'après trois compagnons du Prophète (ﷺ) ».

Sa parole : « Ḥafṣah (ﷺ) » : Il s'agit de la mère des croyants, la fille de ᶜOmar Ibn al-Khaṭṭâb (ﷺ). Elle épousa le Prophète (ﷺ) après avoir été mariée à Khunays Ibn Ḥoudhayfah. Elle mourut en l'an quarante-cinq.

Sa parole : « Le même récit authentique a été rapporté concernant Joundoub » : L'auteur (ﷺ) désigne par cette parole de récit de Joundoub qui tua le sorcier, comme cela a été rapporté par Al Boukhârî dans « at-târîkh » d'après Aboû ᶜOthmân an-Nahdî) ﷺ qui a dit : « Un homme jouait près d'Al-Walîd (ﷺ) . Il coupa la tête d'un homme. Nous fûmes étonnés, mais il la remit en place. Joundoub Al-Azdî (ﷺ) arriva alors et lui coupa la tête (au sorcier) ».

---

[171] Mâlik dans le Mouwaṭṭa' chapitre du sorcier n°14, d'après Moḥammed Ibn ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Zurâra qui a entendu cela directement de Ḥafṣah. ᶜAbd Ar-Razzâq dans Al-Mouṣannaf 18747 et Al-Bayhaqî dans as-Sounan Al-koubrâ 8/136.

[172] Al Boukhârî dans At-Târîkh Al-Kabîr 2/222 ᶜAbd Ar-Razzâq dans « Al-Mouṣannaf » 18748 Al-Bayhaqî dans As-Sounan Al-koubrâ 8/136.

Al-Bayhaqî (ﷺ) rapporta ceci dans « *Ad-Dalâ'il* » d'un long récit, et parmi les termes : « Al-Walîd (ﷺ) ordonna qu'il soit emprisonné », puis il mentionna l'histoire dans sa totalité. Et ce récit a été rapporté dans de nombreuses versions.

Chapitre 24 :

Des détails apportés sur certains types de sorcellerie

Aḥmed (رحمه الله) a dit : « Moḥammed Ibn Jaᶜfar (رحمه الله) nous a raconté que ᶜAwf leur a raconté d'après Hayyân Ibn al-'Ulâ que Qatan Ibn Qabîsa nous a raconté d'après son père (رضي الله عنه) qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire : « *Al-ᶜIyâfah, Aṭ-Ṭarq et Aṭ-Ṭiyarah font partie du Jibt* ». ».

ᶜAwf (رحمه الله) a dit : « *Al-ᶜIyâfah consiste à lâcher un oiseau et en tirer augure, et Aṭ-Ṭarq est un trait que l'on trace au sol* ».

Quant au Jibt, Al-Ḥassan (رحمه الله) a dit : « *Il s'agit de la voix du diable* ». »[173].

Sa parole : « Moḥammed Ibn Jaᶜfar (رحمه الله) » : Il est connu par le nom : Ghundar al-Hadhalî al-Baṣrî. Homme de confiance connu. Il mourut en l'an deux cent six.

Sa parole : « ᶜAwf (رحمه الله) » : Il s'agit d'Ibn Abî Jamîla al-'Abdî al-Baṣrî. Il est connu par le nom : ᶜAwf al-A'râbî, homme de confiance. Il mourut en l'an cent quarante-six ou sept, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Sa parole : « Hayyân Ibn al-'Ulâ (رحمه الله) » : Il a été dit aussi : Hayyân Ibn Mukhâriq Aboû al-'Ulâ al-Baṣrî. Accepté (*Maqboûl*).

---

[173] Aḥmed dans le Mousnad 5/60 avec la version : « Al-Ḥassan a dit : « Il s'agit du diable ». Aboû Dâwoûd 3907 (voir aussi 2908) An-Nasâ'î dans Al-koubrâ 11108 Ibn Ḥibbân dans son Ṣaḥîḥ 1426 Mawârid Aẓ-Ẓam'ân.

Sa parole : « Qatan » : Aboû Sahlah Al-Baṣrî, véridique (Ṣadoûq).

Sa parole : « d'après son père (ﷺ) » : Qabîda Ibn Mukhârîq Aboû ᶜAbd-Allah Al-Hilâlî. Il était un compagnon, puis s'installa à Bassora.

Sa parole : « *Al-ᶜIyâfah, Aṭ-Ṭarq et Aṭ-Ṭiyarah font partie du Jibt* » ᶜAwf (ﷺ) a dit : « *Al-ᶜIyâfah consiste à lâcher un oiseau et tirer augure* » : et par cela, ils placent des espoirs, en se servant du nom de l'oiseau, de son sifflotement, de son déplacement. Et ceci est une habitude des arabes. On retrouve beaucoup cela dans leurs expressions. Le verbe « 'âfa – ya'îfu » s'utilise pour désigner un lâcher d'oiseau afin d'en tirer augure, pour pressentir quelque chose, ou pour estimer (penser que).

Sa parole : « *Aṭ-Ṭarq est un trait que l'on trace au sol* » : C'est ainsi que ᶜAwf (ﷺ) l'a interprété. Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « C'est un acte qui consiste à jeter un caillou, et cela est fait par les femmes ».

Sa parole « *Al-Jibt* » : C'est-à-dire : la sorcellerie.

Sa parole : « Al-Ḥassan (ﷺ) a dit : « *Il s'agit de la voix du diable* » : Je dis : « Ibrâhîm Ibn Moḥammed Ibn Moufliḥ (ﷺ) a mentionné cette parole qui se trouve dans le *Tafsîr* de Baqî Ibn Mukhallad : « Iblîs a gémit quatre fois : au moment où il a été maudit, au moment où il a été descendu, au moment de la naissance du Prophète (ﷺ) et au moment où la Fâtiḥah du Livre a été révélée ». ».

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque étudie une branche liée à l'étude des étoiles a emprunté une des voies de la sorcellerie, cette dernière augmentant avec la première* ». »[174].

[174] Aboû Dâwoûd n°3905, avec une chaîne de rapporteurs authentique, avec ces termes : « Quiconque s'instruit d'une science liée aux étoiles... » Ibn Mâjah 3726 Aḥmed 1/311.

C'est ainsi qu'An-Nawâwî a authentifié ce hadith, ainsi qu'Adh-Dhahabî et il a été rapporté par Aḥmed et Ibn Mâjah (ﷺ).

Sa parole : « *une branche* » : C'est-à-dire : une partie de la science dédiée à l'étude des étoiles. La branche : c'est la section, la fraction, et ce qui prouve cela est le hadith : « *La pudeur est une branche (ou : un composant, une partie) de la foi* »[175].

Sa parole : « *[il] a emprunté une des voies de la sorcellerie* » : Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Le Prophète (ﷺ) a été très clair concernant le fait que la science liée aux étoiles fait partie de la sorcellerie, tandis qu'Allah a dit :

وَلَا يُفۡلِحُ ٱلسَّاحِرُ حَيۡثُ أَتَىٰ

﴾Et le magicien ne réussit pas, où qu'il soit﴿ (20/69) ».

Sa parole : « *Cette dernière augmentant avec la première* » : C'est-à-dire : Chaque fois qu'il va approfondir sa connaissance de la science des étoiles, il va se rapprocher de la sorcellerie, et sa part de péché va augmenter en raison de son investissement dans l'apprentissage de celle-là. Tout ce que les gens croient au sujet de l'influence des astres est faux, tout comme l'influence du sorcier est nulle, et Allah est le plus savant.

An Nasâ'î rapporte d'après le hadith d'Aboû Hourayrah (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque fait un nœud puis souffle dessus a pratiqué la sorcellerie. Et quiconque pratique la sorcellerie a commis un acte de polythéisme. Et quiconque s'attache [à] une chose, y sera voué* »[176].

---

[175] Al Boukhârî 9 Mouslim 39 d'après Aboû Hourayrah

[176] An-Nasâ'î dans ses sunans 7/112 d'après 'Ubbâd Ibn Mayssara Al-Munqarî, d'après Al-Ḥassan d'après Aboû Hourayrah qui le remonte au Prophète (ﷺ). Sa chaîne de rapporteurs est faible pour deux raisons :
'Ubbâd Ibn Mayssara, au sujet duquel Al-Ḥâfiẓ Ibn Ḥajar a dit dans Al-taqrîb : « Souple (layyin) dans les rapports ».
La coupure entre Al-Ḥassan et Aboû Hourayrah

Sa parole « An-Nasâ'î » : Il s'agit de l'imam, du Ḥâfiẓ Aḥmed Ibn Shouᶜayb Ibn ᶜAlî Ibn Sinân Ibn Bahr Ibn Dînâr, Aboû ᶜAbd Ar-Raḥmân , auteur du livre « as-Sounan Al-koubrâ », ainsi que « al-mujtabâ » et autres encore. Il rapporta d'après Moḥammed Ibn al-Muthannâ, Ibn Bashshâr, Qoutaybah, et autres. Il a atteint le summum dans la science liée aux défauts dans les hadiths (ᶜIlal al-hadith). Il mourut en l'an trois cent trois, à l'âge de quatre-vingts ans.

Sa parole : « *Quiconque fait un nœud puis souffle dessus a pratiqué la sorcellerie* » : Allah a dit :

وَمِن شَرِّ ٱلنَّفَّٰثَٰتِ فِى ٱلْعُقَدِ

﴾ Contre le mal de celles qui soufflent sur les nœuds ﴿ (113/4)

Ce sont les sorcières qui font cela. Et le souffle provient de leur salive, mais il est moindre que le crachat.

Sa parole : « *Et quiconque s'attache [à] une chose, y sera voué* » : C'est-à-dire : Celui qui accroche son cœur à quelque chose, en espérant et craignant de sa part, alors Allah le voue à cette chose, et quant à celui qui restreint son attachement à Allah Seul, Il lui suffit et Il le protège, comme Allah a dit :

وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُۥٓ

﴾ Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit ﴿ (65/3)

وَعَلَى ٱللَّهِ فَتَوَكَّلُوٓاْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ

﴾ Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants ﴿ (5/23)

Et celui donc, qui accroche son cœur à autre qu'Allah, en espérant attirer un bien ou repousser un mal par cette chose, à certes associé.

Ibn Massᶜoûd (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Voulez-vous que je vous renseigne sur al-'Adhu (العَضْهُ)? Il s'agit du colportage : c'est propager des propos entre les gens* »[177].

Sa parole : « *Voulez-vous que je vous renseigne sur al-'Adhu ?* » : Il a défini ce terme de manière générale, en citant que le colportage, car celui qui agit ainsi agit de la même façon que les sorciers.

Et Ibn ᶜAbd Al-Barr (رحمه الله) mentionne d'après Yaḥyâ Ibn Abî Kathîr (رحمه الله) qu'il a dit : « Le colporteur et le grand menteur causent plus de tort en une heure qu'un sorcier en une année ».

Et Aboû al-Khaṭṭâb (رحمه الله) a dit : « Fait partie de la sorcellerie de s'empresser à colporter les informations entre les gens, et apporter la perversion entre les gens »[178].

Ibn Ḥazm (رحمه الله) a dit : « Toute forme de colportage ou de médisance fait l'objet d'une unanimité entre les savants, cela tant que ce n'est pas fait pour apporter un conseil obligatoire ». Et ceci est une preuve comme quoi le colportage fait partie des grands péchés.

Sa parole : « *C'est propager des propos entre les gens* » : et ceci est le même sens que le hadith : « Elle propageait la médisance entre les gens » : C'est-à-dire : Elle multipliait les paroles et faisait germer les disputes.

Les deux rapportent d'après Ibn ᶜOmar (رضي الله عنهما) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Certains discours sont d'une éloquence tenant de la sorcellerie* »[179].

---

[177] Mouslim n°2606
[178] ᶜOuyoûn Al-Masâ'il.
[179] Al Boukhârî n°5146, Mouslim n°869.

Sa parole : « *d'une éloquence* » : parler convenablement, avec rhétorique.

Ibn ᶜAbd Al-Barr (ﷺ) a dit : « Un groupe de savants a penché vers le blâme dans le fait d'être éloquent, car la sorcellerie est blâmable. Mais la majorité des gens de science, ainsi que les gens du comportement voient en cela un éloge, car Allah a loué le beau-parler.

ᶜOmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz (ﷺ) a dit à un homme qui lui demandait quelque chose, d'une manière éloquente, au point où il fut étonné de ses paroles. Il lui dit alors : « Ceci, par Allah, est de la sorcellerie permise (Ḥalâl) ». Fin de citation.

La première parole est la plus juste, et le but de cette éloquence est de ruser et de feinter celui qui est à l'écoute, et certains ont dit :

L'embellissement de certaines paroles cache leur fausseté

Et la vérité peut être parfois prononcée de manière maladroite

Et ceci provient de la parole suivante :

Tu dis : « ceci est le nectar issu des abeilles », sous forme d'éloge

Et si tu voulais, tu aurais dit : « ceci est le vomis du bourdon »

Que ce soit un éloge ou un blâme, tu as décrit la même chose

Et la vérité peut être prononcée de manière maladroite.

Sa parole : « *Certains discours sont d'une éloquence tenant de la sorcellerie* » : Ceci est une ressemblance figurée, du fait que ceci ressemble à l'acte du sorcier, en posant la vérité à la place du faux, et le faux à la place du vrai, et cela fait pencher le cœur des ignorants jusqu'à ce qu'ils acceptent la faux et rejettent la vérité. Concernant

l'éloquence qui défend la vérité et la met en valeur, tout en rabaissant le faux et en le désignant, ceci est valorisé et c'est le cas des prophètes et de leurs suiveurs. Et par ceci, ils gravirent les échelons du mérite, et leurs bonnes actions s'amplifièrent.

Chapitre 25 :

Concernant les devins et autres

Le devin (Al-Kâhin) : Il s'agit de celui qui profite de l'écoute des informations saisies. Ils étaient nombreux avant la révélation. Après la révélation, ils furent peu car Allah embrasa le ciel de météorites.

Et la plupart de ce qui se passe dans cette communauté est connu par les devins, qui sont informés par les djinns des choses invisibles qui se passeront sur la Terre, et l'ignorant considère cela comme un miracle.

Par cela, ils ont trompés beaucoup de personnes, en pensant que celui qui leur transmet toutes ces informations, par l'intermédiaire des djinns, est un allié d'Allah !! Alors qu'en réalité c'est un allié du diable, comme Allah a dit :

وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا يَٰمَعْشَرَ ٱلْجِنِّ قَدِ ٱسْتَكْثَرْتُم مِّنَ ٱلْإِنسِ ۖ وَقَالَ أَوْلِيَآؤُهُم مِّنَ ٱلْإِنسِ رَبَّنَا ٱسْتَمْتَعَ بَعْضُنَا بِبَعْضٍ وَبَلَغْنَآ أَجَلَنَا ٱلَّذِىٓ أَجَّلْتَ لَنَا ۚ قَالَ ٱلنَّارُ مَثْوَىٰكُمْ خَٰلِدِينَ فِيهَآ إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ

﴾ Et le jour où Il les rassemblera tous : « Ô communauté des djinns, vous avez trop abusé des humains ». Et leurs alliés parmi les humains diront : « Ô notre Seigneur, nous avons profités les uns des autres, et nous avons atteint le terme que Tu avais fixé pour nous». Il leur dira : « L'enfer est votre demeure, pour y rester éternellement, sauf si Allah en décide autrement». Vraiment ton Seigneur est Sage et Omniscient ﴿ (6/128)

Mouslim a rapporté dans son Ṣaḥîḥ, d'après certaines femmes du Prophète (ﷺ), que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque se rend chez un voyant, lui demande quelque chose et croit en ce qu'il a dit, verra ses prières rejetées pendant quarante jours* »[180].

Sa parole : « d'après certaines femmes du Prophète (ﷺ) » : Il s'agit de Ḥafṣah (رضي الله عنها) et ceci a été mentionné par Aboû Massᶜoûd Ath-Thaqafî (رضي الله عنه), car c'est lui qui a mentionné ce hadith dans son *Mousnad*.

Al-Baghawî (رحمه الله) a dit : « Le voyant est celui qui prétend connaître des faits par des actes qui lui permettraient de retrouver un objet volé, ou un endroit perdu.

Il a été dit : C'est le voyant. Et le voyant est celui qui informe sur les événements futurs. Il a été dit : qui informe du contenu des poitrines.

Shaykh Al-Islam (رحمه الله) a dit : « Le voyant est un nom qui englobe le devin, l'astrologue, et encore le géomancien ». Il a dit également : « Et l'astrologue rentre sous ce terme général – le voyant - ».

Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « Celui qui est connu pour faire des bonnes conjectures s'appelle, auprès d'eux, un devin (al-'â²if) ».

Sa parole : « [Il] *verra ses prières rejetées pendant quarante jours* » : An-Nawâwî (رحمه الله), et d'autres, ont dit que le sens est : Il n'en sera pas récompensé, malgré le fait que l'obligation de les faire lui incombe. Et cette interprétation est indispensable ici, car les savants sont

[180] Mouslim 2230, sans la parole : « et croit ce qu'il dit », et le mot « nuit » est à la place du mot « jour. La parole : « et croit ce qu'il dit » se trouve chez Aḥmed dans son *Mousnad* 4/78.

unanimes à dire que celui qui se rend chez un voyant n'a pas à rattraper ces quarante jours de prière ». Fin de citation résumée.

D'après Aboû Hourayrah (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque se rend chez un devin et croit ce qu'il lui dit, il a mécru en ce qui a été révélé à Moḥammed* »[181].

Et dans la version d'Aboû Dâwoûd : « *Ou alors il a des relations avec sa femme lors de sa période de règles, ou par derrière, il s'est détaché de ce que qui a été révélé à Moḥammed* ».

Les quatre [182]ainsi qu'Al-Ḥâkim[183] rapportent le hadith suivant d'Aboû Hourayrah (ﷺ) : « *Quiconque se rend chez un devin ou un voyant, et croit ce qu'il lui raconte, a renié ce qui a été révélé à Moḥammed* ».

Aboû Yaᶜlâ rapporte le même hadith d'après Ibn Massᶜoûd (ﷺ), avec une chaîne de rapporteurs excellente (Jayyid), mais interrompue au niveau du compagnon (hadith Mawqoûf).

Sa parole : « *ce qui a été révélé à Moḥammed* » : Al-Qourṭoubî (ﷺ) a dit : « Il s'agit du Coran et de la Sounnah ».

Sa parole : « Aboû Yaᶜlâ » : Il s'agit d'Aḥmed Ibn ᶜAlî Ibn al-Muthannâ al-Mawsulî, l'imam, l'auteur de nombreux livres tel le Mousnad et d'autres. Il rapporta d'après Yaḥyâ Ibn Maᶜîn, Aboû Khaythamah, Aboû Bakr Ibn Abî Shaybah et d'autres. Il faisait partie des grands imams *Ḥouffâẓ*. Il mourut en l'an trois cent sept.

---

[181] Aboû Dâwoûd 3904

[182] Les quatre : les auteurs des sunans (Aboû Dâwoûd 3904 An-Nasâ'î 9017 Ibn Mâjah 639 sans la parole « chez un voyant » et At-Tirmidhî 135

[183] 1/8 Il a dit : « authentique selon les conditions de Al Boukhârî et Mouslim, d'après le hadith d'Aboû Hourayrah »

Ce texte a également été rapporté par al-Bazzâr dans ces termes : *Quiconque se rend chez un devin ou un sorcier, et croit ce qu'il lui raconte, a renié ce qui a été révélé à Moḥammed* ».

Ces hadiths expriment clairement sa mécréance.

ᶜImrân Ibn Ḥouṣayn (ﷺ) remonte ceci au Prophète (ﷺ) : « *Celui qui consulte les augures ou pour qui on les consulte, celui qui pratique un acte divinatoire ou consulte un devin, celui qui pratique la sorcellerie ou pour le compte duquel on la pratique ne fait pas partie des nôtres. Quant à celui qui se rend chez un devin et croit ce que ce dernier lui dit, il a certes mécru en ce qui a été révélé à Moḥammed* »[184].

Ce hadith a été rapporté par Al-Bazzâr avec une chaîne de rapporteurs excellente, ainsi que par Aṭ-Ṭabarânî avec une bonne chaîne de rapporteurs d'après Ibn ᶜAbbâs (ﷺ), sans la parole : « *Quant à celui qui se rend ...* » [185].

Sa parole : « [Il] *ne fait pas partie des nôtres* » : Ceci est une preuve que la part de foi obligatoire n'est plus présente, et ceci ne s'oppose pas à ce que l'on a vu précédemment, selon quoi l'augure est du polythéisme et la voyance est de la mécréance.

Sa parole : « Al-Bazzâr » : Il s'agit d'Aḥmed Ibn ᶜAmr Ibn 'Abdel-Khâliq, Aboû Bakr al-Bazzâr Al-Baṣrî, auteur de « al-Mousnad al-Kabîr ». Il a rapporté d'Ibn Bashshâr, d'Ibn al-Muthannâ et d'autres. Il mourut en l'an deux cent quatre-vingt-douze.

---

[184] Al-Haythamî l'a rapporté dans Majmaᶜ Az-Zawâ'id 5/117 et a dit : « Al-Bazzâr l'a rapporté, ainsi qu'Aṭ-Ṭabarânî, mais la chaîne de rapporteurs comporte Zam'a Ibn Ṣâliḥ qui est faible ».
[185] Al-Awsaṭ n°4262.

Al-Baghawî (ﷺ) a dit : « Le voyant est celui qui prétend connaître des faits par des actes qui lui permettraient de retrouver un objet volé, ou un endroit perdu ».

Il a été dit : C'est le devin.

Le devin : Il s'agit de celui qui informe sur les événements futurs.

Il a été dit : Il informe du contenu des poitrines.

Aboû al-Abbâs Ibn Taymiyyah (ﷺ) a dit : « le voyant est un nom qu'on attribue au devin, à l'astrologue, ou encore au géomancien et toute personne qui parle dans ce genre de sujets, de cette manière-ci ».

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit - à propos de ceux qui utilisent l'alphabet codé (abâjâd), et qui regardent les étoiles - : « *Je considère celui qui fait cela comme n'ayant aucun part auprès d'Allah* »[186].

Sa parole : « Ibn ᶜAbbâs ... » : Ce récit a été rapporté par Aṭ-Ṭabarânî d'après Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) qui le remonte au Prophète (ﷺ) mais sa chaîne de rapporteurs est faible[187].

Sa parole : « *Je considère* » : Le sens est soit : « Je sais » ou alors : « Je pense ». L'alphabet abâjâd et son apprentissage dans le but de prétendre connaître l'invisible est ce que qu'on appelle « la science des lettres », et c'est ceci qui est menacé par le châtiment. Quant à

---

186 ᶜAbd Ar-Razzâq dans Al-Mouṣannaf 19805 Al-Bayhaqî dans As-Sounan Al-koubrâ 8/139

187 Aṭ-Ṭabarânî dans Al-Kabîr 19805 d'après Ibn ᶜAbbâs qui le remonte au Prophète (ﷺ) en ces termes : « Il se peut qu'un enseignant de l'alphabet codé abâjâd, enseignant les étoiles, ne trouve pas sa part auprès d'Allah, au Jour dernier ». Al-Haythamî a dit dans Al-Majmaᶜ 5/117 : « Il y a Khâlid Ibn Yazîd Al-'Umrî dans la chaîne de rapporteurs qui est un grand menteur ».

celui qui apprend cela dans le but de dénombrer les phrases d'une poésie, alors il n'y a pas de mal à cela.

Sa parole : « et qui regardent les étoiles » : C'est-à-dire qu'ils croient qu'elles ont une influence et que cela est utile aux astrologues.

Tout ceci contient une mise en garde concernant le fait d'apprendre une science dont la valeur ou non n'est pas connue par le biais du Coran et la Sounnah, et la mise en garde dans le fait de fréquenter les personnes s'y adonnant, et de même les interroger et les croire dans ce qu'ils informent, alors que ce n'est quasiment que du faux, car combien sont ceux qui se font tromper par ce genre de choses !

Chapitre 26 :

Concernant le désenvoûtement (*An-Noushrah*)

Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « Le désenvoutement est une forme de soins et d'exorcisation, utilisée pour soigner celui qui pense avoir été effleuré par un djinn ».

Ibn Al-Jawzî (ﷺ) a dit : « Le désenvoutement est censé faire disparaître la sorcellerie du malade, et peu de gens sont capables de la pratiquer, si ce n'est qu'ils connaissent aussi la sorcellerie ».

Jâbir (ﷺ) rapporte qu'on interrogea le Prophète (ﷺ) à propos du désenvoutement. Il répondit : « *C'est une œuvre du diable* ». Ce hadith est rapporté par Aḥmed selon une chaîne de rapporteurs excellente, ainsi que par Aboû Dâwoûd qui a dit : « On interrogea Aḥmed (ﷺ) à son propos et il répondit : « *Ibn Massᶜoûd* (ﷺ) *détestait tout cela* ». »[188].

Sa parole : « à propos du désenvoutement » : Il s'agit du désenvoutement que pratiquaient les gens de l'époque antéislamique, c'est celle-ci qui est décrite comme étant une œuvre du diable.

[188] Aḥmed n°3/294 Aboû Dâwoûd n°3868 et Al-Ḥâfiẓ Ibn Ḥajar a déclaré bonne sa chaîne de rapporteurs dans Al-Fatḥ n°10/233.

Al Boukhârî rapporte de Qatâdah (ﷺ) qu'il a dit : « J'ai questionné Ibn Al-Moussayyab (ﷺ) pour savoir si un homme ensorcelé ou éloigné de tout rapport avec son épouse, pouvait avoir recours au désenvoutement ». Il répondit : « *Il n'y a pas de mal à cela. Ils ne recherchent que la réforme par ceci. Ce qui est utile n'a jamais été interdit* ». »[189].

Sa parole : « Qatâdah » : Il s'agit d'Ibn Di'âma ad-Dawsî, homme de confiance, savant et Ḥâfiẓ. Il fut parmi les plus grands savants et homme de *Tafsîr*, à l'époque des successeurs des compagnons. Il a été dit qu'il est né aveugle. Il mourut vers l'an cent dix.

Sa parole : « éloigné de tout rapport avec son épouse » : C'est-à-dire que le sort qu'il lui été jeté l'empêche d'avoir des rapports sexuels avec son épouse.

Sa parole : « *Il n'y a pas de mal à cela* » : Ils ne veulent par cela que le bien. Et cette parole d'Ibn Al-Moussayyab (ﷺ) laisse penser qu'il vise la sorte de désenvoutement qui ne contient aucune sorcellerie.

Al-Ḥassan (ﷺ) a dit : « *La sorcellerie ne s'annule que par un sorcier* »[190].

Ce récit a été mentionné par Ibn al-Jawzî (ﷺ) dans « Jâmiᶜ Al-Masânîd ».

Sa parole : « Al- Ḥassan (ﷺ) » : Il s'agit d'Ibn Abî al-Ḥassan, et son nom est : Yassâr al-Baṣrî al-Ansârî, homme de confiance, savant et

189 Al Boukhârî (voir Al-Fatḥ n°10/232).
190 Aṭ-Ṭabarî dans Tahdhîb Al-Athar comme cela est cité dans Fatḥ Al-Bârî' 10/233.

imam, parmi les meilleurs successeurs des compagnons. Il mourut en l'an cent seize, à presque quatre-vingt-dix ans.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Le désenvoutement est l'action d'annuler un sort. Elle est de deux sortes : La première consiste à annuler le sort par une sorcellerie équivalente, et celui-ci est considéré comme l'œuvre de Satan, et c'est ainsi que l'on doit comprendre les propos d'Al-Ḥassan.

Le désenvouteur et la personne envoutée se rapprochent du diable par ce qu'il aime et ce dernier annule alors son action sur la personne atteinte. La seconde est le désenvoutement par les incantations permises (Ar-Rouqyah), les demandes de protection, les médicaments et les invocations permises, et tout ceci est permis ».

Et parmi les textes que l'on trouve, décrivant le désenvoutement permis, il y a ce que rapportent Ibn Abî Ḥâtim (ﷺ) et Aboû ash-Shaykh (ﷺ), d'après Layth Ibn Abî Sâlim (ﷺ) qui a dit : « Il m'est parvenu que ces versets sont une guérison de la sorcellerie, par la permission d'Allah. Ils sont à réciter sur un récipient contenant de l'eau, puis à verser sur la tête de la personne ensorcelée. Ce sont des versets de la sourate Yoûnous :

فَلَمَّآ أَلۡقَوۡاْ قَالَ مُوسَىٰ مَا جِئۡتُم بِهِ ٱلسِّحۡرُۖ إِنَّ ٱللَّهَ سَيُبۡطِلُهُۥٓۖ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُصۡلِحُ

عَمَلَ ٱلۡمُفۡسِدِينَ ﴿٨١﴾ وَيُحِقُّ ٱللَّهُ ٱلۡحَقَّ بِكَلِمَٰتِهِۦ وَلَوۡ كَرِهَ ٱلۡمُجۡرِمُونَ

﴾ Lorsqu'ils jetèrent, Moûssâ dit : «Ce que vous avez produit est de la magie ! Allah l'annulera. Car Allah ne fait pas prospérer ce que font les fauteurs de désordre. Et par Ses paroles, Allah fera triompher la Vérité, quelque répulsion en aient les criminels﴿.

Ibn Al-Battâl (رحمه الله) a dit, dans le chapitre dédié à Wahb Ibn Mounabbih (رضي الله عنه) : « Il prenait sept feuilles vertes de jujubier qu'il écrasait entre deux pierres, puis il les mettait dans l'eau et récitait le verset du piédestal (2/255) et les trois dernières sourates du Coran (Al-qawâqil). Puis il en prenait trois gorgées et se lavait avec le reste, et le mal partait de lui. Et ceci est un excellent remède pour celui qui est restreint dans les relations sexuelles avec son épouse »[191].

[191] Rapporté par Ibn Ḥajar dans *Fatḥ Al-Bârî'* 10/233.

Chapitre 27 :

Ce qui est venu concernant les superstitions

C'est-à-dire : concernant leur interdiction et la menace.

Les superstitions (ou les augures) : au temps de l'époque antéislamique, les arabes se basaient sur le sânih et le bârih, ou encore une gazelle qu'ils observaient, et d'autres bêtes encore, afin de se décider avant de prendre une décision. La législation a niée cela et l'a rendu vain, et a de même informée que cela n'a aucun effet dans l'apport d'un bien ou pour repousser un mal.

Al-Madâ²inî (ﷺ) a dit : « J'ai interrogé Ru²ba Ibn al-'Ajjâj (ﷺ) : « Qu'est-ce que le sânih ? » Il répondit : « c'est un oiseau qui s'envole vers la gauche puis part vers le côté droit ». J'ai dit : « Et qu'est-ce que le bârih ? » Il répondit : « c'est un oiseau qui s'envole vers la droite puis part vers le côté gauche, quant à celui qui part tout droit, il s'appelle le nâtih (ou le natîh). Et celui qui arrive par derrière s'appelle le qâ'id (ou le qa'îd) ».

Allah ﷻ a dit :

فَإِذَا جَآءَتْهُمُ ٱلْحَسَنَةُ قَالُوا۟ لَنَا هَٰذِهِۦ ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ يَطَّيَّرُوا۟ بِمُوسَىٰ وَمَن مَّعَهُۥٓ ۗ أَلَآ إِنَّمَا طَٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ

﴾ En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah mais la plupart d'entre eux ne savent pas ﴿ (Sourate Al Aᶜrâf v.131)

Allah ﷻ a cité cette parole dans ce verset :

فَإِذَا جَآءَتْهُمُ ٱلْحَسَنَةُ قَالُوا۟ لَنَا هَٰذِهِۦ ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ يَطَّيَّرُوا۟ بِمُوسَىٰ وَمَن مَّعَهُۥٓ

﴾Et quand le bien-être leur vint, ils dirent : « Cela nous est dû » et si un mal les atteignait, ils voyaient en Moïse et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure...﴿ (7/130)

Le sens est : Lorsque les gens de Pharaon étaient atteints de bonnes choses, c'est-à-dire : la fertilité, les largesses et la santé – comme a expliqué cela Moujâhid, et d'autres – ils disaient : « **Cela nous est dû** » c'est-à-dire : nous sommes méritants et dignes de recevoir ceci. Et « **si un mal les atteignait** » : c'est-à-dire : une épreuve, une sécheresse «**ils voyaient en Moïse et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure** » et ils disaient : Ceci est à cause de Moûssâ (عليه السلام) et ses compagnons. Leur pessimisme nous a atteints. Allah leur répondit alors : « **En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah** ». Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a dit : « *Leur sort désigne ce qui leur est arrivé et ce qui reste à venir et qui est déjà écrit* ». Et dans une autre version : « Votre pessimisme est auprès d'Allah, et provient de Lui ». C'est-à-dire : Votre pessimisme provient d'Allah, à cause de votre mécréance et de votre démenti de Ses signes et de Ses messagers.

Sa parole : « **mais la plupart d'entre eux ne savent pas** » : C'est-à-dire : La plupart sont des ignorants qui ne savent pas, et s'ils comprendraient et raisonneraient, alors ils sauraient que ce que Moûssâ (عليه السلام) a apporté ne comporte que du bien et de la bénédiction, que du bonheur et le succès, pour celui qui aura cru en lui et aura suivi sa parole.

قَالُوا۟ طَٰٓئِرُكُم مَّعَكُمْ ۚ أَئِن ذُكِّرْتُم ۚ بَلْ أَنتُمْ قَوْمٌ مُّسْرِفُونَ

﴾Ils dirent : « Votre mauvais présage est avec vous-mêmes. Est-ce ainsi quand on vous le rappelle ? Mais vous êtes des gens outranciers ! ». ﴿ (Sourate Yâsîn v.19)

Sa parole : « **Ils dirent : « Votre mauvais présage est avec vous-mêmes** » : Le sens – et Allah est le plus savant - : Votre part et ce que vous faites de mal est avec vous, en raison de vos actes et de votre mécréance, et de votre divergence d'avec les conseillers. Ce n'est ni leur cause ni leur faute, mais de la vôtre, de par votre injustice et votre animosité. Le mauvais augure de l'injuste transgresseur est avec lui, et le mal qu'il lui arrive est de sa faute, et ceci provient du destin qu'Allah a accordé aux choses et aux personnes, en fonction de Sa sagesse et de Sa justice.

Sa parole : « **Est-ce quand on vous rappelle ?** » : C'est-à-dire : Est-ce ainsi que vous agissez quand on vous le rappelle, et qu'on vous appelle à unifier Allah, vous nous répondez par ce genre de parole !? « Mais **vous êtes des gens outranciers ! ».**

D'après Aboû Hourayrah (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'y a pas de contagion, pas d'augure, pas de hâma, pas de Ṣafar* »[192]. On trouve en outre cet ajout dans la version de Mouslim : « *Pas d'astre, et pas d'ogre* ».

Sa parole : « *Il n'y a pas de contagion* » : Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : Ce mot est dérivé de la contamination (Al-ᶜIdâ). On se sert de ce mot

[192] Al Boukhârî n°5707, Mouslim n°2220 sans la mention : « et il n'y a pas d'ogre ». Cet ajout se trouve dans le hadith de Jâbir n°2222.

de la même manière que l'on désigne quelqu'un atteint d'une maladie »[193].

Sa parole : « *pas d'augure* » : Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Il est à supposer que ces mots sont une forme négative, ou sous la forme d'une interdiction, qui donnerait ici le sens de : « Ne soyez pas superstitieux ». Mais sa parole dans le hadith prouve que c'est une négation visant à faire comprendre la fausseté de ces croyances qui sont apparues à l'époque antéislamique. Dans ce cas présent, la négation a un sens plus éloquent que l'interdiction, car elle indique la fausseté de la chose et son absence d'impact, alors que l'interdiction tend juste à s'éloigner d'une chose.

ᶜIkrimah (ﷺ) a dit : « Nous étions assis auprès d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) lorsque passa un oiseau qui sifflotait. Un homme du groupe s'exclama : « Du bien, du bien ». Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) lui dit : « *Nul bien, nul mal !* » et il s'empressa auprès de lui afin de le blâmer, afin de lui montrer que cela n'a aucun impact sur le bien et le mal.

Ṭâwoûs (ﷺ) parti un jour en voyage avec un ami à lui, lorsqu'un corbeau sifflota. L'homme s'exclama : « Du bien ! ». Ṭâwoûs (ﷺ) lui répondit : « *Quel bien cela peut-il procurer ?! Ne m'accompagnes pas* ». Fin de citation résumée.

Sa parole : « *pas de hâma* » : Al-Farrâ² (ﷺ) a dit : « C'est un oiseau parmi les oiseaux nocturnes », comme s'il voulait dire le hibou.

Ibn Al-ᶜArâbî (ﷺ) a dit : « Ils étaient très pessimistes à son propos, et lorsque l'un de ces animaux atteignait une demeure, ses habitants disaient : « Il est venu annoncer ma mort, ou celle d'un membre de ma famille ». Ce hadith est venu nier cela, et le déclarer faux.

Sa parole : « *pas de Ṣafar* » : Aboû ᶜObaydah (ﷺ) a dit dans « *Gharîb Al-Ḥadîth* », d'après Ru²ba (ﷺ) qui a dit : « C'est un serpent qui vit

[193] An-Nihâyah Fî Gharîb Al-hadîth Wa Al-Athar 3/192

dans les endroits cachés, et qui s'attaque aux marcheurs et aux gens, et les arabes le considérait encore pire que la gale.

Le but de nier cette chose ici est donc : qu'ils pensaient que cela était lié à une superstition. Et parmi ceux qui disent ceci : Soufyân Ibn ᶜOuyaynah, l'imam Aḥmed, Al Boukhârî et Ibn Jarîr (رحمهم الله).

Et d'autres ont dit : « Ceci concerne le mois de Ṣafar, et la négation ici concerne ce que faisaient les gens à l'époque antéislamique, du fait de le repousser, en rendant sacré Muharram et en désacralisant celui-ci à sa place. Ceci est la parole de Mâlik (رحمه الله).
Et Aboû Dâwoûd (رحمه الله) rapporte d'après Moḥammed Ibn Râshid (رحمه الله), d'après celui qui l'a entendu dire : « Les gens à l'époque antéislamique étaient superstitieux pendant le mois de Ṣafar et ils disaient : « C'est un mois de pessimisme », alors le Prophète (ﷺ) vint abolir cette croyance »[194].

Ibn Rajab (رحمه الله) a dit : « Il se peut que cette parole soit la plus juste, car tout comme les arabes liaient le mois de Ṣafar au pessimisme, ils ne se mariaient pas au mois de Shawwâl ».

Sa parole : « *pas d'astre* » : L'explication de ceci viendra dans un chapitre indépendant, si Allah le veut.

Sa parole : « *pas d'ogre* » : Ce qui est voulu ici est le pluriel, et qu'ils ne seront pas capables de faire du mal à quelqu'un si le rappel d'Allah est pratiqué, et fait partie de ce sens le hadith : « *Lorsqu'une grande peur se fait sentir, empressez-vous de faire l'appel à la prière* »[195]. C'est-à-dire : repoussez leur mal par le rappel d'Allah.

---

[194] Aboû Dâwoûd 3915.

[195] Partie d'un hadith rapporté par l'imam Aḥmed son Mousnad 3/305 et Aboû Ya'lâ dans son Mousnad 2216 et Ibn Khouzaymah dans son Ṣaḥîḥ 2548, d'après Al-Ḥassan Al-Baṣrî, d'après Jâbir Ibn Abdillah qui le remonte au Prophète (ﷺ) avec des différences de termes dans les versions. Et Ibn Khouzaymah a dit après l'avoir rapporté : « ᶜAlî Ibn ᶜAbd Allah Al-Madînî détestait entendre qu'Al-Ḥassan a rapporté des hadiths de Jâbir ». Ce qui en fait un hadith faible dû à une coupure dans la chaîne de rapporteurs.

Eux deux rapportent aussi d'après Anas (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'y a pas de contagion, ni d'augure, et l'optimisme me plaît* ». *Les Compagnons dirent : « Qu'est-ce que l'optimisme ? » Le Prophète (ﷺ) répondit : « C'est la bonne parole* »[196].

Sa parole : « *l'optimisme* » : Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « Ce qui réjouit comme ce qui blesse peut être touché par l'optimisme, alors que les augures ne concernent que les choses qui blesse, sauf dans de rares cas.

Sa parole : « *« Qu'est-ce que l'optimisme ? » Le Prophète (ﷺ) répondit : « C'est la bonne parole »* » : Le prophète (ﷺ) a expliqué ici que l'optimisme lui plaisait, ce qui signifie donc qu'il ne fait partie des superstitions interdites.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Le fait d'être touché et d'aimer l'optimisme ne fait aucunement partie du polythéisme, c'est plutôt un penchant vers le côté naturel, et c'est ce qu'implique la nature humaine, qui penche vers ce qui concorde avec elle et qui lui convient. Et Allah a placé au fond des êtres humains une complaisance quand il entend un beau nom, il va l'aimer et les âmes vont pencher vers lui, et de même il y a placé l'apaisement, la réjouissance, la joie lorsqu'il entend : le succès, la paix, la victoire, le sauvetage, les félicitations, la bonne nouvelle, le triomphe et autres que cela. Et lorsque les âmes entendent les mots opposés à cela, cela engendre également le sentiment opposé. Ceci les rend tristes, et découle de cela la peur et les présomptions, la contraction et la crispation les saisissent. Tout cela engendre finalement un mal dans ce bas-monde, une diminution de la foi, et ceci fait tomber les gens dans le polythéisme.

[196] Al Boukhârî n°5776 Mouslim n°2224.

Aboû Dâwoûd rapporte d'après ᶜOuqbah Ibn ᶜÂmir (رضي الله عنه) : « *Les augures furent citées en présence du Prophète (ﷺ). Il dit alors : « Le meilleur d'entre eux est l'optimisme. Et l'augure ne dissuade pas un musulman. Si l'un d'entre vous voit une chose désagréable, qu'il dise : « Ô Allah ! Personne n'apporte de bonnes choses si ce n'est Toi, et nul ne repousse les malheurs si ce n'est Toi, et il n'y a de puissance et de force que par Toi ».* »[197].

Sa parole : «ᶜOuqbah Ibn ᶜÂmir (رضي الله عنه) » : C'est ainsi que nous trouvons son nom dans les manuscrits du Kitâb At-Tawḥîd, mais la parole juste est que son nom est : « ᶜOurwah Ibn ᶜÂmir, comme l'a mentionné Aḥmed, Aboû Dâwoûd (رحمه الله), et autres qu'eux.

C'est un mecquois, mais les savants ont divergés concernant sa lignée. Aḥmed (رحمه الله) a dit : « ᶜOurwah Ibn ᶜÂmir al-Qurashî », et d'autres ont dit : « Al-Jouhanî ». De même, ils ont divergés à savoir s'il était ou non un compagnon. Al-Mâwurdî (رحمه الله) a dit : « C'était un compagnon ». Et Ibn Ḥibbân (رحمه الله) l'a mentionné parmi les successeurs des compagnons. Al-Mazzî (رحمه الله) a dit : « Il n'est pas authentique de dire qu'il était un compagnon ».

Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « Le prophète (ﷺ) a informé que l'optimisme faisait partie de l'augure, mais en était sa meilleure forme. Il rejeta donc l'augure, mais informa que l'optimisme en faisait partie, et qu'il était bon. Il a donc bien différencié entre l'augure de manière générale, et l'optimisme, en raison de ce qui se trouve en les deux différences et oppositions, et le profit de l'un face au méfait de l'autre.

[197] Aboû Dâwoûd n°3919 avec une chaîne de rapporteurs authentique

Sa parole : « *[elle] ne dissuade pas un musulman* » : At-Taybî (ﷺ) a dit : « Cette précision met en évidence que c'est le cas contraire pour les mécréants ».

Sa parole : « *Ô Allah ! Personne n'apporte de bonnes choses si ce n'est Toi, et nul ne repousse les malheurs si ce n'est Toi* » : C'est-à-dire : Les augures n'apportent aucun bien, et ne repoussent aucune chose détestable, au contraire, c'est Toi seul [ô Allah], Toi qui n'a pas d'associé, qui fait parvenir les bonnes choses et qui repousse les mauvaises. Les bonnes choses sont les délices, et les mauvaises choses sont les épreuves. Ceci amène à détacher son cœur de tout ce qui est autre qu'Allah, dans la recherche du bien et la préservation contre le mal, et c'est ceci l'unicité, et c'est une invocation qui correspond parfaitement à celui qui, dans son cœur, trouverait quelque chose lié aux augures, est c'est une expression claire que ces choses-là ne profitent en rien face au bien et au mal, mais qu'elle la personne s'y attachant comptera parmi les faibles d'esprit et les polythéistes.

Sa parole : « *il n'y a de puissance et de force que par Toi* » : La puissance (al-hawl et at-tahawwul) signifie : passer d'un état à un autre, et la capacité de ceci n'est attribuée qu'à Allah. Ceci montre bien que la puissance, la force et la volonté n'appartiennent qu'à Allah, et tout ceci fait partie de l'unicité dans la seigneurie, et ceci amène à l'unicité d'adoration, qui est d'unifier Allah avec toute adoration accomplie, et cela s'appelle également l'unicité de but et de volonté (Tawḥîd al-qasd wal-irâda) et le détail de cela a déjà été vu et la louange entière appartient et revient à Allah.

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) remonte cette parole au Prophète (ﷺ) : « *L'augure est du polythéisme, l'augure est du polythéisme* ». « *Mais il n'y a personne parmi nous. Mais Allah le fait partir par la confiance que l'on place en Lui* »[198]. At-Tirmidhî attribue la dernière phrase à Ibn Massᶜoûd (ﷺ).

Sa parole : « *Mais personne d'entre nous* » : Aboû al-Qâssim al-Asbahânî et al-Mundhirî (ﷺ) ont dit : « Cette phrase contient un élément sous-entendu qui est : « ... *si ce n'est que dans son cœur se trouve une trace de cela* ». ». Fin de citation.

Sa parole : « *Mais Allah le fait partir par la confiance que l'on place en Lui* » : Si nous plaçons correctement notre confiance en Allah, pour rechercher le bien et éviter le mal, Allah fera partir cela [cette trace dans le cœur] par notre confiance en Lui seul.

Sa parole : « At-Tirmidhî attribue la dernière phrase à Ibn Massᶜoûd (ﷺ) » : Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Et c'est ceci qui est juste, car la superstition et les augures sont une forme de polythéisme ».

Aḥmed rapporte d'après Ibn ᶜAmr (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui dont l'augure le détourne de son but a commis du polythéisme* ». *Ils dirent : « Quelle en est alors l'expiation ? »* Il répondit : « *C'est que tu dises : « Ô Allah ! Point de bien si ce n'est le Tien, et point d'augure si ce n'est le Tien, et point de divinité méritant l'adoration autre que Toi* ». »[199].

---

[198] Aboû Dâwoûd n°3910 et At-Tirmidhî n°1614 qui l'a authentifié et qui rapporte aussi d'après Soulaymân Ibn Harb qu'il a dit : « Pour moi, c'est une parole d'Ibn Massᶜoûd » en désignant le passage : « Mais personne d'entre nous n'en est épargné... ». »

[199] Aḥmed n°2/220 Aṭ-Ṭabarânî dans majma' az-Zawâ'id n°5/105. Al-Haythamî a dit : « La chaîne de rapporteurs comporte Ibn Luhay'a, et même si son rapport des hadiths est bon, il comporte de la faiblesse, sinon les autres rapporteurs sont de confiance

Sa parole : « Ibn ᶜAmr (ﷺ) » : Il s'agit de ᶜAbd-Allah Ibn ᶜAmr Ibn al-'Âs Ibn Wâ²il as-Sahmî, Aboû Moḥammed. Et il a été dit : Aboû ᶜAbd Ar-Raḥmân . Un parmi les premiers compagnons émérites, et porteur de science.

Sa parole : « *Celui dont l'augure le détourne de son but a commis du polythéisme* » : Ceci car l'augure se base sur des faits visuels et auditifs, et si une personne annule son voyage, son travail ou n'importe quelle autre chose, il a certes commis du polythéisme car son cœur s'est laissé envahir par la peur de ceci. Cela est donc bien d polythéisme sous cet angle-là.

Sa parole : « *Ils dirent : « Quelle en est alors l'expiation ? » Il répondit : « C'est que tu dises : « Ô Allah ! Point de bien si ce n'est le Tien ...* » : Ceci contient le fait de renvoyer toute chose à Allah, et de se désavouer, par son cœur, de tout ce qui se rattache à autre qu'Allah, qui que ce soit.

Sa parole : « *et point de divinité méritant l'adoration autre que Toi* » : Nul objet de culte n'est digne et méritant si ce n'est Toi. Lorsque la personne dit ceci, tout en se détournant, par son cœur, de tout ce qui pourrait le troubler, et persiste fermement dans la décision qu'il a prise, en basant sa confiance sur Allah et en Lui remettant les choses, Allah va faire sortir de son cœur ce qui aurait pu y tomber comme trace d'augure.

Aḥmed rapporte aussi d'après Al-Faḍl Ibn Al-ᶜAbbâs (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'augure est ce qui t'encourage ou te détourne* »[200].

Sa parole : « Al-Faḍl Ibn al-ᶜAbbâs (ﷺ) » : Il s'agit d'Ibn al-ᶜAbbâs Ibn ᶜAbd Al-Mouṭṭalib. Il est donc le cousin du Prophète (ﷺ). Ibn

[200] Aḥmed n°1/213 d'après maslama Al-Juhanî d'après Al-Faḍl. Le commentateur a dit dans Fatḥ Al-majîd 2/526 : « Il y a une coupure, dans la chaîne de rapporteurs, entre Maslama et Al-Faḍl ».

Maᶜîn (ﷺ) a dit : « Il fut tué le jour de Yarmoûk ». Un autre a dit : « Il fut tué le jour de Marj as-sufr, en l'an treize, à l'âge de vingt-deux ans ». Aboû Dâwoûd (ﷺ) a dit : « Il fut tué à Damas, alors qu'il avait sur lui l'armure du Prophète (ﷺ) ».

Sa parole : « *L'augure est ce qui t'encourage ou te détourne* » : Ceci amène à la limite de l'augure interdite, qui est d'encourager une personne à accomplir ce qu'elle voulait faire, ou de la détourner de ceci. Quant à l'optimisme aimé par le Prophète (ﷺ) il contient du contentement, et la personne en ressent une joie, mais sans pour autant sans se reposer la dessus, contrairement aux augures. Comprends bien la différence.

Chapitre 28 :

Concernant l'astrologie

Ibn Taymiyyah (ﷺ) a dit : « C'est le fait de tirer des déductions liées à des événements terrestres, selon la position des étoiles ».

Al-Khaṭṭâbî (ﷺ) a dit : « La science liée aux étoiles, qui est interdite, est celle pratiquée par les astrologues et les voyants, qui prétendent pouvoir prévoir des éléments qui se produiront dans le futur, tels les prochaines tempêtes, la venue des pluies, le changement des prix des marchandises, et tout ce qui va dans le sens de penser qu'ils peuvent atteindre la connaissance de ces faits par le déplacement des astres, leur regroupement ou leur séparation. Ils pensent que ceci a un effet sur la terre et même le sous-sol. Ceci équivaut à se prononcer sur l'invisible, et la pratique d'une science qu'Allah Seul s'est attribué, car personne ne connait l'invisible en dehors de Lui ».

Al Boukhârî a rapporté que Qatâdah (ﷺ) a dit : « *Allah a crée ces étoiles pour trois raisons : pour embellir le ciel, pour lapider les démons et comme signes permettant de se repérer. Quiconque leur donne une autre interprétation se trompe, perd sa part, et se charge d'un sujet à propos duquel il n'a aucune science* ». »[201].

Ce récit a été rapporté par Al Boukhârî, 'Abd Ar-Razzâq, 'Abd Ibn Ḥoumayd, Ibn Jarîr, Ibn al-Mundhîr, et autres encore (ﷺ). Al-Khatîb l'a également rapporté dans son « livre des étoiles », d'après Qatâdah, en des termes plus longs que cela.

---

[201] Al Boukhârî (voir Al-Fatḥ 6/295) As-Suyûtî l'a renforcé dans Ad-dar Al-manthûr 3/62, de même qu'Ibn Abî Ḥâtim et Aboû ash-Sheikh

Et la parole de Qatâdah (ﷺ) prouve que l'astrologie était déjà pratiquée en son temps, et s'en suivi donc immédiatement l'obligation de blâmer celui qui y plaçait sa croyance et y accrochait son cœur. Et cette science compte parmi ce qui nie l'unicité et fait tomber dans le polythéisme, car elle consiste à relier des événements à autre que Celui qui a décidé qu'ils se produisent, par Sa volonté qui fait cela, comme Allah a dit :

هَلْ مِنْ خَٰلِقٍ غَيْرُ ٱللَّهِ يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ

﴾Existe-t-il en dehors d'Allah, un créateur qui du ciel et de la terre vous attribue votre subsistance ? ﴿ (35/3)

قُل لَّا يَعْلَمُ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ٱلْغَيْبَ إِلَّا ٱللَّهُ ۚ وَمَا يَشْعُرُونَ أَيَّانَ يُبْعَثُونَ

﴾ Dis : « Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah ». Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités ! ﴿ (27/65)

Sa parole : « *Allah a crée ces étoiles pour trois raisons* » : Allah a dit :

وَلَقَدْ زَيَّنَّا ٱلسَّمَآءَ ٱلدُّنْيَا بِمَصَٰبِيحَ وَجَعَلْنَٰهَا رُجُومًا لِّلشَّيَٰطِينِ ۖ وَأَعْتَدْنَا لَهُمْ عَذَابَ ٱلسَّعِيرِ

﴾ Nous avons effectivement embelli le ciel le plus proche avec des lampes [des étoiles] dont Nous avons fait des projectiles pour lapider les diables et Nous leur avons préparé le châtiment de la Fournaise ﴿ (67/5)

Ceci contient l'indication que les étoiles sont situées dans le ciel de ce bas-monde, comme a rapporté cela Ibn Murdawî (ﷺ) d'après Ibn Massᶜoûd (ﷺ) qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Concernant le ciel de ce monde, Allah l'a crée de fumée, puis y a placé une lampe*

éclairante (le soleil) et une lune illuminée, puis il a décoré ce ciel de lanternes (les étoiles) et en fait des projectiles pour lapider les diables, et de même une protection du ciel contre tout diable lapidé »[202].

Sa parole : « *comme signes* » : C'est-à-dire : comme indices pour repérer les directions « *permettant de se repérer* » pour les gens, par cela, comme Allah a dit :

وَعَلَٰمَٰتٍۚ وَبِٱلنَّجۡمِ هُمۡ يَهۡتَدُونَ

﴾ **Ainsi que des points de repère. Et au moyen des étoiles [les gens] se guident** ﴿ (16/16)

C'est-à-dire : Afin de reconnaître leur direction lors de leurs déplacements.

Si quelqu'un dit : « L'astrologue dit la vérité ! » Nous lui répondons : « Sa part de vérité équivaut à celle du devin, qui pour une vérité ment cent fois ». Et même sa seule parole de vérité n'est pas basée sur une science, mais elle correspond à une chose déjà prédestinée. Ceci est donc une épreuve pour celui qui le croit.

Qatâdah (ﷺ) détestait l'enseignement des phases de la lune, et Ibn ᶜOuyaynah (ﷺ) ne l'autorisait pas non plus. Ḥarb (ﷺ) a mentionné ces deux paroles.
Quant à Aḥmed et Isḥâq (ﷺ), ils ont autorisés cela.

Al-Khaṭṭâbî (ﷺ) a dit : « Concernant l'apprentissage des déplacements des étoiles, à titre d'observation et d'information,

[202] Rapporté par As-Souyoûṭî dans ad-dâr Al-manthûr 4/177 qui 'l'attribue à Ibn Mardawî et l'on trouve ceci : D'après Ibn Massᶜoûd qui a dit : « Jarîr Ibn ᶜAbd Allah a dit : « Ô messager d'Allah, parle-moi de ce ciel et de ce qu'il y a en dessous de nos pieds ». Le Prophète (ﷺ) dit alors : « ... » Et il mentionna ce hadith.

afin de connaître le zénith, de retrouver la direction de la qibla : ceci ne rentre pas dans l'interdiction [citée ici], et ceci car la connaissance de cette science se base sur des faits palpables.

Concernant le fait de se baser sur les étoiles afin de définir la qibla, ceci se fait par les constellations qui ont été tracées et définies par des imams au sujet desquels nous ne doutons ni de leur souci de préserver les choses, ni de leur religion et leur connaissance de ce domaine, et encore moins de la véracité des informations qu'ils ont apportés. Leur perception du ciel a permis de préserver cette science, et ce sont des gens dont nous ne remettons pas en doute leur intégrité dans la religion, ni leur connaissance de ce point-ci ». Fin de citation.

Ibn al-Moundhir (ﷺ) rapporte d'après Moujâhid (ﷺ) : « *Il n'y a pas de mal à ce que l'homme apprenne, par la science des étoiles, ce qui va lui servir afin de se guider et s'orienter* ».

Ibn Rajab (ﷺ) a dit : « La part autorisée est l'apprentissage de leurs déplacements, et non pas ce qui est lié à leurs effets, car ceci est faux et interdit, qu'il soit en grande ou petite quantité. Par contre, l'apprentissage des déplacements sert à se repérer, à trouver la qibla, et même sa route, et ceci est permis auprès de la majorité des savants ».

Sa parole : « Ḥarb (ﷺ) » : Il s'agit de l'imam, du Ḥâfiẓ, Harb Ibn Ismâᶜîl , Aboû Moḥammed Al-Karmânî, le savant en jurisprudence. Il fut parmi les plus nobles compagnons de l'imam Aḥmed (ﷺ), et il rapporta de : Aḥmed, Isḥâq, Ibn Al-Madînî, Ibn Maᶜîn, et autres qu'eux (ﷺ). Il est l'auteur du livre « al-masâ²il » à propos de questions que posa l'imam Aḥmed et autres (ﷺ). Il mourut en l'an deux cent quatre-vingt.
Sa parole : « Isḥâq (ﷺ) » : Il s'agit d'Ibn Ibrâhîm Ibn Mukhallad Ibn Yaᶜqoûb al-Handhalî an-Naysâbûrî, l'imam, connu par Ibn Râhaway. Il rapporta d'Aḥmed, Ibn al-Moubârak, Aboû Ussâma, Ibn ᶜOuyaynah (ﷺ) et des gens de son époque. Aḥmed (ﷺ) a dit : « Pour

nous, Isḥâq est un imam pour les musulmans ». Rapportèrent de lui : Al Boukhârî, Mouslim, Aboû Dâwoûd (ﷺ) et d'autres. Il mourut en l'an deux cent trente-neuf.

Selon Aboû Moûssâ (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Trois personnes n'entreront pas au Paradis : le buveur de vin, celui qui rompt les liens de parenté, et celui qui croit en la sorcellerie* »[203].

Sa parole : « Aboû Moûssâ (ﷺ) » : Il s'agit dᶜAbd-Allah Ibn Qays Ibn Salîm Ibn Hadhâr, Aboû Moûssâ al-Ach'arî. Noble compagnon, il mourut en l'an cinquante.

Sa parole : « *Trois personnes n'entreront pas au Paradis* » : Et le passage correspondant au titre du chapitre est : « *et celui qui croit en la sorcellerie* », et nous trouvons ce hadith qui lui équivaut en sens : « *Quiconque se rend chez un devin et croit ce qu'il lui dit, il a mécru en ce qui a été révélé à Moḥammed* »[204].

L'imam Aḥmed (ﷺ) a choisi de transmettre ces hadiths et leurs semblables, comme ils lui sont parvenus, et sans les interpréter.
Adh-Dhahabî (ﷺ) a dit : « Ce sujet concerne aussi la magie blanche, son apprentissage et son enseignement, comme le fait de lier un homme à son épouse, de faire éprouver à l'homme de l'amour pour sa femme, et de les faire se détester l'un l'autre, et tout ce qui

[203] Aḥmed dans son Mousnad 4/399 Ibn Ḥibbân dans son Ṣaḥîḥ 1380 et 1381 – Mawârid Aẓ-Ẓam'ân Aṭ-Ṭabarî dans Majmaᶜ Az-Zawâ'id 5/74 Al-Ḥâkim 4/146. Et ceci est en conformité avec le hadith d'Aboû Saᶜîd Al-Khoudrî, que l'on trouve dans le Mousnad de l'imam Aḥmed 3/14 avec ces termes : « Cinq personnes ne rentreront pas au paradis : Le buveur de vin, celui qui croit en la sorcellerie, celui qui rompt les liens de parenté, le devin et celui qui médit sur les gens ». Ce hadith a également été rapporté par Aṭ-Ṭabarânî et Al-Hâkim qui le considéra authentique. Et Adh-Dhahabî appuya ce choix.
[204] Aboû Dâwoûd 3904 (voir chapitre 25 de ce livre)

ressemble à cela parmi les paroles interdites ».[205]. Fin de citation résumée.

[205] Al-kabâ²ir page 27

Chapitre 29 :

Concernant le fait de demander la pluie par les « *Anwâ'* »

C'est-à-dire : Et la menace liée à cela. Et le but voulu ici est de lier la venue la de pluie aux « Anwâ' », pluriel de « naw²un », qui sont les phases de la lune.

Aboû As-Sa^c^âdât (ﷺ) a dit : La lune comporte vingt-huit phases, et elle passe chaque nuit par une phase différente, comme Allah ﷻ a dit : «

وَٱلْقَمَرَ قَدَّرْنَٰهُ مَنَازِلَ

﴾ Et la lune, Nous lui avons déterminé des phases ﴿ (36/39)

Une phase tombe à l'ouest pour treize nuits, à l'aube, et une autre se dresse, au même moment, pour treize autres nuits à l'est. Les arabes pensaient donc que lorsqu'une phase se terminait et qu'une autre commençait, cela causait la pluie, et ils disaient : « Nous avons eu la pluie grâce à telle et telle phase ». Une phase s'appelle « naw²un » du fait que lorsqu'une phase s'achève, une autre commence immédiatement (du verbe « nâ²a »), c'est-à-dire se lever et se dresser.

Allah ﷻ le Très Haut a dit :

وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ

﴾ Et est-ce pour vous votre subsistance que de tout démentir ? ﴿ (Sourate Al-Wâqi'a, v.82)

Il est rapporté d'après ᶜAlî Ibn Abî Ṭâlib (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « « **Et est-ce pour vous votre subsistance** » : *Votre façon de remercier* « **que de tout démentir ?** » : *en disant : « Nous avons la pluie grâce à telle phase de la lune, ou par telle étoile »*[206].

Ceci est rapporté par ᶜAlî, Ibn ᶜAbbâs, Qatâdah, Aḍ-Ḍahhâk, ᶜAtâ' al-Kharrasânî et autres (ﷺ) et par ceci, nous comprenons le choix de l'auteur pour ce verset du Coran [en introduction de ce chapitre].

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Vous faites de votre part de subsistance, par lequel dépend votre vie, un mensonge, c'est-à-dire : Le Coran ».

Al-Ḥassan (ﷺ) a dit : « Vous faites de votre part du Coran un mensonge ». Et il a dit : « Un serviteur, dont sa part du Coran n'est que démenti, est perdu »[207].

D'après Aboû Mâlik Al-Ashᶜarî (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il y a quatre pratiques de la période antéislamique qui ne seront jamais délaissées par ma communauté : se vanter de sa filiation, insulter les origines, demander la pluie aux étoiles, et les lamentations* »[208].

Sa parole : « *Il y a quatre pratiques de la période antéislamique qui ne seront jamais délaissées par ma communauté* » : C'est-à-dire qu'ils continueront à le faire, soit en sachant malgré tout que c'est

---

[206] Aḥmed 1/89 et son fils ᶜAbd-Allah dans Zawâ'id Al-Mousnad At-Tirmidhî 3295 Ibn Jarîr dans son Tafsîr 25975 Ibn Abî Ḥâtim dans son Tafsîr – comme cela est mentionné dans le Tafsîr d'Ibn Kathîr 4/300 – ad-Diyâ² dans Al-Moukhtârah 571. At-Tirmidhî a ajouté : « Nous ne connaissons cette parole attribuée au Prophète (ﷺ) que d'après Isrâ²îl. Soufyân Ath-Thawrî rapporte d'après ᶜAbd Al-Aᶜlâ d'après ᶜAbd Ar-Raḥmân As-Soulamî d'après ᶜAlî, avec la même chaîne de rapporteurs que ce hadith sauf qu'il ne remonte pas cette parole au Prophète (ﷺ). Ad-Dârouqouṭnî a dit dans Al-ᶜIlal : « Il se peut que cette divergence soit à propos de ᶜAbd Al-Aᶜlâ

[207] La deuxième parole est rapportée par Ibn Jarîr dans son Tafsîr 25983

[208] Mouslim 934

interdit, soit en étant ignorant [de son interdiction], bien que cela fasse partie des actes de la période antéislamique. Il est obligatoire à chaque musulman de délaisser cela. Le sens de la période antéislamique ici : La période précédant la prophétie. Son auteur est un pécheur dont il convient de lui interdire ceci, et lorsque le polythéisme apparait à un endroit, ces actes blâmables apparaissent aussi, ainsi que d'autres.

Ibn Taymiyyah (رحمه الله) a dit : « Il (ﷺ) nous informe ici que certains actes pratiqués à l'époque antéislamique ne seront pas délaissés par la totalité des gens, et ceci est un blâme à celui qui ne les délaisse pas. Ceci implique que tout ce qui est rattaché à une chose de la période antéislamique est blâmé dans la religion islamique, sinon, le fait de lier ces actes à la période antéislamique n'aurait pas constitué un blâme. Et il connu que lier un acte à cette période contient un blâme, à l'exemple du verset :

وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ ٱلْأُولَىٰ

﴾ **Et ne vous exhibez pas à la manière des femmes de l'époque antéislamique** ﴿ (33/33)

Si ceci consiste un blâme quant à leur ressembler dans les vêtements, et que ceci est un blâme dirigé vers cette époque, alors tout ceci engendre l'interdiction de leur ressembler de façon globale.

Sa parole : « *se vanter de sa filiation* » : C'est-à-dire se sentir supérieur aux autres, du fait des pères et ancêtres. Ceci est une ignorance énorme, car la seule noblesse se trouve dans la crainte d'Allah, comme Allah a dit :

إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ ٱللَّهِ أَتْقَىٰكُمْ

﴾**Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus vertueux** ﴿ (49/13)

Aboû Dâwoûd rapporte d'après Aboû Hourayrah (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Certes Allah a fait partir de vous, la fierté de l'arrogance antéislamique et votre fierté due à la filiation. Il ne reste désormais qu'un croyant vertueux et un pervers malheureux. Les gens sont tous des descendants d'Adam, et Adam a été crée à partir de l'argile. Que les gens renoncent à être fiers d'appartenir à un peuple qui n'est qu'un parmi les combustibles de l'Enfer, sinon Allah les considérera plus petits que les vers qui se frayent un chemin à travers les excréments* »[209].

Sa parole : « *insulter les origines* » : C'est-à-dire : Diminuer et se moquer des gens tout comme Aboû Dharr (ﷺ) injuria un homme de par sa mère. Le prophète (ﷺ) lui dit alors : « *L'as-tu injurié par (en te justifiant par l'origine de) sa mère ?! Tu es certes un homme qui a gardé en lui des traces de l'époque antéislamique* »[210]. Ceci prouve donc bien qu'insulter les gens à travers leurs origines est un acte affilié à la période antéislamique, et que le musulman peut trouver en lui des traces de ces caractéristiques décrites comme étant de l'ignorance provenant de la période antéislamique, ou des juifs, ou des chrétiens. Ceci n'implique par sa mécréance, ni le fait de considérer pervers. Et ceci a été mentionné par Shaykh Al-Islam (ﷺ)[211].
Sa parole : « *demander la pluie aux étoiles* » : L'explication de ceci a précédée.

Si quelqu'un dit : « Il a plu grâce à telle étoile, ou telle phase de la lune », il ne sort pas d'un de ces cas : Soit il croit que ceci à un effet réel sur la descente de la pluie, et ceci est de la mécréance et du

---

[209] Aboû Dâwoûd 5116 At-Tirmidhî – qui l'a considéré bon - 3955 et 3956 Aḥmed 2/361 523 et 524 d'après Hishâm Ibn Saᶜd Ibn Abî Saᶜîd Al-Maqbarî. Aboû Dâwoûd et At-Tirmidhî dans la deuxième version ajoutent : « D'après son père, d'après Aboû Hourayrah qui le remonte au Prophète (ﷺ). Shaykh Al-Albânî a dit : « Je le considère bon, et ce, selon les conditions de Mouslim, mais je ne le considère pas authentique car Hishâm a été critiqué pour sa mémoire. Al-Ḥâfiẓ a dit dans At-Taqrîb : « De confiance, malgré des doutes (provenant de sa mémoire) ». ». Fin de citation.
[210] Al Boukhârî 30 Mouslim 1661
[211] Iqtiḍâ' Aṣ-Ṣirâṭ Al-Moustaqîm Moukhâlafatou Aṣḥâb Al-Jaḥîm 1/252.

polythéisme, car il a lié la descente de la pluie à autre que Celui qui l'a faite tomber, et c'est Allah Seul ; soit en employant ceci de manière globale, et Ibn al-Muflîh (ﷺ) a dit dans « al-furû' » que ceci est interdit, et de même cela a été cité par l'auteur de « al-insâf » et il n'a pas mentionné de divergence à ce sujet.

Sa parole : « *et les lamentations* » : C'est-à-dire : L'élévation de la voix lors des plaintes sur le mort, se frapper les joues, se déchirer les habits, et autre. Ceci compte parmi les grands péchés, en raison de la menace sévère et du châtiment [qui lui est lié], comme mentionné dans ce hadith.

Il a dit aussi : « *Si la personne qui se lamente ne se repent pas avant sa mort, elle sera ressuscitée, au jour de la Résurrection, portant un vêtement de goudron et une robe de gale* »[212].

Sa parole : « *Si la personne qui se lamente ne se repent pas avant sa mort* » : Ceci contient l'avertissement que le repentir efface les péchés.

Sa parole : « *elle sera ressuscitée, au jour de la Résurrection, portant un vêtement de goudron et une robe de gale* » : Ce seront les vêtements des gens du Feu. C'est-à-dire qu'ils seront souillés de goudron, jusqu'à ce la combustion de leurs corps par le feu soit intense, et leur odeur infecte.

Il a été rapporté d'Ibn ᶜAbbâs qu'al-qatirân (traduit ici par le goudron) est du cuivre fondu (an-nuhâs al-mazâb).

Les deux rapportent d'après Zayd Ibn Khâlid : « *Le Prophète (ﷺ) pria pour nous la prière du matin à al-Hudaybiya après*

[212] Mouslim 934

un ciel qui dura toute la nuit. Lorsqu'il se retourna de sa prière, il dit : « Est-ce que vous savez ce que votre Seigneur a dit ? » Ils répondirent : « Allah et Son Prophète le savent mieux ». Et le Prophète (ﷺ) leur dit alors : « Il a dit : « Ce matin, certains de Mes serviteurs se sont réveillés croyants et d'autres mécréants. Ceux qui ont dit : « Il a plu par la grâce d'Allah et Sa miséricorde » ont crus en Moi, et ont reniés les étoiles. Quand à ceux qui ont dit : « Il a plu grâce à telle ou telle étoile », ils M'ont reniés et on crus aux étoiles ». »[213].

Sa parole : « Zayd Ibn Khâlid » : Il s'agit de Zayd Ibn Khâlid al-Jouhanî, compagnon célèbre, qui mourut en l'an soixante-huit, et d'autres dates furent avancées, à l'âge de quatre-vingt cinq ans.

Sa parole : « *pria pour nous* » : C'est-à-dire : Qu'il nous dirigea en prière, et la forme de cette parole est au sens figuré.

Sa parole : « *al-Hudaybiya* » : Appelé aussi al-Hudaybiyya.

Sa parole : « *après un ciel* » : Après un ciel pluvieux.

Sa parole : « *Lorsqu'il se retourna de sa prière* » : C'est-à-dire : En direction des gens qui ont priés derrière lui.

Sa parole : « *Est-ce que vous savez* » : Ceci est une question qui fait appel à l'attention des gens. Et dans une version d'An-Nasâ'î : « *N'avez-vous pas entendu ce qu'a dit votre seigneur cette nuit ?* »[214].

Ceci montre que le savant peut poser une question à ses élèves pour les tester.

Sa parole : « *Allah et Son Prophète le savent mieux* » : Ceci montre le bon comportement du questionné qui, lorsqu'il est interrogé sur ce

[213] Al Boukhârî n°846 Mouslim n°71.
[214] An-Nasâ'î 3/165.

qu'il ne connait pas, confie cette science à Celui qui la connait. Et ceci est obligatoire.

Sa parole : « *Ce matin, certains de Mes serviteurs se sont réveillés croyants* » : Car ils ont rattachés un acte à Celui dont nul autre que Lui n'en était capable.

Sa parole : « *et d'autres mécréants* » : S'ils ont la conviction qu'une étoile à une influence sur la pluie, ceci est de la mécréance, car il a associé à Allah dans l'unicité de seigneurie, et tout polythéiste est mécréant.

Sa parole : « *Ceux qui ont dit : « Il a plu par la grâce d'Allah et Sa miséricorde »* » : La grâce et la miséricorde sont deux attributs d'Allah.

Les deux rapportent également d'après Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) un hadith dans le même sens, avec ceci : « *Certaines des personnes présentes ont dit : « Telle et telle étoile a été véridique... » Allah révéla alors les versets suivants :*

فَلَآ أُقْسِمُ بِمَوَٰقِعِ ٱلنُّجُومِ ﴿٧٥﴾ وَإِنَّهُۥ لَقَسَمٌ لَّوْ تَعْلَمُونَ عَظِيمٌ ﴿٧٦﴾ إِنَّهُۥ
لَقُرْءَانٌ كَرِيمٌ ﴿٧٧﴾ فِى كِتَٰبٍ مَّكْنُونٍ ﴿٧٨﴾ لَّا يَمَسُّهُۥٓ إِلَّا ٱلْمُطَهَّرُونَ ﴿٧٩﴾
تَنزِيلٌ مِّن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٨٠﴾ أَفَبِهَٰذَا ٱلْحَدِيثِ أَنتُم مُّدْهِنُونَ ﴿٨١﴾ وَتَجْعَلُونَ
رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ

﴾ Non !... Je jure par les positions des étoiles. Et c'est vraiment un serment solennel, si vous saviez. Et c'est certainement un Coran noble, dans un Livre bien gardé que seuls les purifiés touchent ; C'est une révélation de la part du Seigneur de l'Univers.

Est-ce ce discours-là que vous traitez de mensonge ? Et est-ce pour vous votre subsistance que de tout démentir ? ﴾ (Sourate Al-Wâqi'ah, v.75 à 82)[215].

Le sens de cette parole est lié à ce qui vient d'être expliqué.

[215] Mouslim n°73.

Chapitre 30 :

À propos de la parole d'Allah : ﴿ Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah ﴾

Il est dit dans « Sharḥ Al-Manâzil » : « Allah a informé que celui qui aime une chose en dehors de Lui, tout comme doit l'aimer Lui, fait partie de ceux qui ont pris des égaux en dehors d'Allah. Il devient un égal dans l'amour, pas dans la création ou la seigneurie, car cela point, pas une personne sur la Terre ne l'affirme, contrairement aux égaux à Allah dans l'amour. Là, la majorité des gens de la Terre ont pris en dehors d'Allah des égaux dans l'amour et la glorification ».

Je dis : Et le polythéisme est certes apparu dans la seigneurie désormais, parmi les gens de la masse comme chez certains affiliés à la science, parmi les dernières générations de cette communauté. Ils attribuent à des morts le pouvoir de diriger l'univers ou autre.

Allah ﷻ a dit :

قُلْ إِن كَانَ ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ وَإِخْوَٰنُكُمْ وَأَزْوَٰجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَٰلٌ ٱقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَٰرَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَٰكِنُ تَرْضَوْنَهَآ أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَجِهَادٍ فِى سَبِيلِهِۦ فَتَرَبَّصُوا۟ حَتَّىٰ يَأْتِىَ ٱللَّهُ بِأَمْرِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْفَٰسِقِينَ

﴿ Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans

le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers ». ﴾ (Sourate At-Tawbah, v 24)

Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : Si toutes ces choses vous sont plus chères qu'Allah, Son messager et le Jihâd dans Son sentier, alors restez dans votre expectative. C'est-à-dire : Attendez que Son châtiment vous parvienne.

D'après Anas (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Aucun d'entre vous ne sera croyant tant que je ne lui serai pas plus cher que ses enfants, ses parents et l'humanité entière* »[216].

Sa parole : « *Aucun [...] ne sera croyant* » : C'est-à-dire : La foi obligatoire, et le but est sa complétude, jusqu'à ce que le Messager (ﷺ) soit plus aimé par la personne que son enfant, ses parents et tous les gens. Et ceci implique de valoriser grandement ses ordres et ses interdits, et de le suivre pleinement dans ceci, et de délaisser tout le reste. Celui qui est ainsi a certes aimé Allah, comme cela est venu dans « le verset de l'amour ».

Les deux ont rapporté d'après Anas (رضي الله عنه) que le Prophète (ﷺ) qu'il a dit : « *Si trois choses se rassemblent dans la même personne, elle trouvera par cela la douceur de la foi : qu'Allah et Son Prophète (ﷺ) lui soient plus chers que toute autre chose, qu'il n'aime quelqu'un que pour Allah, et qu'il déteste retourner à la mécréance après qu'Allah l'en ait sauvée comme il détesterait être jeté dans le feu* »[217]. Dans une des versions du hadith, on trouve : « *Personne ne trouvera la douceur de la foi jusqu'à ...* » jusqu'à la fin.

216 Al Boukhârî n°15 Mouslim n°44.
217 Al Boukhârî n°16 Mouslim n°43.

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : Le prophète (ﷺ) a informé que par ces trois choses, la personne trouvera la douceur de la foi, car la présence de la douceur pour une chose incite à l'aimer. Celui qui aime une chose et la désire, lorsqu'il atteint son but, trouve la douceur, et la joie par cela. Et le délice est une chose qui provient lorsque ce qui convient se réalise, et c'est la chose aimée et désirée ».

Il a dit : « La douceur de la foi - celle qui contient la douceur et le bonheur – suit l'amour complet du serviteur pour Allah, et ceci par trois points : rendre complet cet amour, s'isoler avec lui, et repousser ce qui s'y oppose. Le rendre complet s'obtient lorsqu'Allah et Son messager (ﷺ) sont plus chers pour la personne que toute autre chose, car l'amour d'Allah et de Son messager (ﷺ) ne se suffit pas du minimum, mais plutôt il faut obligatoirement qu'Allah et Son messager (ﷺ) soient aimés par la personne au-dessus de tout le reste ».

Je dis : « Et parmi ce qu'implique l'amour d'Allah et de Son messager, il y a l'amour des prophètes et des messagers, de Ses livres, des vertueux parmi Ses serviteurs, et le fait de détester ce qu'Il déteste, le fait aussi de prendre comme ennemis Ses ennemis, et comme alliés Ses alliés. L'amour complet et obligatoire à vouer à Allah ne sera complet que par cela, et il faut que tout cela passe avant les passions suggérées par les âmes, et qui viennent contredire cela ».

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « *Celui qui aime pour Allah, et déteste pour Allah, qui s'allie pour Allah, et prend ennemi pour Allah : il obtient par cela l'assistance d'Allah. Et aucun serviteur ne trouvera le goût agréable de la foi – même s'il prie et jeûne beaucoup - jusqu'à ce qu'il soit ainsi. Mais aujourd'hui, la majorité des relations fraternelles entre les gens sont basées sur ce bas monde. Or, cela ne leur apportera rien* »[218].

[218] Al-Moubârak dans Az-zouhd n°337 Ibn Abî ad-Duniya dans Al-ikhwân n°22. La chaîne de rapporteurs contient Layth Ibn Abî Salîm qui est faible

Sa parole : « *Celui qui aime pour Allah* » : C'est-à-dire : Il aime les gens de la foi, pour Allah et Son obéissance, et dans ce but-ci.

Sa parole : « *et déteste pour Allah* » : C'est-à-dire qu'il déteste celui qui mécroit en Allah, ou qui Lui associe ou Lui désobéit, du fait qu'il commette ce qui met Allah en colère, et ceci est valable jusqu'à concerner la personne la plus proche de lui, comme Allah a dit :

لَّا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ يُوَآدُّونَ مَنْ حَآدَّ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَلَوْ كَانُوٓا۟ ءَابَآءَهُمْ أَوْ أَبْنَآءَهُمْ أَوْ إِخْوَٰنَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْ

﴾ **Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu** ﴿ (58/22)

Sa parole : « *qui s'allie pour Allah* » : Par l'amour et l'assistance, selon la capacité.

Sa parole : « *et prend ennemi pour Allah* » : C'est-à-dire : Qu'il considère comme son ennemi celui dont Allah est l'ennemi, parmi ceux qui associent et commettent du polythéisme. Lui, il devient obligatoire de le prendre en animosité selon la capacité.

Sa parole : « *il obtient par cela l'assistance d'Allah* » : Comme cela est venu dans un autre hadith : « *Le lien de la foi le plus fort : c'est l'amour pour Allah, et la haine pour Allah* »[219].

Sa parole : « *Et aucun serviteur ne trouvera le goût agréable de la foi – même s'il prie et jeûne beaucoup - jusqu'à ce qu'il soit ainsi* » : C'est-à-dire : Il ne goûtera pas le goût de la foi, sa félicité et sa douceur, son bonheur et sa joie, même si pour cela il prie beaucoup

[219] Aṭ-Ṭabarânî dans Al-Kabîr 11537 d'après Ibn ᶜAbbâs qui a dit : « Le prophète (ﷺ) a dit à Aboû Dharr : « Quel est le plus solide lien de la foi ? ». Il dit : « Allah et Son messager le savent mieux ». Il répondit alors : « L'alliance pour Allah et l'animosité pour Allah, et l'amour pour Allah, et la haine pour Allah ».

et jeûne souvent, jusqu'à ce qu'il soit sur ce chemin-là, comme Allah a dit :

قُلْ بِفَضْلِ ٱللَّهِ وَبِرَحْمَتِهِۦ فَبِذَٰلِكَ فَلْيَفْرَحُوا۟ هُوَ خَيْرٌ مِّمَّا يَجْمَعُونَ

﴾ Dis : « [Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; voilà de quoi ils devraient se réjouir. Ceci est bien mieux que tout ce qu'ils amassent ﴿ (10/58)

Sa parole : « *Mais aujourd'hui, la majorité des relations fraternelles entre les gens sont basées sur ce bas monde. Or, cela ne leur apportera rien* » : C'est-à-dire : Lorsque l'appel de la foi diminue, la personne penche vers le bas-monde et commence à l'aimer, et lie des liens de fraternité autour de cela, et ceci concerne la majorité des personnes : ils aiment ce bas-monde, et il leur procure un effet sur leurs âmes, et ils privilégient cela sur ce qu'Allah et Son messager (ﷺ) aiment. Cela ne procure rien de bien en réalité, au contraire, cela est un mal pour ce qui est proche et plus loin, et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a dit au sujet de la parole d'Allah :

وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ ٱلْأَسْبَابُ

﴾Les liens entre eux seront brisés ! ﴿ (Sourate Al Baqarah, v.166)

« *Il s'agit des liens d'amitié* »[220].

[220] Ibn Jarîr Aṭ-Ṭabarî n°2004 Ibn Abî Ḥâtim n°1492 'Abd Ibn Humayd et Ibn Al-Mundhîr – voir ad-dar Al-manthûr 1/304 – Al-hâkim dans Al-mustadrak 2/272 qui a dit : « authentique, mais n'a pas été rapporté par Al Boukhârî et Mouslim ».

Allah ﷻ a dit :

وَقَالَ إِنَّمَا ٱتَّخَذْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ أَوْثَٰنًا مَّوَدَّةَ بَيْنِكُمْ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ ثُمَّ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يَكْفُرُ بَعْضُكُم بِبَعْضٍ وَيَلْعَنُ بَعْضُكُم بَعْضًا وَمَأْوَىٰكُمُ ٱلنَّارُ وَمَا لَكُم مِّن نَّٰصِرِينَ

﴾ Et [Abraham] dit : « En effet, c'est pour tisser des liens entre vous-mêmes dans la vie présente, que vous avez adopté des idoles, en dehors d'Allah. Ensuite, le Jour de la Résurrection, les uns rejetteront les autres, et les uns maudiront les autres, tandis que vous aurez le Feu pour refuge, et vous n'aurez pas de protecteurs. ﴿ (29/25)

Chapitre 31 :

À propos de la parole d'Allah : ﴿ C'est le Diable qui vous fait peur de ses adeptes. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais craignez-Moi, si vous êtes croyants ﴾

Al-ᶜAllâmah Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « Parmi les ruses de l'ennemi d'Allah, est qu'il fait peur aux croyants, par son armée et ses alliés. Ils n'ordonnent aucun bien, et n'interdisent aucun mal. Et Allah nous informe que ceci est un des ruses du diable et un de ses moyens pour procurer un sentiment de peur. Mais Allah nous interdit d'avoir peur d'eux ».

Et il a dit : « Le sens de cela auprès de l'ensemble des commentateurs du Coran : Il nous fait avoir peur, en se servant de ses alliés. Qatâdah (رضي الله عنه) a dit : « Il vous les fait voir grands. Chaque fois que se renforce la foi du serviteur, la peur des alliés du diable disparait de son cœur, et chaque fois que faiblit sa foi, sa peur pour eux se renforce ». Ce verset que le fait de ne vouer sa peur qu'à Allah et à personne d'autre fait partie des conditions complètes de la foi ».

Et les causes de la révélation du verset mentionné se trouvent dans les livres de *Tafsîr*.

Allah ﷻ a dit :

إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا ٱللَّهَ

﴿ Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la prière, donnent l'aumône légale et ne craignent qu'Allah ﴾ (Sourate At-Tawbah, v. 18)

Allah nous informe que les mosquées d'Allah ne seront peuplées que par les gens qui ont la foi en Allah et au Jour dernier, ceux qui ont cru avec leurs cœurs, appliqués avec leurs corps, et ont voués leur crainte à Allah Seul, sincèrement. Ces mosquées ne seront donc peuplées que par la foi dont la principale composante est l'unicité, liée à l'acte vertueux et dénué de toute forme de polythéisme et d'innovation. Tout ceci rentre sous l'appellation de « la foi globale », pour les gens de Sounnah et du groupe.

Sa parole : « **et ne craignent qu'Allah** » : Ibn 'Utayya (ﷺ) a dit : « Ce qui est voulu est la crainte révérencielle, l'adoration et l'obéissance et il n'y a pas d'ouverture qui expose la personne aux frayeurs de ce bas-monde, et il convient donc qu'il ne craigne dans tout cela que le destin d'Allah et Sa conduite des choses ».

Je dis : « Car le bien et le mal n'émanent que de la volonté d'Allah. Ce qu'Il a voulu se produit et ce qu'Il n'a pas voulu ne se produira pas ».

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « La peur est une adoration du cœur, et ne convient que pour Allah, tel l'humiliation, l'amour, la confiance, l'espoir, et autres encore parmi les adorations du cœur ».

Sa parole : « **Il se peut que ceux-là soient du nombre des bien-guidés** » : Ibn Abî Ṭalḥah (ﷺ) rapporte d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) qu'il a dit : « L'expression – il se peut (ᶜAsâ) -, lorsqu'elle se trouve dans le Coran, prend le sens de l'obligation : « Ceux-là sont du nombre des biens-guidés ». ».

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ فَإِذَآ أُوذِىَ فِى ٱللَّهِ جَعَلَ فِتْنَةَ ٱلنَّاسِ كَعَذَابِ ٱللَّهِ

﴾ Parmi les gens il y en a qui disent : « Nous croyons en Allah » puis, si on les fait souffrir pour (la cause d') Allah, ils

considèrent identiques l'épreuve des hommes et le châtiment d'Allah ﴾ (Sourate Al 'Ankabût, v. 10)

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Lorsque les gens recevaient un messager, ils prenaient l'une des deux positions suivantes : L'un croyait et l'autre refusait de croire, et persistait sur sa mécréance et ses mauvaises actions. Celui qui croyait, Allah le testait et l'éprouvait. L'épreuve (*Al-fitnah*) désigne le test et l'examen. Quant à celui qui ne croyait pas, ne pense pas qu'il pouvait réduire Allah à l'impuissance, Lui échapper ou Le devancer. Mais il est plutôt inévitable à une âme croyante, ou désireuse d'acquérir la foi, d'échapper au mal. Mais cette part de mal qui lui parvient dans ce bas-monde est ponctuelle, car il obtient par la suite la bonne fin dans ce bas-monde et dans l'au-delà. Quant à celui qui va se détourner de la foi, il connaitra une faible jouissance ici-bas, puis il sera emmené au châtiment permanent. L'être humain vit forcément en société, et chacun à des objectifs et des désirs. Et chacun demande à l'autre d'être sur la voie que lui. Si une opposition se manifeste, il sera puni et châtié. S'il va dans le sens de leur demande, il aura parfois un châtiment de leur part et parfois un châtiment venant d'autres ».

Jusqu'à ce qu'il dise : « Il convient d'être ferme lorsque l'on a décidé de s'accrocher à ce que la mère des croyants (ﷺ) a dit à Mouᶜâwiyah (ﷺ) : « *Celui qui satisfait Allah, malgré la colère des gens, Allah lui suffira à être préservé d'eux, et celui qui satisfait les gens par ce qui met Allah en colère, ils ne pourront rien faire pour le défendre devant Allah* »[221]. Celui donc qu'Allah guide et lui inspire la droiture, et le préserve du mal de son âme, il s'interdira donc d'accomplir les choses interdites, patientera sur ses ennemis, puis il obtiendra la bonne fin, ici-bas et dans l'au-delà, tout comme ce fut le cas des messagers et leurs suiveurs. Puis Allah informe à propos de celui qui endosse la foi, sans clairvoyance. Celui-ci, lorsqu'il est

[221] At-Tirmidhî 3-213-214 Aḥmed dans Az-zouhd 164 d'après ᶜAïshah, avec une chaîne de rapporteurs authentique. Ce récit a même été authentifié en remontant cette parole au Prophète (ﷺ) comme dans As-Silsilah Aṣ-Ṣaḥîḥah 2311.

éprouvé par les gens, place cette épreuve – les maux et les choses désagréables qu'ils lui font subir, bien que tout ceci soit inévitablement le chemin emprunté par les prophètes et leurs suiveurs - au même niveau que le châtiment d'Allah, et délaisse le lien que les croyants ont saisis : et c'est de fuir le châtiment d'Allah, pour les croyants, par leur foi. Les croyants, de par leur parfaite clairvoyance, ont fui du douloureux châtiment d'Allah pour rejoindre la foi, et ils ont supportés ce que cela engendre comme mal provisoire. Quant à l'autre, de par la faiblesse de sa clairvoyance, il a fui l'épreuve des ennemis des messagers, pour se tourner vers la conformité à leurs actes et leur suivi. Il a fuit leur épreuve pour se retrouver face au châtiment d'Allah. Il a donc considéré les deux choses à l'identique, et a sous-estimé le châtiment ardent de l'au-delà. Il a en fait fuit un châtiment d'une heure pour plonger dans un châtiment permanent. Et si Allah avait accordé Son secours à Son armée et à Ses alliés, il aurait dit : « J'étais des vôtres ». Cependant, Allah connaît parfaitement ce que son cœur cache comme hypocrisie ». Fin de citation.

Aboû Saᶜîd (ﷺ) remonte cette parole au Prophète (ﷺ) : « *Un signe de la faiblesse de la certitude est de rechercher la satisfaction des gens même si l'on provoque la colère d'Allah, de les louer pour ce qu'Allah t'a donné et de les blâmer pour ce qu'Allah ne t'a point donné. La convoitise de l'avide ne peut attirer le bienfait d'Allah, comme ne peut le repousser l'inimité du haineux* »[222].

Le complément de ce hadith est : « mais par Sa sagesse, Il a placé l'apaisement et la joie dans la satisfaction et la certitude, et a placé le souci et la tristesse sans le doute et la colère ».

[222] Aboû Naᶜîm dans Al-Ḥilyah Al-Bayhaqî dans Shouᶜab Al-Īmân 207 et sa chaine de rapporteurs est très faible, et il s'y trouve un rapporteur qui est considéré menteur. Voir Silsilah Aḍ-Ḍaᶜîfah 1482

Sa parole : « *Un signe de la faiblesse de la certitude* » : La faiblesse est le contraire de la force.

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) a dit : « *La certitude est la foi, et la patience est la moitié de la foi* ».

Sa parole : « *est de rechercher la satisfaction des gens même si l'on provoque la colère d'Allah* » : C'est-à-dire : Que tu devances leur satisfaction sur ce qui satisfait Allah. Lorsque le cœur n'est pas pénétré de la grandeur d'Allah, de Sa majestuosité, de Sa valeur, alors la personne ne s'interdira pas de devancer la satisfaction des créatures, même si cela provoque la colère du Créateur, du Seigneur, du Possesseur de toute chose, Celui qui agit comme Il veut sur les cœurs. Par ceci, il s'ouvre une porte menant au polythéisme, car il a devancé la satisfaction des créatures sur la satisfaction d'Allah, et s'est rapproché d'eux par ce qui provoque la colère d'Allah, et personne n'est préservé de cela, si ce n'est celui qu'Allah a préservé.

Sa parole : « *de les louer pour ce qu'Allah t'a donné* » : C'est-à-dire : Ce qu'il t'est parvenu par l'intermédiaire de leurs mains, et que tu annexes ce bienfait à ces gens-là et que tu les loues pour cela, alors que c'est Allah qui te l'as écrit, qui te l'as facilité, et lorsqu'Il désire une chose, il en paramètre les causes.

Et ceci ne s'oppose à ce hadith : « *Celui qui ne remercie les gens n'a pas remercié Allah* »[223] du fait qu'Allah a placé cela dans leurs mains, alors invoque donc en leur faveur ou récompense-les, en raison du hadith : « *Celui qui agit bien envers vous, récompensez-le, et si vous ne trouvez pas de quoi le récompenser, alors invoquez Allah en sa faveur, jusqu'à ce que vous estimiez que ceci équivaille à une récompense* »[224].

---

[223] Aboû Dâwoûd n°4811 At-Tirmidhî – qui l'a authentifié n°1945 Aḥmed 2/295 d'après Aboû Hourayrah. La version d'Aboû Dâwoûd et d'Aḥmed est : « N'a pas remercié Allah celui qui n'a pas remercié les gens »
[224] Aboû Dâwoûd n°1672 d'après Ibn ᶜOmar.

Sa parole : « *et de les blâmer pour ce qu'Allah ne t'a point donné* » : Car Il ne t'a pas destiné ce que tu pensais avoir par leurs mains et s'Il t'avait prédestiné quelque chose, tu l'aurais eu.

Celui qui sait qu'Allah Seul est Celui qui donne et qui retient, par sa volonté, et qu'il est celui qui attribue la subsistance à Son serviteur, par des causes ou même parfois sans causes, de là où il ne s'y attend pas : Celui-ci ne demande qu'à Allah seul. Et s'il se voit privé, il se peut que cela soit un bien, et il doit à ce moment-là continuer de penser du bien d'Allah, et de n'espérer que de Lui, et de n'avoir peur qu'à cause de ses péchés. Et ceci confirme le sens qui est venu dans ce hadith : « *La subsistance d'Allah ne peut être apportée, même par le plus désireux, comme elle ne peut être repoussée, même par le plus antipathique* ».

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « La certitude englobe l'application des ordres d'Allah, et ce qu'Il a promis aux gens qui Lui obéissent, et englobe également la certitude au destin, à la création et l'organisation des choses. Si tu satisfais les gens par ce qui met Allah en colère, c'est que tu n'es pas convaincu par Sa promesse et Sa subsistance. Ce qui porte l'être humain à cela : c'est soit qu'il a un penchant pour ce qu'on les autres, et il va délaisser les ordres d'Allah pour espérer profiter de ce que les autres détiennent, soit par faiblesse de véracité envers la promesse d'Allah pour les gens de l'obéissance, comme secours et soutien, et comme récompense dans ce bas-monde et dans l'au-delà.

Si donc tu satisfais Allah, Il te secourra, te pourvoira, et Il te suffira. Mais si tu satisfais les gens par ce qui met Allah en colère, tu le feras uniquement par peur et espoir envers eux, et ceci est une faiblesse dans la certitude.

Mais s'Il ne t'a pas prédestiné une chose, penses-tu qu'ils vont le faire pour toi ? L'ordre entier revient à Allah, pas à eux. Ce qu'Il a voulu se réalisera et ce qu'Il n'a pas voulu n'aura pas lieu. Et si tu les blâmes pour ce qui ne t'as pas été prédestiné, ceci révèle la faiblesse de ta certitude, n'aie donc ni peur d'eux, ni n'espère d'eux.

Ne le blâme pas non plus, en te basant sur tes envies et ta passion. Sache juste que celui qu'Allah et Son messager ont loué, celui-là est digne d'éloges, et celui qu'Allah et Son messager ont blâmés, celui-là est condamnable ».

Ce hadith prouve que la foi augmente et diminue, et que les actes font partie de la foi.

ᶜÂïshah (رضي الله عنها) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque aspire à satisfaire Allah même s'il provoque la colère des hommes, Allah l'agréera et fera que les hommes soient satisfaits de lui. Et quiconque aspire à satisfaire les hommes même s'il provoque la colère d'Allah, Allah sera en colère contre lui et Il provoquera la colère des hommes contre lui*»[225].

Sa parole : « *Quiconque aspire* » : C'est-à-dire : Qui cherche.

Shaykh Al-Islam (رحمه الله) a dit : « ᶜÂïshah (رضي الله عنها) a écrit à Mouᶜâwiyah (رضي الله عنه) – Et cette parole a été rapportée, remontant au Prophète (ﷺ) : « *Celui qui satisfait Allah, malgré la colère des gens, Allah lui suffira à être préservé d'eux, et celui qui satisfait les gens par ce qui met Allah en colère, ils ne pourront rien faire pour le défendre devant Allah* ». Ceci est la parole remontant au Prophète (ﷺ). Voici la parole s'arrêtant à ᶜÂïshah (رضي الله عنها) : « *Celui qui satisfait Allah par ce qui met les gens en colère, Allah est satisfait de lui et fera en sorte que les gens aussi, et celui qui satisfait les gens par ce qui met Allah en colère, il ne recevra que le blâme des gens* ».
Et ceci fait partie de la grande compréhension de la religion, car celui qui satisfait Allah, même si les gens sont en colère, Allah le protégera, et fera de lui son serviteur vertueux, et Allah secourt Ses serviteurs vertueux, et Il leur suffit :

[225] Ibn Ḥibbân dans son Ṣaḥîḥ 1542 Mawârid Al-madh²ân

وَمَن يَتَّقِ ٱللَّهَ يَجۡعَل لَّهُۥ مَخۡرَجٗا ۝٢ وَيَرۡزُقۡهُ مِنۡ حَيۡثُ لَا يَحۡتَسِبُۚ وَمَن يَتَوَكَّلۡ
عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسۡبُهُۥٓۚ إِنَّ ٱللَّهَ بَٰلِغُ أَمۡرِهِۦۚ قَدۡ جَعَلَ ٱللَّهُ لِكُلِّ شَيۡءٖ قَدۡرٗا

﴾ Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit. Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose ﴿ (65/2-3)

Allah lui suffira donc comme protecteur envers les gens ; sans aucun doute. Et celui qui cherche à satisfaire les gens, même s'il provoque la colère d'Allah, ils ne pourront rien faire pour lui devant Allah, tel l'injuste qui se mordra les doigts. Quant au fait qu'une personne fasse tes éloges puis se retourne contre toi et te blâme, alors saches que ceci arrives souvent, et se produit tôt ou tard, car la bonne fin est réservée à la piété ». Fin de citation.

Chapitre 32 :

A propos de la parole d'Allah : ﴿Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants﴾

Aboû As-Sa^{c}âdât (ﷺ) a dit : « La confiance en une chose : C'est d'être assuré de sa réalisation ».

L'auteur (ﷺ) a souhaité, en introduisant ce chapitre par ce verset, montrer que la confiance est indispensable et qu'il faut obligatoirement la vouer sincèrement à Allah, car elle fait partie des actes intérieurs les plus généraux. Dans ce verset, le complément d'objet étant placé avant le verbe, le sens introduit une restriction qui nous montre que l'unicité ne sera complète, dans ses trois catégories, que par une confiance totale en Allah, tout comme dans ce verset.

L'imam Aḥmed (ﷺ) a dit : « La confiance est un acte du cœur ».

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit concernant le verset d'introduction de ce chapitre : « Allah montre ici que la confiance en Lui est une condition de la foi, et la foi s'annule lorsque la confiance n'est pas présente ».

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Personne ne peut avoir confiance en une créature ou espérer d'elle sans que ses espoirs lui reviennent vains, car ceci est du polythéisme, comme Allah a dit :

وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخْطَفُهُ ٱلطَّيْرُ أَوْ تَهْوِى بِهِ ٱلرِّيحُ فِى مَكَانٍ سَحِيقٍ

﴾ Car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond ﴿(22/31)

La confiance se divise en deux catégories :
La première : La confiance dans des choses que seul Allah est capable de réaliser. Fait donc partie du grand polythéisme de placer sa confiance aux morts, aux absents et autres *Ṭawâghît*. Tout ceci n'est pardonnable auprès d'Allah que par le repentir.

Le deuxième : La confiance aux vivants présents, au gouverneur, et autres qu'eux parmi ceux à qui Allah a accordé une part de subsistance à partager, ou une capacité à repousser un mal, ou autre. Ceci est du petit polythéisme.

La confiance permise est celle qui fait qu'une personne remplace une autre dans une tâche, tout en étant capable de le faire, et que ceci concerne les affaires de ce bas-monde. Par exemple : la vente, l'achat, la location, le divorce, l'affranchissement, et autre que cela. Ceci est permis à l'unanimité, si ce n'est que l'on ne dira pas « j'ai confiance en lui – Tawakkaltou ᶜAlayhi » mais l'on dira : « Je me fie à lui – wakkaltu 'alayhi ». L'on se fiera à une personne tout en gardant et plaçant la confiance en Allah seul.

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُهُۥ زَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ

Allah ﷻ a dit : ﴾ Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur ﴿ (Sourate Al-Anfâl, v. 2)

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) a dit à propos de ce verset : « *Quant aux hypocrites, rien ne faisant partie du rappel d'Allah ne pénètre leurs cœurs*

lorsqu'ils accomplissent une obligation, et ils ne croient en rien de ce que contiennent les versets d'Allah, et ils ne placent aucunement leur confiance en Allah, et ils ne prient lorsqu'on ne les voit pas, et ils donnent aucune la part d'aumône légale qu'ils devraient prélever sur leurs biens. Allah informa donc qu'ils ne sont pas croyants. Puis il décrivit les croyants en disant :

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ

﴾ **Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah** ﴿ (8/2)

Et ils accomplissent leurs obligations »[226].

As-Souddî (ﷺ) a dit à propos du verset : « **ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah** » : « Il s'agit d'un homme qui veut commettre une injustice – ou il a dit : il est soupçonné de désobéir – et il lui est dit : « Crains Allah ». Alors son cœur frémit »[227].

Sa parole : « **Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi** » : Les compagnons et leurs successeurs, puis les gens de la Sounnah par la suite, utilisaient comme preuve ce verset, et ses semblables, pour montrer que la foi augmente et diminue.

Sa parole : « **Et ils placent leur confiance en leur Seigneur** » : Ils s'appuient sur lui, et lui confient leurs affaires. Ils n'espèrent en personne d'autre et ne recherchent que Lui. Et ceci fait partie des plus grandes causes pour obtenir ses demandes, que cela soit lié au bas-monde ou à l'au-delà. Et ce verset contient une description correcte des croyants, basée sur trois niveaux parmi ceux que contient l'excellence, et qui impliquent la réalisation des actes de la foi, ceux obligatoires comme ceux surérogatoires.

---

[226] Ibn Jarîr dans son Tafsîr n°12180 Ibn Abî Ḥâtim dans son Tafsîr n°5/1655.
[227] Ibn Jarîr n°12183 Ibn Abî Ḥâtim n°5/1655.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ حَسۡبُكَ ٱللَّهُ وَمَنِ ٱتَّبَعَكَ مِنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ

﴾Ô Prophète, Allah te suffit, ainsi que ceux qui te suivent parmi les croyants ﴿ (Sourate Al-Anfâl, v. 64)

Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « Allah seul est celui qui te suffit, et qui suffit à ceux qui te suivent. Ils n'ont besoin de personne d'autre en plus de Lui ». Et ceci est le choix de Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah (رحمه الله).

وَمَن يَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسۡبُهُۥٓ

﴾ Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit ﴿ (Sourate at-Talâq, v. 3)

Ibn Al-Qayyim (رحمه الله), et d'autres, ont dit : « Il est celui qui lui suffit, Et celui à qui Allah suffit, Il sera suffisant pour lui et Il le protégera. Il n'y aucune convoitise dans cela pour un ennemi, et le seul mal qui le touchera est celui qui est inévitable, comme la chaleur et le froid, la faim et la soif. Mais de là à être touché par une chose lui faisant manquer son but, alors cela n'arrivera jamais. Certains prédécesseurs ont dit : Allah accorde à chaque œuvre une récompense de la même catégorie. La récompense de la confiance placée en Lui est qu'Il lui sera suffisant, puisqu'Il a dit : ﴾ **Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit** ﴿ (65/3). Il n'a pas dit : « Il aura telle et telle chose en récompense », comme Il a dit cela pour les actes. Mais plutôt, Il a fait de Lui-même le protecteur suffisant envers les serviteurs qui Lui ont voués leur confiance, et Il leur suffira, et Il les protégera. Si une personne place convenablement sa confiance en Allah, et que rusent les cieux, la Terre et ce qu'ils contiennent, alors Allah accordera une issue à cette personne, Il lui suffira et le secourra ». Fin de citation.

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit au sujet de ce verset :

حَسْبُنَا ٱللَّهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ

﴾ Allah nous suffit, et quel excellent soutien ﴿ (Sourate Al ᶜImrân, v. 173)

Cette phrase fut prononcée par Ibrâhîm (عليه السلام) lorsqu'il fut jeté dans le feu, ainsi que par Moḥammed (ﷺ) lorsque certains lui dirent :

إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدْ جَمَعُوا۟ لَكُمْ فَٱخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَـٰنًا وَقَالُوا۟ حَسْبُنَا ٱللَّهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ

﴾ Les gens se sont rassemblés contre vous ; craignez les ». Ceci accrut leur foi et ils dirent : « Allah nous suffit, et quel excellent protecteur ﴿ (Sourate Al ᶜImrân , v. 173)[228].

Sa parole : « **Allah nous suffit** » : L'explication a précédée.

Sa parole : « **et quel excellent soutien** » : Comme est excellent Celui auprès de qui les créatures placent leur confiance.

Sa parole : « *Cette phrase fut prononcée par Ibrâhîm (عليه السلام) lorsqu'il fut jeté dans le feu* » : Allah a dit :

قَالُوا۟ حَرِّقُوهُ وَٱنصُرُوٓا۟ ءَالِهَتَكُمْ إِن كُنتُمْ فَـٰعِلِينَ ﴿٦٨﴾ قُلْنَا يَـٰنَارُ كُونِى بَرْدًا وَسَلَـٰمًا عَلَىٰٓ إِبْرَٰهِيمَ

﴾ Ils dirent : « Brûlez-le. Secourez vos divinités si vous voulez faire quelque chose (pour elles) ». Nous dîmes : « Ô feu, sois pour Ibrâhîm une fraîcheur et un salut ». ﴿ (21/68-69)

[228] Al Boukhârî n°4563, An-Nasâ'î n°11081.

Sa parole : « *ainsi que par Moḥammed (ﷺ) lorsque certains lui dirent :* **« Les gens se sont rassemblés contre vous ; craignez les ». Ceci accrut leur foi et ils dirent : « Allah nous suffit, et quel excellent protecteur »** : Ceci s'est produit après la défaite des Qouraysh et des coalisés, à la bataille d'Ouḥoud. Un convoi parmi les 'Abd al-Qays passa près d'eux, et Aboû Soufyân leur dit : « Ou allez-vous ? » Ils dirent : « Nous nous rendons à Médine ». Il dit alors : « Pourriez-vous transmettre un message de ma part à Moḥammed ? ». Ils répondirent : « Oui ». Il dit finalement : « Lorsque vous arriverez à lui, informez-le alors que nous réunirons une armée contre lui et ses compagnons, afin d'exterminer ce qu'il reste d'eux ». Lorsque ce convoi passa à hauteur du Messager d'Allah (ﷺ) alors qu'il se trouvait à Hamrâ al-asad, ils l'informèrent de la parole d'Aboû Soufyân, et il se contenta de répondre : « **Allah nous suffit, et quel excellent protecteur** »[229].

Et dans un autre hadith : « *Lorsqu'une chose importante se présente, dites alors : « Allah nous suffit, et quel excellent protecteur* ». »[230].

---

[229] *Tafsîr* Ibn Kathîr 1/430-431.

[230] Ibn Mardâwî d'après Aboû Hourayrah comme cela est venu dans le Tafsîr d'Ibn Kathîr 1/431. Al-Ḥâfiẓ Ibn Kathîr a dit : « C'est un hadith Gharîb dans cette version-ci »

Chapitre 33 :

À propos de la parole d'Allah ﷻ : ﴿ Sont-ils à l'abri de la ruse d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri de la ruse d'Allah ﴾

L'auteur (رحمه الله) vise ici la sécurité vis-à-vis de la ruse d'Allah emmenant à la faiblesse de la foi, au point ou une personne ne fera même plus attention qu'il a délaissé une obligation, ou qu'il a accompli un acte interdit, du fait de l'absence de peur envers Allah, par ce qu'il a fait ou délaissé, et ceci compte parmi les pires péchés, et c'est une énorme imperfection.

Le sens du verset est qu'Allah, lorsqu'il mentionna les gens des cités, et le fait qu'ils démentaient les messagers, expliqua que ce qui les emmena à faire cela est le sentiment de sécurité éprouvé face à la ruse d'Allah, et le fait qu'ils ne ressentent aucune peur envers Lui. Cette assurance vient des délices et des bienfaits les entourant. Par cela, ils ont estimés qu'il n'y avait aucune ruse.

Al-Ḥassan (رحمه الله) a dit : « Celui qui obtient des largesses et ne voit pas qu'Allah ruse de lui, celui-là n'a pas de raison ».

Qatâdah (رحمه الله) a dit : « L'ordre d'Allah a pris les gens à l'improviste, mais aucun peuple n'a jamais été saisi sans qu'ils n'aient auparavant connus l'abondance et l'inadvertance. Ne soyez donc pas inattentifs à Allah ».

Ismâ^{c}îl Ibn Râfi^{c} (رحمه الله) a dit : « Fait partie du fait de se sentir à l'abri de la ruse d'Allah : Que le serviteur accomplisse un péché en espérant systématiquement le pardon d'Allah ». Rapporté par Ibn Abî Ḥâtim.

قَالَ وَمَن يَقْنَطُ مِن رَّحْمَةِ رَبِّهِۦٓ إِلَّا ٱلضَّآلُّونَ

﴾ Et qui décourage de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés ? ﴿ (Sourate Al-Hijr, v. 56)

Le découragement : C'est l'éloignement de l'espoir et du soulagement, et ceci est à l'opposé de se sentir à l'abri face à la ruse d'Allah. Tous les deux sont donc des énormes péchés, pour ce que contient le désespoir comme mauvaises pensées envers Allah ;

Sa parole : « **sinon les égarés** » : C'est-à-dire par rapport à la guidée.

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a été questionné au sujet des péchés capitaux. Il répondit : « *Le polythéisme, le fait de décourager du secours d'Allah, et de penser être à l'abri de Sa ruse* »[231].

Sa parole : « *le polythéisme* » : Ceci est le plus immense péché, c'est pour cela qu'il l'a cité en premier.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Le polythéisme détruit l'unicité de seigneurie, diminue l'unicité d'adoration, et c'est un ensemble de mauvaises pensées envers le Seigneur des mondes ». Fin de citation.

[231] Ibn Abî Ḥâtim dans son *Tafsîr* 3/931 Al-Bazzâr et Aṭ-Ṭabarânî, comme spécifié dans Majmaᶜ Az-Zawâ'id 1/104 avec la phrase : « le fait de décourager de la miséricorde d'Allah » au lieu de : « le fait de décourager du secours d'Allah ». Cité aussi par Al-Ḥâfiẓ Ibn Kathîr dans son Tafsîr 1/485 en commentaire du verset 31 de la sourate les femmes. Puis il ajouta : « La chaîne de rapporteurs mérite un regard, et le plus plausible est que c'est une parole s'arrêtant au compagnon (hadith Mawqoûf), car la même parole a été rapportée d'Ibn Massᶜoûd ».

Sa parole : « *le fait de décourager du secours d'Allah* » : C'est-à-dire : Une coupure de l'espoir et l'espérance dans ce qui est attendu d'Allah, dans ce qui est craint et espéré. Ceci est une mauvaise pensée envers Allah, une ignorance de qui Il est, une ignorance de l'immensité de Sa miséricorde, de Sa générosité et de Son pardon.

Sa parole : « *et de penser être à l'abri de Sa ruse* » : C'est-à-dire : Ne pas sentir vers quoi le serviteur peut glisser progressivement, jusqu'à se retrouver privé de sa foi, qu'Allah nous protège de cela. Ceci provient de l'ignorance envers Allah, Son destin, et le fait d'être trop sûr de soi-même et de se flatter. Ces trois-là sont donc parmi les pires grands péchés, qui eux sont très nombreux. Nous demandons à Allah qu'Il nous en préserve.

Ces trois points ont été cités ensemble, dans une même parole, de par le fait qu'ils renferment tout le mal, et qu'ils éloignent de tout bien. Beaucoup de gens sont tombés dans ces pièges, des anciennes générations aux plus récentes. Nous demandons à Allah la préservation dans ce bas-monde et dans l'au-delà.

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) a dit : « *Les plus graves péchés sont : Associer à Allah, penser être à l'abri de Sa ruse, désespérer de Sa miséricorde et décourager de Son secours* »[232].

« *Désespérer de Sa miséricorde* » : Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « Le désespoir est un découragement intense ».

Il convient donc au cœur de pencher souvent vers la peur, car si l'espoir prend trop le dessus lorsque l'on se trouve en bonne santé, le cœur risque de se pervertir. Allah a dit :

[232] ᶜAbd Ar-Razzâq dans Al-Mouṣannaf n°10/459-460.

إِنَّ ٱلَّذِينَ يَخۡشَوۡنَ رَبَّهُم بِٱلۡغَيۡبِ لَهُم مَّغۡفِرَةٞ وَأَجۡرٞ كَبِيرٞ

﴾ Ceux qui redoutent leur Seigneur bien qu'ils ne L'aient jamais vu auront un pardon et une grande récompense ﴿ (67/12)

يَخَافُونَ يَوۡمٗا تَتَقَلَّبُ فِيهِ ٱلۡقُلُوبُ وَٱلۡأَبۡصَٰرُ

﴾ Et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards ﴿ 24/37

Chapitre 34 :

La patience face à la prédestination fait partie de la foi en Allah

L'imam Aḥmed (رحمه الله) a dit : « Allah a mentionné la patience dans quatre-vingt-dix endroits de Son livre. Et dans le hadith authentique : « *La patience est une lumière* »[233]. ».

ᶜOmar (رضي الله عنه) a dit : « *Par la patience, nous avons eu la meilleure vie* »[234].

ᶜAlî (رضي الله عنه) a dit : « *La place de la patience par rapport à la foi est telle la tête par rapport au corps* ». Puis il leva la voix et dit : « Celui qui n'a pas de patience n'a pas de foi ».

Sache que la patience se divise en trois catégories : La patience sur ce qu'Allah a ordonné, la patience face à ce qu'Il a interdit, et la patience face à ce qu'Allah a prédestiné comme calamités. Shaykh Al-Islam (رحمه الله) ajouta : « Et la patience face aux passions contredisant la législation ».

Allah ﷻ a dit :

وَمَن يُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ يَهْدِ قَلْبَهُۥ

﴾ Et quiconque croit en Allah, [Il] guide son cœur ﴿ (Sourate At-Taghâbun, v. 11)

---

[233] Partie d'un hadith rapporté par Aḥmed 5/343 et 344 Mouslim 223 d'après Aboû Mâlik Al-Ashᶜarî

[234] Al Boukhârî (voir Fatḥ Al-Bârî' 11/303)

Le début du verset est la parole :

مَآ أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ

﴾Nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission d'Allah﴿ (64/11)

C'est-à-dire : Par sa volonté, comme Il dit dans un autre verset :

مَآ أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِى ٱلْأَرْضِ وَلَا فِىٓ أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِى كِتَـٰبٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَآ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ

﴾Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé ; et cela est certes facile à Allah﴿(57/22)

ᶜAlqamah (رحمه الله) a dit : « *C'est l'homme qui est touché par un malheur et qui sait que cela vient d'Allah. Il accepte et se soumet* »[235].

Sa parole « ᶜAlqamah (رحمه الله) » : Il s'agit d'Ibn Qays Ibn ᶜAbd-Allah An-Nakhaᶜî Al-Koûfî. Il naquit à l'époque du Prophète (ﷺ) et entendit parler Aboû Bakr, ᶜOmar, ᶜOthmân, ᶜAlî, Saᶜd, Ibn Massᶜoûd, ᶜÂïshah et d'autres (رضي الله عنهم). Il fait partie des grands successeurs des compagnons, compte parmi leurs savants et leurs hommes de confiance. Il mourut après l'an soixante de l'hégire.

Ce texte est une preuve que les actes font partie de la foi.

Ce verset contient l'évidence que la récompense de la patience est la guidée du cœur.

[235] Ibn Jarîr n°26496 Ibn Abî Ḥâtim (voir Tafsîr Ibn Kathîr 4/376)

Mouslim rapporte d'après Aboû Hourayrah (ﷺ) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Deux choses chez les gens sont une mécréance : l'insulte des origines et les lamentations sur le mort* »[236].

C'est-à-dire : Ceci est une mécréance car ce sont deux actes provenant de l'époque antéislamique, toujours présents parmi les gens. N'en est épargné que celui qu'Allah a épargné. La mécréance est citée ici, sur celui ou celle qui se caractérise par ces actes, mais ce n'est pas toute personne qui commet une acte relié à une branche de la mécréance qui devient mécréant de manière absolue. Tout comme ce n'est pas toute personne qui commet un acte relié à une branche de la foi qui devient croyant de manière absolue. Il y a donc ici une différence à faire entre la mécréance définie (*la mécréance*), comme dans sa parole (ﷺ) : « *Il n'y a entre le serviteur et la mécréance – ou le polythéisme – que le délaissement de la prière* »[237], et entre la mécréance indéfinie (*une mécréance*), dans une phrase affirmative.

Sa parole : « *l'insulte des origines* » : C'est-à-dire : Le dénigrement. Et fait partie de ceci le fait de dire : « tu n'es pas le fils d'untel », malgré la certitude à ce sujet.

Sa parole : « *les lamentations sur le mort* » : C'est-à-dire : Lever la voix lors des gémissements et énumérer ses mérites. Ceci est une forme de colère envers ce qu'Allah a destiné, et ceci s'oppose à la patience.

[236] Mouslim n°67.
[237] Mouslim n°82 d'après Jâbir Ibn ᶜAbd Allah.

Les deux rapportent cette parole, d'après Ibn Massᶜoûd (ﷺ), qui la remonte au Prophète (ﷺ) : « *N'est pas des nôtres celui qui se frappe les joues, déchire les habits et appelle comme on le faisait pendant l'époque antéislamique* »[238].

Sa parole : « *celui qui se frappe les joues* » : Al-Ḥâfiẓ (ﷺ) a dit : « Les joues ont été spécifiées dans ce texte de par le fait que c'est ce qui est le plus souvent frappé, mais tout le visage à le même statut ».

Sa parole : « *appelle comme on le faisait pendant l'époque antéislamique* » : Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Ce sont les regrets portés au mort ». Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « L'appel de la période antéislamique est semblable à l'appel des gens à leur tribu et à leur clan, et ceci équivaut au sectarisme envers une voie précise, un groupe ou un savant, dans le fait de le privilégier sur d'autres, et d'appeler à cela, de s'allier autour de ce point, de se désunir autour de cela aussi. Tout ceci fait partie de l'appel de l'époque antéislamique ».

Un acte bénin peut cependant être pardonné si la personne est véridique, comme il est pardonnable de pleurer lors d'un décès si cela n'est pas porteur de gémissements et de colère. Cela a été rapporté de l'imam Aḥmed.

Anas (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsqu'Allah veut le bien pour Son serviteur, Il hâte son châtiment dans ce bas monde, et s'Il lui veut du mal, Il lui suspend son péché pour l'en châtier le jour de la Résurrection* »[239].

---

[238] Al Boukhârî n°1294 Mouslim n°103.

[239] At-Tirmidhî 2396 qui l'a considéré bon (Ḥassan) Al-Hâkim dans Al-Moustadrak 4/608.

Sa parole : « *Lorsqu'Allah veut le bien pour Son serviteur, Il hâte son châtiment dans ce bas monde* » : Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Les calamités sont un bienfait, car elles expient les péchés, et fait appel à la patience, et la personne sera récompensée là-dessus. Ceci engendre le retour repentant vers Allah, l'humiliation face à Lui, le fait de se détourner des créatures et autres que cela parmi les bénéfices. L'épreuve en elle-même permet d'effacer les péchés, et ceci compte parmi les meilleurs bienfaits. Les calamités sont donc une miséricorde et un bienfait pour l'ensemble des créatures, sauf si son auteur s'introduit par sa cause dans un péché pire que celui dans lequel il se trouvait avant. Ceci devient pire pour lui que ce qui l'a éprouvé dans sa religion. Il se peut que certains soient éprouvés par la pauvreté, la maladie ou la faim : et qu'ils ressentent de l'angoisse, de l'hypocrisie, qu'une maladie touche le cœur, ou encore qu'il commette une mécréance apparente, qu'il délaisse certaines obligations, ou qu'il tombe dans certains péchés : et tout ceci engendre un mal pour sa religion. La bonne santé lui a été profitable compte tenu de ce que cette calamité lui a apporté. Mais si elle débouche sur une patience et une obéissance, et elle est alors un bienfait religieux. Elle est en elle-même un acte du Seigneur pour Ses créatures, et Allah mérite donc d'être loué pour cela. Celui donc qui est éprouvé et qui reçoit la patience comme subsistance, cette patience est pour lui un bienfait religieux, et il obtiendra, en plus de l'expiation de ses péchés, une miséricorde. Il obtiendra de même, pour avoir loué son Seigneur, la prière de son Seigneur sur lui comme Allah a dit :

أُوْلَٰٓئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَٰتٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ ۖ وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُهْتَدُونَ

﴾ **Ceux-là reçoivent des prières de leur Seigneur, ainsi qu'une miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés** ﴿ (2/157)

Il obtiendra le pardon de ses péchés, une élévation en degrés, tout ceci sera obtenu par celui qui applique la part de patience obligatoire qui lui est demandée ». Fin de citation résumée.

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'immensité de la récompense est liée à l'immensité de l'épreuve. Et lorsqu'Allah le Très Haut aime un peuple, Il les éprouve. Quiconque donc est satisfait aura Sa satisfaction et quiconque se met en colère aura Sa colère* »[240].

Sa parole : « ***L'immensité de la récompense*** » : Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit : « La grande récompense est reliée à la grande épreuve dès lors que la personne patiente et espère cette récompense. A ce moment-là, il est récompensé pour ce qui émane de lui, et ceci est clair ».

Sa parole : « ***Et lorsqu'Allah le Très Haut aime un peuple, Il les éprouve*** » : Et dans le hadith : « *Le Prophète (ﷺ) a été interrogé : « Qui sont les gens qui subissent les plus dures épreuves ? » Il a répondu : « Ce sont les Prophètes, puis les gens selon leur degré de piété. L'homme sera éprouvé en fonction de sa foi. Celui dont la foi est solide sera durement éprouvé et celui dont la foi est affaiblie verra son épreuve allégée. Les épreuves ne cesseront de l'accompagner jusqu'à ce qu'il marche sur la terre, dénué de péchés* »[241].

Sa parole : « ***Quiconque donc est satisfait aura Sa satisfaction*** » : C'est-à-dire : Celle d'Allah, « ***quiconque se met en colère aura Sa colère*** » : De même.

---

[240] At-Tirmidhî n°2396

[241] Ad-Dârimî dans son Mousnad n°2396 Ibn Mâjah n°4023 At-Tirmidhî n°2398 qui a dit : bon-authentique (*Ḥassan-Ṣaḥîḥ*)

Chapitre 35 :

Concernant l'ostentation

C'est-à-dire : Concernant son interdiction et la mise en garde à son égard.

Allah ﷻ a dit :

قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠ بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰٓ إِلَيَّ أَنَّمَآ إِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟
لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا

﴾ Dis : « Je ne suis en fait qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Allah est un Allah unique ! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe aucun autre dans l'adoration de son Seigneur ﴿ [Al-Kahf, v. 110]

Sa parole : « **Dis : « Je ne suis en fait qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Allah est un Allah unique !** » : Je n'ai en moi aucune part de Sa seigneurie ou de Son droit à être adoré, mais plutôt tout ceci appartient à Allah seul, et Il n'a aucun associé dans cela. Il m'a révélé : « **Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur** » et qu'il Le craigne, et « **qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe aucun autre dans l'adoration de son Seigneur** ».

Shaykh Al-Islam (رحمه الله) a dit : « Quant à la rencontre, elle a été expliquée par un groupe de prédécesseurs et de contemporains par ce qui contient la vision, et ils ont dit : « Sa rencontre contient le fait de Le voir au Jour dernier ». », puis il mentionna les preuves à ce sujet.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Tout comme Il est une divinité unique, en dehors duquel rien ni personne ne mérite une quelconque forme d'adoration, ainsi il convient donc que l'adoration lui revienne à Lui seul, sans associé. Tout comme Il est unique comme divinité, il est obligatoire de Le rendre unique dans la divinisation. L'acte sincère et voué à Lui seul est donc dénué de toute ostentation, et cet acte est paramétré par la Sounnah ». Fin de citation.

Ce verset contient donc l'interdiction de tout polythéisme, qu'il soit en grande ou en petite quantité.

Aboû Hourayrah (ﷺ) remonte cette parole au Prophète (ﷺ) : « *Allah le Très Haut a dit : « Je suis Celui Qui se passe le plus d'associé. Quiconque accomplit une action dans laquelle il M'associe à un autre, Je le délaisse, lui et son association ».* »[242].

Sa parole : « *Quiconque accomplit une action dans laquelle il M'associe à un autre* » : C'est-à-dire : Il a comme but un autre que Moi, parmi les créatures, par cet acte.

Sa parole : « Je le délaisse » : Aṭ-Ṭîbî (ﷺ) a dit : « Le pronom 'le' peut revenir à la personne, mais il est permis de penser qu'il revient à l'acte ».

Ibn Rajab (ﷺ) a dit : « Sache qu'un acte voué à un autre qu'Allah se divise en plusieurs catégories :

Il se peut qu'il soit fait par pure ostentation, comme est le cas des hypocrites, comme Allah a dit :

يُرَآءُونَ ٱلنَّاسَ وَلَا يَذْكُرُونَ ٱللَّهَ إِلَّا قَلِيلًا

[242] Mouslim n°2985.

﴾ Par ostentation envers les gens. À peine invoquent-ils Allah ﴿ (4/142)

Cette ostentation pure ne peut émaner d'un croyant, ni dans sa prière ni dans son jeûne, mais cela peut émaner de lui dans l'acquittement de l'aumône légale, ou le pèlerinage, ou autre que cela parmi les actes apparents, ou ceux qui sont liés à un bienfait, car la sincérité que contiennent ces actes est importante.

Et ce genre d'acte, aucun musulman sincère ne doute qu'il est invalide, et que son auteur mérite pour cela la punition et le châtiment d'Allah.

Et parfois, l'acte peut être orienté vers Allah, et l'ostentation va s'y mêler. Si toutefois l'ostentation est présente dès la base de l'acte, les textes authentiques prouvent son invalidité ».

Il mentionna ensuite des hadiths prouvant cela, et parmi ceux-ci le hadith de Shaddâd Ibn Aws (ﷺ) qu'il remonte au Prophète (ﷺ) : « Celui qui prie pour être vu a associé, celui qui jeûne pour être vu a certes associé, celui qui donne une aumône pour être vu a certes associé. Certes, Allah a dit : « Je suis meilleur que ce qu'ils M'associent. Celui qui M'associe, je laisserai cet associé se charger (de la récompense) de ses actes, peu ou nombreux soient-ils, et Je me passe de lui »[243].

L'imam Aḥmed (ﷺ) a dit à propos de celui qui prend un salaire pour accomplir le Jihâd : « S'il ne sort pas dans le but d'avoir le salaire, il n'y a pas de mal, comme quelqu'un qui sortirait pour sa religion, et si on lui donne quelque chose, il le prend ».

Puis il dit : « Mais si la base de l'acte est pour Allah, puis son intention est exposée à l'ostentation, s'il en prend conscience et la repousse, cela ne cause pas préjudice, et il n'y a aucune divergence sur ce point. Mais si cela reste mêlé, son acte s'annule-t-il ou pas, et

[243] Aḥmed n°4/125-126 Aṭ-Ṭabarânî dans Al-Kabîr n°8139.

il sera récompensé sur la base de son intention ? Les savants, parmi les prédécesseurs ont divergés, comme cela est rapporté par l'imam Aḥmed et Ibn Jarîr (ﷺ) tout en faisant devancer la parole selon quoi son acte reste valide, et qu'il en sera récompensé selon l'intention de départ. Ceci a été rapporté d'après Al-Ḥassan (ﷺ) et d'autres »[244].

Aboû Saᶜîd (ﷺ) remonte cette parole au Prophète (ﷺ) : « *Voulez-vous que je vous informe d'une chose que je crains plus pour vous que le faux messie ? » Les Compagnons répondirent : « Bien sûr ! » Il (ﷺ) dit alors : « Il s'agit du polythéisme caché. C'est quand l'homme se lève pour prier, puis embellit sa prière quand il sent un regard sur lui* »[245].

Sa parole : « *Le polythéisme caché* » : Il est appelé ainsi du fait que l'acte du cœur n'est connu que par Allah, et qu'en apparence, tout porte à croire qu'un acte est réalisé pour Allah, même si la personne avait pour but un autre que Lui, ou les a associés en embellissant sa prière dans ce but.

Et nulle divergence pour dire que la sincérité envers Allah est une condition de la validité des actes, de même que le suivi scrupuleux du Prophète (ﷺ).

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Le petit polythéisme peut être : une légère ostentation, une simulation pour une personne, jurer par autre qu'Allah, la parole d'un homme à un autre : « Si Allah veut et si tu veux », « Ceci provient d'Allah et de toi », « Je suis à Allah et à toi », « je n'ai qu'Allah et toi », « je place ma confiance en Allah et en toi », « Si ce n'était Allah et toi, il n'y aurait pas eu cela et cela ». Et ceci peut être plus grave en termes de polythéisme, selon l'état et le but de la personne. Fin de citation.

---

[244] Jâmiᶜ Al-ᶜOuloûm Wa Al-Ḥikam d'Ibn Rajab Al-Ḥanbalî 1/79-83.
[245] Aḥmed 3/30 avec une légère nuance dans les termes.

Chapitre 36 :

Faire un acte ayant comme but ce bas-monde est du polythéisme

Allah ﷻ a dit :

مَن كَانَ يُرِيدُ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا وَزِينَتَهَا نُوَفِّ إِلَيْهِمْ أَعْمَـٰلَهُمْ فِيهَا

﴾ Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre ﴿ (Sourate Hoûd, v. 15)

L'auteur (رحمه الله) vise par ce chapitre et ce qui va suivre l'accomplissement des œuvres réalisées avec comme but ce bas-monde, tel l'ostentation qui va annuler un acte si elle l'accompagne tout au long de l'acte, comme celui qui apprend la science dans le but d'obtenir une fonction dans l'enseignement, tels les professeurs d'école, les imams des mosquées, les combattants et autres parmi ceux dont le but est de profiter d'un bien mondain. Ceci est fréquent, au point où certains s'attachent à partir au combat, dans le but d'obtenir un poste dans le commandement, de donner des ordres, etc.

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a dit : « Sa parole : « **Ceux qui veulent la vie présente** » : Sa récompense « **avec sa parure** » : son argent « **Nous les rétribuerons** » : Nous les payerons « **exactement selon leurs actions sur terre** » : en leur attribuant la récompense de leurs actes, la santé, le bonheur, l'argent, la famille et les enfants « **Et ils ne seront point lésés** » : Il ne manquera rien. Puis ce verset a été abrogé par celui-ci :

مَّن كَانَ يُرِيدُ ٱلْعَاجِلَةَ عَجَّلْنَا لَهُۥ فِيهَا مَا نَشَآءُ لِمَن نُّرِيدُ ثُمَّ جَعَلْنَا لَهُۥ جَهَنَّمَ يَصْلَىٰهَا مَذْمُومًا مَّدْحُورًا

﴾ Quiconque désire [la vie] immédiate, Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé ﴿ (17/18) ».

D'après Shufaya Ibn Mâti' (ﷺ), d'après Aboû Hourayrah (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « Le Jour de la Résurrection, Allah descendra vers les serviteurs afin de juger entre eux. Chaque communauté sera agenouillée. La première personne que l'on appellera sera un homme qui aura appris [par cœur] le Coran, ensuite quelqu'un qui aura été tué dans la voie d'Allah et enfin quelqu'un qui aura eu beaucoup d'argent [ou de biens]. Allah dira au lecteur : « Ne t'ai-je pas enseigné ce que j'ai fait descendre sur Mon Messager ? » Il répondra : « Oui, ô Seigneur ! » Allah demandera : « Qu'as-tu accompli avec ce que tu savais ? » Il répondra : « Je le récitais de nuit comme de jour ».
Allah lui dira : « Tu mens ». Les anges lui diront : « Tu mens » Alors, Allah dira : "Plutôt, tu voulais que l'on dise de toi untel est lecteur, et certes, on l'a dit » On amènera la personne riche et Allah lui dira : « Ne t'ai-Je pas accordé avec largesse jusqu'à ce que tu n'aies besoin de personne ? »
Il répondra : « Oui, ô Seigneur ». Il dira : « Qu'as-tu œuvré avec ce que Je t'ai donné ? »
Il répondra : « J'unissais le lien de parenté et je donnais l'aumône ». Allah lui dira : « Tu mens ».
Les anges diront : « Tu mens ». Alors, Allah dira : « Plutôt, tu voulais que l'on dise de toi untel est généreux, et certes on l'a dit. On amènera celui qui est mort dans la voie d'Allah ». Allah lui dira : « Dans quelle voie as-tu été tué ? » Il répondra : « Ô Seigneur ! Tu as ordonné le combat dans Ta voie, j'ai combattu jusqu'à être tué ». Allah lui dira : « Tu mens ». Les anges diront : « Tu mens ». Alors, Allah dira : « Plutôt, tu voulais que l'on dise de toi untel est courageux et certes, on l'a dit ». Ensuite le Messager d'Allah (ﷺ) tapota mon genou en disant : « Ô Aboû Hourayrah ! Ces trois-là sont

les premières créatures d'Allah qui seront cernées par le Feu le jour de la Résurrection »[246].

Dans le recueil authentique, Aboû Hourayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Que soit damné l'esclave de l'or ! Que soit damné l'esclave de l'argent ! Que soit damné l'esclave des beaux habits (Al-Khamîṣah et al-khamîla) ! Si on lui donne, il est satisfait. Sinon, il se met en colère. Qu'il soit damné et que tous ses projets se retournent contre lui au point de ne pouvoir extirper une épine plantée en lui ! « Ṭoûbâ » au serviteur qui tient dans la main la bride de son cheval pour combattre dans le chemin d'Allah ! Les cheveux ébouriffés, les pieds couverts de poussière, s'il monte la garde, il monte la garde. S'il est à l'arrière-garde, il est à l'arrière-garde. S'il demande une permission, elle ne lui est pas accordée, et s'il intercède en faveur d'une personne, son intercession est refusée* ».[247]

Sa parole : « *damné* » : C'est-à-dire : tomber. Le but ici est la perdition. Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « C'est trébucher et se renverser sur le visage ». Ceci est une invocation contre la personne, en appelant à la perdition sur lui.

Sa parole : « *Que soit damné l'esclave de l'or ! Que soit damné l'esclave de l'argent !* » : Il a été appelé esclave (ou : serviteur) du fait qu'il a voulu cette soumission, au point d'en devenir esclave, et ceci est telle une adoration par cet acte.

Sa parole : « *al-Khamîṣah* » : Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « C'est un habit de laine ou de soie ».

[246] Tafsîr Ibn Jarîr 13934 At-Tirmidhî 2382 qui l'a considéré bon Mouslim 1905 An-Nasâ'î 6/23 d'après Aboû Hourayrah.
[247] Al Boukhârî 2887.

Sa parole : « *al-khamîla* » : Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « C'est un habit en duvet, peu importe la matière ». Le but ici : C'est toute chose de cas bas-monde qui devient un but en soi-même, car il a mentionné les deux catégories. Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ) a dit : « Qu'il se retourne sur sa tête, et c'est une invocation pour qu'il échoue ».

Sa parole : « *au point de ne pouvoir extirper une épine plantée en lui !* » : S'il se retrouve avec une épine plantée, qu'il ne puisse pas l'ôter même avec une pincette. Ceci est la parole d'Aboû As-Saᶜâdât (ﷺ).

Shaykh Al-Islam (ﷺ) a dit : « Le prophète (ﷺ) a appelé cette personne « esclave du dinar », « esclave du dirham », « esclave des beaux habits ». Tout ceci est une invocation sous la forme d'une information.

Et ceci est l'état de celui qui est atteint par un mal qui va rester en lui et ne va pas être soulagé, du fait qu'il est damné et perdu. Il n'a pas atteint sa demande, il n'a pas été épargné des mauvaises choses. Ceci est l'état de celui qui adore l'argent. Il a été décrit comme : « celui qui est satisfait quand on lui donne et quand il en est privé il se met en colère. Sa satisfaction est pour autre qu'Allah et sa colère de même. C'est la même situation pour celui qui est attaché à tout ce qui repose sur les désirs de l'âme : S'il l'obtient il se réjouit, et s'il ne l'obtient pas il se met en colère. Celui-ci est l'esclave de sa passion, et il lui est soumis, car la soumission et l'adoration sont en réalité l'attache du cœur à une chose. Toute chose à laquelle le cœur s'accroche est une forme d'adoration.

Jusqu'à ce qu'il dise : « Ceci est également le cas de celui qui veut l'argent, cela le soumet et le rend docile.

Ces choses se divisent en deux catégories :

La première : Ce dont le serviteur a besoin : comme la nourriture, la boisson, le mariage, le logement et autres. Cela, il le demande à Allah, en espérant de Lui, et il utilisera l'argent qu'il a pour arriver

à ce dont il a besoin, sans devenir dépendant et soumis à ces choses, sans en devenir avide.

La deuxième : Ce dont le serviteur n'a pas besoin, et il ne convient pas pour cette catégorie que son cœur s'y attache. Si cela devient le cas, la personne deviendra soumise et se reposera sur autre qu'Allah pour les atteindre, et il ne restera après cela aucune réalité de l'adoration qu'il doit vouer à Allah, ni de confiance en Lui, mais il se sera agrippé à une des branches de l'adoration vouée à autre qu'Allah, et aura voué sa confiance à autre que Lui, et celui-ci est celui qui mérite vraiment la parole du Prophète (ﷺ): « *Que soit damné l'esclave de l'or ! Que soit damné l'esclave de l'argent ! Que soit damné l'esclave des beaux habits* ».
Celui-ci est l'esclave de ces objets, et le serviteur d'Allah est uniquement celui qui se satisfait de ce qui contente Allah, et qui se met en colère pour une chose qui met Allah en colère, et qui aime ce qu'Allah et Son messager aiment, qui déteste ce qu'Allah et Son messager détestent, qui s'allie aux alliés d'Allah, qui rejette les ennemis d'Allah, et tout ceci est vraiment la foi complète ». Fin de citation résumée.

Sa parole : « *Ṭoûbâ au serviteur* » : Un homme a dit au prophète (ﷺ) : « *Ô messager d'Allah ! Ṭoûbâ à celui qui te rencontre et qui croit en toi ». Il répondit : « Ṭoûbâ à celui qui me rencontre et qui croit en moi, et Ṭoûbâ puis Ṭoûbâ puis Ṭoûbâ à celui qui croit en moi sans m'avoir vu ». L'homme dit alors : « Mais qu'est-ce que Ṭoûbâ ? » Il lui dit : « Un arbre au paradis dont la longueur équivaut à une marche de cent ans, arbre dont les habits des gens du paradis proviennent* »[248]. Et ce hadith à des équivalences (*Shawâhid*) dans les deux Ṣaḥîḥ.
Sa parole : « *Les cheveux ébouriffés* » : Il est plus occupé par le Jihâd dans le sentier d'Allah, que de prendre soin de ses cheveux et de les coiffer.

---

[248] Aḥmed 3/71 d'après Darrâj, d'après Aboû Al-Haytham d'après Aboû Saᶜîd qui le remonte au Prophète (ﷺ). Et Darrâj est : Aboû as-Samh, homme de confiance, même si son rapport d'après Aboû Al-Haytham est affaibli, comme mentionné dans At-Taqrîb mais ce hadith est renforcé par le hadith d'Ibn ᶜOmar qui se trouve chez Aṭ-Ṭayâlisî 1845, et le hadith d'Aboû ᶜAbd Ar-Raḥmân Al-Jouhanî qui se trouve chez Aḥmed 4/152

Sa parole : « *s'il monte la garde* » : S'il surveille les siens afin que l'ennemi ne les surprenne pas.

Sa parole : « *il monte la garde* » : De manière sérieuse et non insouciante.

Sa parole : « *S'il est à l'arrière-garde, il est à l'arrière-garde* » : Dans les derniers rangs, il se retourne pour surveiller derrière et être bénéfique à ses frères Moujâhidîn face à l'ennemi.

Al-Khalkhâlî (رحمه الله) a dit : « Il est subordonné aux ordres donnés, et agit en conséquence, sans quitter son poste. Ces deux postes que sont la garde et l'arrière-garde ont été cités de par la difficulté qu'ils représentent ».

Sa parole : « *S'il demande une permission, elle ne lui est pas accordée* » : S'il fait une demande au dirigeant ou autre, elle ne sera lui sera pas accordée, car il n'a pas de valeur et de rang auprès d'eux, il ne fait pas partie de leur cour, et ce qu'il demande ne se trouve qu'auprès d'Allah.

Sa parole : « *et s'il intercède en faveur d'une personne, son intercession est refusée* » : C'est-à-dire : Si l'occasion se présente pour lui d'intercéder dans une chose aimée par Allah et Son messager, son intercession ne sera pas acceptée des gouverneurs ou autres.

ᶜOthmân (رضي الله عنه) a dit : « j'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « *Passer une seule nuit à tenir la garde dans le sentier d'Allah est meilleurs que mille jours passés la journée en état de jeûne et la nuit en prière* »[249].

---

[249] Aḥmed 1/61 Aṭ-Ṭabarânî dans Al-Kabîr 145 Al-Hâkim dans Al-Moustadrak 2/81, tous d'après Mouṣᶜab Ibn Thâbit Ibn ᶜAbd Allah Ibn Az-Zoubayr qui a dit : « ᶜOthmân a dit, alors qu'il était sur son minbar : « Je vais vous raconter un hadith que j'ai entendu du Messager d'Allah (ﷺ). La seule raison qui m'avait jusqu'à là empêchée de vous le raconter est que je voulais vous ménager (puis il cita le hadith) ». Sa chaîne de rapporteurs est faible. Al-Ḥâfiẓ a dit dans At-Taqrîb : «

Al-Ḥâfiẓ Ibn ᶜAsâkir a dit, dans la biographie de ᶜAbd-Allah Ibn al-Moubârak : « ᶜAbd-Allah Ibn Moḥammed, juge de Nasîbîn a dit : « Moḥammed Ibn lbrâhîm Ibn Abî Sukayna m'a raconté qu'il s'est fait dicté ces vers de ᶜAbd-Allah Ibn al-Moubârak, à Tartûs, puis il partit avec ces vers chez Al-Fouḍayl Ibn ᶜlyâḍ, en l'an cent soixante-dix-sept :

Ô toi le serviteur des deux lieux saints si tu nous vois,
Tu aurais réalisé que ton adoration n'est qu'un jeu

Si certains couvrent leurs joues de leurs larmes
Qu'ils sachent que nos gorges sont couvertes de sang

Et que ceux qui épuisent leurs montures dans les futilités
Sachent que nos montures de bon matin se fatiguent

La brise parfumée leur appartient mais notre parfum à nous
Ce sont les éclats des sabots et la poussière sacrée

Les propos de notre prophète nous sont bien parvenus
Des paroles authentiques, véridiques, sans mensonge

Ne sont point égales la poussière des chevaux d'Allah
Dans les narines d'un cavalier et la fumée d'un feu ardent

Voici le livre d'Allah tranchant entre nous deux
Le martyr n'est pas mort et le Livre ne ment pas

Il a dit ensuite : « J'ai rencontré al-Fouḍayl Ibn ᶜlyâḍ à la mosquée sacrée et lorsque j'eu fini de lire, ses yeux se remplir de larmes et il dit alors : « fais-tu partie de ceux qui écrivent les hadiths ? » Je dis : « Oui ». Il me dit : « Ecris alors ce hadith ». Al-Fouḍayl Ibn ᶜlyâḍ me dicta alors : Manṣoûr Ibn Al-Mouᶜtamir m'a raconté d'après Aboû Ṣâliḥ d'après Aboû Hourayrah (ﷺ) qu'un homme a dit : « *Ô messager d'Allah, enseigne-moi un acte par lequel j'atteindrai la*

Mouṣᶜab Ibn Thâbit était un adorateur fervent mais n'était pas assez strict dans le hadith (layyin) ».

récompense des combattants dans le sentier d'Allah ». Il répondit : « Es-tu capable de prier sans t'arrêter et de jeûner sans rompre ? » Il dit : « Ô messager d'Allah, je suis trop faible pour accomplir cela ». Le messager d'Allah (ﷺ) lui dit finalement : « Par celui qui détient mon âme entre Ses mains, même si tu accomplissais ceci, tu n'atteindrais pas le mérite des combattants dans le sentier d'Allah. Ne sais-tu pas que le cheval du combattant galope toute sa vie, et que même par cela des bonnes actions lui sont écrites ? »[250].

[250] Al Boukhârî n°2785 sans la parole : « Par celui qui détient mon âme entre Ses mains ... jusqu'à la fin ». Il estima que cette parole était celle d'Aboû Hourayrah (*Idrâj*).

Chapitre 37 :

Obéir aux savants et aux gouvernants dans l'interdiction de ce qu'Allah ﷻ a rendu permis, et dans la légitimation de ce qu'Allah ﷻ a interdit revient à les considérer comme des seigneurs en dehors d'Allah

Ceci est une orientation vers la parole d'Allah ﷻ:

وَقَالُواْ رَبَّنَآ إِنَّآ أَطَعۡنَا سَادَتَنَا وَكُبَرَآءَنَا فَأَضَلُّونَا ٱلسَّبِيلَاْ

﴾ Et ils dirent : « Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du Sentier ﴿ (33/67)

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) a dit : « *Peu s'en faut que des pierres tombent du ciel et ne s'abattent sur vous ! Je vous dis : « Le Prophète (ﷺ) a dit », et vous dites : « Aboû Bakr et ᶜOmar (رضي الله عنهما) ont dit » !* ».

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) a dit également : « Je les vois en train de vous égarer. *Je leur dis : « Le Prophète (ﷺ) a dit », et ils disent : « Aboû Bakr et ᶜOmar (رضي الله عنهما) ont dit » !* ».

Dans le Ṣaḥîḥ Mouslim, il est rapporté d'après Aboû Malîka que ᶜOurwah Ibn Az-Zoubayr (رضي الله عنه) parla à un homme parmi les compagnons du Prophète (ﷺ) qui ordonnait aux gens de faire leur petit pèlerinage à un moment bien précis. ᶜOurwah (رضي الله عنه) lui dit : « *Aboû Bakr et ᶜOmar (رضي الله عنهما) n'ont pas agit ainsi* ». *L'homme dit alors : « C'est à partir de là que commence l'égarement ! Je me dis qu'Allah ne peux que vous châtier. Je vous informe à propos du Prophète (ﷺ) et vous m'informez à propos d'Aboû Bakr et ᶜOmar (رضي الله عنهما) !!* ».

L'imam Ash-Shâfiᶜî (ﷺ) a dit : « Les savants sont unanimes à dire que celui à qui provient la parole du Prophète (ﷺ) il ne lui est pas permis de la délaisser pour la parole de quelqu'un d'autre ».

L'imam Mâlik (ﷺ) a dit : « Toute personne d'entre nous peut voir sa parole acceptée ou rejetée, sauf [la parole de] l'habitant de cette tombe (c'est-à-dire : Moḥammed (ﷺ)) ».

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « de toute personne, sa parole peut se voir acceptée ou rejetée, sauf celle du Prophète (ﷺ).

Aḥmed Ibn Ḥanbal (ﷺ) a dit : « Je n'aurai de cesse de m'étonner des personnes qui connaissent les chaînes de rapporteurs et leur authenticité, mais qui pourtant se limitent à l'avis de Soufyân (ﷺ), alors qu'Allah le Très Haut a dit :

فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

﴾Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux﴿ (Sourate An-Nûr, v. 63)

Sais-tu quelle est cette épreuve ? C'est le polythéisme... Il se peut qu'un individu qui rejette certaines paroles du Prophète (ﷺ) aperçoive une perversion naître dans son cœur, et ceci le perdra. »

L'imam Aḥmed (ﷺ) a dit : « J'ai cherché dans le Livre d'Allah, et j'ai trouvé la mention de l'obéissance au Prophète (ﷺ) trente-trois fois. Puis il récita : **« Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux »** (24/63).

Sa parole : « Soufyân (ﷺ) » : Il s'agit de Soufyân Ath-Thawrî, l'imam, le vertueux, l'ascète, l'homme de confiance, versé dans la compréhension. Il était entouré de compagnons qui profitèrent de sa science. Sa voie est connue.

Ce qu'a réprouvé l'imam Aḥmed (ﷺ) n'a cessé de prendre du terrain, particulièrement chez ceux qui se sont affiliés à la science, aux verdicts religieux et à l'enseignement. Ils ont prétendus que seuls les savants de haut rang pouvaient se permettre de tirer des preuves du Coran et de la Sounnah, et pire, ils ont estimés que cette façon de faire était révolue !! Ils se sont largement trompés dans cela.

L'imam Aḥmed (ﷺ) a pris comme preuve (pour justifier que l'Ijtihâd ne peut s'interrompre) la parole du Prophète (ﷺ) : « *Il y aura toujours un groupe issu de ma communauté, porteur de la vérité, qui sera secouru. Ceux qui les trahiront ne pourront pas leur nuire, jusqu'à ce que s'accomplisse l'ordre d'Allah, alors qu'ils sont sur cela* »[251].

Et l'imam Ibn ᶜAbd Al-Barr (ﷺ) rapporte le consensus des savants autour du fait que celui qui suit aveuglement quelqu'un d'autre, pour prendre la science, ne peut pas faire partie des savants. Les imâms n'ont eu de cesse d'expliquer cela, et plus encore, ils ont interdit qu'ils soient suivis aveuglément dès lors que la Sounnah leur était montrée.

Aboû Ḥanîfah (ﷺ) a dit : « Si un hadith vous parvient du Prophète (ﷺ), faites le passer avant le reste, et si une parole vous parvient des compagnons (ﷺ) faites la passer avant le reste, et si une parole vous parvient de leurs successeurs, ce sont des hommes et nous sommes aussi des hommes [exposés à l'erreur NdT].

Et il a dit aussi : « Si je prononce une parole qui contredit le Coran et la Sounnah, délaissez ma parole pour le Livre d'Allah ».

[251] Al Boukhârî n°3641 d'après Mouᶜâwiyah Mouslim n°1920 d'après Thawbân

Quelqu'un a dit : « Et si c'est un hadith qui contredit ta parole ? » Il répondit : « Délaissez ma parole pour l'information du Prophète (ﷺ) ». Quelqu'un a dit : « Et si c'est la parole de compagnons qui contredit ta parole ? » Il répondit alors : « Délaissez ma parole pour la parole des compagnons (رضي الله عنهم) ».

Donc toute personne occupée par les livres de son école (madhhab) qui va chercher les paroles s'opposant à celles-ci, [nous lui disons] qu'il doit suivre la preuve, peu importe avec qui elle se trouve. Et le succès provient d'Allah.

ᶜAdyî Ibn Ḥâtim (رضي الله عنه) rapporte : « *J'ai entendu le Prophète (ﷺ) réciter le verset suivant :*

ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ

﴾ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah ﴿ (Sourate At-Tawbah, v. 31)

***Je m'écriai : « Nous ne les adorions pas ! » Il me répondit : « N'interdisaient-ils pas ce qu'Allah avait rendu permis, et vous le considériez ainsi ? Ne rendaient-ils pas permis ce qu'Allah avait interdit, et vous le considériez ainsi ? » Je dis alors : « C'est vrai ». Le Prophète (ﷺ) conclut : « Telle était l'adoration que vous leur attribuiez ». »*[252].**

Sa parole : « 'Adyî Ibn Ḥâtim (رضي الله عنه) » : Il s'agit d'at-Tâ²î, célèbre pour sa générosité et ses largesses. Il vint au Prophète (ﷺ) pendant le mois de Shaᶜbân de la neuvième année hégirienne, puis se convertit à l'Islam. Il vécut cent-vingt ans.

L'auteur (رحمه الله), dans le titre du chapitre, nous a orienté vers ce hadith et ceux qui ont le même sens. Il contient la preuve qu'obéir aux

[252] At-Tirmidhî 3095 qui a dit : « hadith bon (Ḥassan-Gharîb) ». Shaykh Al-islam Ibn Taymiyyah l'a considéré bon dans Majmoûᶜ Al-fatâwâ 7/67.

gens, savants ou adorateurs, dans ce qui est une désobéissance à Allah, est une forme d'adoration qui leur est vouée en dehors d'Allah.

Les choses ont changées jusqu'à atteindre ce que nous connaissons, au point où l'adoration des gens vertueux est la meilleure des œuvres, et ils ont appelés ceci « la sainteté » tout comme l'adoration des gens de science s'appelle la science et la compréhension. Tout ceci n'a eu de cesse d'évoluer jusqu'à ce qu'on trouve maintenant, adorés en dehors d'Allah, des gens n'ayant même vécus pieusement. L'adoration des savants fait maintenant place à l'adoration des ignorants.

Ziyâd Ibn Hadîr (ﷺ) a dit : « ᶜOmar (ﷺ) m'a dit : « Sais-tu ce que contribue à démolir l'Islam ? » Je lui répondis : « Non ». Il dit alors : « L'erreur du savant, la discussion avec l'hypocrite, au sujet du Livre, et la sentence d'un gouverneur qui égare »[253].

Qu'Allah nous place parmi ceux qui se guident avec la vérité et qui s'y tiennent droit, car combien se sont égarés ! Combien ont glissés !

[253] Ad-Dârimî dans son Mousnad n°220 avec une chaîne de rapporteurs authentique.

Chapitre 38 :

A propos de la parole d'Allah :
﴾ N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [ô Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Ṭâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le diable veut les égarer très loin, dans l'égarement ﴿ (Sourate An-Nissâ, v.60 à 62)

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Ce verset blâme toute personne qui se détourne du Coran et de la Sounnah, pour rechercher le jugement d'autre qu'eux, parmi ce qui est faux, et ceci est le sens du *Ṭâghoût* ici. Toute personne qui adore autre qu'Allah, par une quelconque forme d'adoration, telle l'invocation, la demande de secours, et autres, celui-là a adoré le *Ṭâghoût*. Même si la chose adorée est un vertueux ou un saint, l'adoration de l'adorateur est en fait vouée au diable, qui cherche cette adoration en l'embellissant aux yeux des gens, comme Allah a dit :

وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ يَقُولُ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ أَهَٰٓؤُلَآءِ إِيَّاكُمْ كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ﴿٤٠﴾
قَالُوا۟ سُبْحَٰنَكَ أَنتَ وَلِيُّنَا مِن دُونِهِم ۖ بَلْ كَانُوا۟ يَعْبُدُونَ ٱلْجِنَّ ۖ أَكْثَرُهُم بِهِم
مُّؤْمِنُونَ

﴾ Et un jour Il les rassemblera tous. Puis Il dira aux Anges : « Est-ce vous que ces gens-là adoraient ? » Ils diront : « Gloire à Toi ! Tu es notre Allié en dehors d'eux. Ils adoraient plutôt les djinns, en qui la plupart d'entre eux croyaient ﴿ (34/40-41)

وَيَوْمَ نَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ نَقُولُ لِلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ مَكَانَكُمْ أَنتُمْ وَشُرَكَآؤُكُمْ ۚ فَزَيَّلْنَا
بَيْنَهُمْ ۖ وَقَالَ شُرَكَآؤُهُم مَّا كُنتُمْ إِيَّانَا تَعْبُدُونَ ﴿٢٨﴾ فَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًۢا بَيْنَنَا
وَبَيْنَكُمْ إِن كُنَّا عَنْ عِبَادَتِكُمْ لَغَٰفِلِينَ

﴾ (Et rappelle-toi) le jour où Nous les rassemblerons tous. Puis, Nous dirons à ceux qui ont donné [à Allah] des associés : « A votre place, vous et vos associés ». Nous les séparerons les uns des autres et leurs associés diront : « Ce n'est pas nous que vous adoriez ». Allah suffit comme témoin entre nous et vous. En vérité, nous étions indifférents à votre adoration ﴿ (10/28-29)

Quant à celui qui appelle les gens à l'adorer, comme les Ṭawâghît, ou encore les pierres, les arbres, les tombes de al-Lât, Al-ᶜOuzzâ , Manât, et autres encore parmi ce que les polythéistes ont érigés en statues à l'image des saints et des anges et autres : Ceci fait aussi partie du Ṭâghoût dont Allah a ordonné à Ses serviteurs de mécroire en leur adoration et de s'en désavouer, tout comme n'importe qu'elle adoration qui serait vouée à autre qu'Allah, peu importe qui que ce soit ».

L'unicité englobe donc la mécréance en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, comme Allah a dit :

وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦٓ إِنَّنِى بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى
فَإِنَّهُۥ سَيَهْدِينِ

﴾ Et lorsqu'Abraham dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera ﴿ (43/26-27)

Il n'a excepté, parmi tout ce que les gens adorent, que Celui qui l'a créé, gloire et pureté à Lui, et ceci est le sens de l'attestation de foi « Lâ Ilâha Illâ Allah ». Ceci se trouve aussi dans la parole d'Allah :

قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِيٓ إِبْرَٰهِيمَ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ إِذْ قَالُوا۟ لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَءَٰٓؤُا۟
مِنكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ ٱلْعَدَٰوَةُ
وَٱلْبَغْضَآءُ أَبَدًا حَتَّىٰ تُؤْمِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَحْدَهُۥٓ إِلَّا قَوْلَ إِبْرَٰهِيمَ لِأَبِيهِ لَأَسْتَغْفِرَنَّ لَكَ
وَمَآ أَمْلِكُ لَكَ مِنَ ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ ۖ رَّبَّنَا عَلَيْكَ تَوَكَّلْنَا وَإِلَيْكَ أَنَبْنَا وَإِلَيْكَ ٱلْمَصِيرُ

﴾Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul ». Exception faite de la parole d'Ibrâhîm [adressée] à son père : « J'implorerai certes, le pardon [d'Allah] en ta faveur bien que je ne puisse rien pour toi auprès d'Allah ». « Seigneur, c'est en Toi que nous mettons notre confiance et à Toi nous revenons [repentants]. Et vers Toi est le retour ﴿ (60/4)

De même, celui qui diverge d'avec le jugement d'Allah et de Son messager (ﷺ), en jugeant et tranchant les différends avec autre que ce qu'Allah a révélé, même si cela est fait par ignorance, ou s'il lui est demandé de suivre cela, ou qu'il obéisse dans ce qu'il ne connaît pas pour être la vérité, si la personne donc qui obéit à ceci n'a pas à son esprit la capacité à différencier le vrai du faux dans cela, il est un Ṭâghoût sans aucun doute, comme Allah a dit :

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ
يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ

أَن يُضِلَّهُمْ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿٦٠﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ وَإِلَى ٱلرَّسُولِ
رَأَيْتَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يَصُدُّونَ عَنكَ صُدُودًا ﴿٦١﴾ فَكَيْفَ إِذَآ أَصَٰبَتْهُم مُّصِيبَةٌۢ بِمَا
قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ ثُمَّ جَآءُوكَ يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنْ أَرَدْنَآ إِلَّآ إِحْسَٰنًا وَتَوْفِيقًا

﴾ **N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [ô Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Ṭâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le diable veut les égarer très loin, dans l'égarement** ﴿ (4/60-62)

Ceci car la mécréance au Ṭâghoût est un pilier de l'unicité, comme ceci est venu dans le verset de la sourate al-Baqarah, et toute personne qui ne concrétise pas ce pilier n'a pas nié ce qu'a niée l'attestation de foi.

Sa parole : « **Mais le diable veut les égarer très loin, dans l'égarement** » : C'est-à-dire : Loin de la guidée. Ce verset contient donc quatre points :

- Ceci émane de la volonté du diable.
- C'est un égarement.
- L'expression est appuyée par la venue du complément tiré du verbe de la même racine (*Al-Mafᶜoûl Al-Mouṭlaq*).
- Sa description d'éloignement par rapport au sentier de la vérité et de la guidée.

Gloire et pureté à Allah ! Comme est grandiose ce Coran. Et comme il est bénéfique à celui qui le médite. Comme il est éloquent et comme il indique clairement qu'il est en lui-même la parole du Seigneur des monde, qu'Il a inspiré à Son noble messager, puis révélé à Son serviteur digne de confiance. Qu'Allah prie et bénisse ces deux créatures.

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ وَإِلَى ٱلرَّسُولِ رَأَيْتَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يَصُدُّونَ عَنكَ صُدُودًا

﴾ Et lorsqu'on leur dit : « Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messager », tu vois les hypocrites s'écarter d'un écartement lointain ﴿ (Sourate An-Nissâ, v.61)

Ceci car les hypocrites détestent la vérité et les gens qui la portent, et sa passion l'emmène vers tout ce qui va la contredire, et ceci est l'état des gens de l'hypocrisie.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Ceci prouve que celui qui est amené à prendre comme juge le coran et la Sounnah, puis refuse, fait partie des hypocrites ».

Je dis : « Comme ils sont nombreux. Ô Allah, ne les laisse pas aussi nombreux !! ».

Sa parole : « **s'écarter** » : Le verbe « sadda » a plusieurs formes en langue arabe. Ici, il n'est pas lié à un pronom (fi'l lâzim) et sa racine est le mot « sudûdan ». Ce qui nous indique que son sens est : se détourner. Ô combien sont les gens sur qui s'applique cette description, particulièrement sur ceux s'affiliant à la science, car ces gens repoussent et écartent les gens de ce qu'impliquent les preuves tirées du Coran et de la Sounnah du Messager, pour appeler à la parole de ceux qui sont exposés à l'erreur, parmi ceux qui s'affilient à une voie particulière parmi l'une des quatre écoles connues. Ils sont poussés par un suivi aveugle au sujet duquel il n'est pas permis de faire preuve, surtout lorsqu'une preuve contredit leur avis. Le suiveur du Prophète (ﷺ), au milieu de ces gens, devient un étranger, et cette épreuve ne cesse de s'amplifier à cause de ceci.

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ قَالُوا إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ

﴾ Et quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur la terre », ils disent : « Au contraire nous ne sommes que des réformateurs ! ﴿ (Sourate Al-Baqarah, v. 11)

Aboû Al-ᶜÂliya (ﷺ) a dit à propos de ce verset : « Ne commettez pas de péchés sur la Terre, car toute personne y commettant un péché ou appelant à la désobéissance à Allah a certes apporté sa part de perversion, car la réforme correcte de la Terre et des cieux ne peut se faire que par l'obéissance à Allah et à Son Messager.

Le lien entre ce verset et le titre du chapitre : C'est que la demande de jugement demandée à autre qu'Allah et Son messager est l'acte des hypocrites, et c'est une cause de perversion sur Terre.

Et ce verset contient également un avertissement face aux paroles des gens de la passion, même si elles sont enjolivées par des prétentions.

وَلَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَاحِهَا

﴾Et ne semez pas la corruption sur terre après qu'elle eut été réformée ﴿ (Sourate Al Aᶜrâf, v.56)

Aboû Bakr Ibn ᶜIyâsh (ﷺ) a dit à propos de ce verset : « Allah a envoyé Moḥammed (ﷺ) aux gens de la Terre, qui se trouvaient alors plongés dans la perversion. Allah les a réformés par Moḥammed (ﷺ). Celui donc qui invite à une chose contraire apportée par Moḥammed (ﷺ) fait partie des corrupteurs sur la Terre.
Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « La plupart des commentateurs du Coran ont dit : « Ne semez pas la corruption sur Terre en commettant des péchés, et d'appeler à autre qu'à l'obéissance d'Allah, après qu'Allah

l'aie réformée par l'envoi des prophètes, par la visibilité des lois islamiques, par l'appel à obéir à Allah, car l'adoration d'un autre qu'Allah et le prêche à autre que Lui est du polythéisme : la pire des corruptions sur Terre, même pire, la corruption en elle-même n'est que du polythéisme ; et le fait de prêcher à autre qu'Allah, d'établir d'autres divinités, de suivre et d'obéir autre que le Prophète (ﷺ) : tout ceci est la pire corruption sur Terre. Nulle réforme pour la Terre et ses habitants tant qu'Allah seul n'est pas L'adoré et L'obéi, et que le prêche se fasse à Lui et non aux autres, et que l'obéissance et le suivi soient pour le Messager (ﷺ). Tout ce qui appelle à lui désobéir et à contredire la loi islamique ne mérite aucune attention et aucune obéissance.

Et celui qui méditeras les états par lequel le monde est passé trouvera que la cause de la réforme a toujours comme base l'unicité d'Allah, Son adoration, l'obéissance à Son Messager (ﷺ). De même, tout désordre dans le monde, tout mal, épreuve, sécheresse, invasion de l'ennemi et autre que cela : tout ceci provient de la divergence avec le Prophète (ﷺ) et le prêche à autre qu'Allah et Son envoyé (ﷺ) ».

Et ce que nous venons de détailler justifie le titre de ce chapitre.

أَفَحُكْمَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ ۚ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ ٱللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ

﴾Est-ce donc le jugement du temps de la période antéislamique qu'ils recherchent ? Et qui donc est meilleur qu'Allah en jugement, pour un peuple qui a la certitude﴿ (Sourate Al-Mâ'idah, v.50)

Sa parole : « **Est-ce donc le jugement du temps de la période antéislamique qu'ils recherchent ?** » : Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Allah blâme ici celui qui sort du jugement d'Allah, qui contient tout le bien et interdit tout le mal, pour se diriger vers autre que cela parmi les passions et les avis, et les paramètres institués par

les hommes, sans base issue de la loi d'Allah, tout comme les gens de l'époque antéislamique jugeaient entre eux avec ignorance et égarement, et comme les tatars jugeaient, avec une politique héritée de Gengis Khân, qui a instauré pour eux un livre, composé de différentes législations, dont la plupart provenaient directement de ses propres opinions. Cela devint un code à suivre parmi ses descendants, et ils privilégiaient ceci face au Coran et la Sounnah. Celui qui agit ainsi est un mécréant qu'il devient obligatoire de combattre jusqu'à ce qu'il revienne au jugement d'Allah et de Son prophète (ﷺ), et qu'il délaisse tout jugement orienté vers autre que cela.

Sa parole : « **Et qui donc est meilleur qu'Allah en jugement, pour un peuple qui a la certitude** » : Cette question est sous la forme d'un blâme, c'est-à-dire : Nul jugement n'est meilleur que celui d'Allah. Ceci s'explique par le fait d'utiliser les verbes de comparaison (*Afᶜâl At-Tafḍîl*) dans un sujet où l'une des deux parties ne possède rien de ce qu'on leur compare. Le sens est donc : « Qui plus qu'Allah est le plus juste en jugement, qui a cru en Lui avec la certitude qu'Il est plus équitable des juges, plus miséricordieux envers Ses créatures qu'une mère envers son enfant, le Connaisseur des bénéfices dont les humains ont besoin, le Capable de toute chose, le Sage dans Ses paroles et Ses actes, dans Sa législation et Sa prédestination.

ᶜAbd-Allah Ibn ᶜOmar (رضي الله عنهما) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Aucun d'entre vous ne sera croyant tant que sa passion ne suivra pas ce qui m'a été révélé* »[254].

Ce hadith a été rapporté par le Shaykh Aboû Al-Fatḥ Nasr Ibn Ibrâhîm al-Maqdissî Ash-Shâfiᶜî dans son livre : « *Al-Ḥoujjah ᶜAlâ Târik Al-Maḥajjah* » avec une chaîne de rapporteurs authentique comme l'a précisé l'auteur, d'après l'imam an-Nawâwî, et Aṭ-

[254] An-Nawâwî a dit : « Ce hadith est authentique. Nous l'avons rapporté dans *Kitâb Al-Ḥoujjah* avec une chaîne de rapporteurs authentique ». Hadith quarante et un parmi les arba'în d'an-Nawâwî

Ṭabarânî l'a rapporté, ainsi que Aboû Bakr Ibn [Abî] ᶜÂṣim, Al-Ḥâfiẓ Aboû Naᶜîm dans « *Al-Arbaᶜoûn* », dont la condition de ce livre était que ses hadiths soient issus des textes authentiques[255].

Et dans le coran :

فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا

﴾ Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]﴿ (4/65)

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ

﴾ Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir ﴿ (33/36)

فَإِن لَّمْ يَسْتَجِيبُوا لَكَ فَاعْلَمْ أَنَّمَا يَتَّبِعُونَ أَهْوَاءَهُمْ

﴾Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ? ﴿ (28/50)

Et autres parmi les versets.

---

[255] Voir dans Jâmiᶜ Al-ᶜOuloûm Wa Al-Ḥikam 2/393. Al-Ḥâfiẓ Ibn Rajab a dit : « Le fait de rendre authentique ce hadith me parait étrange pour plusieurs raisons ». Puis il cita quatre causes démontrant la faiblesse de ce hadith. Nous renvoyons le lecteur à cette source.

Sa parole : « *tant que sa passion ne suivra pas ce qui m'a été révélé* » : La passion : C'est ce qu'aime l'âme, ce à quoi elle aspire, et vers ce quoi elle penche. Si ce qui est aimé et ce vers quoi elle penche et agit est conforme à ce qu'a apporté le prophète (ﷺ), et tant qu'elle ne se dirige pas vers ce qui contredit cela : ceci est alors une des caractéristiques de la foi, qui fait mériter à son auteur le paradis et le sauvetage du Feu. Si la chose en est autrement, voir dans certains aspects seulement, ou plus, alors le complément obligatoire de la foi disparaît, et la personne sera toujours considérée musulmane mais de manière paramétrée, en raison des péchés qui ont accentués la baisse de sa foi, comme dans le hadith d'Aboû Hourayrah (رضي الله عنه) : « *Celui qui fornique ne fornique pas, au moment où il l'accomplit, tout en étant croyant, et celui qui vole ne vole au moment où il l'accomplit, tout en étant croyant* »[256]. Il reste donc musulman, du fait que la généralité de la foi, sans laquelle son Islam n'est pas valable, est encore présente. Et cette unicité ne contient pas de polythéisme ou de mécréance.

Ceci est donc la position des gens de la Sounnah et du consensus, contrairement aux *Khawârij* et aux mu'tazilites, qui eux rendent mécréant l'auteur d'un grand péché. Les mu'tazilites ne lui attribuent pas la foi, et le considère éternellement en enfer. Ces deux groupes ont innovés dans la religion, en délaissant ce sur quoi repose le Coran et la Sounnah, alors qu'Allah a dit :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ

﴾Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut﴿ (4/48 et 116)

Il a donc rattaché Sa volonté au pardon des péchés moindres que le polythéisme.

Et les hadiths argumentant en faveur des gens de la Sounnah sont répandus, tel le hadith rapporté par Anas (رضي الله عنه) qui a dit : « *Le*

[256] Al Boukhârî n°2475 Mouslim n°57

prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui a dit : « lâ ilâha illa Allah » sortira du Feu, tant que son cœur contient le poids d'un grain d'orge de bien, et sortira du Feu, celui qui a dit : « lâ ilâha illa Allah » et dont le cœur contient le poids d'un grain de blé de bien, et sortira du Feu, celui qui a dit : « lâ ilâha illa Allah » et dont le cœur contient le poids d'un grain de sable de bien »[257].

Ash-Shaᶜbî (رحمه الله) a dit : « Une dispute éclata entre un hypocrite et un juif. Ce dernier proposa : « *Allons trancher ce conflit auprès de Moḥammed », car il savait que le Prophète (ﷺ) n'acceptait pas les pots-de-vin. Quant à l'hypocrite, il déclara : « Allons plutôt trancher ce conflit auprès des juifs », car il savait que ces derniers acceptaient les pots-de-vin. Les deux personnes se mirent alors d'accord pour régler leur différent auprès d'un voyant de la tribu de Juhayna. Puis le verset suivant fut révélé :*

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ ...

﴾ N'as-tu pas vu ceux qui prétendent...﴿ (Sourate An-Nissâ, v.60)

On dit aussi qu'il fut révélé au sujet de deux hommes qui s'étaient disputés, l'un d'eux dit : « Allons régler notre différent auprès de Moḥammed ». L'autre rétorqua : « Allons plutôt voir Kaᶜb Ibn al-Ashraf ». Ils se mirent finalement d'accord pour se rendre chez ᶜOmar (رضي الله عنه). L'un des deux lui raconta l'affaire. ᶜOmar (رضي الله عنه) dit alors à celui qui n'était pas satisfait du jugement du Prophète (ﷺ) : « Est-ce ainsi que cela c'est passé ? » Il lui répondit : « Oui ». Et ᶜOmar le tua d'un coup d'épée »[258].

---

[257] Al Boukhârî n°44 Mouslim n°193.

[258] As-Souyoûṭî l'a renforcé dans ad-dar Al-manthûr 2/320 de Thaᶜlabî d'après Ibn ᶜAbbâs, ainsi qu'Al-Ḥâfiẓ Ibn Ḥajar 5/37 de Al-Kalbî dans son Tafsîr d'après Aboû Ṣâliḥ d'après Ibn ᶜAbbâs, puis il a dit : « Cette chaîne de rapporteurs – même si elle est faible – se renforce par la version de Moujâhid, et cette divergence n'est pas nuisible, en raison du nombre des chaînes ».

Sa parole : « Ash-Shaᶜbî (رضي الله عنه) » : Il s'agit de ᶜÂmir Ibn Sharâhîl Al-Koûfî.

L'histoire de ᶜOmar (رضي الله عنه) et le fait qu'il ait tué l'hypocrite qui cherchait un jugement auprès de Kaᶜb Ibn Al-Ashraf est une preuve pour tuer celui sur qui apparait la mécréance et l'hypocrisie. Kaᶜb Ibn Al-Ashraf était connu pour causer du tort au Prophète (ﷺ) et être son ennemi, et le montrer clairement. Il annula par cela le pacte de protection, et fut tué. Et l'histoire de son exécution est présente dans les livres de hadiths, et autres[259].

[259] Voir Al Boukhârî n°2510 Mouslim n°1801.

Chapitre 39 :

De celui qui renie un des noms ou attributs d'Allah

Allah ﷻ a dit :

وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِٱلرَّحْمَٰنِ

﴾ ...Cependant qu'ils ne croient pas au Tout Miséricordieux ﴿ (Sourate Le Tonnerre, v.30)

La raison de la révélation de ce verset est connue, c'est que Qouraysh rejetaient, par entêtement, le nom d'Allah « ar-Rahmân » quand Allah a dit :

قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱللَّهَ أَوِ ٱدْعُوا۟ ٱلرَّحْمَٰنَ ۖ أَيًّا مَّا تَدْعُوا۟ فَلَهُ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ

﴾ Dis : «Invoquez Allah, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous l'appelez, Il a les plus beaux noms ﴿ (17/110)

Ar-Rahmân est un de Ses noms et la miséricorde est l'attribut en découlant. Tout comme les polythéistes rejetaient un des noms d'Allah, indiquant Son état parfait, cela indique qu'ils rejetaient à la fois le nom et le sens véhiculé par ce nom, tout comme les *Jahmiyyah* qui prétendaient que la miséricorde n'est pas un attribut par lequel il convient de décrire Allah ! Les mu'tazilites et les acharites les ont suivis dans cette voie, et c'est pour cette raison que de nombreux savants des gens de la Sounnah les ont considérés mécréants.

Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit :

Au moins cinquante ont déclarés leur mécréance
Parmi les savants à travers différents pays

L'imâm al-Lâlakâ²î rapporte cela d'eux
Et Aṭ-Ṭabarânî l'a déjà rapporté avant lui

Ces *Jahmiyyah* et ceux qui les ont suivis parmi les gens de la rhétorique sont adeptes d'une pensée négationniste : Ils ont rejetés ce qu'Allah a Lui-même attribué à Sa personne, et ce que le Prophète (ﷺ) a attribué de son Seigneur comme attributs de perfection, et épithètes de majestuosité. Ils ont fondés cette négation sur une base pervertie qu'ils ont fondée de leurs propres mains. Ils ne comprirent des attributs d'Allah que ce qu'ils comprirent des caractéristiques humaines, et partant de là, ils firent dans un premier temps – suite à leur avis corrompu – ressembler Allah à Sa créature, pour ensuite nier tout cela et rejeter Ses attributs de perfection. Ils Le comparèrent alors à des choses amoindries, immobiles ou encore au néant. Ils l'imaginèrent d'une façon puis rejetèrent tout cela pour finalement en faire une entité diminuée de caractéristiques ou complètement dépouillée de cela. Ils ont donc délaissés les preuves claires du Coran et de la Sounnah, et les paroles des imams de la communauté, qui eux confirment à Allah ce qu'Il s'est attribué, ainsi que Son messager (ﷺ) d'une façon qui convient à Sa grandeur et à Sa majestuosité. Cette affirmation n'implique néanmoins aucune ressemblance, et Le purifie de toute imperfection, sans aller jusqu'à la négation, comme Allah a dit :

لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ

﴾ **Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant** ﴿ (42/11)

Les gens de la Sounnah ont par ailleurs rédigés de nombreux livres, et ce dès que l'innovation des *Jahmiyyah* est apparue, afin de leur répliquer, tels l'imam Aḥmed, son fils ᶜAbd-Allah, al-Khallâl, Aboû Bakr al-Athram, ᶜOthmân Ibn Saᶜîd ad-Dârimî, l'imam des imams Moḥammed Ibn Khouzaymah, Aboû ᶜOthmân as-Sâbûnî et tant d'autres parmi les gens de la Sounnah, dont le dénombrement serait chose difficile. D'autres sont venus par la suite, tels Aboû

Moḥammed ᶜAbd-Allah Ibn Aḥmed Mouwaffaq Ad-dîn, Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah, Ibn Qayyim Al-Jawziyyah, Al-ᶜImâd Ibn Kathîr, al-Ḥâfiẓ Ibn ᶜAbd Al-Hâdî, Ibn Rajab, Adh-Dhahabî et autres encore parmi les gens de la Sounnah et du consensus. Leurs livres sont connus et se trouvent et toute la louange revient à Allah pour faire apparaître la vérité, la répandre, prêcher à elle, et la préserver.

Al Boukhârî rapporte dans son Ṣaḥîḥ que ᶜAlî (ﷺ) a dit : « *Parlez aux gens en fonction de leur compréhension ! Voudriez-vous qu'ils traitent Allah et son Prophète (ﷺ) de menteurs ?!* »[260].

Ceci – et Allah est le plus savant – a été prononcé alors que les discussions prenaient de l'ampleur par rapport à son accession au califat, et que les gens commencèrent à mentionner des hadiths qui ne faisaient pas partie des hadiths connus. C'est pour cela en partie que beaucoup de hadiths inventés apparurent.

Dans ce qui n'est pas forcément connu comme hadiths, on peut aussi bien trouver ce qui est authentique et ce qui ne l'est pas. Mais celui qui entend une chose qu'il ne connait pas va le rejeter, alors que cela peut être la vérité. Il ne convient donc pas de s'échanger des hadiths, sauf parmi ceux qui sont authentiques et sûrs, connus auprès des jurisconsultes et des gens du hadith. Ce qui n'est pas comme tel, il ne convient pas de s'en servir, de par la supposition qu'ils ne seraient pas authentiques.

Et le commandeur des croyants, Mouᶜâwiyah Ibn Abî Soufyân (ﷺ) interdisait les histoires et les récits, pour ce qu'ils contiennent comme manque de précision dans la transmission, et il disait : « *Les histoires ne doivent être transmises que par celui qui en donne l'ordre et celui qui en reçoit l'ordre* »[261].

---

[260] Al Boukhârî 127 avec le terme : « Aimeriez-vous ... »

[261] Cette base à une base dans un hadith remontant au Prophète (ﷺ), rapporté par Aboû Dâwoûd dans ses sunan 3665 d'après 'Awf Ibn Mâlik, avec l'ajout : « et

ᶜAbd Ar-Razzâq rapporte d'après Maᶜmar, d'après Ibn Tâwûs, d'après son père, qu'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) vit un homme s'écrouler en entendant un hadith du Prophète (ﷺ) à propos des attributs (d'Allah). Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) dit alors : « *D'où provient leur frayeur ? Ils trouvent de l'aisance face aux choses claires et s'égarent face aux choses équivoques* ». *Et lorsque Qouraysh entendit le Prophète mentionner « ar-Rahmân », ils désapprouvèrent cela*[262] *; alors Allah révéla à leur propos :*

وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِٱلرَّحْمَٰنِ

﴾Alors qu'ils ne croient pas au Tout-Miséricordieux﴿ (Sourate Le Tonnerre, v.30)[263]

Sa parole : « ᶜAbd Ar-Razzâq (ﷺ) » : Il s'agit d'Ibn Hammâm Aṣ-Ṣanᶜânî, grand savant du hadith originaire du Yémen, auteur de nombreux livres, il rapporta la majorité de ses récits d'après Maᶜmar Ibn Râshid, compagnon de l'imam Az-Zouhrî. Il est le Shaykh ᶜAbd Ar-Razzâq, dont de nombreuses personnes ont rapportés de lui. Quant à Maᶜmar : il s'agit d'Ibn ᶜOurwah Ibn Abî

---

par un fou ». Ibn Mâjah 3753 d'après ᶜAmr Ibn Shouᶜayb, d'après son père d'après son grand-père, avec l'ajout : « et par une personne à double visage ».

[262] Ceci se produisit le jour de Ḥoudaybiyyah, le jour où le Prophète () conclu un pacte en y écrivant : « Au nom d'Allah, Ar-Rahmân Ar-Raḥîm ». Ils dirent alors : « Nous ne savons ce qu'est Ar-Raḥmân » !? Voir Tafsîr Ibn Jarîr 15478 et 15479 et Tafsîr Ibn Kathîr 2/516

[263] Al-Mouṣannaf 11/423 n° 20895 avec une chaîne de rapporteurs authentique. Et le hadith désigné ici, à propos de la mention duquel l'homme s'écroula, est ce qu'a rapporté ᶜAbd Ar-Razzâq n°20893 d'après Aboû Hourayrah qui le remonte au Prophète (ﷺ) : « Le paradis et l'enfer argumentaient entre eux. L'enfer a dit : « J'ai été préparé pour recevoir les orgueilleux et les tyrans. Le paradis lui a alors répondu : « Et moi, qu'ai-je à n'accueillir que les faibles parmi les gens ? ... », Et dans ce hadith nous trouvons : « Quant au feu, ils y seront jetés, et lui de dire : « Y'en a-t-il encore ? ». Et il ne cessera d'être rempli jusqu'à ce qu'Il pose Son pied, alors il dira : « C'est bon, c'est bon, c'est bon ... ». Ce hadith se trouve dans les deux Ṣaḥîḥ et ailleurs encore.

ᶜAmr Ar-Rashîd Al-Azdî al-Harrânî, puis al-Yamânî, qui fut parmi les compagnons de Moḥammed Ibn Shihâb Az-Zouhrî (ﷺ).

Sa parole : « Ibn Tâwûs (ﷺ) » : Il s'agit de ᶜAbd-Allah Ibn Tâwûs al-Yamânî. Ma'mar (ﷺ) a dit : « Il était parmi les plus connaisseurs de la langue arabe ». Ibn ᶜOuyaynah (ﷺ) a dit : « Il mourut en l'an cent trente deux ».

Sa parole : « son père » : Il s'agit de Tâwûs Ibn Kaysân al-Janadî, l'imam, le savant. Il a été dit que son prénom était : « Dhikwân » comme cité par Ibn al-Jawzî (ﷺ).

Je dis : C'est un grand imam du *Tafsîr*, et un pieux parmi les gens de science. Il a dit dans « tahdhîb al-kamâl »[264] : « Az-Zouhrî (ﷺ) a dit : « J'ai rencontré ᶜAbd Al-Mâlik Ibn Marwân qui m'a demandé : « D'où viens-tu ? » J'ai dit : « Je viens de la Mecque ». Il m'a dit : « Qui y a tu laissé là-bas pour s'occuper de ses habitants ? » J'ai dit : « 'Atâ Abî Rabâh ». Il m'a dit : « est-il un arabe ou un affranchi ? » J'ai dit : « C'est un affranchi ». Il m'a dit : « Par quoi prévaut-il sur d'autres ? » J'ai dit : « Il connaît la science des jugements et celle des rapporteurs de hadith ». Il m'a dit : « Nul doute que celui qui connaît ces sciences doit être mis en avant ». Il a ensuite dit : « Qui s'occupe des gens du Yémen ? » J'ai dit : « Tâwûs Ibn Kaysân ». Il m'a dit : « est-il un arabe ou un affranchi ? » J'ai dit : « C'est un affranchi ». Il m'a dit : « Par quoi prévaut-il sur d'autres ? » J'ai dit : « Par la même science que 'Atâ ». Il m'a dit : « Cela est convenable ». Il a ensuite dit : « qui s'occupe des gens d'Egypte ? » J'ai dit : « Yazîd Ibn Abî Habîb ». Il m'a dit : « est-il un arabe ou un affranchi ? » J'ai dit : « C'est un affranchi ». Il a ensuite dit : « qui s'occupe des gens du Châm ? » J'ai dit : « Makhûl ». Il m'a dit : « est-il un arabe ou un affranchi ? » J'ai dit : « C'est un affranchi, un ancien esclave qu'une femme de Huzayl a affranchi ». Il a ensuite dit : « qui s'occupe des gens de la péninsule ? » J'ai dit : « Maymûn Ibn Mahrân ». Il m'a dit : « est-il un arabe ou un affranchi ? » J'ai dit : « C'est un affranchi ». Il a ensuite

[264] 20/81-82 et il rapporta ce récit d'Al-Walîd Ibn Moḥammed Al-Mûqirî, l'affranchi des Banî Umayya, comme dans At-Taqrîb.

dit : « qui s'occupe des gens de Khourasân ? » J'ai dit : « Aḍ-Ḍahhâk Ibn Mazâhim ». Il m'a dit : « est-il un arabe ou un affranchi ? » J'ai dit : « C'est un affranchi ». Il a ensuite dit : « qui s'occupe des gens de Bassora ? » J'ai dit : « al-Ḥassan al-Baṣrî ». Il m'a dit : « est-il un arabe ou un affranchi ? » J'ai dit : « C'est un affranchi ». Il m'a dit : « Malheur à toi ! Et qui s'occupe des gens de Koûfah ? » J'ai dit : « Ibrâhîm An-Nakhaᶜî ». Il m'a dit : « est-il un arabe ou un affranchi ? » J'ai dit : « C'est un arabe ». Il a dit : « Malheur à toi Zuhrî ! Soulages-moi ! Par Allah, les affranchis sont devenus supérieurs aux arabes au point où ce sont eux qui parlent sur les minbars tandis que les arabes sont assis. J'ai dit : « Ô commandeur des croyants ! Ceci n'est que la religion. Celui qui s'y attache et la préserve s'élève, et celui qui la néglige tombe ».

Sa parole : « *D'où provient leur frayeur ?* » : Il s'interroge à propos de ses compagnons et des gens assistant à ses assises. Lorsque leur parvient un passage clair du Coran, ils sont touchés par la frayeur, c'est-à-dire : la peur. Et lorsqu'ils entendent parler dans les hadiths des attributs d'Allah, ils s'effondrent tels ceux qui renient le sens de ces attributs. La foi ne sera cependant complète que lorsque le sens apparent des attributs sera acceptée, et dans le cas où ils ne sont pas acceptés, ou qu'ils sont rejetés ou encore mis en doute, la personne ne sera pas considérée comme ayant foi aux attributs d'Allah, et s'exposera à la perdition.

Et parmi les innovations, il y a eu la secte *Qadariyyah* qui est apparue au temps d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ), comme cela est spécifié dans le Ṣaḥîḥ Mouslim et autre. Parmi leurs prêcheurs, Ghaylân qui fut exécuté par Hishâm Ibn 'Abdel-Malik (ﷺ), lorsque celui-ci s'entêta a nier l'existence du destin. Par la suite apparu Al-Jaᶜd Ibn Dirham, porteur du prêche des Jahmiyyah, qui fut également exécuté, par Khâlid Ibn ᶜAbd-Allah al-Qasarî (ﷺ), le jour du ᶜÎd, après l'accomplissement de la prière.

Adh-Dhahabî (ﷺ) a dit : « Wakîᶜ (ﷺ) a rapporté ce hadith d'après Isrâ'îl (ﷺ) : « *Lorsque le Seigneur s'assoit sur le Trône* »[265]. Un homme présent s'est dressé de peur, et Wakîᶜ (ﷺ) se mit en colère puis dit : « Al-Aᶜmash et Soufyân sont venus à nous et nous ont transmis ces hadiths, et personne ne les a blâmés ». Rapporté par ᶜAbd-Allah dans « Ar-Radd ᶜAlâ Al-Jahmiyyah ».

La réalité montre à quel point les gens de l'innovation déforment le sens des versets, et ceci expose bien le sens contenu dans la parole d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ). Et la cause de ces innovations est l'ignorance, et leur limite dans la compréhension, et le fait de ne pas saisir convenablement les textes religieux, en les prenant de gens aptes, connaisseurs des sens, parmi ceux qu'Allah a facilité afin qu'ils saisissent les sens, qu'ils réunissent convenablement les textes d'un même sujet, et la clairvoyance du fait qu'un texte quelconque ne s'oppose pas à un autre, et de retourner les textes ambigus à la lumière des textes clairs. Ceci est la voie des gens de la Sounnah, à chaque époque et chaque endroit. Et toute la louange appartient et revient à Allah.

Sa parole : « *Et lorsque Qouraysh entendit le Prophète mentionner « Ar-Raḥmân », ils désapprouvèrent cela ; alors Allah révéla à leur propos :* « **Alors qu'ils ne croient pas au Tout-Miséricordieux** » (13/30) : Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « *Le prophète (ﷺ) invoquait, lorsqu'il était prosterné : « Ô Rahmân, ô Rahîm ». Les Qouraysh dirent alors : « Il prétend adorer une seule divinité, et il en invoque deux ! ». Allah révéla alors :*

قُلِ ٱدۡعُواْ ٱللَّهَ أَوِ ٱدۡعُواْ ٱلرَّحۡمَٰنَۖ أَيّٗا مَّا تَدۡعُواْ فَلَهُ ٱلۡأَسۡمَآءُ ٱلۡحُسۡنَىٰ

[265] ᶜAbd-Allah Ibn Aḥmed dans kitâb as-sunna 585 et 587. Voir kitâb Al-'arsh de l'imam adh-Dhahabî 2/121

﴾Dis : « Invoquez Allah, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous l'appelez, Il a les plus beaux noms﴿.[266]

[266] Tafsîr Ibn Jarîr n°17194.

Chapitre 40 :

A propos de la parole d'Allah ﷻ :
﴾ Ils reconnaissent la « *Ni^{c}mah* » d'Allah, puis la renient, et la plupart d'entre eux sont les mécréants ﴿

Moujâhid (رحمه الله) a dit : « La signification de ce verset est : « Ceci est mon argent, je l'ai hérité de mes ancêtres ». ».

'Awn Ibn ^{c}Abd-Allah (رحمه الله) a dit : « Ils disent : « Sans untel, ce n'aurait pas été ainsi ». ».

Ibn Qoutaybah (رحمه الله) a dit : « Ils disent : « C'est par l'intercession de nos divinités ». ».

Aboû Al-^{c}Abbâs (رضي الله عنه) a dit – après la mention du hadith de Zayd Ibn Khâlid dans lequel nous trouvons - : « *Ce matin, certains de mes serviteurs ont cru, d'autres ont mécru...* »[267] : « Ceci est fréquent dans le Coran et la Sounnah qu'Allah blâme ceux qui attribuent Sa bienfaisance à autre que Lui, et Lui associent ».

Certains prédécesseurs ont dit : « Cela ressemble à la parole : « Le vent était bon et le capitaine du bateau était habile », et autres expressions similaires propagées dans sur les langues de beaucoup de gens ». ».

Ibn Jarîr (رحمه الله) a dit : « Les savants ont divergés quant au sens du mot « *Ni^{c}mah* » exprimé dans ce verset. Puis il mentionna d'après Soufyân (رحمه الله), d'après As-Souddî (رحمه الله) : « Cette « *Ni^{c}mah* » c'est

[267] Voir chapitre n°29.

Moḥammed (ﷺ) ». D'autres ont dit : « Mais plutôt le sens de cela est : qu'ils savent que ce qu'Allah a énuméré dans la sourate 16 (les abeilles) sont tous des bienfaits provenant d'Allah, et qu'Allah est Celui qui distribue cela en leur faveur et bénéfice, mais ils blâment ensuite cela en prétendant que cela n'est qu'un héritage provenant de leurs ancêtres ».

Et il a été rapporté d'après Moujâhid (رحمه الله) : « Ce terme désigne les demeures et les bienfaits, et les bénéfices qu'ils en tirent, les habits, les métaux et autres. Les mécréants de Qouraysh reconnaissaient que cela provenait d'Allah, mais ils reniaient ensuite cette parole pour dire : « Ceci provient de nos ancêtres, et nous en avons hérités »[268].

Sa parole : « Awn Ibn ᶜAbd-Allah (رضي الله عنه) » : Il s'agit de 'Awn Ibn ᶜAbd-Allah Ibn ᶜOutbah Ibn Massᶜoûd Al-Hazalî, Aboû ᶜAbd-Allah al-Kûfî, l'ascète. Il rapporta des hadiths de son père, de ᶜÂïshah et d'Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهم). Et Qatâdah, Aboû Az-Zoubayr, Az-Zouhrî rapportèrent de lui. L'imam Aḥmed et Ibn Maᶜîn (رحمهما الله) l'ont considéré de confiance. L'imam al-Boukhârî (رحمه الله) a dit : « Il mourut vers l'an cent vingt ».

Ibn Jarîr (رحمه الله) pris position pour la première parole, tandis que d'autres savants ont estimés que le mot « *Niᶜmah* » englobait tout ce qui avait été cité par les savants, et c'est ceci la parole la plus juste.

La parole de Shaykh Al-Islam (رحمه الله) prouve que la portée de ce verset englobe toute personne attribuant un bienfait à un autre qu'Allah, ou attribue les causes liées à ce bienfait à autre que Lui, comme cela est mentionné dans les paroles des interprétateurs du Coran, dont une partie a été mentionnée ici, et ceci est bel et bien une forme de polythéisme, et cela est clair ».

---

[268] Tafsîr Ibn Jarîr 8/206-207.

Chapitre 41 :

A propos de la parole d'Allah ﷻ : ﴿ N'attribuez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez ﴾

L'égal : C'est le semblable et l'équivalent. Et attribuer un égal à Allah : Cela revient à vouer une adoration à autre que Lui, tel le cas des adorateurs d'idoles, qui croient que ce qu'ils invoquent et en qui ils espèrent peut leur être profitable, ou leur repousser un mal et intercéder pour eux. Allah a dit :

فَلَا تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ

﴿N'attribuez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez﴾(2/22)

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Aboû Al-ᶜÂliyah (رضي الله عنه) a dit au sujet de ce verset : « Ceci désigne des égaux associés ». C'est également la parole d'ar-Rabî' Ibn Anas, de Qatâdah, de Souddî, d'Aboû Mâlik et d'Ismâᶜîl Ibn Abî Khâlid (رحمهم الله).

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a dit : « **N'attribuez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez** » : C'est-à-dire : « N'associez donc pas à Allah quoique ce soit parmi des égaux que vous Lui désignez, et qui ni ne profitent ni ne nuisent, alors que vous savez qu'Il est votre Seigneur et que nul autre que Lui vous nourrit, et vous savez de même que ce à quoi vous invite le Prophète (ﷺ) comme unicité, tout ceci est la vérité et il n'y a aucun doute la dessus ».

Moujâhid (رحمه الله) a dit : « **N'attribuez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez** » : C'est-à-dire : « Alors que vous savez qu'Il est unique, et que cela se trouve déjà dans la Thora et l'Evangile ».

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit : « *Les égaux représentent le polythéisme, plus imperceptible encore que les traces des pas d'une fourmi sur un rocher lisse et noire dans la noirceur de la nuit. C'est le fait de dire : « Je jure par Allah et par ta vie, ô untel, et par la mienne » ou de dire « Si ce n'avait été ce chien, les voleurs seraient venus », « S'il n'y avait pas eu cette oie dans la maison, les cambrioleurs seraient venus ». Ou encore la parole d'une personne à une autre : « C'est selon la volonté d'Allah et la tienne », et la parole de l'homme « Si ce n'avait été Allah et untel ». N'ajoute donc pas « untel » dans tes propos. Tout cela n'est que du polythéisme* »[269].

Ceci est, de la part d'Ibn Massᶜoûd, un avertissement contre tout polythéisme, qu'il soit petit ou grand.

ᶜOmar [270] Ibn al-Khaṭṭâb (ﷺ) rapporte du Prophète (ﷺ) qu'il a dit : « *Quiconque jure par un autre qu'Allah a certes mécru ou associé* »[271].

On peut supposer ici un doute du rapporteur, ou il est supposable également que la particule « ou » prenne le sens de « et ». Cette personne aura donc associée et mécrue, et ceci rentre dans la catégorie de la petite mécréance.

---

[269] Ibn Abî Ḥâtim dans son Tafsîr n°229 et nous trouvons à la page 397 de *Taysîr Al-ᶜAzîz Al-Ḥamîd* la remarque : « chaîne de rapporteurs excellente ».

[270] Nous trouvons à la page n°399 de *Taysîr Al-ᶜAzîz Al-Ḥamîd* la remarque : « Nous avons trouvé cela ainsi dans le livre, mais la parole juste est qu'il s'agit d'Ibn ᶜOmar, comme cela a été rapporté par Aḥmed, Aboû Dâwoûd, At-Tirmidhî, Al-Hâkim et Ibn Ḥibbân qui l'a authentifié. Et az-Zîn Al-'Irâqî a dit dans amâliya : sa chaîne de rapporteur est sûre ».

[271] At-Tirmidhî 1535 Al-Hâkim 1/18 d'après Ibn ᶜOmar. Ce hadith est authentique comme cela est démontré dans Irwâ' Al-ghalîl n°2561

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) a dit : « Que je jure par Allah en mentant m'est préférable à jurer par un autre que Lui en disant la vérité »[272].

Ce qui est connu est que celui qui jure par Allah, tout en mentant, a commis un grand péché, toutefois, le grand polythéisme est pire que les grands péchés, même la catégorie de polythéisme n'annulant pas l'Islam (est également pire que les grands péchés).

Ḥoudhayfah (ﷺ) rapporte du Prophète (ﷺ) qu'il a dit : « *Ne dites pas : « C'est selon la volonté d'Allah et la volonté d'untel ». Dites plutôt : « C'est selon la volonté d'Allah, puis la volonté d'untel* »[273].

Ceci car la coordination de deux mots par la particule « et » implique l'égalité, contrairement aux termes « puis » et « alors ». Mettre à égalité la créature avec le Créateur par une quelconque forme d'adoration est du polythéisme. Toutefois, ce genre de phrase est une forme de polythéisme n'annulant pas l'Islam de la personne.

On rapporte qu'Ibrâhîm An-Nakhaᶜî (ﷺ) détestait dire : « Je cherche protection auprès d'Allah et auprès de toi », et il permettait de dire : « auprès d'Allah, puis auprès de toi » et il disait : « Si ce n'avait été Allah puis untel », et ne dites pas : « Si ce n'avait été Allah et untel »[274].

---

[272] ᶜAbd Ar-Razzâq dans Al-Mouṣannaf 15929 Aṭ-Ṭabarânî dans Al-Mouᶜjam Al-Kabîr 8902 et sa chaîne de rapporteurs est authentique, et conforme aux conditions des deux sheikhs, comme cité dans Al-irwâ 2562.
[273] Aboû Dâwoûd 498.
[274] ᶜAbd Ar-Razzâq dans Al-Mouṣannaf 11/27

Et ceci concerne ce dont le vivant présent est capable, contrairement à ce qui n'est pas ainsi et qui n'entend pas, et qui ne peut pas répondre, tels les morts et les absents.

Chapitre 42 :

De celui qui ne se satisfait pas du serment par Allah

Ibn ᶜOmar (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ne jurez pas par vos ancêtres. Que celui qui jure par Allah dise la vérité. Et que celui à qui on a juré par Allah soit satisfait, et quiconque n'accepte pas est désavoué par Allah* »[275].

Sa parole : « *Ne jurez pas par vos ancêtres* » : Nous avons expliqués précédemment qu'il n'est pas permis de jurer par autre qu'Allah, peu importe qui il est.

Sa parole : « *Que celui qui jure par Allah dise la vérité* » : Ceci fait partie des obligations qu'Allah a imposées à Ses serviteurs :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَكُونُواْ مَعَ ٱلصَّٰدِقِينَ

﴾Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques﴿ (9/119)

إِنَّمَا يَفۡتَرِي ٱلۡكَذِبَ ٱلَّذِينَ لَا يُؤۡمِنُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ

﴾ Seuls forgent le mensonge ceux qui ne croient pas aux versets d'Allah ﴿ (16/105)

Sa parole : « *Et que celui à qui on a juré par Allah soit satisfait, et quiconque n'accepte pas est désavoué par Allah* » : Ceci est du droit du musulman envers le musulman : c'est qu'il accepte de lui qu'il jure en s'excusant.

---

[275] Ibn Mâjah n°2101 Al-Ḥâfiẓ Al-Boûṣayrî a dit dans Az-Zawâ'id : « les hommes de la chaîne de rapporteurs sont de confiance ».

Ce hadith montre l'obligation, et son droit envers son frère est qu'il ait toujours une bonne pensée de lui, tant qu'un mensonge n'apparait pas, comme dans le récit d'après ᶜOmar (رضي الله عنه) : « Ne considère pas mal une parole sortant de la bouche de ton frère alors que tu peux lui en trouver une interprétation positive ». Ceci fait partie du bon comportement, des caractères nobles, d'une intelligence raffinée et d'une force dans la religion.

Chapitre 43 :

De l'expression : « C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté »

Qoutaylah (ﷺ) rapporte qu'un juif vint au Prophète (ﷺ) et lui dit : « Vous associez ! Vous dites : « C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté » et vous dites : « Par la Ka^c^bah ». » Le Prophète (ﷺ) leur ordonna alors, lorsqu'ils voulaient jurer, de dire : « *Par le Seigneur de la Ka^c^bah », et de dire : « C'est selon la volonté d'Allah puis ta volonté* »[276].

Sa parole : « Qutayla (ﷺ) » : Il s'agit de Bint Sayfî al-Ansâriyya, mecquoise d'origine, elle a relatée certains hadiths, que l'on trouve dans « Sounan An-Nasâ'î », et le hadith mentionné ici. ^c^Abd-Allah Ibn Yassâr al-Ja'fî (ﷺ) a rapporté d'elle.

Ce hadith contient le fait d'accepter la vérité de celui qui l'apporte, et il contient l'interdiction de jurer par la Ka^c^bah ou autre, même si elle est la « maison d'Allah » à laquelle le pèlerinage s'accomplit, de même la ^c^Omrah.

Tu vois par cela dans quoi sont tombés ceux qui jurent par la Ka^c^bah et même l'invoquent, tout comme la « station d'Ibrâhîm », et peu sont épargnés de ce genre d'actes, que ce soit les gens des horizons ou les gens de la Mecque. La Ka^c^bah a reçu un mérite particulier de la part d'Allah, de par le fait qu'il ait fait d'elle un pilier du pèlerinage pour celui qui en a la capacité, et les adorations sont légiférées à ses côtés, elle a été spécifiée par des mérites, et la législation veut que les circumambulations (Aṭ-Ṭawâf) ne se fasse qu'autour d'elle, et non le serment ou autre, qui n'est que du polythéisme dans l'adoration.

---

[276] An-Nasâ'î 8/6

فَبَدَّلَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ قَوْلًا غَيْرَ ٱلَّذِى قِيلَ لَهُمْ

﴾ Mais, à ces paroles, les pervers en substituèrent d'autres ﴿ (2/59)

Sa parole : « Vous associez ! Vous dites : « C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté ». » : Même si le serviteur à une volonté, cette volonté est dépendante de celle d'Allah, comme Il dit :

وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴾ Mais vous ne pouvez vouloir, que si veut Allah, le Seigneur de l'univers ﴿ (81/29)

Ce verset et ce hadith sont également une réplique aux Qadariyyah et aux mu'tazilites qui nient le destin, et qui affirment que le serviteur possède une volonté qui contredit ce qu'Allah veut de Ses créatures, alors qu'Il a dit :

إِنَّا كُلَّ شَىْءٍ خَلَقْنَٰهُ بِقَدَرٍ

﴾ Nous avons créé toute chose avec prédestination ﴿ (54/49)

وَخَلَقَ كُلَّ شَىْءٍ فَقَدَّرَهُۥ تَقْدِيرًا

﴾ Et qui a créé toute chose en lui prédestinant correctement sa fonction ﴿ (25/2)

Et dans un hadith : « *La première chose qu'Allah a crée est la plume, puis Il lui a dit : « Ecris ». Elle écrivit alors le destin de tout ce qui allait exister jusqu'à la fin des temps* »[277].

---

[277] Al Boukhârî Mouslim Aḥmed 5/317 Aboû Dâwoûd 4700 At-Tirmidhî 2155 Ibn Abî 'Âsim dans as-sunna 102, d'après 'Ubâda Ibn as-Sâmit, le remontant au Prophète (ﷺ), avec des différences dans les versions. Ce hadith est authentique d'après de nombreuses voies, comme cité dans « dhilâl Al-janna » d'Al-Albânî. Il a un lien avec le hadith d'Ibn ᶜAbbâs, rapporté Ibn Abî Ḥâtim 108 Al-Bayhaqî

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte qu'un homme a dit au Prophète (ﷺ) : « C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté. » Le Prophète (ﷺ) dit alors : « *Ferais-tu de moi un égal à Allah ? ! C'est plutôt selon la volonté d'Allah Seul* »[278].

Ceci met en évidence l'exposé-ci qui nous démontre que tout ceci est du polythéisme, car la coordination effectuée par la particule « et » tend à mettre à égalité les deux mots qu'elle relie. Il n'est donc pas permis de considérer le Créateur au niveau d'une simple créature, en attribuant à cette dernière une part de divinisation ou de seigneurie, même si cela devait être minuscule, à l'exemple du hadith cité dans ce livre, de l'histoire des deux hommes dont l'un s'est rapproché d'un autre qu'Allah par une mouche, et que cela fut la cause de son entrée au Feu.

Ce hadith nous montre aussi les limites posées par le Prophète (ﷺ) pour défendre l'unicité, et barrer les chemins du polythéisme, en paroles et en actes.

At-Tufayl (ﷺ) – le frère de ᶜÂïshah (ﷺ) de par sa mère – a dit : « Je me vis en rêve abordant un groupe de juifs et je leur ai dit : « Vous seriez vraiment des gens de bien, si seulement vous ne disiez pas : « 'Uzayr est le fils d'Allah » ». Ils me

---

dans as-sunan Al-kubrâ 3/9 avec une chaîne de rapporteurs authentiques. Voir Aṣ-Ṣaḥîḥah 133

[278] An-Nassâ'î dans 'amal Al-yawm wa Al-layla 10825 avec le terme « 'adlan » au lieu de « niddan », Ibn Mâjah 2117 avec les termes : « Si l'un de vous jure, qu'il ne dise pas : « C'est selon la volonté d'Allah et la tienne », mais qu'il dise : « C'est selon la volonté d'Allah puis la tienne ». » Dans ces deux chaînes de rapporteurs se trouve Al-Ajlah Ibn ᶜAbd Allah Al-Kandî, au sujet duquel Al-Baysûrî a dit dans Az-Zawâ'id : « Il y a divergence a son sujet. Des imams tels que Aḥmed, Aboû Ḥâtim , An-Nasâ'î, Aboû Dâwoûd, et Ibn S'ad l'ont affaiblis, et d'autres comme Ibn Mu'ayyin Yaᶜqoûb Ibn Soufyân et Al-'Ajalî l'ont considéré fiable ». Et Al-Ḥâfiẓ Ibn Ḥajar a dit dans At-Taqrîb : « Chi'ite de confiance ». La chaîne de rapporteurs est donc bonne, et Al-Albânî l'a considéré bon (Ḥassan) dans Aṣ-Ṣaḥîḥah 139, et Allah est le plus savant

répondirent : « Mais vous aussi, vous seriez des gens de bien si vous ne disiez pas : « C'est selon la volonté d'Allah et la volonté de Moḥammed ». ». Je passai ensuite à côté d'un groupe de chrétiens et leur dit : « Vous seriez vraiment des gens de bien, si seulement vous ne disiez pas : « ᶜÎssâ est le fils d'Allah ». ». Ils me répondirent : « Mais vous aussi seriez des gens de bien si vous ne disiez pas : « C'est selon la volonté d'Allah et la volonté de Moḥammed ». ». Lorsque ce fût le matin, j'en ai informé certaines personnes puis je vins trouver le Prophète (ﷺ) et l'en informai. Il m'a dit : « As-tu déjà informé quelqu'un ? » Je répondis : « Oui ». Le Prophète (ﷺ) loua Allah et L'éloga puis dit : « Tufayl a fait un rêve et en a informé certains d'entre vous. Vous disiez auparavant une parole que pour telle et telle raison je ne vous interdisais pas de prononcer. Mais ne dites plus : « C'est selon la volonté d'Allah et la volonté de Moḥammed », mais dites : « C'est selon la volonté d'Allah Seul ». »[279].

Sa parole : « Tufayl (رضي الله عنه) » : Il s'agit de Tufayl Ibn ᶜAbd-Allah Ibn Sakhbara, le frère de ᶜÂïshah du côté de sa mère. Il a rapporté certains hadiths, relatés par Ibn Mâjah (رحمه الله) dont celui mentionné ici par l'auteur.

Ces songes sont véridiques, et le Prophète (ﷺ) les a approuvés et agit selon ce qu'ils indiquaient. Il leur a donc interdit de dire : « Selon ce qu'a voulu Allah et Moḥammed », mais il leur ordonna de dire à la place : « Selon ce qu'a voulu Allah Seul ». Il a transmis le message avec clarté, a mis en garde contre le polythéisme, a

[279] Ibn Mâjah 2118 Al-Baysûrî a dit dans Az-Zawâ'id : « Les hommes de la chaîne de rapporteurs sont tous de confiance, selon les conditions de Al Boukhârî ». Aḥmed 5/72 avec les termes : « ... une parole que par pudeur je ne vous interdisais pas de prononcer ... ». Shaykh Soulaymân Ibn ᶜAbd Allah a dit dans *Taysîr Al-ᶜAzîz Al-Ḥamîd* (pages n°410-411) : « Cette pudeur n'est pas une gêne qu'il aurait eu de leur interdire, car il (ﷺ) détestait cela, mais il avait honte de prononcer cette parole (de polythéisme), car il ne lui avait pas encore été ordonné de la blâmer. Mais lorsque l'ordre divin lui parvint par l'intermédiaire de ce rêve pieux, il blâma cette parole sans avoir une quelconque gêne à le faire.

prévenu contre ses différents aspects, et regardes maintenant dans quel polythéisme la communauté est tombée... Ils invoquent des morts enterrés à un mois de marche de là où ils se trouvent ! Ils croient que ces morts apportent le bien et repoussent le mal, qu'ils entendent et répondent, malgré cette distance. Ils ont associés ces morts avec Allah dans la royauté et la gestion de l'univers, dans la connaissance de l'invisible, et autres que cela parmi les choses spécifiques de Sa seigneurie. Ils ont délaissés leur Prophète (ﷺ) et ce qu'il a apporté, ce qu'il a dit, ce qu'il a interdit, comme s'ils ne connaissaient aucun Livre et aucune Sounnah !

Allah l'a pourtant envoyé pour interdire tout polythéisme, comme tu peux le constater, et il ne cessa d'appeler les gens à unifier Allah, à être sincères dans leurs adorations, jusqu'à ce qu'Allah parachève pour eux Sa religion, et qu'Il complète Son bienfait. Mais ils sont sortis de la perfection pour aller dans l'égarement, et ont quittés le chemin de la réussite pour prendre le chemin de la perdition.

Et même si la base de ceci est un rêve lors du sommeil, le Prophète (ﷺ) les a approuvés et informé qu'ils sont véridiques.

Chapitre 44 :

Celui qui insulte le temps a causé du tort à Allah

Allah ﷻ a dit :

وَقَالُوا۟ مَا هِىَ إِلَّا حَيَاتُنَا ٱلدُّنْيَا نَمُوتُ وَنَحْيَا وَمَا يُهْلِكُنَآ إِلَّا ٱلدَّهْرُ

﴾ Et ils dirent : « Ce n'est là que notre vie présente : nous mourons et nous vivons, et seul le temps nous fait périr...﴿(Sourate Al-Jâthiya, v. 24)

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Allah nous informe ici de l'incroyance des mécréants, et ceux qui leur ressemblent parmi les polythéistes, à propos du rejet de la croyance en la résurrection, en disant : **« Ce n'est là que notre vie présente : nous mourons et nous vivons** ». C'est-à-dire : « Il n'y a rien après cette demeure, une génération meurt et une autre lui succède, sans qu'il n'y ait pour eux de retour et de jugement ». Ceci est aussi la parole des philosophes et des théocrates. Ils blâment le début (la création première) et le retour (le jour dernier). C'est pour cela qu'Il a dit d'eux : « **Et seul le temps nous fait périr** ». Allah a dit :

وَمَا لَهُم بِذَٰلِكَ مِنْ عِلْمٍ ۖ إِنْ هُمْ إِلَّا يَظُنُّونَ

﴾Ils n'ont de cela aucune connaissance : ils ne font qu'émettre des conjectures ﴿ (45/24)

C'est-à-dire : Ils soupçonnent et s'imaginent »[280].

Aboû Hourayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah a dit : « Le fils d'Adam Me cause du tort. Il insulte le temps ; or Je suis le temps : Je fais succéder la nuit et le jour ». »[281].
Dans une autre version, on trouve : « N'insultez pas le temps, car Allah est le temps ».

L'imam al-Baghawî (ﷺ) a dit : « C'est un hadith dont l'authenticité fait unanimité, il a été rapporté par Maᶜmar (ﷺ) par différentes chaînes de rapporteur, d'après Aboû Hourayrah (ﷺ).

Son sens est : Une habitude des arabes est de blâmer le temps, et de l'insulter lors d'un événement exceptionnel, car ils lui attribuaient les malheurs les atteignant, ainsi que les choses détestables. Ils disaient : « les calamités du temps nous ont touchées », ou encore : « le temps nous a anéantit ». Mais en rattachant au temps les épreuves les atteignant, ils insultent par là le Créateur du temps, qui est Allah, car c'est Lui en réalité Celui qui réalise ses choses, et c'est pour cela qu'il leur a été interdit d'insulter le temps »[282]. Fin de citation en résumé.

Mais le fait de décrire une période comme étant difficile ou dure n'est pas considéré comme une insulte envers le temps, comme Allah a dit :

ثُمَّ يَأْتِي مِنْ بَعْدِ ذَٰلِكَ سَبْعٌ شِدَادٌ يَأْكُلْنَ مَا قَدَّمْتُمْ لَهُنَّ إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّا تُحْصِنُونَ

[280] *Tafsîr Ibn Kathîr* 4/153 la parole citée ici est résumée.
[281] Al Boukhârî n°4826, Mouslim n°2246.
[282] *Sharḥ As-Sounnah* 12/357

﴾ Viendront ensuite sept années dures qui consommeront tout ce que vous aurez amassé pour elles sauf le peu que vous aurez réservé ﴿ (12/48)

Chapitre 45 :

Se donner comme titre : « Le juge des juges »

Dans le Ṣaḥîḥ, Aboû Hourayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Le plus vil des noms auprès d'Allah est un homme appelé : « Le roi des rois ». Or, il n'y a de roi qu'Allah »[283].

Soufyân (ﷺ) a dit : « Cela équivaut à : « shâhân shâh ».

Et dans une autre version :
« L'homme qui s'attirera le plus la colère d'Allah, et le plus vil, au Jour de la résurrection... »[284].

Sa parole : « le plus vil » : C'est-à-dire : Le plus humilié.

Cette expression ne convient que pour Allah, et c'est Lui le roi des rois, car Il est le Roi de manière réelle, à Lui appartient la royauté, la louange, et Il est capable de toute chose, et tout s'organise dans Son royaume selon Sa volonté, comme Il a dit :

قُلِ ٱللَّهُمَّ مَٰلِكَ ٱلْمُلْكِ تُؤْتِى ٱلْمُلْكَ مَن تَشَآءُ وَتَنزِعُ ٱلْمُلْكَ مِمَّن تَشَآءُ وَتُعِزُّ
مَن تَشَآءُ وَتُذِلُّ مَن تَشَآءُ ۖ بِيَدِكَ ٱلْخَيْرُ ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ

﴾ Dis : « Ô Allah, Possesseur de la royauté absolue. Tu donnes la royauté à qui Tu veux, et Tu arraches la royauté à qui Tu veux ; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies

---

[283] Al Boukhârî 6206 Mouslim 2143.
[284] Mouslim 21/2143.

qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent ». ﴾ (3/26)

Il ne convient donc pas de faire à une créature des éloges qui ne vraiment dignes qu'à Allah, et tout ce qui tend à se rapprocher de cela est interdit, à l'exemple de l'expression contenue dans le titre de ce chapitre, car ce titre ne convient que pour Allah, et il n'est donc pas envisageable d'en nommer une créature, car toute appellation renfermant glorification, valorisation et perfection ne revient qu'à Allah et à personne ni rien en dehors de Lui.

Sa parole : « Soufyân (ﷺ) a dit : « Cela équivaut à : « shâhân shâh ». » : Ceci est une expression non arabe (perse NdT) qui signifie également « le roi des rois ». C'est pour cela que Soufyân (ﷺ) a pris cet exemple.

Sa parole : « Et dans une autre version : « *L'homme qui s'attirera le plus la colère d'Allah* » : Allah sera en colère contre lui et cet homme subira une colère intense, et ceci est parmi les attributs qu'il convient de transmettre tels qu'ils nous sont parvenus, sans en déformer le sens, sans l'interpréter, sans chercher une ressemblance, et sans assimilation avec n'importe quoi d'autre ... et Allah est le plus savant.

Sa parole : « *et le plus vil* » : Ceci prouve qu'Allah déteste cela, car cela revient à faire des éloges démesurées à des créatures, dans ce qu'elles ne méritent pas, et ceci est pour celui qui agrée et ne blâme pas qu'on l'appelle ainsi.

Sa parole : « « *le plus vil* » : C'est-à-dire : Le plus humilié. » : Cette mention est un signe de l'amoindrissement de l'unicité, qui est censée emmener le serviteur à la sincérité complète. Ceci est donc une souillure polythéiste apportée à l'unicité, même si elle ne l'annule pas.

Chapitre 46 :

Du respect dû aux noms d'Allah et du changement de nom d'une personne pour cette raison

Aboû Shourayḥ (ﷺ) rapporte qu'on le surnommait Aboû al-Ḥakam. Le Prophète (ﷺ) lui dit un jour : « Allah est al-Hakam, et c'est à Lui que revient le jugement ». Aboû Shourayḥ répliqua : « Lorsque des membres de ma tribu divergent sur un sujet, ils viennent me voir, je juge entre eux, puis les deux partis sont satisfaits de mon jugement ». Le Prophète (ﷺ) s'exclama : « Cela est bon ! Mais as-tu des enfants ? » j'ai répondu : « Shourayḥ, Mouslim et ᶜAbd-Allah. »
Le Prophète (ﷺ) ajouta : « Lequel d'entre eux est le plus grand ? » Je dis alors : « Shourayḥ ». Et le Prophète (ﷺ) dit finalement : « Tu te nommeras désormais Aboû Shourayḥ »[285].

Sa parole : « Aboû Shourayḥ (ﷺ) » : Il s'agit d'Aboû Shourayḥ Al-Khouzâᶜî, son nom est : Khouwaylid Ibn ᶜAmr in, il se convertit le jour de la conquête de la Mecque. Il transmit vingt hadiths, dont deux firent l'approbation d'Al Boukhârî et Mouslim, et l'un fut rapporté par Al Boukhârî uniquement. Aboû Saᶜîd Al-Maqbarî, Nâfiᶜ Ibn Joubayr (ﷺ) et d'autres rapportèrent de lui. Ibn S'ad (ﷺ) a dit : « Il mourut à Médine en l'an soixante-huit ».

Sa parole : « qu'on le surnommait » : « *Al-Kounyah* » est formé de « Aboû ... » ou de « Oumm ... » tandis que « *Al-Laqab* » est tout autre, comme par exemple : « Zayn Al-ᶜĀbidîn ».

---

[285] Aboû Dâwoûd 4955 An-Nasâ'î dans Al-mujtabâ 8/226 et 227 et ce hadith a été authentifié par Shaykh Al-Albânî

Sa parole : « *Allah est al-Hakam, et c'est à Lui que revient le jugement* » : C'est-à-dire : Que c'est Allah le Juge dans ce bas-monde et dans l'au-delà, et qu'Il juge entre Ses serviteurs dans ce bas-monde par l'intermédiaire des textes révélés à Ses prophètes et messagers. Toute affaire trouve son lien avec un jugement parmi ce qu'Allah a révélé à Son prophète (ﷺ) dans le Livre et la sagesse (la Sounnah). Il se peut toutefois que même un grand savant n'y voie pas la réponse, et que même si ces montagnes de science ont divergés dans certains jugements, nul ne doute qu'un seul d'entre eux détient la bonne réponse. Celui à qui Allah a accordé la force dans la compréhension, et lui accorde la capacité à trouver la meilleure voie parmi les paroles des savants : celui-ci atteindra la vérité.

Sa parole : « *c'est à Lui que revient le jugement* » : Dans ce bas-monde et dans l'au-delà, comme Allah a dit :

وَمَا ٱخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِن شَىْءٍ فَحُكْمُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ

﴾ **Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah** ﴿ (42/10)

فَإِن تَنَٰزَعْتُمْ فِى شَىْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ

﴾ **Si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager** ﴿ (4/59)

Exposer un jugement à Allah : C'est chercher dans Son Livre. Et exposer un jugement au messager (ﷺ) : C'est au Prophète (ﷺ) de son vivant, et à sa Sounnah par la suite.

Sa parole : « *Lorsque des membres de ma tribu divergent sur un sujet, ils viennent me voir, je juge entre eux, puis les deux partis sont satisfaits de mon jugement* » : Le sens – et Allah est le plus savant – est qu'Aboû Shourayḥ était agréé auprès de son peuple, et qu'il recherchait les causes de conciliation lorsqu'ils divergeaient entre

eux, tandis qu'eux se satisfaisaient de son jugement, et de là, ils le nommèrent Aboû al-Hakam.

Par contre, ce qu'émettent comme jugement les bédouins ignorants et autres, en se basant sur les lois héritées de leurs pères et de leurs passions : Ceci ne rentre pas dans ce chapitre, de par l'interdiction formelle d'agir ainsi, et que ceci représente un écartement d'avec la loi d'Allah et de Son messager pour se diriger vers ce qui contredit ceci, comme Allah a dit :

وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ

﴾ **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants** ﴿ (5/44)

Et ceci est plus que fréquent. Tu trouves parmi les gens celui qui tranche les conflits avec son avis et sa passion, et parmi eux, certains ont hérités cette mauvaise façon de faire de leurs ancêtres, et il continue à juger par ce qu'il a trouvé présent. Ceci est une mécréance tant qu'il persiste dessus en s'oppose à celui qui dénonce cela.

Sa parole : « *Mais as-tu des enfants ? » j'ai répondu : « Shourayḥ, Mouslim et ᶜAbd-Allah . » Le Prophète (ﷺ) ajouta : « Lequel d'entre eux est le plus grand ? » Je dis alors : « Shourayḥ ». Et le Prophète (ﷺ) dit finalement : « Tu te nommeras désormais Aboû Shourayḥ* » : La Sounnah est de se surnommer par le nom de son plus grand enfant, tel Aboû untel ou Oum untel. Il (ﷺ) a modifié son surnom car al-Hakam est un nom appartenant à Allah à l'absolu. De ce nom est également tiré « al-hukkâm » pour désigner les gouverneurs et les imams. Il convient donc de délaisser ceci et de l'interdire, en raison de ce hadith, car ceci se produit encore chez les gens.

Chapitre 47 :

Celui qui tourne en dérision une chose contenant le rappel d'Allah, le Coran ou le Prophète (ﷺ)

C'est-à-dire : Cela est de la mécréance.

Allah ﷻ a dit :

وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ ۚ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ

﴾Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : « Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer ». Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez ?». ﴿ (Sourate At-Tawbah, v. 65)

Ibn ᶜOmar, Moḥammed Ibn Kaᶜb, Zayd Ibn Aslam et Qatâdah (رضي الله عنهم) rapportent - dans un hadith composé de leurs propos - que lors de la bataille de Taboûk, un homme déclara : « Jamais nous n'avons vu d'individus plus voraces, plus menteurs et plus lâches lors d'un assaut que ces lecteurs » désignant par « lecteurs » le Prophète (ﷺ) et ses Compagnons, lecteurs du Coran. ᶜAwf Ibn Malik (رضي الله عنه) dit alors à cet homme : « Tu mens ! D'ailleurs tu n'es qu'un hypocrite ! Et je m'en vais, de ce pas, informer le Prophète (ﷺ) de tes propos ». ᶜAwf (رضي الله عنه) alla donc voir le Prophète (ﷺ) pour l'en informer, mais le Coran l'avait précédé. L'homme (qui s'était moqué) vint au Prophète (ﷺ) alors que celui-ci était monté sur sa chamelle, et lui dit : « Ô Messager d'Allah ! Nous ne faisions que bavarder et discuter comme discutent les voyageurs, afin d'atténuer la fatigue du voyage ! »

Ibn ᶜOmar (ﷺ) a dit : « Je le vois encore s'agripper à la bride de la chamelle du Prophète (ﷺ), trébuchant sur les cailloux jonchant le chemin en disant : « Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer ! » Et le Prophète lui récitait :

وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ ۚ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ

وَرَسُولِهِ كُنتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ

﴾ Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son Messager que vous vous moquiez ? ﴿ (Sourate At-Tawbah, v. 65) Sans même se tourner vers lui, ni rien ajouter à ses propos »[286].

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (ﷺ) a dit : « Aboû Ma'char al-Madînî (ﷺ) rapporte d'après Moḥammed Ibn Kaᶜb Al-Quradhî (ﷺ) et d'autres : « Un homme des hypocrites a dit : « Jamais nous n'avons vu d'individus plus voraces, plus menteurs et plus lâches lors d'un assaut que ces lecteurs ». Cela fut rapporté au Prophète (ﷺ) – alors qu'il était en déplacement, sur le dos de sa chamelle – et l'homme lui a dit alors : « ô Messager d'Allah ! « **Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer** » et lui de répondre : « **Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels** ». Et l'homme trébuchait sur les pierres, tandis que le Messager (ﷺ) ne daignait même pas se retourner sur lui, et

[286] Voir Tafsîr Ibn Jarîr 13150, 13151, 13153 et 13154. Rapporté par Ibn Abî Ḥâtim dans son Tafsîr 6/1829 et 1830) d'après Ibn ᶜOmar avec une bonne chaîne de rapporteurs. As-Souyoûṭî l'a renforcé dans ad-dar Al-manthûr 2/455 et 456, d'Abî Ash-Shaykh et Ibn Mardawîh

l'homme se retenait à la bride de la chamelle du Messager d'Allah (ﷺ)[287].

Sa parole : « **Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru** » : C'est-à-dire : Par cette parole par laquelle vous vous êtes moqués.

Sa parole : « **Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels** » : C'est-à-dire : Nous ne pardonnerons pas à tous, et nul doute que certains seront châtiés, du fait qu'ils aient été des criminels en prononçant cette parole perverse et tordue ». Fin de citation.

Shaykh Al-Islam (رحمه الله) a dit : « Allah lui a ordonné de dire : « **vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru** ». Celui qui dirait qu'ils ont mécrus avec avoir porté la foi sur leurs langues, mais qu'ils ont mécrus en premier avec leurs cœurs, cette parole n'est pas valable, car la foi exprimée sur la langue liée à la mécréance du cœur revient à la mécréance. Il ne faut donc pas dire à ceux-ci : « Vous avez mécrus après avoir eu la foi ». Car ils n'ont cessés d'être mécréants depuis la base. Et s'il est voulu qu'ils ont montrés la mécréance après avoir montrés la foi, alors cela, ils ne l'ont montrés qu'à certains d'entre eux, et ils se sont toujours comportés comme cela entre eux, tandis que le sens apparent du verset ne prouve pas qu'ils étaient des hypocrites avant cela ». Fin de citation.

Et également cela nous montre qu'une personne peut mécroire en prononçant une seule parole, ou en commettant un seul acte, même si les actes du cœur dépassent encore cela en gravité. Ceci ressemble à une mer sans rivage, et parmi les choses de ce chapitre : La moquerie envers la science et les savants, et le fait de leur manquer de respect.

---

[287] Tafsîr Ibn Jarîr 13154 et sa chaîne de rapporteurs comporte Aboû Ma'shar Al-Madînî qui est un rapporteur faible, comme dans At-Taqrîb

Chapitre 48 :

À propos de la parole d'Allah :
﴾ Et si nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part, après qu'une détresse l'eut touché, il dirait certainement : « Cela m'est dû ! ».﴿

Moujâhid (رحمه الله) a dit : « C'est-à-dire : c'est par mon travail, il me revient donc de droit ».
Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a dit : « *Il veut dire : cela vient de moi* ».

Et Allah a dit :

قَالَ إِنَّمَآ أُوتِيتُهُۥ عَلَىٰ عِلۡمٍ عِندِيٓ

﴾ Il a dit : « C'est par une science que je possède que ceci m'est venu »... ﴿ (Sourate Al-Qasas, v. 78)

Qatâdah (رحمه الله) a dit : « Par une science des causes de l'enrichissement que je possède ».

D'autres ont dit : « Par une science qu'Allah possède au sujet du fait que je mérite (ces richesses) ».

Cela va d'ailleurs dans le sens des propos de Moujâhid (رحمه الله) : « Ceci m'est venu en raison de mon rang social ».

L'auteur mentionne ici, d'après Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) et d'autres, ce qui suffit à comprendre le sens. Et tout ce qui a été mentionné ne se contredit pas, mais isole chacun des différents sens.

Aboû Hourayrah rapporte qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Allah voulut éprouver trois homme parmi les fils d'Isrâ'îl. L'un d'eux était lépreux, l'autre chauve et le dernier aveugle. Allah leur envoya un ange qui se rendit dans un premier temps chez le lépreux. Il lui demanda : « Que souhaiterais-tu le plus avoir ? » Le lépreux répondit : « Une belle couleur et une belle peau, et la disparition de cette lèpre qui cause la répugnance des gens à mon égard ». L'ange passa alors les mains sur son corps. La lèpre répugnante disparut, une belle couleur et une belle peau lui furent octroyées. L'ange ajouta : « Quel bien matériel souhaiterais-tu le plus posséder ? » Il répondit : « Un troupeaux de chameaux, ou de vaches (le doute provenant d'Isḥâq, un des rapporteurs du hadith) ». L'ange lui donna alors une chamelle pleine de dix mois et lui dit : « Qu'Allah la bénisse pour toi ».

L'ange se rendit ensuite chez le chauve et lui demanda : « Que souhaiterais-tu le plus avoir ? » Le chauve répondit : « Une belle chevelure, et la disparition de cette calvitie qui cause la répugnance des gens à mon égard ». L'ange alors passa les mains [sur sa tête]. La calvitie disparut, et une belle chevelure lui fut octroyée. L'ange ajouta : « Quel bien matériel souhaiterais-tu le plus posséder ? » Il répondit : « « Un troupeaux de chameaux, ou de vaches » L'ange lui donna alors une vache pleine et lui dit : « Qu'Allah la bénisse pour toi ».

L'ange se rendit enfin chez l'aveugle. Il lui demanda : « Que souhaiterais-tu le plus avoir ? » L'aveugle répondit : « Je voudrais qu'Allah me permette de recouvrir la vue afin de distinguer les gens. » L'ange alors passa les mains [sur son visage] et Allah lui fit recouvrer la vue. L'ange ajouta : « Quel bien matériel souhaiterais-tu le plus posséder ? » Il répondit

: « Un troupeau de moutons ». L'ange lui donna alors une brebis pleine, prête à mettre bas et lui dit : « Qu'Allah te la bénisse pour toi ».

Les deux premiers virent leur bétail se multiplier, et la brebis du troisième donna naissance à une progéniture nombreuse.

Chacun d'eux possédait donc respectivement toute une prairie de chameaux, de vaches, et de moutons et brebis.

L'ange se rendit ensuite chez le lépreux sous l'aspect de ce dernier avant sa guérison et lui dit : « Je suis un pauvre voyageur qui n'a plus de ressources pour continuer sa route... Je ne pourrais atteindre ma destination si ce n'est en comptant sur l'aide d'Allah puis la tienne. Je te demande – par Celui Qui t'a octroyé une belle couleur, une belle peau et les biens que tu possèdes – de me faire don d'une monture afin que je puisse rejoindre ma destination ». Le lépreux répondit : « (Mes richesses font que) j'ai beaucoup de devoirs envers les gens... » L'ange s'exclama alors : « Je crois te reconnaître... N'étais-tu pas pauvre puis Allah t'a enrichi ? » Le lépreux répondit : « Ces richesses m'ont été transmises par mes ancêtres, de père en fils ». L'ange répliqua : « Si tu mens, qu'Allah te fasse revenir à l'état dans lequel tu étais ».

L'ange se rendit ensuite auprès du chauve sous l'aspect de ce dernier avant sa guérison. Il lui tint les mêmes propos que ceux tenus au lépreux et le chauve lui formula la même réponse. L'ange lui dit : « Si tu mens, qu'Allah te fasse revenir à l'état dans lequel tu étais ».

L'ange se rendit enfin auprès de l'aveugle sous l'aspect de ce dernier avant qu'il recouvre la vue et lui dit : « Je suis un pauvre voyageur qui n'a plus de ressources pour continuer sa route... Je ne pourrais atteindre ma destination si ce n'est

en comptant sur l'aide d'Allah puis sur la tienne. Je te demande – par Celui Qui t'a permis de recouvrer la vue - de me faire don d'un mouton afin que je puisse rejoindre ma destination ». L'aveugle lui répondit : « J'étais aveugle et Allah m'a permis de recouvrer la vue. Prends donc ce que tu veux, et laisse ce que tu veux... car je jure par Allah ! Je ne te causerais aucun mal concernant une chose que tu prendras pour Allah ».

L'ange dit alors : « Garde tes richesses, vous avez seulement été éprouvés (par Allah). Allah est satisfait de toi, mais Il est en colère contre tes deux collègues ». »[288].

Ceci est un hadith grandiose, nous montrant l'état de ceux qui renient les bienfaits, et l'état de ceux qui remercient pour les bienfaits.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « La base du remerciement est la reconnaissance que le Bienfaiteur accorde Ses dons à celui qui fait preuve d'humiliation de soumission et d'amour. Celui qui ne reconnaît pas le bienfait est en fait ignorant de son origine, et donc ne peut remercier. Quant à celui qui reconnaît qu'un bienfait lui a été attribué, mais ne sait pas de qui il provient, celui-ci ne peut remercier non plus. Et celui qui reconnait le bienfait et le Bienfaiteur mais le rejette, il est comme celui qui renie le bienfait et le Bienfaiteur et a certes mécru en cela. Quant à celui qui reconnait le bienfait et le Bienfaiteur, et y croit sans le rejeter, mais cependant il ne se soumet pas à Lui, ni ne L'aime, ni n'agrée quelque chose de Lui, celui-ci ne peut remercier non plus. Quant à celui qui reconnait le bienfait et le Bienfaiteur, et y croit sans le rejeter, se soumet à Lui, L'aime, et l'agrée, celui-ci est celui qui peut remercier.

[288] Al Boukhârî n°3464, Mouslim n°2964.

Le remerciement est donc lié à la science du cœur, et d'un acte qui suit cette science. Et ceci est le fait de pencher vers le Bienfaiteur en L'aimant et en s'humiliant à Lui ». Fin de citation.

Chapitre 49 :

À propos de la parole d'Allah : ﴿ Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain, tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné... ﴾

L'imam Aḥmed (رحمه الله) a dit : « ᶜAbd Aṣ-Ṣamad (رحمه الله) nous rapporte d'après ᶜAmr Ibn Ibrâhîm (رحمه الله) d'après Qatâdah (رحمه الله) d'après al-Ḥassan (رحمه الله) d'après Samourah (رضي الله عنه) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque Hawwâ enfanta, le diable tourna autour d'elle, tandis qu'aucun de ses enfants ne survivait. Il lui dit alors : « Appelles-le ᶜAbd Al-Ḥârith et il vivra ». Elle l'appela donc 'Abdel-Ḥârith et il vécut, mais cela fut sous l'inspiration et l'ordre du diable* »[289].

Ibn Jarîr (رحمه الله) a dit : « Ibn Wakîᶜ (رحمه الله) nous rapporte d'après Sahl Ibn Yoûssouf (رحمه الله) d'après ᶜAmr, d'après Al-Ḥassan (رحمه الله) : « **tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné** » : *Ceci se produisit dans certaines communautés, mais ce ne fût pas le cas d'Adam* »[290].

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a dit : « *Hawwâ enfanta plusieurs fois, et avec son mari, ils donnèrent à leurs enfants des noms de servitude dédiés à*

---

[289] Aḥmed 5/11 At-Tirmidhî 3077 Al-Hâkim 2/454 Ibn Jarîr dans son Tafsîr 12043 Ibn Abî Ḥâtim dans son Tafsîr n°8637 Ibn Kathîr dans son Tafsîr 2/275 puis il cita qu'il contenait trois exceptions :
La première : Le fait qu'il soit relaté par 'Amr Ibn Ibrâhîm, dû à la divergence autour de sa faiblesse ou de sa confiance.
La deuxième : Son rapport d'après Samourah auprès d'Ibn Jarîr (12044)
La troisième : L'explication d'Al-Ḥassan concernant ce verset n'est pas du tout cela, même si cela provient d'après Samourah qui le remonte au Prophète (ﷺ)
Voir Aḍ-Ḍaᶜîfah 342

[290] Tafsîr Ibn Jarîr 12054 Al-Ḥâfiẓ Ibn Kathîr a dit (2/276) : « Ce sont des chaînes authentiques d'après Al-Ḥassan, comme quoi il interpréta ces versets de la sorte, et ces paroles comptent parmi les meilleures explications, et supporte davantage l'apparence du verset ».

Allah : ᶜAbd-Allah, ᶜObayd-Allah, et autres. Mais ils moururent et Iblîs vint alors à eux en disant : « Si vous ne les aviez pas nommés par ces noms, ils auraient vécus ». Elle accoucha de nouveau d'un garçon qu'ils appelèrent 'Abdel-Ḥârith. A ce sujet, Allah révéla ce verset : « **C'est Lui qui vous a créés d'une seule âme ...** » jusqu'à la fin du verset »[291].

Ibn Ḥazm (ﷺ) a dit : « Les savants de l'Islam sont unanimes au sujet de l'interdiction de tout nom indiquant la servitude à autre qu'Allah, comme ᶜAbd-ᶜAmr, ᶜAbd Al-Kaᶜbah, ou encore d'autres noms similaires, exception faite de ᶜAbd Al-Mouṭṭalib ».
Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) a dit au sujet de ce verset : « Lorsqu'Adam eut cohabité avec son épouse, elle tomba enceinte. Iblîs se présenta alors à eux et leur dit : « Je suis celui qui a causé votre expulsion du Paradis. Obéissez-moi, ou je ferai en sorte que votre enfant soit doté de cornes de cerf qui – lors de l'accouchement – vous déchireront les entrailles ».
Il proféra d'autres menaces pour les apeurer. Il ajouta : « Donnez-lui pour nom « Abdul-Ḥârith ». Adam et Hawwâ refusèrent de lui obéir. L'enfant mourut à sa naissance. Plus tard, hawwâ fut à nouveau enceinte. Iblîs se présenta à nouveau à eux et tint les mêmes propos. Ils refusèrent de lui obéir et l'enfant vint au monde mort.
Plus tard, alors que Hawwâ attendait à nouveau un enfant. Iblîs vint à eux et réitéra ses menaces. L'amour des parents pour l'enfant l'emporta alors et ils le nommèrent 'Abdul-Ḥârith. C'est à ce sujet qu'Allah révéla le verset :

فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا صَٰلِحًا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَاۚ فَتَعَٰلَى ٱللَّهُ عَمَّا يُشۡرِكُونَ

[291] Tafsîr Ibn Jarîr 12045. Al-Ḥâfiẓ Ibn Kathîr a dit (2/276) : « On dirait que sa base est tirée des gens du Livre ». Il a dit aussi : « Quant à nous, nous sommes sur la voie de Al-Ḥassan Al-Baṣrî dans ce sujet, qui dit que ce verset ne concerne pas Adam et Hawwâ mais plutôt les polythéistes, parmi ceux qui furent de leur descendance ». Fin de citation en résumé

﴾Tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné... » ﴿ (Sourate Al-Aᶜrâf, v. 190)

Qatâdah (ﷺ) a dit : « Tous deux lui assignèrent des associés dans l'obéissance et non pas dans l'adoration ».

Moujâhid (ﷺ) a dit au sujet de la parole divine :

لَئِنْ ءَاتَيْتَنَا صَٰلِحًا لَّنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّٰكِرِينَ

﴾Si Tu nous donnes un (enfant) sain, nous serons reconnaissants ﴿ (Sourate Al-Aᶜrâf, v. 189)

Les deux époux craignaient que leur enfant ne vienne pas au monde sous une forme humaine ».

Des propos similaires ont été rapportés d'Al Ḥassan (ﷺ), Saᶜîd (ﷺ) et d'autres.

Sa parole : « Ibn Ḥazm (ﷺ) » : Il est le savant d'Andalousie, Aboû Moḥammed ᶜAlî Ibn Aḥmed Ibn Saᶜîd Ibn Ḥazm al-Qourṭoubî adh-Dhâhirî, auteur de nombreux livres. Il décéda en l'an quatre cent cinquante-six, à l'âge de soixante-douze ans.

Sa parole : « Les savants de l'Islam sont unanimes au sujet de l'interdiction de tout nom indiquant la servitude à autre qu'Allah, comme ᶜAbd-ᶜAmr , ᶜAbd Al-Kaᶜbah, ou encore d'autres noms similaires, exception faite de 'Abdul-Mouṭṭalib » : ᶜAbd Al-Mouṭṭalib est le grand-père du Prophète (ﷺ) et il est le fils de Hâshim Ibn ᶜAbd-Manaf Ibn Qusay Ibn Kullab Ibn Murra Ibn Kaᶜb Ibn lu²î Ibn Ghâlib Ibn Fahr Ibn Mâlik Ibn Nadr Ibn Kanâna Ibn Khouzaymah Ibn Madraka Ibn Ilyâs Ibn Madar Ibn Nazâr Ibn 'Adnân. Concernant la suite de son ascendance, c'est à partir de 'Adnân que les savants ont divergés, mais nul doute cependant que tous sont issus de la descendance d'Ismâᶜîl Ibn Ibrâhîm Al-Khalîl (ﷺ).

Il mentionne donc le consensus des savants autour de l'interdiction de toute appellation comportement le sens de la servitude dirigé vers autre qu'Allah, car ceci est du polythéisme dans la seigneurie et dans la divinisation, car toutes les créatures sont la possession d'Allah et sont ses serviteurs, à qui Il a demandé de leur vouer leurs adorations Seul, dans la seigneurie comme dans la divinisation. Parmi eux, certains ont effectivement adorés Allah seul, et parmi eux, certains ont associés dans l'adoration tout en continuant à reconnaître Son droit dans la seigneurie et Ses noms et attributs, comme dans Ses décrets universels liés au destin des créatures, comme Allah a dit :

إِن كُلُّ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ إِلَّآ ءَاتِي ٱلرَّحْمَٰنِ عَبْدًا

﴾ **Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux en serviteurs** ﴿ (19/93)

Ceci est la divinisation générale, et concernant la spécifique, et ne concerne que les gens de la sincérité et de l'obéissance, comme Allah a dit :

أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِكَافٍ عَبْدَهُۥ

﴾ **Allah ne suffit-Il pas à Son serviteur** ﴿ (39/36)

Sa parole : « exception faite de 'Abdul-Mouṭṭalib » : Ceci est exclu de la généralité de la parole, car ce nom, spécifiquement, n'est pas construit sur le sens de la servitude à un autre qu'Allah. Il s'agit uniquement d'un nom qui a été composé lorsque son oncle, al-Mouṭṭalib revint un jour de chez ses oncles, les Banû al-Bukhâr, de la ville de Médine, alors que lui était encore un enfant. (Au loin) Qouraysh l'aperçu (revenir de voyage), tandis que son aspect avait changé de couleur dû au voyage. Ils dirent : « C'est (un jeune esclave et l'interpellèrent par le nom) ᶜAbd Al-Mouṭṭalib. Puis il leur apparu qu'il s'agissait en fait du fils de son frère, Hâshim. Ce nom ne comporte donc pas le sens de la servitude, mais ce surnom d'un jour

prit le dessus sur les habitudes et l'emporta au point d'être connu sous cette appellation. Sinon, son vrai nom, à la base, est Shaybah.

ᶜAbd Al-Mouṭṭalib était très respecté de Qouraysh et des arabes en général, il était le maître de Qouraysh et leur plus noble homme du temps de la période antéislamique. Il est celui qui creusa le puits de Zamzam, et les récits liés à cette histoire sont présents dans les livres de hadith. Le droit d'y puiser son eau fut donc un privilège pour lui, qu'il transmit à ses descendants.

Notre Shaykh (ﷺ) a dit dans l'explication de ce verset : ﴿ **Tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné** ﴾ : « Cette sorte de polythéisme n'est qu'une appellation, et non sa réalité, qu'Iblîs désirait d'eux »[292].

Ceci résout donc le problème, et c'est ceci le sens de la parole de Qatâdah (ﷺ) : « Tous deux lui assignèrent des associés dans l'obéissance et non pas dans l'adoration ».

[292] Au point 3 de la fin de ce chapitre.

Chapitre 50 :

A propos de la parole d'Allah :
﴾ C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms. Invoquez-Le par ceux-ci et délaissez ceux qui renient Ses Noms... ﴿

Ibn Abî Ḥâtim (رحمه الله) rapporte d'Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) qu'il a dit au sujet de l'expression :

ٱلَّذِينَ يُلۡحِدُونَ فِيٓ أَسۡمَٰٓئِهِۦ

﴾ Ceux qui renient Ses Noms ﴿ (7/180)

« C'est-à-dire qu'ils associent ».
Et d'Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) également : « *Al-Lât dérive d'Al-Ilâh, et Al ᶜOuzzâ d'Al-ᶜAzîz* ».

Al-Aᶜmash (رحمه الله) a dit : « Ils y introduisent ce qui n'en fait pas partie ».

L'auteur (رحمه الله) a voulu, par ce chapitre, répliquer à ceux qui intercèdent par l'intermédiaire des morts, tandis que l'action légiférée est d'intercéder par les Noms et Attributs d'Allah, et les actes pieux.

D'après Aboû Hourayrah (رضي الله عنه), le prophète (ﷺ) a dit : « *Allah possède quatre-vingt-dix-neuf Noms, celui qui les dénombre entrera au paradis. Allah est impair et Il aime l'impair* »[293].

[293] Al Boukhârî 6410 Mouslim 2677, tous deux d'après Soufyân d'après Aboû az-Zinâd d'après Al-A'raj d'après Aboû Hourayrah qui le remonte au Prophète (ﷺ)

Al-Jûzajânî (ﷺ) rapporte d'après Ṣafwân Ibn Ṣâliḥ (ﷺ) d'après al-Walîd Ibn Mouslim (ﷺ), d'après Shouᶜayb (ﷺ), avec la même chaîne de rapporteurs, et ajoute après la parole : « *Il aime l'impair* » : « *Allah, dont aucune divinité ne mérite l'adoration en dehors de Lui, Ar-Rahman (Le Très-Miséricordieux), Ar-Rahim (Le Tout-Miséricordieux, Al-Malik - Le Souverain, Le Roi, Le suzerain), Al-Qouddoûs (L'Infiniment Saint), As-Salâm (La paix, la Sécurité, le Salut), Al-Mu'min (Le Fidèle, le Sécurisant, le confiant) Al-Mouhaymin (Le Surveillant, le Témoin, le Préservateur, le Dominateur) Al-'Azîz (Le Tout Puissant, l'Irrésistible, Celui qui l'emporte) Al-Djabbâr (Celui qui domine et contraint, le Contraignant, le Réducteur) Al-Moutakabbir (Le Superbe, Celui qui se magnifie) Al-Khâliq (Le Créateur, le Déterminant, Celui qui donne la mesure de toute chose) Al-Bari' (Le Créateur, le Producteur, le Novateur), Al-Mouṣawwir (Le Formateur, Celui qui façonne ses créatures de différentes formes, Al-Ghaffâr (Le Tout-Pardonnant, Il pardonne les péchés de Ses serviteurs encore et encore), Al-Qahhâr (Le Tout et Très Contraignant, le Dominateur Suprême), Al-Wahhâb (Le Donateur gracieux, généreux), Ar-Razzâq (Celui qui pourvoit et accorde toujours la subsistance), Al-Fattâḥ (Le Conquérant, Celui qui ne cesse d'ouvrir et d'accorder la victoire), Al-ᶜAlî m (Le Très-Savant, l'Omniscient), Al-Qâbiḍ (Celui qui retient et qui rétracte), Al-Bâsiṭ (Celui qui étend Sa générosité et Sa miséricorde), Al-Khâfiḍ (Celui qui abaisse), Ar-Râfi' (Celui qui élève), Al-Mu'izz (Celui qui donne puissance et considération), Al-Mouzill (Celui qui avilit), As-Samî' (L'Audient, Celui qui entend absolument toute chose, qui est très à l'écoute), Al-Baṣîr (Le Voyant, Celui qui voit absolument toute chose), Al-Hakam (Le Juge, l'Arbitre, Celui qui décide, tranche ou prononce), Al-ᶜAdl (Le Juste, l'Equitable, Celui qui rétablit l'Equilibre), Al-Latîf (Le Subtil-Bienveillant, le Bon), Al-Khabîr (Le Très-Instruit, le Bien-Informé), Al-Ḥalîm (Le Longanime, le Très Clément), Al-ᶜAẓîm (L'Immense, le Magnifique, l'Eminent, le Considérable), Al-Ghafoûr (Le Tout-Pardonnant), Ash-Shakoûr (Le Très-Reconnaissant, le Très-Remerciant, Celui qui accroît infiniment), Al-ᶜAlî (Le Sublime, l'Elevé, le Très-Haut), Al-Kabîr (L'Infiniment Grand, plus élevé en Qualités que Ses créatures), Al-Ḥafîẓ (Le Préservateur, le Conservateur, Celui*

qui garde), Al-Mouqît (Le Gardien, le Puissant, le Témoin, Celui qui produit la subsistance), Al-Ḥasîb (Celui qui tient compte de tout, Celui qui suffit à ses créatures), Al-Jalîl (Le Majestueux, qui s'attribue la grandeur du Pouvoir et la Gloire de Sa dignité), Al-Karîm (Le Tout-Généreux, le Noble-Généreux, pur de toute abjection), Ar-Raqîb (Le Vigilant, Celui qui observe), Al-Moujîb (Celui qui exauce, Celui qui répond au nécessiteux et au désireux qui Le prie), Al-Wâsi' (L'Ample, le Vaste, l'Immense), Al-Hakîm (L'Infiniment Sage), Al-Wadûd (Le Bien-Aimant, le Bien-Aimé), Al-Majîd (Le Très Glorieux, doté d'un Pouvoir parfait, de Haute Dignité, de Compassion, de Générosité et de Douceur), Al-Bâ'ith (Celui qui ressuscite Ses serviteurs après la mort, Celui qui incite), Ash-Shahîd (Le Témoin, qui n'ignore rien de ce qui arrive), Al-Haqq (Le Vrai, dont l'Existence est la seule véritable), Al-Wakîl (Le Gérant, l'Intendant, Celui à qui on se confie et dont le soutien ne fléchit jamais), Al-Qawî (Le Très-Fort, le Très-Puissant, Celui qui possède le Pouvoir complet), Al-Matîn (Le Très-Ferme, l'Inébranlable qui jamais ne fléchit ou ne fatigue), Al-Walî (Le Très-Proche, l'Ami, le Maître, le Tuteur), Al-Hamîd (Le Très-Louange, Celui qui est digne de louanges), Al-Muhsî (Celui dont le savoir cerne toute chose, Celui qui garde en compte), Al-Mubdi² (Celui qui produit sans modèle, Celui qui donne l'Origine), Al-Muᶜîd (Celui qui redonne existence après la mort, Celui qui réintègre, qui répète), Al-Muh'yî (Celui qui fait vivre, qui donne la vie), Al-Mumît (Celui qui fait mourir le vivant), Al-Hayy (Le Vivant, dont la vie est différente de notre vie), Al-Qayyûm (L'Immuable, le Subsistant par Soi), Al-Wajîd (L'Opulent, Celui qui trouve tout ce qu'Il veut), Al-Majîd (Le Noble, le Majestueux, Celui qui a plein de Gloire), Al-Wâhid (L'Unique, sans associé, le Seul, l'Un), As-Samad (Le Maître absolu, le Soutien universel, Celui en qui on place sa confiance), Al-Qâdir (Le Puissant, le Déterminant, le Détenteur du pouvoir), Al-Muqtadîr (Celui qui a pouvoir sur tout, le Détenteur Absolu du pouvoir), Al-Muqaddim (Celui qui met en avant, Celui qui précède ou devance), Al-Mu'akhkhir (Celui qui met en arrière, Celui qui vient en dernier ou qui retarde), Al-Awwal (Le Premier, dont l'existence n'a pas de commencement), Al-Akhîr (Le Dernier, dont l'existence n'a pas de fin), Adh-Dhâhir (L'Extérieur, l'Apparent), Al-Bâtin (L'Intérieur, le Caché), Al-Walî (Le Maître très proche, Celui qui dirige), Al-Muta'âlî (Le Sublime, l'Exalté, l'Elevé, pur de tout attribut de la création), Al-Barr (Le Bon, le Bienveillant, le

Bienfaisant, envers ses créatures), At-Tawwâb (Celui qui ne cesse de revenir, d'accueillir le repentir sincère de ses adorateurs et qui leur accorde Son Pardon), Al-Muntaqim (Le Vengeur, qui a le dessus sur Ses ennemis et les punit pour leurs péchés), Al-'Afuw (Celui qui efface, l'Indulgent dont le pardon est large), Ar-Ra²ûf (Le Très-Doux, le Très-Bienveillant, à la miséricorde extrême), Mâlik al-Mulk (Le Possesseur du Royaume, qui contrôle son règne et donne un règne à qui Il veut), Dhûl-Jalâl wal-Ikrâm (Le Détenteur de la Majesté et de la Générosité, qui mérite d'être Exalté et non renié), Al-Muqsit (L'Equitable, Celui qui rend justice, sans léser quiconque), Al-Jâmi' (Celui qui réunit, Celui qui synthétise), Al-Ghanî (Le Suffisant par soi, Celui qui n'a besoin de personne), Al-Mughnî (Celui qui confère la suffisance et satisfait les besoins de Ses créatures), Al-Mâni' (Le Défenseur, Celui qui empêche, Celui qui protège et donne victoire à Ses pieux croyants), Ad-Dârr (Celui qui contrarie, Celui qui peut nuire à ceux qui L'offensent), An-Nâfi' (Celui qui accorde le profit, l'Utile, Celui qui facilite à qui Il veut), An-Nûr (La Lumière), Al-Hâdî (Le Guide), Al-Badî' (Le Novateur, Celui qui a créé toute chose et les a formées sans exemple précédent), Al-Baqî' (Le Permanent, dont la non- existence est impossible pour Lui), Al-Wârith (L'Héritier), Ar-Rachîd (Celui qui agit avec droiture, Celui qui dirige avec sagesse), As-Sabûr (Le Patient, le Très-Constant, qui recule la punition des pécheurs) »[294].

Puis At-Tirmidhî (رحمه الله) a dit : « Nous ne connaissons pas de nombreuses versions mentionnant les Noms si ce n'est celui-ci ».

Et ce que l'on trouve chez certains mémorisateurs de hadith, concernant l'énumération des Noms dans ce hadith, est appelé « *Moudraj* » [c'est-à-dire que la parole d'un rapporteur s'est retrouvée assimilée et intégrée à la parole de base qu'il est censé rapporter, si bien que l'on pourrait croire qu'il rapporte l'ensemble

[294] At-Tirmidhî 3507 Ibn Mâjah 3861. Shaykh Al-islam Ibn Taymiyyah a dit dans Majmoûᶜ Al-fatâwâ (6/379) : « Les gens connaisseurs du hadith sont unanimes sur le fait que ces deux versions ne sont pas du Prophète (ﷺ) mais qu'elles ne sont uniquement des paroles de prédécesseurs, et Al-Walîd les a cités d'après certains de ses sheikhs du Shâm, comme cela est venu en détail dans certains rapports de son hadith ».

NdT]. Ceci a été mentionné par Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (ﷺ) dans son Tafsîr[295], puis il a dit : « Il faut savoir que les Noms ne sont pas limités à quatre-vingt dix-neuf, d'après ce que rapporte Aḥmed (ﷺ) d'après Yazîd Ibn Hâroûn (ﷺ), d'après Fouḍayl Ibn Marzûq (ﷺ), d'après Aboû Salâma Al-Jouhanî (ﷺ) d'après al-Qâsim Ibn ᶜAbd Ar-Raḥmân (ﷺ) d'après son père (ﷺ), d'après ᶜAbd-Allah Ibn Massᶜoûd (ﷺ) qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Il n'y a pas une tristesse ou un souci atteignant un serviteur (qui se dissipe s'il dit) : « Ô Seigneur ! Je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de Ta servante, mon front est dans Ta main. Ton jugement s'accomplit sur moi, Ton décret sur moi est juste. Par les noms qui T'appartiennent avec lesquels Tu T'es nommé, ou que Tu as révélé dans Ton Livre ou que Tu as enseigné à l'une de Tes créatures, ou bien que Tu as gardé secret dans Ta science de l'inconnu, je Te demande de faire du Coran le printemps de mon cœur, la lumière de ma poitrine, la dissipation de ma tristesse et la fin de mes soucis* »[296].
Qatâdah (ﷺ) a dit à propos de la parole d'Allah : « et délaissez ceux qui renient Ses Noms » : « Ils associent »[297].

Ibn Abî Ṭalḥah (ﷺ) rapporte d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) qu'il a dit : « Le reniement (Al-Ilḥâd), c'est le démenti (At-Takdhîb) »[298].

---

[295] 2/270.

[296] Aḥmed 1/391 Ibn Ḥibbân dans son Ṣaḥîḥ 972 Aboû Yaᶜlâ dans son *Mousnad* 5276 Al-Hâkim dans Al-Moustadrak 1/509 qui a dit : « C'est un hadith authentique respectant les conditions de Mouslim, s'il toutefois le rapport entre ᶜAbd Ar-Raḥmân et son père est confirmé, car il y a divergence autour du fait qu'il ait pu entendre de lui ». Adh-Dhahabî a dit dans At-Talkhîṣ : « Nous ne savons pas qui est Aboû Salamah est les livres de hadiths ne contiennent aucune trace de lui ». Quant à Al-Albânî, il a rejeté ces deux remarques dans Aṣ-Ṣaḥîḥah 199. Concernant le fait qu'il soit inconnu, il stipule qu'Aboû Salâmah est en fait Moûssâ ᶜAbd-Allah Al-Jouhanî, homme de confiance considéré tel par l'imam Mouslim. Concernant la coupure dans la chaîne entre ᶜAbd Ar-Raḥmân et son père, il dit : « Il est innocent de cela, au contraire, il a bien entendu de son père comme cela a été témoigné par un groupe de savants, dont : Soufyân Ath-Thawrî, Sharîk Al-Qâḍî, Ibn Maᶜîyyan, Al Boukhârî, et Aboû Ḥâtim. A la fin de son développement, il relate que Shaykh Al-islam Ibn Taymiyyah l'a considéré authentique, de même que son élève Ibn Al-Qayyim

[297] Tafsîr Ibn Jarîr 11992 Tafsîr Aboû Ḥâtim 5/1623.

[298] Tafsîr Ibn Jarîr 11991 Tafsîr Aboû Ḥâtim 5/1623.

Le polythéisme est donc un démenti provenant des associateurs envers ce qu'Allah a révélé dans Son Livre, et ce pour quoi Il a envoyé Ses messagers, comme cela se produisit avec Qouraysh et d'autres peuples, envers le Prophète (ﷺ) et ses compagnons. Cela se reproduit à nouveau avec les polythéistes de cette communauté, qui n'ont pas saisis les versets clairs concernant l'interdiction du polythéisme, mais qui, au contraire, traitent de mensonge la vérité, et s'appuient sur le Coran pour rejeter Allah, de même que Son Livre et Son prophète (ﷺ).

La base du démenti, pour les arabes, est : L'inclination vers une chose, et le penchant. Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a dit :

La réalité du démenti contient le penchant vers

le polythéisme, la négation, et l'ingratitude

Quant aux Noms du Seigneur, ce sont tous des Noms et des Attributs indiquant une complétude. La totalité des gens de la Sounnah et du consensus, les prédécesseurs comme les contemporains, confirment tous à Allah les Attributs par lesquels Il s'est Lui-même décrit, et ceux par lesquels le Prophète (ﷺ) a décrit son Seigneur, de la manière qui Lui convient. Cette affirmation ne vise pas à Lui donner un égal, et l'exemption ne vise pas une négation absolue de Ses Noms, comme l'a dit Allah :

لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ

﴾ **Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant** ﴿ (42/11)

La parole sur les Attributs n'est en fait qu'une branche de la parole sur l'Essence même d'Allah, qui s'imbrique dans cette généralité-ci. Et tout comme il est obligatoire d'avoir la certitude qu'Allah est une entité réelle, dont l'Essence ne ressemble en rien aux créatures, il a de même des Attributs réels qui ne ressemblent pas aux attributs des créatures. Celui donc qui rejette une chose par laquelle Allah s'est décrit Lui-même, ou par laquelle son Prophète (ﷺ) l'a décrit,

ou encore cherche à l'interpréter d'une manière autre que son sens apparent : celui-ci est un *Jahmî* qui suit autre que le chemin des croyants.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Profit immense : Tout Attribut ou information concernant Allah se divise en plusieurs catégories :

- Le premier : Ce qui revient à l'Essence même, tel que l'existence.

- Le deuxième : ce qui revient aux Attributs abstraits, tels la science, la capacité, l'ouïe, et la vue.

- Le troisième : Ce qui revient à Ses actes, tels la création et la subsistance.

- Le quatrième : La purification totale, qui contient obligatoirement une affirmation, car nulle perfection n'existe dans le néant pur, tels la sainteté et la paix.

- Le cinquième : - Et celui-ci est peu mentionné par les gens - : C'est un nom portant différents attributs, et dérivant sur de nombreux sens, tels : Al-Majîd, Al-ᶜAẓîm, Aṣ-Ṣamad. Quant à al-Majîd : c'est une description englobant plusieurs attributs de perfection, et même le terme indique déjà cette variété, car il contient le sens de largesse, quantité et ajout. Exemple : al- markh et al-'afâr (deux types d'arbustes servant à fabriquer des allumettes et du petit bois pour le feu) se sont distingués des autres en qualité (du verbe : istamjada), il a bien nourri la chamelle (du verbe : amjada) : C'est-à-dire : Il lui a donné beaucoup de fourrage et d'eau (du verbe : 'alafa). Egalement la parole d'Allah :

ذُو ٱلۡعَرۡشِ ٱلۡمَجِيدُ

﴾ Le Maître du Trône glorieux ﴿ (85/15)

Ceci décrit le Trône, de par son étendue, sa grandeur et sa noblesse.

Regardes aussi comment ce nom est venu, lié à la demande de prière d'Allah sur Son prophète (ﷺ), comme il nous a appris, car il implique une demande de rajout, et une exposition à la largesse de Ses dons, à la quantité et le fait que cela perdure. Il est donc venu avec cette demande, accompagnée du nom qui implique cela. C'est aussi le fait de dire : « Pardonne-moi, fais-moi miséricorde, c'est Toi le Pardonneur et le Miséricordieux ». Ceci revient à intercéder par Lui, par Ses Noms et Attributs, et ceci est parmi les intercessions qui rapprochent le plus de Lui, et parmi celles qu'Il aime le plus. Nous trouvons également ce hadith : « *Attachez-vous à : « Ô toi qui possède la majestuosité et la noblesse ».* »[299], et de même : « *Ô Seigneur, je te demande par le fait que la louange t'appartient et que nulle divinité ne mérite d'être adorée si ce n'est Toi, le grand Donateur, Créateur des cieux et de la Terre, ô Toi qui possède la Majestuosité et la noblesse* »[300]. Ceci est une demande et une intercession par Sa louange, et le fait qu'Il est la seule divinité méritant d'être adorée, le Donateur. Ceci est une demande d'intercession par Ses Noms et Attributs. Ceci mérite donc largement l'exaucement, et ceci est un chapitre énorme concernant l'unicité.

- Le sixième : Un attribut provenant d'une conjonction entre deux noms ou attributs, et ceci engendre un ajout du sens de chacun individuellement, tels : Le riche et Le Noble de louanges, Le Pardonneur et Le Capable de toute chose, Le

[299] At-Tirmidhî 3534 d'après Anas, et il l'a rendu faible, Aḥmed 4/177 Al-Hâkim 1/498 et 499 d'après Rabî'a Ibn ᶜÂmir. Al-Hâkim a dit : « ce hadith est authentique, même si aucun des deux sheikhs ne l'a rapporté ». Adh-Dhahabî est de ce même avis, ainsi qu'Al-Albânî dans Aṣ-Ṣaḥîḥah 1536

[300] Aboû Dâwoûd 1495 An-Nasâ'î dans Al-mujtabâ 3/52 Ibn Mâjah 3858 d'après Anas Ibn Mâlik. Al-Albânî l'a considéré authentique dans Ṣaḥîḥ Sounan Aboû Dâwoûd.

Glorieux, Le Digne de Louange. Il en est ainsi pour tous les Attributs mis par paires et les Noms doublés. La richesse est un attribut de perfection, et la louange également, et l'association de ces deux termes engendre une autre perfection. Il possède donc la perfection par rapport à Sa richesse, et l'éloge par rapport à Sa louange, et l'éloge par rapport à l'union des deux. Il en est ainsi pour tous les Noms et Attributs. Contemples bien cela car cela fait partie des plus nobles connaissances »[301].

[301] Badâ'iᶜ Al-Fawâ'id 1/132.

Chapitre 51 :

On ne dit pas : « Que le *Salâm* soit sur Allah »

Ibn Mass^{c}oûd a dit : « Quand nous faisions la prière avec le Prophète (ﷺ) nous disions : « Que le Salâm soit sur Allah de la part de Ses serviteurs. Que le Salâm soit sur untel et untel ». Un jour le Prophète (ﷺ) nous dit : « Ne dites pas : « Que le Salâm soit sur Allah », car As-Salâm, c'est Allah ». »[302].

Ce hadith contient l'interdiction de cette expression, et lorsque le Prophète (ﷺ) terminait sa prière et se retournait, il demandait trois fois pardon et disait : « *Ô Seigneur, Tu es la Paix, de Toi provient la paix, Loué sois-Tu, ô Toi qui possède la Majestuosité et la Noblesse* »[303].

Et dans ce hadith, nous voyons que cette parole sera la salutation des gens du paradis envers leur Seigneur[304].
Sa parole : « *car As-Salâm, c'est Allah* » : C'est-à-dire : Qu'il est celui qui est sain (Sâlim) de toute imperfection, et de toute

---

[302] Al Boukhârî 835 Mouslim 402 Aboû Dâwoûd 968 An-Nasâ'î 1169 Ibn Mâjah 899

[303] Mouslim 591

[304] Il se peut qu'il vise par cette phrase le hadith se trouvant au chapitre 36, d'après la parole de Wahb Ibn Munabbih qui a décrit les gens du paradis, et nous y trouvons : « « Ô Allah, Tu es la paix et de Toi provient la paix, la Majestuosité et la Noblesse te reviennent de droit ». En entendant cela Allah dira : « Je suis as-Salâm, et de moi provient la Paix, et Je vous accorde Ma miséricorde et Mon amour ... ». Ce texte a été cité par Ibn Al-Qayyim dans hâdiya Al-arwâh page 309 à 311 d'après Ibn Abî Ad-Dounyâ et Aboû Na^{c}îm d'après Moḥammed Ibn ^{c}Alî Ibn Al-Ḥoussayn qui le remonte au Prophète (ﷺ), puis il a dit : « Il n'est pas juste d'attribuer cette parole remonte au Prophète (ﷺ), mais il est suffisant qu'elle soit une parole de Moḥammed Ibn ^{c}Alî. Certains faibles se sont donc trompés en attribuant cette parole au Prophète (ﷺ).

ressemblance, et Il est celui qui est décrit par toutes les perfections, et exempté de tout handicap ou amoindrissement.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « As-Salâm est une racine de mot, en langue arabe. Et il fait partie des termes d'invocation, qui contiennent une élévation et une information, dont les deux ne s'opposent pas, et c'est ceci le sens demandé de « As-Salâm » lors des salutations.

Et nous avons ici deux paroles connues :

- La première : C'est que As-Salâm désigne ici Allah, et le sens du hadith serait donc : Sa bénédiction descend sur vous. Et c'est ce sens qu'Il a choisi parmi Ses Noms, à l'exclusion des autres.

- As-Salâm est un terme provenant de la préservation (As-Salâmah), et c'est ce sens qui est contenu dans les salutations. Et parmi les preuves de ceux qui considèrent cet avis : C'est que le mot est indéfini lorsque la personne qui salue l'utilise en disant : « Salâm alaykoum », et s'il avait été un Nom d'Allah ici, il n'aurait pas été utilisé sous cette forme. Et parmi leurs preuves, c'est que le but de « as-Salâm » n'est pas celui-là, car le but de son utilisation ici, dans une salutation, est de répandre et d'annoncer à la personne la préservation, sous forme d'information et d'invocation.

L'éloquence serait de dire que la vérité se trouve dans les deux paroles, car chacune contient une part de vérité. Et la parole juste est donc de réunir ces deux paroles pour effectivement y trouver la vérité. Cela se justifie par une base qui est : que celui qui invoque Allah par Ses Noms sublimes chercher l'intercession dans chacune de ses demandes, en demandant par le Nom qui convient et qui se rapproche le plus de la demande, de manière à ce que celui qui invoque et cherche l'intercession soit clair. S'il disait : « Seigneur, pardonne-moi et accepte mon repentir, car Tu es certes Le Pardonneur et L'accueillant au repentir. Celui-ci a demandé deux

choses, en intercédant par deux Noms d'Allah en rapport avec sa demande.

Et lorsque la situation implique une demande de préservation, - chose très importante pour un humain – il va la prononcer en y ajoutant le Nom d'Allah qui convient, et ici c'est « As-Salâm » car ceci est un des buts du musulman. La parole « Salâm alaykoum » contient donc un Nom d'Allah, et une demande de préservation provenant de Lui. Observe donc convenablement ce profit.

Sa réalité : Le désaveu, l'éloignement et le sauvetage de tout mal et handicap, et tout ceci tourne autour des malheurs et des adversités. Parmi ceci, la parole : « Qu'Allah te préserve – sallamaka Allah », et encore : l'invocation des croyants, sur le Pont : « Ô Allah, préserve-le, préserve-le – Allahumma sallim sallim ». Et encore : « Cette chose est exclusivement à untel - salima ach-chay lifulân » comme le dit Allah :

ضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا رَّجُلًا فِيهِ شُرَكَآءُ مُتَشَٰكِسُونَ وَرَجُلًا سَلَمًا لِّرَجُلٍ

﴾ **Allah a cité comme parabole un homme appartenant à des associés se querellant à son sujet et un [autre] homme appartenant à un seul homme** ﴿ (39/29)

C'est-à-dire : A son service exclusif, c'est une personne qui n'est pas partagée entre deux propriétaires. Et encore : « la paix - as-silm » qui est le contraire de la guerre, car chacun des deux camps cherche la paix et la préservation des siens face aux torts des autres. Ici ce terme est construit sous la forme « mafa'ila » : « Masâlima », qui induit l'idée de réunion et de réciprocité.

Et encore : « Le cœur sain – *Al-Qalb As-Salîm* » pur de toute déviance et de vice. Lui, sa réalité est qu'il n'est voué qu'à Allah seul, et qu'il est donc purifié de toute impureté liée au polythéisme, aux péchés et aux déviances. Plutôt il est droit, se tenant avec vérité, amour, et bon comportement. Et c'est celui-ci qui sera tenu à l'écart du châtiment, et qui réussira.

De cette même racine, provient le mot « al-islâm », car son sens est lié au reste. Il représente la soumission et l'asservissement, et la purification face à toute branche du polythéisme. Il s'est donc adonné sincèrement à son Seigneur en Lui vouant l'exclusivité du culte, tout comme un esclave qui sers son maître, et qui n'est pas partagé entre deux, sans cesse insouciants et troublés à son égard. C'est pour cela qu'Allah a donné ces deux exemples en parabole du musulman soumis sincèrement à son seigneur, et du polythéiste perdu entre plusieurs.

Chapitre 52 :

De l'expression : « Ô Allah ! Pardonne-moi si Tu le veux »

Aboû Hourayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Qu'aucun d'entre vous ne dise : « Ô Allah ! Pardonne-moi si Tu le veux, Ô Allah ! Fais-moi miséricorde si Tu le veux ». Soyez convaincus dans vos demandes, car rien ne contraint Allah »[305].

Dans la version de Mouslim, on trouve : « Que la demande soit la plus ambitieuse possible, car rien de ce qu'Allah donne n'est trop demandé »[306].

Sa parole : « *Qu'aucun d'entre vous ne dise : « Ô Allah ! Pardonne-moi si Tu le veux, Ô Allah ! Fais-moi miséricorde si Tu le veux ». Soyez convaincus dans vos demandes, car rien ne contraint Allah* » : Contrairement au serviteur. Il se peut qu'il donne au demandeur l'objet de sa demande, en fonction du besoin, mais aussi par peur ou encore par envie d'autre chose en échange, alors il va lui donner parfois à contrecœur. Le demandeur voit sa demande suspendue à la bonne volonté de celui dont il espère qu'il va lui donner quelque chose. Tandis que le Seigneur des mondes, Il donne à Son serviteur ce qu'il souhaite, par bienfait, générosité et bienfaisance.

Quant au comportement avec Allah : Il s'agit de ne pas faire dépendre sa demande de quelque chose d'extérieur, car Sa largesse de don et sa bienfaisance, ainsi que Sa générosité et Sa noblesse dépassent tout.

---

[305] Al Boukhârî n°6339, Mouslim n°2679.
[306] Mouslim n°8/2679.

Et dans le hadith : « *Qu'il soit ferme dans la demande* » et : « *La main droite d'Allah est pleine, et chaque dépense n'en diminue rien, de jour comme de nuit* »[307].
Sa parole : « *Que la demande soit la plus ambitieuse possible* » : Lorsqu'il demande, car Allah peut accorder des choses grandioses, par noblesse, générosité et bienfaisance « *car rien de ce qu'Allah donne n'est trop demandé* » : C'est-à-dire : Rien de ce qu'Il donne à Son serviteur, dans ce qui est demandé, n'est trop pour Lui, de par Son bienfait et Sa générosité complets. Et certains poètes[308] ont dit, au sujet d'une créature qui reçoit les éloges :

Les petites choses que les gens te donnent paraissent grandes

Et les grandes choses accordées par Al-ᶜAẓim paraissent petites

[307] Al Boukhârî 7419 Mouslim 993 d'après Aboû Hourayrah
[308] C'est : Al-Mutabannâ

Chapitre 53 :

On ne dit pas : « Mon esclave » à son serviteur ou sa servante »

Aboû Hourayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Ne dites pas : « Sers le repas à ton seigneur, prépare les ablutions de ton seigneur », mais dites : « Mon maître (Sayyidî) et mon chef (mawlâya) », et qu'aucun d'entre vous ne dise à son serviteur : « Mon esclave ([c]Abdi ou Amatî) », mais dites plutôt : « Mon garçon (fatâya), ma fille (Fatâtî), ou mon jeune (*Ghoulâmî*) ». »[309].

Ces termes sont donc interdits, même si on les trouve dans la langue arabe pour désigner ces personnes, car le Prophète (ﷺ) les a interdits pour affirmer davantage la notion d'unicité, et pour barrer le passage au polythéisme, en raison de ce qu'ils contiennent comme proximité dans le sens. Allah est le Seigneur de l'ensemble des serviteurs, et si une appellation qui ne convient qu'à Lui se retrouve attribuée à des créatures, le sens s'en verra troublé. Il convient donc de s'éloigner de ce genre d'expressions lorsqu'on appelle une créature, et c'est pour cela que le Prophète (ﷺ) a donné des substituts à ces mots, et ce sont les paroles : « *Mon maître (Sayyidî) et mon chef (mawlâya)* ».

Et de même, sa parole : « *et qu'aucun d'entre vous ne dise à son serviteur : « Mon esclave ([c]Abdi ou Amatî)* », car les serviteurs sont tous serviteurs d'Allah, et les servantes, toutes servantes d'Allah, comme Allah a dit :

إِن كُلُّ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ إِلَّآ ءَاتِي ٱلرَّحْمَٰنِ عَبْدًا

[309] Al Boukhârî n°2552 Mouslim n°2249.

﴾ Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux en serviteurs ﴿ (19/93)

Chapitre 54 :

On ne repousse pas une personne qui demande quelque chose au nom d'Allah

L'apparence du hadith nous montre l'interdiction de refuser une chose demandée au nom d'Allah, mais il est supposable que le but soit dans ce qui ne pose pas de gêne ou de mal à la personne interrogée, et ceci fait partie du chapitre des nobles comportements. Il se peut que le demandeur soit dans le besoin ou très en gêne, alors il est obligatoire de lui donner ce qu'il demande, et la personne interrogée aura commis ici un péché en refusant. Il sera pris de son argent une somme plus importante que ce qu'il avait refusé de donner.

En considération de ces points, il convient donc de donner, pour celui à qui Allah a accordé un bienfait, afin de répartir le droit d'Allah entre les gens, et de donner à celui qui demande un bienfait d'Allah parmi ce qu'il a reçu en excédent, et ce particulièrement s'il demande au nom d'Allah. A ce moment, son don prend une valeur élevée de par Celui par qui la demande est faite, et c'est Allah.

ᶜAbd-Allah Ibn ᶜOmar (ﷺ) a dit : « Le Prophète (ﷺ) a dit : « Si quelqu'un cherche refuge au nom d'Allah, protégez-le. S'il demande quelque chose au nom d'Allah, répondez à sa demande. S'il vous invite, répondez à son invitation. S'il vous rend un service, rendez-le lui, et si vous ne trouvez pas de quoi lui rende l'équivalent, alors invoquez Allah pour cette personne jusqu'à ce que vous considériez que cela équivaut au service rendu »[310].

[310] Aboû Dâwoûd 1672 An-Nasâ'î 5/82 et ce hadith est authentique. Voir sa chaîne dans Al-irwâ² de Shaykh Al-Albânî 1617

Sa parole : « *Si quelqu'un cherche refuge au nom d'Allah, protégez-le* » : Par vénération pour Allah, et pour se rapprocher de Lui par cela.

Sa parole : « *S'il vous invite, répondez à son invitation* » : Ceci fait partie des droits du musulman envers le musulman, et ceci est une cause d'amitié et d'union, d'apaisement de la poitrine, et c'est un signe de générosité de la part de celui qui invite.

Sa parole : « *S'il vous rend un service, rendez-le lui* » : Il convient de rendre quelque chose, jusqu'à arriver à l'équivalent, dans la mesure du convenable. Ceci compte parmi les nobles comportements, et cela préserve de l'avarice et du blâme.

Sa parole : « *jusqu'à ce que vous considériez* » : C'est-à-dire : jusqu'à ce que vous estimiez, vous pensiez. Et dans une version rapportée par Aboû Nuhayka (رضي الله عنه), d'après Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) : « Celui qui vous demande par le Visage d'Allah, donnez-lui »[311].

[311] Aḥmed 1/250 Aboû Dâwoûd 5108 avec une chaîne de rapporteur excellente comme le stipule Shaykh Al-Albânî dans Aṣ-Ṣaḥîḥah 253.

Chapitre 55 :

On ne demande à Allah – par Son Visage – que le Paradis

Jâbir (ﷺ) a dit : « *Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « On ne demande, par le Visage d'Allah, que le Paradis* »[312].

Une question se pose ici, et c'est cette invocation rapportée du Prophète (ﷺ) lorsqu'il revint de Taïf et que les gens de Thaqîf le traitèrent de menteur, il invoqua : « *Seigneur ! Je me plains auprès de Toi de ma faiblesse, de mon impuissance et du mépris des gens pour moi. Ô Toi, le plus Clément des cléments ! Tu es le Seigneur des jugés faibles. Tu es mon Seigneur. A qui me confies-Tu ? À un étranger hostile ou à un ennemi qui serait mon maître ? Tout cela importe peu, tant que je ne m'attire pas Ta colère car, pour moi, Ta faveur est plus vaste que tout. Je cherche refuge auprès de la lumière de Ton visage par laquelle les cieux et la Terre brillent et par laquelle les affaires de ce monde et celles de l'au-delà marchent bien, contre toute décharge de Ta colère sur moi. C'est toi que l'on doit satisfaire jusqu'à ce que Tu sois satisfait. Il n'y a de force ni de puissance en dehors de Toi* »[313], et le hadith rapporté dans les rappels : « *Ô Allah Tu es plus méritant que ce qui est évoqué et Tu es plus méritant que ce qui est adoré* »[314] et à la fin : « *Je cherche refuge*

---

[312] Aboû Dâwoûd 1671 avec une chaîne de rapporteurs faible, qui contient Soulaymân Ibn Qarm Ibn Ma'âdh, au sujet duquel Al-Ḥâfiẓ a dit dans At-Taqrîb : « De mauvaise mémoire, et de tendance chi'ite »

[313] Aṭ-Ṭabarânî – voir Al-majma' az-Zawâ'id 6/35 d'après Abdallah Ibn Ja'far. Al-Haythamî a dit : « Sa chaîne comporte Ibn Isḥâq qui était de confiance même s'il dissimulait quelque peu, et les autres hommes sont de confiance. Al-Albânî l'a déclaré faible dans ses annotations au livre fiqh as-sîra page 132

[314] Aṭ-Ṭabarânî dans Al-Kabîr 8027 d'après Aboû Umâma Al-Bâhilî, et sa chaîne comporte Fadâl Ibn Jubayr au sujet duquel Al-Haythamî a dit dans Al-majma' 10/117 : « Faible, et il y a unanimité sur sa faiblesse »

auprès de la lumière de Ton visage par laquelle les cieux et la Terre brillent » et autres parmi les hadiths. Il est donc supposable que ceci concerne une affaire détestée par le serviteur, et non pas une affaire qu'il aime et dont il espère quelque chose, et d'autres choses sont supposables, et Allah est le plus savant.

Chapitre 56 :

Concernant l'expression « Si... »

C'est-à-dire : Concernant l'interdiction et la menace (de dire : « Si ... »), lorsque se produisent des choses détestables mais toutefois prédestinées.

Allah a dit :

يَقُولُونَ لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ ٱلْأَمْرِ شَىْءٌ مَّا قُتِلْنَا هَٰهُنَا

﴾ Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, dirent-ils, Nous n'aurions pas été tués ici... ﴿ (Sourate Al-Imrân, v. 154)

ٱلَّذِينَ قَالُوا۟ لِإِخْوَٰنِهِمْ وَقَعَدُوا۟ لَوْ أَطَاعُونَا مَا قُتِلُوا۟

﴾ Ceux qui sont restés dans leur foyer dirent à leurs frères : « S'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués... ﴿ (Sourate Al-Imrân, v. 168)

Ibn Isḥâq (ﷺ) a dit : « Yaḥyâ Ibn 'Ibâd Ibn ᶜAbd-Allah Ibn Az-Zoubayr (ﷺ) rapporte d'après son père (ﷺ) d'après ᶜAbd-Allah Ibn Az-Zoubayr (ﷺ) que Zoubayr (ﷺ) a dit : « J'étais en compagnie du Prophète (ﷺ) lorsque la peur s'intensifia sur nous. Tout à coup, Allah envoya sur nous un sommeil qui n'en laissa pas un seul éveillé. Il dit : « Par Allah, j'entends la parole de Mu'tab Ibn Qashîr, mais je l'entends comme si c'était un rêve, et il dit : « Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, dirent-ils, Nous n'aurions pas été tués ici ». C'est à ce sujet qu'Allah révéla : « **Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, dirent-ils,**

Nous n'aurions pas été tués ici... », En raison de la parole de Mu'tab[315].

Et Moujâhid (ﷺ) rapporte de Jâbir Ibn ᶜAbd-Allah (ﷺ) qu'il a dit : « Ce verset a été révélé à propos de ᶜAbd-Allah Ibn Ubayy ». C'est-à-dire que c'est lui qui aurait eu cette parole.

Aboû Hourayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Attache-toi à ce qui t'est bénéfique, demande l'aide d'Allah et ne te crois pas incapable de faire des choses. Si quelque chose t'atteint, ne dis pas : « Si j'avais fait comme ceci, ça se serait alors passé ainsi » mais dis plutôt : « C'est le destin d'Allah, et Il fait ce qu'Il veut », car « si » donne à Satan l'occasion d'agir »[316].

Sa parole : « *Attache-toi à ce qui t'est bénéfique* » : C'est-à-dire : Pour ta vie d'ici-bas et celle de l'au-delà. Et ce qui est bénéfique a été spécifié car le reste est soit un mal soit une chose inutile. Et ceci ne sort pas de l'obligatoire, du recommandé ou du permis, tant qu'il y a un bien.

Sa parole : « *demande l'aide d'Allah* » : Car rien de tout cela ne se produira sauf si tu recherches l'aide d'Allah.

Sa parole : « *ne te crois pas incapable de faire des choses* » : Il (ﷻ) lui a interdit de se sentir faible et impuissant, car ceci est une chose blâmable, religieusement et rationnellement. Et comme tout ceci est répandu chez les gens ! Combien de bonnes choses l'homme a laissé passer alors qu'il en avait l'envie et la capacité, et qu'il cherchait l'aide d'Allah. Et il n'y de puissance et de force que par Allah.

---

[315] Rapporté par Ibn Abî Ḥâtim dans son Tafsîr 3/795 avec une chaîne de transmetteurs bonne, à cause d'Ibn Isḥâq qui dissimulait des choses, même s'il était clair dans le hadith.
[316] Mouslim 2664

Sa parole : « *Si quelque chose t'atteint, ne dis pas : « Si j'avais fais comme ceci, ca se serait alors passé ainsi » mais dis plutôt : « C'est le destin d'Allah, et Il fait ce qu'Il veut »* » : Car ce qui a été prédestiné se produira, et il convient de croire et de se soumettre au destin. Et il l'a orienté vers le fait de dire : « *C'est le destin d'Allah* ». « *Et il fait ce qu'Il veut* » : Car Ses actes émanent de Lui avec sagesse et science, mérite et justice : « **Et ton Seigneur n'est injuste envers personne** ».

Sa parole : «*car « si » donne à Satan l'occasion d'agir* » : En raison des regrets et de la tristesse que cela peut engendrer lorsqu'une chose nous a échappée. Ceci fait glisser vers le péché, et tout ceci provient du diable.

Chapitre 57 :

De l'interdiction d'insulter le vent

Ubayy Ibn Kaᶜb (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « N'insultez pas le vent ! Si vous voyez se lever un vent détestable, dites : « Ô Allah nous te demandons le bien de ce vent, le bien qu'il contient et le bien qui découle de l'ordre qui lui a été donné. Et nous te demandons protection contre le mal de ce vent, le mal qu'il contient et le mal qui découle de l'ordre qui lui a été donné ». »[317].

Le vent est une création d'Allah soumise à Lui, et il ne souffle que par la volonté d'Allah et Sa capacité. L'insulter revient donc à insulter Celui qui l'a créé et soumis. Et le Prophète (ﷺ) a orienté sa communauté vers les termes contenus dans ce hadith, qui est de demander à Allah le bien de ce vent, le bien qu'il contient, et de chercher protection contre le mal de ce vent, et le mal qu'il contient.

Et Allah a légiféré à Ses serviteurs de Lui demander ce qui leur profite, et de chercher refuge auprès de Lui contre le mal qui peut leur nuire, et tout ceci rentre dans l'adoration que l'on voue à Allah seul, et c'est également une obéissance et une foi en lui. Ceci est l'état des gens de l'unicité et de la foi, contrairement aux gens du polythéisme et de l'innovation.

[317] At-Tirmidhî n°2252 qui l'a authentifié.

Chapitre 58 :

Allah ﷻ a dit : ﴿ Tandis qu'ils avaient sur Allah des pensées non conforme à la vérité, dignes de l'époque antéislamique. Ils disent : « Est-ce que nous avons une part dans cette affaire ? » Dis : « L'affaire toute entière appartient à Allah ﴾

Ce verset a été révélé à propos des événements d'Ouḥoud :

ثُمَّ أَنزَلَ عَلَيْكُم مِّنۢ بَعْدِ ٱلْغَمِّ أَمَنَةً نُّعَاسًا يَغْشَىٰ طَآئِفَةً مِّنكُمْ

﴿ Puis Il fit descendre sur vous, après l'angoisse, la tranquillité, un sommeil qui enveloppa une partie d'entre vous ﴾ (3/154)

C'est-à-dire : les gens de la foi, de la fermeté et de la confiance véritable en Allah, ceux qui étaient persuadés qu'Allah n'allait pas tarder à secourir Son Prophète (ﷺ) et lui redonner espoir. C'est pour cela qu'il dit ensuite :

وَطَآئِفَةٌ قَدْ أَهَمَّتْهُمْ أَنفُسُهُمْ

﴿ Tandis qu'une autre partie était soucieuse pour elle-même ﴾

C'est-à-dire : Ce sommeil n'a pas ôté de leurs cœurs l'angoisse, la peur et la frayeur.

يَظُنُّونَ بِٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ ظَنَّ ٱلْجَـٰهِلِيَّةِ

﴿ Tandis qu'ils avaient sur Allah des pensées non conforme à la vérité, dignes de l'époque antéislamique ﴾

Et comme le dit également Allah :

بَلۡ ظَنَنتُمۡ أَن لَّن يَنقَلِبَ ٱلرَّسُولُ وَٱلۡمُؤۡمِنُونَ إِلَىٰٓ أَهۡلِيهِمۡ أَبَدًا

﴾ Vous pensiez plutôt que le Messager et les croyants ne retourneraient jamais plus à leur famille ﴿ (48/12)

Voilà donc comment ils se sentent, ils croient que les polythéistes, forts à cet instant, font emporter la victoire, alors que les musulmans risquent de disparaître. Ceci est l'état des gens du soupçon et du doute, qui, lorsqu'il leur arrive quelque chose, pensent directement à ce genre de mauvaises pensés.

ٱلظَّآنِّينَ بِٱللَّهِ ظَنَّ ٱلسَّوۡءِ ۚ عَلَيۡهِمۡ دَآئِرَةُ ٱلسَّوۡءِ

﴾ Ceux qui pensent du mal d'Allah. Que le mal retombe sur eux ﴿ (Sourate Al Fath, V. 6)

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit au sujet du premier verset : « Cette mauvaise pensée, qu'il ne convient pas d'avoir envers Allah, les pousse à croire qu'Allah ne secourra pas Son messager (ﷺ) et que sa mission va échouer. Ils ont dit également que ce qui les a atteints ne provient pas du destin d'Allah et de Sa sagesse.

Ils ont donc reniés la sagesse, reniés le destin, et reniés ce qu'Allah a donné pour que le Messager accomplisse à terme sa mission, et qu'Il fasse que Sa religion prédomine sur le reste. Voilà donc les mauvaises pensées qui animaient les hypocrites et les polythéistes dans la sourate Al-Fath. Ces pensées sont décrites comme étant mauvaises en raison du fait qu'elles ne conviennent pas à la grandeur d'Allah, Sa sagesse, Sa louange et Sa promesse véridique.

Ainsi, quiconque pense qu'Allah accordera toujours la dominance au mal sur le bien jusqu'à détérioration totale de ce dernier, ou nie que les événements soient le résultat du destin et du décret divin, ou nie que Son décret soit conforme à une sagesse ultime qui mérite louange,

tout en prétendant que cela n'est que le fruit d'une volonté dépourvue de sagesse, et bien cette pensée est celle des mécréants. Et que le malheur de l'enfer s'abatte sur les mécréants. Mais hélas, la majorité des gens ont des mauvaises pensées au sujet d'Allah concernant les choses qui les touchent personnellement ou qui touchent autrui. Et personne n'est à l'abri de ces mauvaises pensées si ce ne sont ceux qui connaissent véritablement Allah, Ses noms, Ses attributs et la conséquence nécessaire de Sa sagesse et de Sa louange. Que toute personne intelligente et de bon conseil accorde donc de l'importance à cela, et qu'elle se repente vers Allah en demandant le pardon pour avoir eu de mauvaise pensées sur Son Seigneur. Or quelle que soit la personne dont tu observes les agissements, tu remarqueras qu'elle s'obstine face au destin et le blâme en se plaignant que les choses auraient dû se passer de telle et telle façon ... et cette part d'obstination est plus ou moins grande selon les individus. Scrute donc ton âme : En es-tu épargné ?

Si tu y échappes, tu échappes à une calamité

***Sinon, je doute que tu ne sois jamais sauvé* »[318].**

Sa parole : « **Ceux qui pensent du mal d'Allah. Que le mal retombe sur eux** » : Ibn Jarîr (ﷺ) a dit : «

وَيُعَذِّبَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْمُنَٰفِقَٰتِ وَٱلْمُشْرِكِينَ وَٱلْمُشْرِكَٰتِ ٱلظَّآنِّينَ بِٱللَّهِ ظَنَّ ٱلسَّوْءِ

﴾Et afin qu'Il châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices, qui pensent du mal d'Allah﴿(48/6)

[318] Ibn Al-Qayyîm dans zâd Al-ma'âd pages 228 à 235

C'est-à-dire : Ceux qui pensent, à tort, qu'Allah ne te secourra pas, ainsi que les gens de la foi, sur l'ennemi, et qu'Il fasse apparaître Sa parole afin qu'elle soit la plus haute, au-dessus de la parole des mécréants, et ceci car la mauvaise pensée qu'ils ont eu concerne ce sujet ».

Ibn Kathîr (ﷺ) a dit : «

وَيُعَذِّبَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْمُنَٰفِقَٰتِ وَٱلْمُشْرِكِينَ وَٱلْمُشْرِكَٰتِ ٱلظَّآنِّينَ بِٱللَّهِ ظَنَّ ٱلسَّوْءِ

﴾ **Et afin qu'Il châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices, qui pensent du mal d'Allah** ﴿ (48/6)

C'est-à-dire : Ils doutent de la sagesse d'Allah, et pensent que le messager (ﷺ) et ses compagnons vont se faire tuer et mourront tous, c'est pour cela qu'Allah a dit :

عَلَيْهِمْ دَآئِرَةُ ٱلسَّوْءِ

﴾ **Qu'une mauvaise chose tombe sur eux** ﴿ (48/6) » [319].

[319] Tafsîr Ibn Kathîr 4/185.

Chapitre 59 :

Concernant ceux qui renient le destin

Ibn ᶜOmar (ﷺ) a dit : « Par Celui qui détient l'âme d'Ibn ᶜOmar entre Ses mains, si l'un d'entre eux détenait l'équivalent de la montagne Ouḥoud en or, puis qu'il le donnait en aumône pour satisfaire Allah, Celui-ci n'accepterait rien de lui jusqu'à ce qu'il croit au destin ». Puis il argumenta de la parole du Prophète (ﷺ) : « La foi, c'est que tu crois en Allah, Ses Anges, Ses livres, Ses messagers, au jour dernier et que tu crois au destin, qu'il soit bon ou mauvais »[320].

D'après Yaḥyâ Ibn Ya'mar (ﷺ) : « Le premier à avoir évoqué le destin est Maᶜbad al-Jouhanî alors qu'il se trouvait à Bassora. Nous partîmes, moi et Ḥoumayd Ibn ᶜAbd Ar-Raḥmân Al-Ḥoumaydî (ﷺ), en direction de la Mecque pour y accomplir le pèlerinage et nous nous disions : « Si nous rencontrons ne serait-ce qu'un seul des compagnons du Prophète (ﷺ), nous l'interrogerions sur les propos de cet homme, relatif au destin ».
Allah mit alors ᶜAbd-Allah Ibn ᶜOmar sur notre chemin, alors qu'il se dirigeait à la mosquée. Je pensais que mon compagnon allait engager la discussion tout il devait penser que j'allais engager la discussion.
Je dis alors : « Ô Aboû ᶜAbd Ar-Raḥmân ! Des gens sont apparus, ils lisent le Coran, ils apprennent la science, mais ils renient le destin, et disent que les choses se créent au fur et à mesure. Il a répondit : « *Si tu les croises, informe-les que je m'innocente d'eux et qu'ils sont innocents de moi. Par Celui qui détient l'âme d'Ibn ᶜOmar entre Ses mains, si l'un d'entre eux détenait l'équivalent de la montagne*

[320] Mouslim 8 Aboû Dâwoûd 4695 At-Tirmidhî 2610 An-Nasâ'î 8/97 à 101 Ibn Mâjah 63

Ouḥoud en or, puis qu'il le donnait en aumône pour satisfaire Allah, Celui-ci n'accepterait rien de lui jusqu'à ce qu'il croit au destin ».
Puis il a dit : « ᶜOmar Ibn al-Khaṭṭâb (ﷺ) m'a raconté le fait suivant :
« Un jour, alors que nous étions assis auprès du Messager d'Allah (ﷺ), un homme vêtu d'habits d'une blancheur resplendissante et aux cheveux très noirs se présenta à nous. On ne voyait sur lui aucune trace de voyage et personne parmi nous ne le connaissait. Il prit alors place, en face du Prophète (ﷺ), plaça ses genoux contre les siens, posa ses paumes sur les cuisses du Messager (ﷺ) et lui dit : « Ô Moḥammed, informe-moi sur l'Islam ».
Le Messager d'Allah (ﷺ) dit alors : « L'Islam, c'est que tu témoignes qu'il n'est de divinité méritant l'adoration qu'Allah et que Moḥammed est Son Messager, que tu accomplisses la prière, que tu t'acquittes de l'aumône légale, que tu effectues le jeûne de Ramadan et que tu fasses le pèlerinage si tu en as les moyens ». « Tu as dit vrai » lui répondit son interlocuteur. Nous fûmes étonnés qu'il l'interroge et ensuite atteste de sa véracité, puis il reprit : « Informe-moi sur la foi ». Le Prophète (ﷺ) dit : « La foi, c'est que tu aies foi en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour Dernier. Que tu aies foi aussi en la destinée, que cela concerne le bien ou le mal ». « Tu as dit vrai » dit encore l'homme et il reprit : « Informe-moi sur l'excellence ». « L'excellence consiste à adorer Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, certes, Lui te voit » répondit le Prophète (ﷺ). « Informe-moi au sujet de l'heure du Jour Dernier » dit encore l'homme.
« Celui qui a été interrogé n'en sait pas plus que celui qui l'interroge » répondit le Prophète (ﷺ). « Alors, parles moi de ses signes annonciateurs » dit-il. Et le Prophète (ﷺ) lui répondit : « Ce sera lorsque la femme esclave donnera naissance à sa maîtresse, lorsque tu verras les va-nu-pieds, mal vêtus, nécessiteux qui gardent les troupeaux se faire élever des constructions de plus en plus hautes ». Puis il partit. Nous restâmes ainsi un certain moment, puis le Prophète (ﷺ) dit : « Ô ᶜOmar , sais-tu qui m'interrogeait ? » « Allah et son Messager le savent mieux » répondis-je. « C'était Jibril, venu vous enseigner votre religion ».

ᶜOubâdah Ibn Aṣ-Ṣâmit (ﷺ) a dit un jour à son fils : « Ô mon fils ! Jamais tu ne goûteras à la douceur de la foi tant que tu ne seras pas certain que ce qui t'arrive ne peut t'éviter, et que ce qui ne doit pas t'atteindre ne peut t'arriver. J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Lorsqu'Allah créa la plume, Il lui a ordonné : « Ecris ! » Elle répondit : « Que dois-je écrire ? » Il lui dit : « Ecris la prédestination de toute chose jusqu'au jour de la résurrection ». Ô mon fils ! J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Quiconque meurt en adhérant à une croyance autre que celle-ci n'est pas des miens ». »[321].

Dans une version de Aḥmed (ﷺ), on trouve : « Lorsqu'Allah le Très haut créa la plume, Il lui a dit : « Ecris ». Elle écrivit alors tout ce qui allait se produire jusqu'au jour de la résurrection ».

Dans la version d'Ibn Wahb (ﷺ), le Prophète (ﷺ) dit : « Allah brûlera par le feu quiconque ne croit pas au destin, bon ou mauvais ».

L'imam Aḥmed a rapporté ce hadith de manière complète, d'après al-Ḥassan Ibn Siwâr (ﷺ), d'après Layth (ﷺ) d'après Mouᶜâwiyah (ﷺ) d'après Ayyoûb Ibn Ziyâd (ﷺ), d'après ᶜOubâdah Ibn al-Walîd Ibn ᶜOubâdah (ﷺ) d'après son père (ﷺ) qui a dit : « Je suis rentré chez ᶜOubâdah alors qu'il était malade et sur le point de mourir. Je lui ai dit : « Ô mon père ! Conseille-moi et ne lésine pas ». Il a dit : « Faites moi m'asseoir ». Puis il a dit : « *Ô mon fils ! Jamais tu ne goûteras à la douceur de la foi et tu auras la certitude dans la science, tant que tu ne croiras pas au destin, bon ou mauvais. Je dis alors : « Ô mon père ! Comment puis-je distinguer le bon destin du mauvais ? » Il répondit : « Tu dois savoir avec certitude que ce qui t'arrive ne peut t'éviter, et que ce qui ne doit pas t'atteindre ne peut t'arriver. Ô mon*

[321] Aboû Dâwoûd 4700

fils ! J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Lorsqu'Allah créa la plume, Il lui a ordonné : « Écris ! » Elle répondit : « Que dois-je écrire ? » Il lui dit : « Ecris la prédestination de toute chose jusqu'au jour de la résurrection ». Ô mon fils ! Si tu meurs sur une autre voie que celle-ci, tu seras introduit dans le Feu »[322].

Ce hadith nous montre bien la largesse de la science d'Allah, et Sa connaissance parfaite de ce qui fut et sera, et ceci se trouve également dans la parole d'Allah :

ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ سَبْعَ سَمَٰوَٰتٍ وَمِنَ ٱلْأَرْضِ مِثْلَهُنَّ يَتَنَزَّلُ ٱلْأَمْرُ بَيْنَهُنَّ

﴾ Allah qui a créé sept cieux et autant de terres. Entre eux [Son] commandement descend ﴿ (65/12)

Les savants ont argumentés en faveur du destin par la globalité de la capacité et de la science relatives à Allah, comme dans ce verset. L'imam Aḥmed (رحمه الله) a dit : « Le destin fait partie de la capacité du Miséricordieux ». D'autres imams ont dit à propos de ceux qui nient le destin : « Débattez avec eux avec science, s'ils le reconnaissent finalement, laissez-les, et s'ils persistent dans le rejet, ils deviennent mécréants ».

Ad-Daylami (رضي الله عنه) a dit : « Je me rendis un jour auprès d'Ubayy Ibn Kaᶜb (رضي الله عنه) et lui dit : « Je suis quelque peu perplexe face à la compréhension du destin. Informe-moi à ce sujet, peut-être qu'Allah effacera de mon cœur cette perplexité ». Il me répondit : « Si tu donnais en aumône l'équivalent de la montagne d'Ouḥoud en or, Allah n'accepterait rien de toi jusqu'à ce que tu crois au destin, et jusqu'à ce que tu saches que ce qui t'arrive ne peut t'éviter, et que ce qui ne doit pas t'atteindre ne peut t'arriver. Si tu meurs en adhérant à une croyance autre que celle-ci, tu feras partie des gens du feu ».

[322] Aḥmed 5/317 At-Tirmidhî 2155 et ce hadith est authentique

Je me rendis ensuite auprès de ᶜAbd-Allah Ibn Massᶜoûd, Ḥoudhayfah Ibn al-Yamân et Zayd Ibn Thâbit (ﷺ). Chacun d'entre eux me rapporta les mêmes propos qu'Ubayy (ﷺ), propos qu'ils ont attribués au Prophète (ﷺ) »[323].

Sa parole : « Ad-Daylami (ﷺ) » : Il s'agit d'Aboû Busr, et il a été dit : Aboû Bishr. Certains savants ont rendus authentique la première version. Et son nom est ᶜAbd-Allah Ibn Abî Fîrûz.

Dans la version d'Aboû Dâwoûd, il est dit : « *Si Allah châtiait les gens de Ses cieux et les gens de Sa terre, Il les châtierait sans être injuste par rapport à eux. Et s'Il leur faisait miséricorde, le fait qu'Il leur fasse miséricorde serait meilleur pour eux que les (bonnes) actions qu'ils ont faites.* Si tu donnais en aumône l'équivalent de la *montagne d'Ouḥoud en or, Allah n'accepterait rien de toi jusqu'à ce que tu croies au destin, et jusqu'à ce que tu saches que ce qui t'arrive ne peut t'éviter, et que ce qui ne doit pas t'atteindre ne peut t'arriver. Si tu meurs en adhérant à une croyance autre que celle-ci, tu feras partie des gens du feu* ».
Je me rendis ensuite auprès de ᶜAbd-Allah Ibn Massᶜoûd, Ḥoudhayfah Ibn al-Yamân et Zayd Ibn Thâbit (ﷺ). Chacun d'entre eux me rapporta les mêmes propos qu'Ubayy (ﷺ), propos qu'ils ont attribués au Prophète (ﷺ) ».

Ces hadiths et tous ceux qui sont dans le même sens sont autant de preuves contre ceux qui nient le destin, parmi les mu'tazilites et autres. Et parmi les points de leur voie : L'éternité en enfer pour l'auteur des grands péchés. Ceci est ce qu'ils croient concernant les pires péchés et les plus grandes innovations. Et la majorité d'entre eux rejoignent les *Jahmiyyah* dans la négation des Attributs d'Allah.

[323] Aḥmed 5/182 Aboû Dâwoûd 3699 Ibn Mâjah 77 Al-Ḥâkim dans son Ṣaḥîḥ, et authentifié par Shaykh Al-Albânî

Chapitre 60 :

Concernant ceux qui façonnent des images

C'est-à-dire : La menace, et le Prophète (ﷺ) en a mentionné la raison, qui est la ressemblance d'avec la création d'Allah, car c'est Allah qu'appartiennent l'ordre et la création, et il n'est donc pas permis de faire ressembler quelque chose à Sa création, en raison de ce que cela contient comme comparaison avec la création d'Allah.

Aboû Hourayrah (رضي الله عنه) a dit : « *Le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah a dit : « Qui donc est plus injuste que celui qui essaye d'imiter ma création ? Qu'ils créent donc ne serait-ce qu'un atome, une graine ou un grain d'orge ! ».* »[324].

Les deux rapportent d'après ᶜÂïshah (رضي الله عنها) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Au jour de la résurrection, le châtiment le plus douloureux sera réservé à ceux qui auront tenté d'imiter la création d'Allah* »[325].

Les deux rapportent d'après Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) : « *J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Tout façonneur d'images est en enfer. A chaque image correspondra une âme qui le châtiera dans la Géhenne ».* »[326].

Les deux rapportent aussi d'après lui (رضي الله عنهما) ce hadith attribué au Prophète (ﷺ) : « *Quiconque façonne une image ici-bas, on lui intimera l'ordre d'y insuffler la vie, mais il ne le pourra pas* »[327].

---

[324] Al Boukhârî n°5953 Mouslim n°2111
[325] Al Boukhârî n°5954 Mouslim n°92/2107
[326] Mouslim n°2110, et il n'a pas été trouvé dans le Ṣaḥîḥ Al Boukhârî
[327] Al Boukhârî n°2225 Mouslim 100/2110

Mouslim rapporte d'après Aboû al-Hayyâj (ﷺ) : « ᶜAlî (ﷺ) m'a dit : « *Ne voudrais-tu pas que je t'envoie avec ce que le Messager (ﷺ) me donnait quand j'étais envoyé ? « Ne laisse aucune image sans l'effacer, ni aucune tombe surélevée sans l'aplanir* »[328].

Sa parole : « Aboû al-Hayyâj (ﷺ) » : Il s'agit d'al-Asadî, Hayyân Ibn Ḥoussayn. Et « ᶜAlî (ﷺ) » : C'est le commandeur des croyants.

Sa parole : « *Ne voudrais-tu pas que je t'envoie avec ce que le Messager (ﷺ) me donnait quand j'étais envoyé ? « Ne laisse aucune image sans l'effacer, ni aucune tombe surélevée sans l'aplanir* » : C'est ceci qui est authentique de la part du Prophète (ﷺ), c'est le blâme de ces choses, et l'ordre de les éliminer.

فَبَدَّلَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُواْ قَوْلاً غَيْرَ ٱلَّذِى قِيلَ لَهُمْ

﴾ **Mais, à ces paroles, les injustes en substituèrent d'autres** ﴿ (2/59)

Les images se sont multipliées, leur usage décuplé, de même que les constructions sur les tombes, qui sont maintenant décorées et transformées en monuments, pris comme religion. Ceci compte parmi les pires choses blâmables et les pires péchés. C'est une valorisation des morts et une exagération non permise, car tout ceci revient à accorder à autre qu'Allah une ou plusieurs adorations, alors que toutes ne reviennent en vérité qu'à Lui.

Ibn Al-Qayyim (ﷺ) a dit : « Celui qui veut comparer la Sounnah du Prophète (ﷺ) concernant les tombes, ce qu'il a ordonné à leur propos, et ce qu'il a interdit à leur propos, et de même ce qu'on fait les compagnons, avec ce que sur quoi se trouve la majorité des gens

[328] Mouslim 969

aujourd'hui, il verra que l'un est à l'opposé de l'autre, l'annulant, du fait que ces deux actes si différents ne pourront jamais se réunir.

Chapitre 61 :

Du fait de jurer fréquemment

C'est-à-dire : Concernant son interdiction et la menace.

Allah ﷻ a dit :

وَٱحۡفَظُوٓاْ أَيۡمَٰنَكُمۡ

﴾ Et respectez vos serments ﴿ (Sourate Al-Mâ²ida, v. 89)

Ibn Jarîr (رحمه الله) a dit : « **« Et respectez vos serments** » : C'est-à-dire : Ne les laissez pas sans expiation. Et il mentionne d'Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) : « Ils veulent jurer ». D'autres ont dit : « **« Et respectez vos serments** » : Ne manquez pas à votre parole, ne faites pas de faux serments ». Et le sens juste englobe ces deux paroles.

Aboû Hourayrah (رضي الله عنه) a dit : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « *Le serment permet à la marchandise de s'écouler mais détruit le bénéfice* ». »[329].

Le sens est : que la personne va jurer concernant le prix de la marchandise en rajoutant sur le prix qu'il l'a acheté, ou sur le prix qu'il a indiqué, et l'acheteur lui prend sa marchandise en le pensant véridique. Et ceci – et s'il y a un ajout – annule la part de bénédiction, comme cela est venu dans le hadith, et la réalité atteste de cette parole. Ce qui est auprès d'Allah ne s'obtient qu'avec Son

[329] Al Boukhârî n°2087 avec les termes : « mais détruit la bénédiction » Mouslim 1606 avec les termes : « mais détruit le gain » Aboû Dâwoûd 3335 An-Nasâ'î 7/246 les deux avec ces termes

obéissance, et si ce bas-monde est enjolivé au pécheur, tout ceci se dissipera à la fin et partira.

Salmân (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il y a trois personnes à qui Allah n'adressera pas la parole, qu'Il ne purifiera pas et auxquelles Il fera goûter un châtiment douloureux : un petit vieux qui commet l'adultère, un pauvre orgueilleux, et un homme qui fait d'Allah sa marchandise : il n'achète qu'en jurant et ne vend qu'en jurant* »[330].

Sa parole : « Salmân (ﷺ) » : Il s'agit peut-être de Salmân al-Fârissî, Aboû ᶜAbd-Allah. Il se converti lorsque le Prophète (ﷺ) arriva à Médine. Il assista à la bataille du fossé. Rapportèrent de lui : Aboû ᶜOthmân an-Nahdî et Sharhabîl Ibn as-Samat (ﷺ) et autres. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Salmân fait partie de notre famille »[331], et : « Allah aime quatre de mes compagnons : « ᶜAlî , Aboû Dharr, Salmân et al-Miqdâd (ﷺ) »[332]. Salmân (ﷺ) mourut pendant le califat de ᶜOthmân (ﷺ).
Mais il est à supposer qu'il s'agit ici de Salmân Ibn ᶜÂmir Ibn Aws ad-dabî (ﷺ).

---

[330] Rapporté par Aṭ-Ṭabarânî avec une chaîne de rapporteurs authentique, dans les trois mu'jam, comme cela est cité dans majma' az-Zawâ'id 4/78. Al-Haythamî a dit : « Les hommes (de la chaîne de rapporteurs) sont ceux du Ṣaḥîḥ) » et Shaykh Al-Albânî l'a authentifié dans Ṣaḥîḥ al-jâmi' as-saghîr 3072

[331] Aṭ-Ṭabarânî dans al-Kabîr 6040 al-Hâkim dans al-mustadrak 3/598 d'après Kathîr Ibn ᶜAbd Allah al-Mazanî, d'après son père, d'après son grand-père qui le remonte au Prophète (ﷺ). Adh-Dhahabî a dit dans at-talkhîs : « Sa chaîne de rapporteurs est faible ». Et il en est ainsi, voir même très faible de par la présence de Kathîr al-Mazanî, que ash-Shâfi'î et Aboû Dâwoûd ont considérés comme menteur. Ad-Dâraqutnî a dit : « Ses hadiths sont à délaisser ».

[332] At-Tirmidhî dans al-jâmi' 3718 d'après Burayda. At-Tirmidhî a dit : « Hadith Ḥassan gharîb, nous ne le connaissons que d'après Sharîk ». Sharîk est Ibn ᶜAbd-Allah an-Nakha'î, véridique mais se trompait souvent. Sa mémoire s'altéra après qu'il ait accédé au poste de juge à Kûfa. Sa chaîne est donc faible.

Sa parole : « *trois personnes à qui Allah n'adressera pas la parole* » : Ceci est une lourde menace, car il est clair qu'il parlera de manière générale à tous les gens de la foi, et qu'eux Lui parleront au Jour dernier, et les preuves de cela sont claires, dans le Coran comme dans la Sounnah. Ceci est également une réplique aux *Jahmiyyah* et aux acharites qui nient qu'Allah parle.

Sa parole : « *qu'Il ne purifiera pas et auxquelles Il fera goûter un châtiment douloureux* » : Ceci est un supplément du châtiment à leur encontre, et cette menace sévère contient ce qui fait réfléchir celui doué de raison quant au fait de commettre ce genre d'actes mauvais.

Sa parole : « *un petit vieux qui commet l'adultère* » : « Petit » dans le sens blâmable, car il serait plutôt normal que l'envie de ce péché ait diminuée avec l'âge, et ceci prouve donc que ce qui l'a emmené à cela est l'amour du péché et la perversion, et surtout l'absence de crainte d'Allah.

De même le pauvre orgueilleux, pour qui rien, normalement, ne justifie son orgueil. Ceci prouve que ceci est ancré dans son comportement, et que le châtiment doit donc être multiplié, en l'absence de raison compréhensible le poussant à adopter ce vil comportement, qui fait partie des grands péchés.

Sa parole : « *et un homme qui fait d'Allah sa marchandise* » : C'est-à-dire : Le serment par Allah, qu'il considère comme une marchandise, de par ses nombreuses utilisations.

ᶜImran Ibn Ḥoussayn (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Les meilleurs de ma communauté sont ceux de ma génération, puis de la génération suivante, puis la suivante ... - Je ne sais plus s'il a cité deux générations après la sienne ou trois - ... Puis viendront après vous des gens qui

témoigneront sans qu'on ne le leur demande, qui trahiront et ne seront plus dignes de confiance ; ils feront des promesses qu'ils ne tiendront pas, et l'obésité apparaîtra parmi eux »[333].

Sa parole « *Les meilleurs de ma communauté sont ceux de ma génération* » : En raison du grand bien et du peu de mal qu'il y a en eux, et du fait du grand blâme qu'ils ont apposé sur tout ce qui diverge de la vérité comme innovations, telles celle des *Khawârij*, celle des *Qadariyyah* et celle des *Jahmiyyah*.

Sa parole « *puis la suivante* » : Ils ont eu ce mérite en raison de la suprématie de l'Islam parmi eux, et l'expansion du savoir, la multitude des savants. Quant au troisième siècle, c'est là qu'apparurent les innovations, même si les savants les rejetèrent et fermèrent le passage à de nombreuses d'entre elles, et les blâmant et en répliquant sur leurs auteurs, qui étaient déjà nombreux.

Sa parole « Je ne sais plus s'il a cité deux générations après la sienne ou trois » : Ceci est un doute du rapporteur du hadith, ''Imran Ibn Ḥoussayn (ﷺ).

Puis il mentionna ce qui allait se produire, après ces trois premiers siècles, comme futilités dans la religion, et comme passions, lorsqu'il a dit : « *Puis viendront après vous des gens qui témoigneront sans qu'on ne le leur demande* », du fait qu'ils prendront à la légère les témoignages, et qu'ils sous-estimeront l'interdiction du mensonge, en raison de leur faible part de religion et de la faiblesse de leur Islam.
Sa parole « *qui trahiront et ne seront plus dignes de confiance* » : Ceci prouve que la traitrise prendra le dessus sur la majorité, voir plus.

Sa parole « *ils feront des promesses qu'ils ne tiendront pas* » : Ils n'accompliront plus ce qu'il leur est obligatoire, et l'apparition des

[333] Al Boukhârî n°3650, Mouslim n°2535, Aboû Dâwoûd n°3657, At-Tirmidhî n°2221 et n°2222.

ces actes blâmables prouve la faiblesse de leur Islam, et leur absence de foi.

Sa parole : « *et l'obésité apparaîtra parmi eux* » : En raison de leur désir de ce bas-monde et de ses passions, et leur manque de foi au Jour dernier, et dans le hadith de Anas (ﷺ) : « *Il n'y a pas une époque sans que celle qui la suive soit pire, et cela ne cessera que lorsqu'ils rencontreront leur seigneur* ». Anas (ﷺ) a dit : « *Je l'ai entendu de votre Prophète (ﷺ)* »[334].

Le mal ne cessera donc d'augmenter dans cette communauté, jusqu'à ce que le polythéisme et les innovations apparaissent par de nombreuses personnes, touchant même ceux s'affiliant à la science, parmi les enseignants comme les auteurs de livres. Ceci produisit la division dans cette religion, et l'exagération envers les gens de la Maison (ahl al-baît) apparu par la cause des Banî Buwayh[335], à l'est. Lorsqu'ils fondèrent leur état, ils construisirent des mosquées sur les tombes, exagérèrent envers leurs seigneurs, et de là apparut l'état des qarâmites. D'eux apparut la mécréance et le rejet des lois religieuses.
Leur voie est connue et les innovations ayant apparues de leur cause sont trop nombreuses pour être citées, de même que leurs divergences et leur étude des bases de la religion. Mais les gens de la Sounnah ne cessèrent d'être sur la vérité, malgré la propagation des innovations et des passions ; et par la suite le convenable fut considéré blâmable et le blâmable fut considéré convenable, les enfants grandissant sur ces idées, et les anciens vieillissant dessus.

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) rapporte du Prophète (ﷺ) qu'il a dit : « Les meilleurs des gens sont ma génération, puis la génération suivante, puis la suivante. Viendront ensuite des gens dont

[334] Al Boukhârî 7068
[335] Ce furent des rois non arabes. Ils furent : Aboû al-Ḥassan ᶜAlî , Rukn ad-dawla et mu'izzud-dawla. Buwayh fut leur père. Voir tawdîh al-mushtabîh 1/667 d'Ibn Nâsir ad-dîn.

le témoignage précédera le serment et dont le serment précédera le témoignage »[336].

Ibrâhîm (ﷺ) a dit : « On nous corrigeait sur le témoignage et la promesse, alors que nous étions enfants »[337].

Ce hadith nous montre bien que les meilleurs siècles sont les trois premiers.

Sa parole : « *Viendront ensuite des gens dont le témoignage précédera le serment et dont le serment précédera le témoignage* » : Ceci sera en raison de la faiblesse de la foi, et leur envie du bas-monde qui aura pénétrée les cœurs, et de même l'accomplissement de nombreux péchés.

Sa parole : « Ibrâhîm (ﷺ) a dit : « On nous corrigeait sur le témoignage et la promesse, alors que nous étions enfants ». » : Voici comment étaient les pieux prédécesseurs, ils préservaient leur religion, par laquelle Allah les a honorés, et ils ne délaissaient rien de détestable, sans le blâmer.

Et également : L'apprentissage des choses de la religion aux enfants.

---

[336] Al Boukhârî n°2652 sauf la parole : « Viendront ensuite des gens dont le témoignage précédera le serment et dont le serment précédera le témoignage » Mouslim n°2533

[337] Al Boukhârî d'après Ibn Massᶜoûd. Mouslim n°2533 avec les termes : « Nous étions encore enfants, que l'on nous interdisait déjà le (faux) témoignage et la promesse (non-tenue) »

Chapitre 62 :

Concernant le pacte pris au nom d'Allah et de Son Prophète

Allah ﷻ a dit :

وَأَوْفُوا۟ بِعَهْدِ ٱللَّهِ إِذَا عَٰهَدتُّمْ وَلَا تَنقُضُوا۟ ٱلْأَيْمَٰنَ بَعْدَ تَوْكِيدِهَا

﴾ Soyez fidèles au pacte pris au nom d'Allah après l'avoir contracté et ne rompez pas vos serments après les avoir prêtés solennellement... ﴿ (Sourate An-Naḥl, v. 91)

Al-ᶜImâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « Ceci fait partie de ce qu'Allah a ordonné, et c'est de préserver ses engagements, et s'en tenir à ses serments, et c'est pour cela qu'il a dit : « **Et ne rompez pas vos serments après les avoir prêtés solennellement** ». Le sens des serments ici : ce sont ceux qui concernent les engagements et les pactes, pas ce qui concerne l'incitation ou l'interdiction à faire une chose »[338].

Burayda (رضي الله عنه) a dit : « Lorsque le Prophète (ﷺ) désignait un chef d'armée ou d'expédition, il lui conseillait de craindre Allah, et de bien se comporter avec les musulmans. Il disait ensuite : « Attaquez au nom d'Allah, sur le chemin d'Allah, combattez ceux qui ont mécru en Allah. Attaquez et ne prenez aucune part du butin, n'employez pas la traîtrise, ne mutilez pas, ne tuez pas d'enfants. Si tu rencontres ton ennemi parmi les polythéistes, invites-les à accepter une des trois choses. Quelque soit celle à laquelle ils répondent,

[338] Tafsîr Ibn Kathîr 2/584.

accepte et que cela te suffise : Invite-les à l'Islam. S'ils te répondent, accepte cela d'eux.

Puis invite-les ensuite à quitter leur terre pour rejoindre celle des émigrés, et informe-les que s'ils le font, ils auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les émigrés. Mais s'ils refusent de quitter leur terre, informe-les qu'ils seront traités tels les bédouins musulmans sur qui s'applique le jugement d'Allah, et qu'ils n'auront rien des butins et des prises de guerre. S'ils refusent cela, alors demande-leur de verser la capitation (al-jizya). S'ils te répondent, accepte cela d'eux et que cela te suffise.
S'ils refusent, alors demande à Allah de Son aide et combat-les. Si tu assièges une forteresse et qu'ils te demandent de leurs accorder l'engagement d'Allah et l'engagement de Son prophète (ﷺ), ne leur donne pas l'engagement d'Allah et l'engagement de Son prophète (ﷺ), mais donne leur ton engagement et l'engagement des tes compagnons, car il vaut mieux que tu trahisses ton engagement et l'engagement de tes compagnons que de trahir l'engagement d'Allah et l'engagement de Son Prophète (ﷺ).
Et si tu assièges une citadelle et qu'ils te demandent de décider de leur sort selon la loi d'Allah, alors ne décide de leur sort avec la loi d'Allah, mais juge plutôt selon ta sentence, car tu ne sais pas si ton jugement sera en accord avec la loi d'Allah »[339].

Sa parole : « Burayda (رضي الله عنه) » : Il s'agit d'Ibn al-Husayb al-Aslamî et ce hadith a été rapporté de lui par son fils Soulaymân (رضي الله عنه).

Sa parole : « *Lorsque le Prophète (ﷺ) désignait un chef d'armée ou d'expédition, il lui conseillait de craindre Allah* » : En terme de jurisprudence, il y à le fait que commandant du groupe soit désigné et qu'il soit conseillé.

[339] Mouslim n°1731.

Al-Ḥarbî (ﷺ) a dit : « L'expédition (*As-Sariyyah*) est un groupe d'au moins quatre cents chevaux, quant à une armée, c'est beaucoup plus que cela. Et la crainte d'Allah : C'est le fait de chercher à se préserver de Son châtiment, en appliquant Ses ordres.

Sa parole : « *et de bien se comporter avec les musulmans* » : C'est-à-dire qu'il lui conseille d'être bon envers les musulmans, d'être doux, de faire preuve d'excellence, d'abaisser son aile sur eux, et de délaissez les signes d'orgueil devant eux.

Sa parole : « *Attaquez au nom d'Allah* » : C'est-à-dire : Lancez-vous au combat en recherchant l'aide d'Allah, en étant sincère pour Lui, et en plaçant la confiance en Lui seul.

Sa parole : « *combattez ceux qui ont mécru en Allah* » : Ce terme englobe tous les mécréants et les combattants, qu'ils soient des gens du Livre ou autres, à l'exception de ceux qui ont un pacte de non-agression, ainsi que les enfants, les femmes, les adorateurs (tels les moines ou autres) qui eux, ne seront pas tués.

Sa parole : « *Attaquez et ne prenez aucune part du butin (al-ghulûl), n'employez pas la traîtrise (al-ghadr), ne mutilez pas (at-tamthîl)* » : Le terme « al-ghulûl » désigne une part du butin qui aurait été prélevée avant le partage. Allah a dit :

وَمَا كَانَ لِنَبِيٍّ أَن يَغُلَّ ۚ وَمَن يَغْلُلْ يَأْتِ بِمَا غَلَّ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ

﴾Un prophète n'est pas quelqu'un à s'approprier du butin. Quiconque s'en approprie, viendra avec ce qu'il se sera approprié le Jour de la Résurrection﴿ (3/161)

Le terme « al-ghadr » signifie : la violation d'un pacte. Et le terme « at-tamthîl » signifie : La torture lors du combat, tel couper le nez ou l'oreille et le fait de s'en amuser.

Sa parole : « *Puis invite-les ensuite à quitter leur terre pour rejoindre celle des émigrés* » : C'est-à-dire : Médine. Mais cela est-il une preuve

suffisante pour dire que l'émigration devient obligatoire à toute personne qui habite en terre de mécréance et qui décide de croire, et de même si c'est un endroit où les péchés sont voyants ? Les savants ont parlés de cela dans les livres de jurisprudence.

Sa parole : « *Mais s'ils refusent de quitter leur terre* » : C'est-à-dire : Celui qui s'est converti, mais reste en retrait lors des combats et à choisi de ne pas habiter avec les autres musulmans, celui-ci n'aura pas sa part du butin ni des prises de guerre.

Sa parole : « *S'ils refusent cela, alors demande-leur de verser la capitation (al-jizya)* » : Ceci est une preuve, pour l'imam Mâlik (رحمه الله) et ses compagnons, et de même l'imam al-A²ouzâ'î (رحمه الله) pour demander la capitation (al-jizya) à chaque mécréant, arabe ou non, gens du Livre ou non. Ils ont par contre divergés concernant la somme exigée, en diverses paroles, dont la parole intermédiaire est de dire : « vingt-quatre dirhams, et la moitié pour les pauvres ». Et ceci est la parole de l'imam Aḥmed Ibn Hanbal (رحمه الله).

Pour l'imam Mâlik (رحمه الله) et l'ensemble des savants, cette capitation à verser ne concerne que les hommes libres, pubères et personne d'autre. Et ceci n'est prélevé que de celui qui vit sous la gouverne des musulmans, non pas de celui qui se trouve en voyage, loin de chez lui.

Sa parole : « *Et si tu assièges une citadelle ... (jusqu'à la fin)* » : Ceci est une preuve pour les jurisconsultes, ainsi que pour les spécialistes des fondements, que celui qui atteint la vérité lorsqu'il fait un effort d'interprétation est unique, et ceci est ce qui est connu de l'école juridique de l'imam Mâlik (رحمه الله) et autres.

Sa parole : « *Si tu assièges une forteresse et qu'ils te demandent de leurs accorder l'engagement d'Allah et l'engagement de Son prophète (ﷺ), ne leur donne pas l'engagement d'Allah et l'engagement de Son prophète (ﷺ)* » : L'engagement (adh-dhimma) : c'est le pacte. Et il est plus facile d'annuler un pacte prit en son propre nom qu'un pacte prit au nom d'Allah.

Chapitre 63 :

Jurer pour Allah

Joundoub Ibn ᶜAbd-Allah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Un homme a dit : « Je jure pour Allah, qu'Allah ne pardonnera jamais à untel ». Allah a dit alors : « Qui donc se permet de jurer que Je ne pardonnerai jamais à untel ? » J'ai lui ai pardonné et J'ai annulé tes œuvres ».* »[340].

Dans la version d'Aboû Hourayrah (ﷺ), l'homme cité est un adorateur.

Aboû Hourayrah (ﷺ) a dit : « *Il a dit une parole qui a annulée sa vie d'ici-bas et celle de l'au-delà* »[341].

Sa parole : « Dans la version d'Aboû Hourayrah (ﷺ), l'homme cité est un adorateur » : La version complète est la suivante : Aboû Hourayrah (ﷺ) a dit que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il y a avait deux hommes par les fils d'Isrâ'îl, liés par la fraternité, mais l'un d'eux péchait beaucoup et l'autre était dévoué à l'adoration. L'adorateur ne cessait de voir l'autre homme pécher et lui disait : « Arrêtes-toi donc ! » Un jour, il le surprit de nouveau à pécher et lui dit : « Arrêtes-toi donc ! » Il lui répondit : « Par Allah, laisse-moi tranquille. As-tu été désigné pour être mon surveillant ?! » Il lui dit alors : « Par Allah ! Allah ne te pardonnera pas ! Et Il ne t'introduira pas au paradis ». Leurs âmes furent saisies et réunies ensemble devant le Seigneur des mondes, Qui demanda à l'adorateur : « Es-tu savant de ce que Je veux ? Ou sais-tu ce que Ma main contient comme pouvoir ? » Puis Il*

[340] Mouslim n°2621.
[341] Aboû Dâwoûd n°3901.

dit au pécheur : « Pars et rentres au paradis, par Ma miséricorde » et Il dit au sujet de l'autre : « Prenez-le et placez le au Feu ».

Sa parole : « *Il a dit une parole qui a annulée sa vie d'ici-bas et celle de l'au-delà* » : Il vise par ceci la parole contenue dans le hadith qu'il a rapporté : « *et l'autre était dévoué à l'adoration* » et il y a dans le même sens la parole du Prophète (ﷺ) : « *Un homme peut prononcer une parole, et il ne pense pas qu'elle peut atteindre ce qu'elle a atteint, et pour laquelle Allah lui voue Sa colère jusqu'au Jour où il va Le rencontrer* »[342].

[342] Mâlik dans le Mouwaṭṭa' 2/985 Aḥmed 3/469 At-Tirmidhî 2319 Ibn Mâjah 3969 et autres, d'après Bilâl Ibn Al-Ḥârith Al-Mouzanî qui le remonte au Prophète (ﷺ) avec une chaîne de rapporteurs authentique

Chapitre 64 :

On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures

Joubayr Ibn Mouṭᶜim (ﷺ) a dit : « Un bédouin vint au Prophète (ﷺ) et lui dit : « Ô Prophète d'Allah, les gens périssent, les familles ont faim, et les biens sont détruits. Demande donc la pluie à ton Seigneur, car nous demandons qu'Allah intercède auprès de toi, et que tu intercèdes auprès de Lui. Le Prophète (ﷺ) dit alors : « Gloire à Allah ! Gloire à Allah ! » Il ne cessa de glorifier Allah jusqu'à ce que cela soit reconnu sur le visage de Ses Compagnons. Puis le Prophète (ﷺ) dit : « Malheur à toi ! Sais-tu seulement qui est Allah ? L'éminence d'Allah est bien plus importante que cela. On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de qui que ce soit ». Puis il cita le hadith.

Sa parole : « Puis il cita le hadith » : La version d'Aboû Dâwoûd (ﷺ) est plus complète que ce qu'a mentionné l'auteur (ﷺ), dont les termes sont les suivants : D'après Joubayr Ibn Moḥammed Ibn Joubayr Ibn Mouṭᶜim (ﷺ), d'après son père (ﷺ), d'après son grand-père (ﷺ) qui a dit : « *Un bédouin vint au Prophète (ﷺ) et lui dit : « Ô Prophète d'Allah, les gens périssent, les familles ont faim, et les biens et le bétail sont détruits. Demande donc la pluie pour nous, à ton Seigneur, car nous demandons qu'Allah intercède auprès de toi, et que tu intercèdes auprès de Lui. Le Prophète (ﷺ) dit alors : «Malheur à toi ! Sais-tu seulement ce que tu dis ? » Puis il glorifia Allah et ne cessa jusqu'à ce que cela soit reconnu sur le visage de Ses Compagnons. Puis le Prophète (ﷺ) dit : « Malheur à toi ! On ne demande pas à Allah d'intercéder pour une de Ses créatures. L'éminence d'Allah est bien plus importante que cela. Malheur à toi ! Sais-tu seulement qui est Allah ? Son Trône est ainsi au-dessus des*

cieux – et il plaça ses doigts tels une coupole – et le Trône gémit tel les gémissements d'une monture sous son cavalier ». Et Ibn yassâr (ﷺ) a dit dans son hadith : « *Allah est par-dessus Son Trône, et son Trône est par-dessus les cieux* »[343].

Sa parole : « *On ne demande pas à Allah d'intercéder pour une de Ses créatures* » : Car tout est tenu par Allah, et aucune créature ne possède même une infime chose de ce que Sa main contient, et donc nul ne peut retenir ce qu'Il donne comme nul ne peut donner ce qu'Il retient.

Ce hadith contient une réplique aux *Jahmiyyah* et l'affirmation de l'élévation (Al-ᶜOulouw) d'Allah. Concernant la demande d'intercession par le Prophète (ﷺ) cela se faisait de son vivant en le lui demandant directement, car ses invocations sont exaucées, mais après sa mort, cela n'est plus autorisé. Allah a interdit de prendre des intercesseurs dans de nombreux passages du Coran, et l'a niée pour celui qui la demande à autre qu'Allah.

---

[343] Aboû Dâwoûd 4726 avec une chaîne de rapporteurs faible, qui contient Moḥammed Ibn Isḥâq Ibn Yassâr qui dissimulait des choses. Al-Ḥâfiẓ adh-Dhahabî a dit dans Al-ᶜOulouw, pages 44 et 45 : « C'est un hadith très étrange et isolé et Ibn Isḥâq a rapporté beaucoup de hadiths munkar et incroyables. Et Allah est le plus savant : Le prophète (ﷺ) l'a-t-il dit ou pas ? Allah ne ressemble à aucune chose. Le gémissement émis par le Trône lui-même est du même genre que le gémissement émis par une monture, alors ceci est un attribut décrivant le Trône et la monture, et qu'Allah soit préservé que lui soit attribué cela. De même le terme « gémissement » n'a été rapporté nul par ailleurs dans un texte confirmé. Nous disons donc de ce hadith : Nous croyons en ce qui est authentique et ce sur quoi les pieux prédécesseurs étaient unanimes à transmettre et à accepter. Dès lors que sa chaîne de rapporteurs mérite certaines critiques, et que les savants ont divergés dans son acceptation et son interprétation, alors nous ne nous exposons pas à ceci, mais nous le transmettons en expliquant les défauts qui nous sont apparus. Quant à ce hadith en particulier, nous l'avons rapporté en raison des nombreux autres textes affirmant l'élévation d'Allah par-dessus Son Trône, car ceci est bien confirmé par les versets coraniques ». Fin de citation.

Chapitre 65 :

Le Prophète (ﷺ) défend le domaine autour du Tawhid et déploie tous ses efforts pour faire obstacle au polythéisme

Nous voyons maintenant les efforts déployés par le Prophète (ﷺ) afin de défendre l'unicité contre ce qui pourrait la brouiller comme paroles et actes, jusqu'à la diminuer ou l'annuler, et ce livre englobe – en résumé – la majeure partie de ces points, et l'interdiction de s'approcher de ce qui annule l'unicité ou l'affaiblit, et celui qui a pris le temps de méditer ce livre trouvera tout cela, chapitre après chapitre.

ᶜAbd-Allah Ibn Ash-Shakhîr a dit : « Je partis avec une délégation de la tribu des Banî ᶜÂmir qui vint trouver le Prophète (ﷺ). Nous lui dîmes : « Tu es notre maître ! » Le Prophète (ﷺ) répondit : « C'est Allah le maître ! » Nous dîmes alors : « Alors le plus méritant en honneurs ! » Il répondit : « Dites ce que vous voulez dire, ou une partie de ce que vous voulez dire, mais que Satan ne vous pousse pas à prononcer de mauvaises paroles ». »[344].

Anas (رضي الله عنه) rapporte que des personnes dirent au Prophète (ﷺ) : « Ô Prophète d'Allah ! Ô toi le meilleur d'entre nous, et fils du meilleur d'entre nous ! Ô toi notre maître, et fils de notre maître ! » Le Prophète (ﷺ) dit alors : « Ô gens ! Dites ce que vous voulez dire, mais ne laissez pas Satan vous pousser à dire des mauvaises paroles. Je suis Moḥammed, Serviteur et *Messager d'Allah*. Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus du rang qu'Allah m'a accordé »[345]

---

[344] Aboû Dâwoûd 4806 et authentifié par Shaykh al-Albânî dans Ṣaḥîḥ Sounan Abî Dâwoûd.

[345] An-Nasâ'î dans Aᶜmâl Al-Yawm Wa Al-Laylah 10078 As-Sounan Al-koubrâ. Aḥmed 3/153 Ibn Ḥibbân dans son Ṣaḥîḥ 14/133 et sa chaîne de rapporteurs est

Il (ﷺ) a détesté recevoir ce genre de paroles afin qu'elles ne soient pas un moyen menant à l'exagération, comme cela a précédé dans sa parole : « *Ne me couvrez pas d'éloges comme ce fut le cas des chrétiens concernant ᶜÎssâ Ibn Maryam. Je ne suis qu'un serviteur. Dites par conséquent : « Serviteur et Messager d'Allah ».* »[346].

Ceci fait partie du conseil complet dispensé à sa communauté et sa compassion pour elle, en les avertissant même contre ce qui peut mener à l'exagération.

Sa parole : « *Je suis Moḥammed, Serviteur et Messager d'Allah* » : Ces deux caractéristiques-ci sont les deux plus hauts degrés de la servitude : l'adoration spécifique, et le message. Allah nous a informé que Ses anges prient sur lui, et Il ordonna à sa communauté de prier sur lui[347], et Il l'éloga des meilleures éloges et des plus pertinentes, Il ouvrit sa poitrine, ôta le fardeau qui pesa sur lui, éleva son rappel, et Allah n'est pas mentionné dans l'appel à la prière, le *Tashahhoud* et les discours, si ce n'est avec sa mention qui est liée, que les prières d'Allah et Sa paix soient sur lui.

Concernant l'application générale du mot « maître (Sayyid) », Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) a mentionné dans son livre « badâ²i' al-fawâ²id » : « Les savants ont divergés concernant l'appellation « maître » pour définir des personnes. Une partie des gens de science a interdit cela, et cela est rapporté de Mâlik (رحمه الله) qui se base entre autres sur la parole du Prophète (ﷺ) lorsqu'il lui a été dit : « *Tu es notre maître ! » Le Prophète (ﷺ) répondit : « C'est Allah le maître ! ».* Un autre groupe l'a autorisé, en se basant sur la parole

---

authentique comme l'a cité Shaykh Shouᶜayb al-Arna²ût dans ses annotations du livre al-ihsân

[346] Al Boukhârî 3445 Mouslim 1691

[347] Comme dans sa parole :

إِنَّ ٱللَّهَ وَمَلَٰٓئِكَتَهُۥ يُصَلُّونَ عَلَى ٱلنَّبِيِّۚ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ صَلُّواْ عَلَيۡهِ وَسَلِّمُواْ تَسۡلِيمًا

﴾ Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations ﴿ (33/56)

du Prophète (ﷺ) aux *Anṣâr* : « *Levez-vous pour votre maître* »[348]. Et ceci est plus authentique que le premier hadith.

Ils ont dit : « On ne dit pas au roi : le maître de l'humanité ».

Et ils ont dit : « Et selon ceci, il n'est pas permis d'appeler Allah ainsi ».

Mais ceci mérite réflexion, car lorsque le mot « maître » est apposé pour Lui, il prend le sens du Roi, du Maître « al-mawlâ » et du Seigneur, et non le sens utilisé pour les créatures entre elles ». Fin de citation.

Je dis : Il est rapporté de manière authentique d'Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) qu'il a dit concernant le sens de la parole d'Allah :

ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ

﴾Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons﴿ (112/2)

C'est le maître qui a réunit en Lui toutes les formes d'autorité »[349].

Et Aboû Wâ²il (رضي الله عنه) a dit : « C'est le maître qui détient tous les pouvoirs »[350].

---

[348] Al Boukhârî 3043 Mouslim 1768 d'après Aboû Saᶜîd Al-Khoudrî
[349] Tafsîr Ibn Jarîr 29635.
[350] Tafsîr Ibn Jarîr 29634.

Chapitre 66 :

A propos de la parole d'Allah ﷻ :
﴿ Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait L'être alors qu'au jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée... ﴾

Al-ᶜlmâd Ibn Kathîr (رحمه الله) a dit : « C'est comme si Allah disait : « Les polythéistes n'ont pas estimés Allah à Sa juste valeur, au point où ils ont adorés autre que Lui, alors qu'Il est le Grandiose dont rien n'est plus grand, le Capable de toute chose, le Possesseur de toute chose, et toute chose est placée sous Sa domination et Sa capacité. As-Souddî (رحمه الله) a dit : « Ils ne l'ont pas valorisés à Sa juste Grandeur ».

Moḥammed Ibn Kaᶜb (رحمه الله) a dit : « S'ils avaient correctement estimés Sa grandeur, ils ne l'auraient pas démenti ».

Et de nombreux hadiths confirmant le sens de ce verset ont été rapportés, et les prédécesseurs se sont conformés à tout ceci, et ils ont transmit ces textes comme ils leurs sont parvenus, sans en chercher le comment, et sans les altérer ou les modifier.

Ibn Massᶜoûd (رضي الله عنه) a dit : « Un rabbin vint trouver le Prophète (ﷺ) et lui dit : « Ô Moḥammed ! Nous trouvons (dans la thora) qu'Allah placera les cieux sur un doigt, la Terre sur un doigt, les plantes sur un doigt, les arbres sur un doigt, l'eau sur un doigt, la terre sur un doigt, et le reste de la création sur un doigt. Il dira ensuite : « Je suis le Roi ». ». Le Prophète (ﷺ) se mit à rire au point où ses dents se découvrirent, en approbation aux propos du rabbin, puis il (ﷺ) récita :

وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦ وَٱلْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ

وَٱلسَّمَـٰوَٰتُ مَطْوِيَّـٰتٌۢ بِيَمِينِهِۦ

﴾ Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait L'être alors qu'au jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée... ﴿ (Sourate Az-Zumar, v. 67)[351].

Dans une version de Mouslim, on trouve : « *Et les montagnes et les arbres sur un doigt puis Il les soulèvera et dira : « Je suis le Roi, Je suis Allah ».* ».

Dans une version d'Al Boukhârî, on trouve : « *Il placera les cieux sur un doigt, l'eau et la terre sur un doigt, et le reste de création sur un doigt* ».

Al Boukhârî (ﷺ) a dit : « Saᶜîd Ibn 'Ufayr (ﷺ) nous a raconté qu'Al-Layth (ﷺ) a dit, d'après ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Musâfir (ﷺ) d'après Ibn Shihâb (ﷺ) d'après Aboû Salamah Ibn ᶜAbd Ar-Raḥmân (ﷺ) d'après Aboû Hourayrah (ﷺ) qui a dit : « *J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Allah saisira la Terre et pliera le ciel de Sa main droite, puis dira : « Je suis le Roi, où sont les rois de la Terre ?* »[352].

Ibn ᶜOmar (ﷺ) rapporte cette parole qu'il remonte au Prophète : « Allah pliera les cieux, le jour de la Résurrection, puis les prendra par Sa main droite, et dira : « Je suis le Roi ! Où sont les arrogants ? Où sont les orgueilleux ? » Il pliera ensuite les sept terres, les prendra par Sa main gauche et dira : « Je suis le Roi ! Où sont les arrogants ? Où sont les orgueilleux ? » ».[353]

[351]Al Boukhârî 4811 Mouslim 2786 An-Nasâ'î dans le chapitre du Tafsîr du livre As-Sounan Al-koubrâ 11452

[352] Al Boukhârî 4812, 6519 et 7382 Mouslim 2787 en d'autres termes

[353] Mouslim 2788.

On rapporte d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) qu'il a dit : « *Les sept cieux et les sept terres, dans la Main du Très Miséricordieux, sont comme une graine dans la main de l'un d'entre vous* ».

Ibn Jarîr (ﷺ) a dit : « Yoûnous m'a rapporté qu'Ibn Wahb (ﷺ) nous a informé, qu'Ibn Zayd (ﷺ) lui a dit : « *Mon père m'a dit que le Prophète (ﷺ) a déclaré : « Comparés au Repose-pied, les sept cieux sont comme sept pièces d'argent jetées sur un bouclier* ». »[354].

Puis il a dit : « Aboû Dharr (ﷺ) a dit : « *J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Comparé au Trône, le Repose-pied est comme un anneau de fer jeté sur une terre déserte* ». ».

Ibn Massᶜoûd (ﷺ) a dit : « *La distance séparant le premier ciel du deuxième ciel est de cinq cents ans, et entre chaque ciel et le suivant, il y a cinq cents ans. La distance séparant le septième ciel du Repose-pied est de cinq cents ans. La distance séparant le Repose-pied de l'eau est de cinq cents ans. Le Trône est au-dessus de l'eau, et Allah est au-dessus du Trône et aucune de vos actions ne Lui échappe* »[355].

Ceci est rapporté par Ibn Mahdî (ﷺ), d'après Ḥammâd Ibn Salama (ﷺ), d'après ᶜÂṣim (ﷺ), d'après Zirr (ﷺ), d'après ᶜAbd-Allah Ibn Massᶜoûd (ﷺ).

---

[354] Ibn Jarîr Aṭ-Ṭabarî dans son Tafsîr 23280 avec une bonne chaîne de rapporteurs

[355] Ibn Khouzaymah dans At-Tawḥîd 1/242 et 243 Aṭ-Ṭabarânî dans al-Kabîr 8987 Aboû Ash-Shaykh dans al-'Udhma 281 al-Bayhaqî dans al-asmâ² was-sifât 851 Adh-Dhahabî dans Al-ᶜOulouw 74, tous d'après Yoûnous Ibn Salama. Al-Haythamî l'a rapporté dans majma' az-Zawâ'id 1/86 puis a dit : « Aṭ-Ṭabarânî l'a rapporté dans al-Kabîr et les hommes de la chaîne de rapporteurs sont ceux du Ṣaḥîḥ ».
Quant à la chaîne d'après al-Mas'ûdî : elle a été rapportée par Aboû ash- 205 al-Bayhaqî dans al-asmâ² 852

Ces propos ont aussi été rapportés par Al Mas'udî (ﷺ) d'après ᶜÂṣim (ﷺ), d'après Aboû Wâ²il (ﷺ), d'après ᶜAbd-Allah (ﷺ).

C'est ce qu'a cité Al-Ḥâfiẓ Adh-Dhahabî (ﷺ)

Puis il a dit : « Ces propos sont rapportés de différentes voies »[356].

Je dis : Ces hadiths et tout ce qui va dans ce sens – et ils sont très nombreux – prouvent la Grandeur d'Allah et Sa perfection, comme ils prouvent également la grandeur de Sa capacité. Ceci est donc une réplique aux *Jahmiyyah*, aux acharites et autres.

Tout ce par quoi Allah s'est décrit Lui-même, ou par Son prophète (ﷺ) prouve Sa perfection, Sa grandeur et Sa majestuosité, et que toute adoration ne sera valable que si elle Lui est destinée, et sera rejetée si elle est vouée à un ange rapproché ou un prophète envoyé, alors que dire de ceux qui ont moins de mérite qu'eux ?

Shaykh Al-Islam Aḥmed Ibn Taymiyyah (ﷺ) a dit : « Le Livre d'Allah, du début à la fin, et la Sounnah de Son envoyé (ﷺ), et les paroles des compagnons et de leurs successeurs, et les paroles des imams à travers les siècles : Tout ceci est rempli soit d'un texte soit d'un fait clair qui montre qu'Allah est au-dessus de toute chose, et qu'Il est au-dessus du Trône, au-dessus des cieux, établi (Istawâ) sur son Trône ». Puis il mentionna les preuves de cela, issues du Coran et de la Sounnah.

Al-Awzâᶜî (ﷺ) a dit : « Nous disons : « Allah – que Son rappel soit exalté – est par-dessus Son Trône, et nous croyons à ces récits relatés dans la Sounnah ».

[356] Voir Al-ᶜOulouw lil-ᶜAlî al-Ghaffâr pages n°45-46.

Aboû ᶜAmr at-Talamankî (ﷺ)[357] a dit dans « Kitâb al-usûl » : « Les musulmans sont unanimes, parmi les gens de la Sounnah, à dire qu'Allah est établi (*Istawâ*) en personne sur Son Trône, et ceci a été mentionné par Adh-Dhahabî (ﷺ) dans « Kitâb Al-ᶜOulouw »[358]. ».

Il a également dit : « Les gens de la Sounnah sont unanimes sur le fait qu'Allah est établi sur Son trône de manière réelle, et non figurée ».

Puis il dit : « Les musulmans sont unanimes, parmi les gens de la Sounnah, que le sens de la parole d'Allah :

وَهُوَ مَعَكُمْ أَيْنَ مَا كُنتُمْ

﴾ **Il est avec vous où que vous soyez** ﴿ (57/4)

Et d'autres versets semblables, que ceci désigne la science d'Allah, mais nous affirmons qu'Il est par-dessus les cieux, en personne, établi sur Son Trône, de la manière qu'Il veut ». Ce sont ses termes dans le livre.

Al-Ḥâfiẓ Adh-Dhahabî (ﷺ) a dit : « La première fois que j'ai entendu une parole démentant qu'Allah est au-dessus du Trône, ce fut celle d'Al-Jaᶜd Ibn Dirham. De plus, il nia tous les Attributs divins. Khâlid Ibn ᶜAbd-Allah al-Qasrî (ﷺ) le tua, et cette histoire est connue. Il avait hérité cette parole d'al-Jahm Ibn Ṣafwân, l'imam des Jahmiyyah, qui la propagea et l'utilisa, enveloppée d'ambiguïtés, vers la fin de l'époque des successeurs des compagnons. Les imams de ce temps-ci réfutèrent ces paroles, tels Al-Awzâᶜî, Aboû Hanîfa, Mâlik, al-Layth Ibn Saᶜd, ath-Thawrî, Yoûnous Ibn Zayd, Ḥammâd Ibn Salâma, Ibn al-Moubârak, et ceux qui suivirent cette génération, tels l'imam Aḥmed et d'autres encore parmi les gens de la Sounnah (ﷺ).

---

[357] Aboû 'Amr Aḥmed Ibn Moḥammed al-Mu'âfirî at-Talamankî al-Muqrî[2] al-Andalûsî (340-429h)

[358] Page n°246

L'imam Ash-Shâfiᶜî (ﷺ) a dit : « Allah possède des Noms et des Attributs, et il n'est permis à personne de les rejeter. Quant à celui qui les rejette après avoir reçu les preuves (lui prouvant leur existence), celui-ci devient mécréant. Quant à son état avant que la preuve ne lui soit parvenue, il est excusé en raison de son ignorance. Nous affirmons ces Attributs, mais nous rejetons toute ressemblance, de la même façon qu'Il a nié Lui-même cela :

لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ

﴾ **Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant** ﴿ (42/11) ». Fin de citation[359].

Al ᶜAbbâs Ibn Al-Mouṭṭalib (ﷺ) a dit : « *Le Prophète (ﷺ) a dit : « Connaissez-vous la distance séparant le ciel de la terre ? » Nous répondîmes : « Allah et Son Prophète (ﷺ) sont plus savants. » Le Prophète (ﷺ) dit alors : « La distance les séparant est de cinq cents ans, et entre chaque ciel et le suivant, il y a cinq cents ans, et l'épaisseur de chaque ciel est l'équivalent de cinq cents ans. Entre le septième ciel et le Trône se trouve une mer dont la distance séparant la surface du fond est équivalente à la distance séparant le ciel et la terre. Et Allah est au-dessus de tout cela, et aucune des actions des Fils d'Adam ne Lui échappe* ». »[360]. La louange est à Allah, Seigneur des mondes. Qu'Allah prie sur notre maître Moḥammed, se famille et tous ses Compagnons.

L'auteur (ﷺ) a cité ce récit de manière résumée, et voici ce que nous trouvons dans « Sounan Abî Dâwoûd » : Al ᶜAbbâs Ibn Al-Mouṭṭalib (ﷺ) a dit : « *J'étais à al-Bithâ²i, faisant partie d'un groupe d'hommes armés, en compagnie du Prophète (ﷺ), lorsque passa un nuage. Il le*

[359] Voir Fatḥ Al-Bârî 13/407

[360] Aboû Dâwoûd 4723 et ceci n'est pas ses termes, mais ils se rapprochent de ceux mentionnés par le commentateur. Sa chaîne est faible, dû à Simâk Ibn Harb d'après ᶜAbd-Allah Ibn 'Umayra, car ᶜAbd-Allah est quasiment inconnu, comme l'a mentionné adh-Dhahabî dans Al-ᶜOulouw page 60. Al-Al Boukhârî a dit : « Il n'est pas connu de lui qu'il ait entendu de al-Ahnaf Ibn Qays ». Voir dhilâl al-janna 577 de Shaykh al-Albânî.

regarda puis dit : « Comment appelez-vous cela ? » Ils répondirent : « as-sahâb ». Il dit (ﷺ) : « On dit également : al-muzn ». Ils dirent : « Al-muzn ». Il dit encore (ﷺ) : « On dit également : al-'anâna ». Ils dirent : « al-'anâna ». Il dit encore : « Connaissez-vous la distance séparant le ciel de la terre ? » Ils répondirent : « Nous ne savons pas ». Il (ﷺ) dit alors : « La distance les séparant est soit soixante et onze, soixante-douze ou soixante-treize ans, et de même jusqu'au ciel suivant – il fit cela pour les sept cieux –, puis au-dessus du septième ciel se trouve une mer, dont la distance entre la surface et le fond équivaut à la distance entre deux cieux. Au-dessus de cela se trouvent huit anges, dont la distance entre la base de leur pied et leur genou équivaut à la distance entre deux cieux. Et sur leur dos se trouve le Trône. Entre le haut et le bas du Trône il y a une distance équivalente à la distance entre deux cieux, et Allah – glorifié et exalté – se trouve au-dessus de cela ».

Al-Ḥâfiẓ Adh-Dhahabî (رحمه الله) a dit : « Aboû Dâwoûd (رحمه الله) l'a rapporté avec une bonne chaîne de rapporteurs, et At-Tirmidhî (رحمه الله) a rapporté quelque chose de semblable d'après Aboû Hourayrah (رضي الله عنه), avec les termes suivants : « *La distance les séparant est de cinq cents ans* ». ».

Il dit ensuite : « il n'y a pas de contradiction entre eux, car la distance de cinq cents ans peut équivaloir au déplacement de gens en caravane, et une distance de soixante-dix et quelques années peut équivaloir au déplacement d'un cavalier porteur d'un message ».

Je dis : Ce hadith a des équivalents dans les deux *Ṣaḥîḥ* et d'autres livres encore, ce qui prouve la clarté du Coran. Nul besoin donc de tendre l'oreille à ceux qui affaiblissent ces textes.

L'auteur (رحمه الله) a donc commencé la rédaction de son ouvrage par l'explication de l'unicité d'adoration, car la majorité de la communauté, parmi les dernières générations principalement, ignorent cette unicité, et accomplissent donc ce qui l'annule, comme polythéisme. Ce Shaykh a donc apporté l'explication de

cette catégorie d'unicité, à laquelle tous les messagers ont appelés, et pour laquelle ils ont tous interdit le polythéisme, venant contredire cette unicité.

Appeler les gens à cela fait donc partie des choses les plus importantes et les plus indispensables, pour celui à qui Allah a accordé la compréhension, et a accordé la capacité de prêcher, et de combattre ceux qui s'opposent à cela, qui sont plongés dans le polythéisme. Il instaura cette unicité dans l'esprit des gens, comme cela apparaît au fur et à mesure des chapitres de ce livre, pour clôturer par l'unicité des Noms et Attributs. La majorité des gens de la masse n'accordent aucune importance à cette science, pour laquelle certains de ceux qui détiennent la science, fut une cause de déviance.

Quant à ceux qui détiennent la science, ils l'ont héritée de ceux qui, avant eux, avaient déjà déviés, en accordant une bonne opinion aux adeptes de la philosophie, et en pensant que leurs recherches et leur science avait une certaine valeur. Ils acceptèrent leur voie et plongèrent dans la voie des Jahmiyyah. Puis ils renièrent totalement les Noms et Attributs divins, en contredisant clairement les preuves issues du Coran et de la Sounnah, et de même ce sur quoi se trouvaient les imams parmi les prédécesseurs, les imams du hadith, du *Tafsîr* et autres.

Les gens de la Sounnah, eux, ne cessèrent de s'accrocher à ceci, mais ils étaient peu, et Allah guida donc cet imam vers la compréhension correcte de ces catégories d'unicité, et fit qu'elles trouvèrent écho, accompagnées de leurs preuves, auprès des gens. La louange revient donc à Allah pour la réussite et la guidée vers la vérité, alors que l'étrangeté de l'Islam s'intensifie, et que s'égare celui qui s'égare parmi ceux des villes et des contrées ... et le succès provient d'Allah.

Ce livre contient donc les trois formes d'unicité contenues, entre autres, dans les paroles d'Ibn Al-Qayyim (ﷺ) :

La science comporte trois catégories
Et pas de quatrième, et la vérité est claire

Il y a la connaissance des actes et des attributs de la divinité
Et de même, [la connaissance] des Noms du Miséricordieux

Et les ordres et les interdits qui composent Sa religion
Et la récompense qui sera reçue au Jour du retour

Et qu'Allah prie sur le maître des envoyés, l'imam des pieux, Moḥammed, et sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons, et qu'il les salue par de nombreuses salutations, jusqu'au Jour dernier, et notre dernière invocation est : la louange est à Allah ﷻ, le Seigneur des mondes[361].

[361] A la fin de la copie manuscrite, il est rapporté : Qu'Allah prie sur notre maître Moḥammed, sur sa famille et ses compagnons, et qu'Il les salue par de nombreuses salutations. Nous sommes à la fin (de cet ouvrage) et la louange entière appartient et revient de droit à Allah, au début et à la fin, apparente et cachée, et la louange est à Allah par les bienfaits de qui les bonnes choses se complètent. Nous avons terminé ce livre le jour du vendredi, le 21 du mois de Shawwâl de l'année 1285H, écrit par la plume du pauvre devant Allah, celui qui reconnait sa faiblesse et ses péchés, celui qui espère la miséricorde de son Seigneur, Celui qui sait tout et qui est capable de tout, je suis Son serviteur, fils de Son serviteur Moḥammed Ibn Nâsir Ibn ᶜAbd Allah Ibn 'Uthmân Ibn Ḥammâd Ibn Ḥassan Ibn 'Izâz al-Hanbalî. Qu'Allah lui pardonne, ainsi qu'à ses parents et à l'ensemble des musulmans et des musulmanes, des croyants et des croyantes, amîn. Et qu'Allah prie sur Moḥammed, sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Table des matières

Préambule 3
Biographie de l'auteur 4
Introduction 5
Chapitre 1 : 21
Du mérite du Tawḥîd et des péchés qu'il permet d'expier 21
Chapitre 2 : 45
Quiconque réalise complètement le Tawḥîd entrera au paradis sans jugement 45
Chapitre 3 : 59
Du fait de craindre le polythéisme 59
Chapitre 4 : 67
Inviter les gens à attester qu'il n'y a de divinité si ce n'est Allah .. 67
Chapitre 5 : 83
L'explication du Tawḥîd, et de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité si ce n'est Allah 83
Chapitre 6 : 99
Fait partie du polythéisme le fait de porter un anneau, un fil ou autre chose pour dissiper un malheur ou le repousser 99
Chapitre 7 : 109
Concernant les formules de conjuration et les amulettes 109
Chapitre 8 : 119
Celui qui recherche la bénédiction auprès des arbres, des pierres et autres 119
Chapitre 9 : 125

Concernant le sacrifice par égorgement pour autre qu'Allah 125

Chapitre 10 : 135

On ne sacrifie pas pour Allah dans un endroit où l'on sacrifie pour autre que Lui 135

Chapitre 11 : 141

Le vœu pour un autre qu'Allah fait partie du polythéisme 141

Chapitre 12 : 149

Rechercher la protection d'un autre qu'Allah fait partie du polythéisme 149

Chapitre 13 : 155

Rechercher le secours ou invoquer un autre qu'Allah est une forme de polythéisme 155

Chapitre 14 : 165

À propos de la parole d'Allah le Très Haut : 165

﴾ Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés, et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes ﴿ (Sourate Al-Aᶜrâf, v.191 et 192) 165

Chapitre 15 : 175

A propos de la parole d'Allah le Très Haut : 175

﴾ Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : « Qu'a dit votre Seigneur ? » Ils répondront : « La Vérité, et c'est Lui le Sublime, le Grand ». ﴿ 175

Chapitre 16 : 183

De l'intercession 183

Chapitre 17 : 193

A propos de la parole d'Allah le Très Haut : ﴾ Tu (Moḥammed) ne guides pas celui que tu aimes... ﴿ 193

Chapitre 18 : 199

La cause de la mécréance et du délaissement de la religion par les humains et l'exagération au sujet des gens vertueux.....199

Chapitre 19 : 207

Concernant la sévère menace pesant sur qui adore Allah près de la tombe d'un homme vertueux. Que dire donc du fait de l'adorer ?! 207

Chapitre 20 : 215

L'exagération à l'égard des tombes des vertueux transforme ces dernières en monuments [adorés] en dehors d'Allah.....215

Chapitre 21 : 219

La protection du Tawḥîd par le Prophète (ﷺ), et l'effort fourni pour barrer toutes les voies menant au polythéisme 219

Chapitre 22 : 227

Certains membres de cette communauté adoreront les idoles...227

Chapitre 23 : 239

De la sorcellerie (et de la voyance).....239

Chapitre 24 : 251

Des détails apportés sur certains types de sorcellerie 251

Chapitre 25 : 259

Concernant les devins et autres.....259

Chapitre 26 : 265

Concernant le désenvoûtement (*An-Noushrah*) 265

Chapitre 27 : 269

Ce qui est venu concernant les superstitions 269

Chapitre 28 : 281

Concernant l'astrologie 281

Chapitre 29 : 287

Concernant le fait de demander la pluie par les « *Anwâ'* ».....287

Chapitre 30 : 295

À propos de la parole d'Allah : 295

﴾ Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah ﴿ 295

Chapitre 31 : 301

À propos de la parole d'Allah : 301

﴾ C'est le Diable qui vous fait peur de ses adeptes. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais craignez-Moi, si vous êtes croyants ﴿ 301

Chapitre 32 : 309

A propos de la parole d'Allah : ﴾Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants ﴿ 309

Chapitre 33 : 315

À propos de la parole d'Allah ﷻ : 315

﴾ Sont-ils à l'abri de la ruse d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri de la ruse d'Allah ﴿ 315

Chapitre 34 : 319

La patience face à la prédestination fait partie de la foi en Allah 319

Chapitre 35 : 325

Concernant l'ostentation 325

Chapitre 36 : 329

Faire un acte ayant comme but ce bas-monde est du polythéisme 329

Chapitre 37 : 337

Obéir aux savants et aux gouvernants dans l'interdiction de ce qu'Allah ﷻ a rendu permis, et dans la légitimation de ce qu'Allah ﷻ a interdit revient à les considérer comme des seigneurs en dehors d'Allah 337

Chapitre 38 : 343

A propos de la parole d'Allah :.....343

❮ N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [ô Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Ṭâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le diable veut les égarer très loin, dans l'égarement ❯ (Sourate An-Nissâ, v.60 à 62) 343

Chapitre 39 : 355

De celui qui renie un des noms ou attributs d'Allah 355

Chapitre 40 : 363

A propos de la parole d'Allah ﷻ : 363

❮ Ils reconnaissent la « *Niᶜmah* » d'Allah, puis la renient, et la plupart d'entre eux sont les mécréants ❯ 363

Chapitre 41 : 365

A propos de la parole d'Allah ﷻ : 365

❮ N'attribuez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez ❯ 365

Chapitre 42 : 369

De celui qui ne se satisfait pas du serment par Allah 369

Chapitre 43 : 371

De l'expression : « C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté ».371

Chapitre 44 : 377

Celui qui insulte le temps a causé du tort à Allah 377

Chapitre 45 : 381

Se donner comme titre : « Le juge des juges » 381

Chapitre 46 : 383

Du respect dû aux noms d'Allah et du changement de nom d'une personne pour cette raison 383

Chapitre 47 : 387

Celui qui tourne en dérision une chose contenant le rappel d'Allah, le Coran ou le Prophète (ﷺ) 387

Chapitre 48 : 391

À propos de la parole d'Allah : 391

❮ Et si nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part, après qu'une détresse l'eut touché, il dirait certainement : « Cela m'est dû ! ».❯ 391

Chapitre 49 : 397

À propos de la parole d'Allah : 397

❮ Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain, tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné... ❯ 397

Chapitre 50 : 403

A propos de la parole d'Allah : 403

❮ C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms. Invoquez-Le par ceux-ci et délaissez ceux qui renient Ses Noms... ❯ 403

Chapitre 51 : 413

On ne dit pas : « Que le *Salâm* soit sur Allah » 413

Chapitre 52 : 417

De l'expression : « Ô Allah ! Pardonne-moi si Tu le veux » 417

Chapitre 53 : 419

On ne dit pas : « Mon esclave » à son serviteur ou sa servante » 419

Chapitre 54 : 421

On ne repousse pas une personne qui demande quelque chose au nom d'Allah 421

Chapitre 55 : 423

On ne demande à Allah – par Son Visage – que le Paradis 423

Chapitre 56 : 425
Concernant l'expression « Si… » 425
Chapitre 57 : 429
De l'interdiction d'insulter le vent 429
Chapitre 58 : 431
Allah ﷻ a dit : ﴿ Tandis qu'ils avaient sur Allah des pensées non conforme à la vérité, dignes de l'époque antéislamique. Ils disent : « Est-ce que nous avons une part dans cette affaire ? » Dis : « L'affaire toute entière appartient à Allah ﴾ 431
Chapitre 59 : 435
Concernant ceux qui renient le destin 435
Chapitre 60 : 441
Concernant ceux qui façonnent des images 441
Chapitre 61 : 445
Du fait de jurer fréquemment 445
Chapitre 62 : 451
Concernant le pacte pris au nom d'Allah et de Son Prophète 451
Chapitre 63 : 455
Jurer pour Allah 455
Chapitre 64 : 457
On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures 457
Chapitre 65 : 459
Le Prophète (ﷺ) défend le domaine autour du Tawhid et déploie tous ses efforts pour faire obstacle au polythéisme 459
Chapitre 66 : 463
A propos de la parole d'Allah ﷻ : 463

❮ Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait L'être alors qu'au jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée... ❯ 463

Déjà paru chez les éditions Al Bayyinah ﷺ

- Les sagesses du Jeûne (*Al ᶜIzz Ibn ᶜAbd As-Salâm*)
- Explication des quatre règles (*ᶜAbd Al ᶜAzîz Ar-Râjiḥî*)
- Les actes qui n'annulent pas le jeûne (*ᶜAbd Al ᶜAzîz Ibn Bâz*)
- Loumᶜatou Al Iᶜtiqâd (*Ibn Qoudâmah Al Maqdisî*)
- La méthode la plus simple pour mémoriser Le Coran (*ᶜAbd Al Mouḥsin Al Qâsim*)
- Recueils d'épîtres bénéfiques sur la croyance authentique (volumes n°1, n°2, n°3, n°4, n°5°)
- Le livre du Ṭâlib Al ᶜIlm (volumes n°1, n°2, n°3, n°4, n°5°)
- Explication des annulatifs de l'Islam (*ᶜAbd Al ᶜAzîz Ar-Râjiḥî*)
- Questions-réponses sur la foi et ce qui l'annule (*ᶜAbd Al ᶜAzîz Ar-Râjiḥî*)
- Explication de Sharḥ As-Sounnah (*Ṣâliḥ Al Fawzân*)
- Al Moulakhkhaṣ, explication de Kitâb At-Tawḥîd (*Ṣâliḥ Al Fawzân*)
- Moufîd Al Moustafîd Fî Koufr Târik At-Tawḥîd (*Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb*)
- Les règles de Fiqh et ses fondements que doit connaitre le musulman (*Saᶜd Ash-Shathrî*)
- Ensemble d'épîtres sur le Tawḥîd (épîtres de *Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb*)
- Qourratou ᶜOuyoûn Al Mouwaḥḥidîn (*ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Ḥassan*)

A paraître chez les éditions Al Bayyinah ﷺ

- La description de la prière (*Mohammed Ibn Ṣâliḥ Al ᶜOuthaymîn*)
- Explication des trois principes fondamentaux, *Hâshiyatou Ibn Qâsim* (*ᶜAbd Ar-Raḥmân Ibn Qâsim*)
- Explication des leçons importantes pour l'ensemble de la communauté (*ᶜAbd Al Karîm Al Khouḍayr*)
- Le livre de la science (*Mohammed Ibn Ṣâliḥ Al ᶜOuthaymîn*)
- Le résumé de la vie du Prophète ﷺ (*Mohammed Ibn ᶜAbd Al Wahhâb*)

Et d'autres ouvrages bénéfiques ﷺ que les éditions Al Bayyinah souhaitent et s'efforcent à proposer à ses lecteurs. Tout cela dans le but de propager la science bénéfique et d'encourager à accomplir les bonnes œuvres. Qu'Allah ﷻ nous guide vers les paroles qu'Il aime et agrée.

EXPLICATION DE KITÂB AT-TAWḤÎD

AUSSI NOMMÉE

"KHÂTIMATOU AL BAḤR AL MOUFÎD LI BAYÂN MASÂ'IL AT-TAWḤÎD"

Shaykh ᶜAbd Ar-Rahmân
Ibn Ḥassan Âl Ash-Shaykh رحمه الله

(Auteur de Fatḥ Al Majîd 1193 -1285)

Al Bayyinah